Radio-Télévision/Heures locales

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15465 – 7 F

DIMANCHE 16 - LUNDI 17 OCTOBRE 1994

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Six morts au cours de l'assaut contre le repaire des commandos islamistes

Le soldat israélien otage de Hamas a été tué par ses ravisseurs

Le caporal israélien retenu en otage par le Mouvement de la résistance islamique, Hamas, a été tué, vendredi 14 octobre, par ses ravisseurs, au moment où l'armée donnait l'assaut près de Jérusalem. Yasser Arafat s'est dit « attristé par l'annonce de perte de vies humaines dans cet incident regrettable ». Dans un communiqué, le président Bill Clinton s'est dit « horrifié » par des « actions aussi lâches et diaboliques » qui, malgré tout, « ne feront pas échouer le processus de paix ».

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Le caporal Nahshon Waxman est mort. Il n'était pas détenu à Gaza mais à Bir Nabala, en Cisjordanie, à moins de deux kilomètres de son domicile familial, situé dans une colonie juive annexée à la municipalité de Jérusalem. Enlevé, dimanche, en Israël même, par un commando palestinien de Hamas, retenu en otage pour être échangé contre le fondateur de cette organisation, Cheikh Ahmed Yassine, emprisonné à vie, le jeune soldat (19 ans) *« a été tué par les terroristes »*, affirme le chef d'état-major de l'armée Ehoud Barak, au moment où une unité d'élite donnait l'assaut à son lieu de détention.

L'un des ravisseurs a été capturé vivant, les trois autres ont été tués. Au cours d'une fusillade nourrie, l'officier qui dirigeait l'opération a aussi été tué et treize de ses hommes blessés, dont quatre grièvement. Au cours d'une conférence de presse convoquée, vendredi dans la soirée, au ministère de la défense, le premier ministre Itzhak Rabin, a assumé *« toute la responsabilité politique et militaire de l'opération »*.

L'assaut a été ordonné plus de deux heures après que, par trois canaux différents, Hamas eut fait savoir qu'il était prêt à retarder l'ultimatum de 24 heures. A ceux qui se sont étonnés de cette décision, M. Rabin, qui est aussi ministre de la défense, a donné des explications confuses. *« L'échange entre le soldat Waxman et le cheikh Yassine a été envisagé (...) Nous n'avons pas obtenu des ravisseurs une réponse claire (...) »*

PATRICE CLAUDE

Lire la suite page 5

Un Nobel de crise

PÉNIBLE coïncidence. La nouvelle de l'attribution du prix Nobel de la paix à Yasser Arafat, Shimon Pérès et Itzhak Rabin ne pouvait plus mal tomber. Le premier ministre israélien n'a pas manqué de le faire savoir. Il était alors occupé à tenter d'obtenir la libération du soldat enlevé par un commando de Hamas, ce mouvement islamiste dont les dirigeants ont juré de mettre fin au processus de paix.

Jour de deuil pour Israël. Nahshon Waxman est mort, ainsi que l'officier qui commandait l'unité chargée de le libérer. Peu après, plus sombre encore qu'à l'ordinaire, le général Rabin a déclaré qu'il serait « heureux » de renoncer au prix Nobel si cela pouvait « rendre à la vie » les deux militaires tués.

AVANT même la confirmation de ce prix annoncé depuis plusieurs jours, le choix du jury d'Oslo pouvait paraître quelque peu déplacé, car les rapports entre M. Arafat et M. Rabin avaient rarement été aussi mauvais depuis la signature de leur accord historique. La tension n'était pas seulement due à ce rapt. Les pourparlers sur la prochaine étape du processus – l'extension de l'autonomie à l'ensemble de la Cisjordanie, l'organisation d'élections dans ce territoire comme dans celui de Gaza et le repli de l'armée israélienne – n'ont fait aucun progrès sensible. Israéliens et Palestiniens piétinent sur le chemin de la paix.

Le dénouement du drame de vendredi est embarrassant à plus d'un titre pour Itzhak Rabin. Il semble que ce soit l'assaut donné par les forces de sécurité israéliennes qui ait précipité l'assassinat de l'otage des terroristes. Par ailleurs, on laisse entendre à Jérusalem que, auparavant, le gouvernement avait entamé une discussion avec des représentants de Hamas. Enfin et surtout, M. Rabin avait tenu Yasser Arafat pour « responsable » du sort de Nahshon Waxman, car les services israéliens étaient persuadés qu'il était détenu à Gaza. Or il se trouvait en Cisjordanie, tout près de Jérusalem, loin de la zone que contrôle le chef de l'OLP.

SOUMIS aux pressions israéliennes, Yasser Arafat avait fini par se résoudre à lancer une vaste opération de ratissage, dirigée contre les militants et sympathisants de Hamas. En vain. Il reste que ces rafles auront indisposé davantage la population palestinienne qui demeure sceptique à l'égard du processus de paix et attend toujours d'en tirer concrètement bénéfice.

M. Rabin se doit de redire, comme dans le passé, qu'aucun acte terroriste ne saurait arrêter « le train de la paix ». Il faut que les négociations du Caire, suspendues par Israël, reprennent et progressent. Les ennemis de la paix ne doivent pas l'emporter.

Après la démission de Gérard Longuet

Edouard Balladur tente d'éviter un large remaniement ministériel

Le décret du président de la République mettant fin, sur la demande de M. Longuet, à ses fonctions de ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur, a été publié samedi 15 octobre au Journal officiel. Le successeur de M. Longuet devait être désigné lundi, selon M. Sarkozy, porte-parole du gouvernement. M. Balladur s'orientait vers un simple remplacement du ministre démissionnaire, plutôt que vers un remaniement plus large de son gouvernement. Le départ prématuré de M. Longuet, sans attendre la conclusion de l'enquête préliminaire ordonnée par le garde des sceaux sur le financement de sa villa de Saint-Tropez, témoigne de l'embarras du premier ministre face à la multiplication des « affaires ».



Aristide sans l'« aristidisme »

Les Etats-Unis espèrent que le président haïtien saura tempérer ses excès populistes

PORT-AU-PRINCE

de notre envoyée spéciale

Pendant un mois, les Américains ont été seuls maîtres en Haïti, évacuant le régime militaire illégal, organisant le rétablissement du pouvoir constitutionnel. Le retour du président Aristide, samedi 15 octobre, ouvre pour eux et pour les Haïtiens une nouvelle période, celle de la cohabitation, qui suscite autant d'espoirs que d'incertitudes.

Washington a une expression pour cette ère nouvelle que l'administration américaine souhaite voir s'instaurer en Haïti : *« Aristide sans l'aristidisme. »* C'est-à-dire le retour d'un chef d'Etat légitime, élu, mais sans les excès populistes ou les travers tiers-mondistes que lui reprochèrent les Etats-Unis pendant les sept mois du début de son mandat, avant le coup d'Etat qui le renversa en 1991. Les responsables américains affirment ramener à Port-au-Prince un homme mûri par trois années d'exil aux Etats-Unis ; parallèlement, les anciens collaborateurs du président Aristide restés en Haïti et mûris, eux, par ces trois années de dictature vécues au quotidien ont eu le loisir de réfléchir aux erreurs passées et tiennent aujourd'hui un discours résolument réaliste.

Ce réalisme, on le trouve d'abord dans les options économiques choisies pour tenter de remettre le pays sur les rails. Le document présenté par l'équipe de M. Aristide lors de la réunion des bailleurs de fonds d'Haïti à Paris fin août, intitulé *« Stratégie pour la reconstruction sociale et économique »*, est d'orientation clairement libérale. Cette reconstruction va être menée en étroite coopération avec le PNUD (Programme des Nations unies pour le développement), qui a élaboré un plan d'urgence pour le redressement économique d'Haïti, et l'USAID, l'agence américaine pour l'aide internationale.

Un premier test des dispositions d'esprit du président et de son entourage va être, dans les jours qui viennent, la nomination du nouveau premier ministre, l'actuel titulaire, Robert Malval, ayant fait savoir qu'il ne souhaitait continuer pour rien au monde. L'administration Clinton n'a pas caché que ses préférences iraient à une *« personnalité modérée »*, et diverses listes d'une demi-douzaine de noms présélectionnés par M. Aristide circulent à Port-au-Prince de même qu'à Washington depuis quelques semaines.

Parmi eux, certains, tels Leslie Delatour ou de Leslie Voltaire, seraient très bien accueillis aux Etats-Unis, contrairement à d'autres, par exemple celui de René Préval, lui-même premier ministre en 1991 et perçu comme un dangereux gauchiste à Washington. L'itinéraire de M. Delatour, qualifié de *« Chicago boy »* dans les milieux diplomatiques, est intéressant à cet égard.

SYLVIE KAUFFMANN

Lire la suite page 3

Un entretien avec Pierre Joxe

« Je ne crois pas que ce soit la décentralisation qui ait provoqué la corruption », déclare Pierre Joxe dans l'entretien qu'il a accordé au *Monde*. Trésorier du Parti socialiste avant 1981, l'ancien ministre de l'intérieur a fait voter plusieurs textes destinés à remettre de l'ordre dans la décentralisation, ainsi que la grande loi de janvier 1990 sur les financements politiques. Aujourd'hui premier président de la Cour des comptes, il estime que les chambres régionales des comptes, dont il préside le conseil supérieur, jouent un rôle comparable à celui de *« la médecine préventive »*, grâce à laquelle *« les maladies ne se développent pas »*. Pour lui, elles ont pour tâche essentielle d'informer les élus et les électeurs, car il considère que *« le meilleur contrôle, c'est le contrôle démocratique »*.

Lire notre cahier « Heures locales ».

Les Allemands aux urnes

Les ultimes sondages publiés en Allemagne avant les élections générales de dimanche 16 octobre étaient favorables à la coalition actuellement au pouvoir à Bonn. Ils indiquaient en particulier que les libéraux, partenaires des chrétiens-démocrates dans cette coalition, recueillaient 7 % des intentions de vote. La capacité du FDP à franchir la barre des 5 %, condition nécessaire pour être représenté au Bundestag, était la principale inconnue du scrutin.

page 4

Mort de l'écrivain Yves Gibeau

L'auteur de *Allons z'enfants*, réquisitoire implacable contre l'idéologie des « enfants de troupe », publié en 1952, est mort, vendredi 14 octobre, à l'âge de soixante-dix-huit ans. Devenu journaliste à la Libération puis correcteur de presse, cet intellectuel antimilitariste s'était installé, il y a quinze ans, à Roucy, dans l'Aisne, non loin de Craonne, où il sera enterré.

page 10

Robert Hue au « Grand Jury RTL-le Monde »

Robert Hue, secrétaire national du Parti communiste, est l'invité du « Grand Jury RTL-*le Monde* », dimanche 16 octobre, à partir de 18 h 30. L'émission est aussi diffusée en direct sur RTL-TV.

Les espoirs de Kenzaburô Oe

Dans un entretien au « Monde », le Prix Nobel de littérature souhaite la définition d'un nouvel humanisme qui unisse Occidentaux et Asiatiques

Dans le premier entretien accordé à un journaliste étranger depuis qu'il a reçu le prix Nobel, Kenzaburô Oe déclare au « Monde » : « Les Japonais seront-ils humanistes ? Telle est la grande interrogation, et mon espoir, pour le vingt et unième siècle. »

TOKYO

de notre correspondant

« Vous avez été influencé par Jean-Paul Sartre. Il refusa le prix Nobel. Vous l'avez accepté. Pourquoi ?

– Je lis encore souvent Sartre. Son refus du prix Nobel était un grand message. En tant qu'écrivain japonais, je n'ai pas, hélas !, un tel message à transmettre (1). C'est en revanche pour moi un grand honneur de recevoir ce prix en tant qu'écrivain asiatique. En Europe, c'est un individu à qui il est décerné. Pour des pays périphériques à l'Occident, c'est plutôt l'ensemble des écrivains contemporains de ce pays qui le reçoivent en commun. Lorsque Yasunari Kawabata obtint le prix Nobel en 1968, c'était la beauté traditionnelle du Japon qui était consacrée. Cette fois-ci, à travers moi, c'est au Japon de l'après-guerre qui souffre de ses blessures et qui essaye de se rétablir qu'il a été décerné.

– Vous avez annoncé que vous renoncez au roman pour vous consacrer à d'autres expressions littéraires ?

– La presse a eu tendance à exagérer le sens de mes déclarations. Dans l'écriture d'un roman, je construis un espace qui dans mon cas est une vallée au fond d'une forêt de Shikoku [*sa région natale*] et ensuite je crée mes mythes et mes personnages.

PHILIPPE PONS

Lire la suite page 10

(1) Dans un entretien publié par le quotidien *Asahi*, le 15 octobre, Kenzaburô Oe déclare en revanche qu'il a refusé la décoration de l'ordre de la culture qui lui avait été proposée la veille par l'Agence nippone de la culture : *« Je suis un démocrate de l'après-guerre et je refuse une décoration de l'Etat. »* De nombreux intellectuels tiennent à garder leurs distances par rapport à des gouvernements dont ils contestent la politique.

M 0146 - 1016 - 7,00 F

A L'ÉTRANGER : Allemagne, 3 DM ; Antilles, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $CAN ; Côte-d'Ivoire, 700 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 200 PTA ; Grande-Bretagne, 95 p. ; Grèce, 300 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2400 L ; Liban, 1,20 US$; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 9 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 200 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 700 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; Tunisie, 850 m ; USA, 2,50 $ (N.Y. 2 $).

Il y a cent ans

L'arrestation du capitaine Dreyfus

par Nicolas Weill

EN *ce matin du lundi 15 octobre 1894, un* homme quitte, d'un pas leste, son domicile du 6, avenue du Trocadéro. Il se dirige à *grandes enjambées vers la Seine.* Pour lutter contre la fraîcheur qui engourdit ses doigts (il est 8 heures du matin), il presse le pas. A ses habits *bourgeois, à son lorgnon de myope,* rien ne signale en lui le militaire, sinon peut-être les cheveux ras, et la démarche légèrement mécanique. Comment le capitaine Alfred Dreyfus officier stagiaire de l'état-major, affecté au 39e régiment d'artillerie, peut-il imaginer que, dans moins de deux heures, le commandant du Paty de Clam va l'inculper de haute trahison ? Comment ce jeune homme riche, père de deux enfants, à qui la vie semble sourire, peut-il pressentir qu'il va devenir la victime d'une des plus fameuses erreurs judiciaires de l'époque contemporaine ?

Pourtant, pour la poignée d'officiers et de policiers qui l'attendent, à son insu, au ministère de la guerre, rue Saint-Dominique, la décision est prise : l'affaire Dreyfus (1) – celle que clôt provisoirement la terrible scène de la dégradation dans la cour de l'Ecole militaire, le 5 janvier 1895 – aura bien lieu.

Mais commence-t-elle vraiment le 15 octobre 1894 ? N'a-t-elle pas plutôt débuté, pas très loin des locaux du ministère de la guerre, au 78, rue de Lille, à l'ambassade d'Allemagne, le 20 juillet 1894. Ce jour-là, un curieux personnage, à la moustache grisonnante, « *à la figure tendineuse* », aux yeux noirs et pénétrants d'oiseau, pénètre dans le bureau de l'attaché militaire allemand, le fringant Max von Schwartzkoppen.

Charles-Ferdinand Walsin-Esterhazy, qui vient ainsi vendre ses services à une puissance hostile, sinon encore ennemie, est le prototype de l'officier bohème, brave (il est décoré de la Légion d'honneur), mais criblé de dettes. Descendant lointain d'une des plus grandes lignées d'Europe centrale, il est bel et bien français, ce traîneur de sabre quelque peu déjeté qu'on a voulu parfois opposer à l'officier Dreyfus, soldat-technicien d'une armée nouvelle. Jusqu'en 1896, Esterhazy vend ainsi les secrets qu'il peut glaner, et rien ne prédisposait les destins de ces deux hommes à se croiser, si, phénomène assez courant à une époque où les graphies ne sont pas encore libérées, leurs écritures n'avaient pas eu quelques traits communs et si certains officiers de l'état-major – notamment le commandant du Paty de Clam qui mènera l'instruction de Dreyfus – ne s'étaient pas piqués de graphologie.

Car c'est moins à une implacable logique qu'aux tâtonnements de limiers amateurs que l'Affaire doit une large part de son déclenchement. Le 27 septembre (la date est cependant controversée), le commandant Henry, de la section dite « de statistique » (en réalité : le service de contre-espionnage), exhume d'une masse de documents dérobés à l'ambassade d'Allemagne le fameux « bordereau » – peut-être l'un des documents les plus étudiés de l'histoire de France, jusqu'à sa disparition en 1940. Il s'agit d'une simple lettre d'accompagnement non signée sur papier pelure, jointe à des documents remis à Schwartzkoppen : « *Sans nouvelles m'indiquant que vous désirez me voir,* dit le texte, *je vous adresse cependant, Monsieur, quelques renseignements intéressants : 1) Une note sur le frein hydraulique du 120 et la manière dont s'est conduite cette pièce. 2) Une note sur les troupes de couverture (quelques modifications seront apportées par le nouveau plan. 3) Une note sur une modification aux formations d'artillerie. 4) Une note relative à Madagascar. 5) Le projet de manuel de tir de l'artillerie de campagne (14 mars 1894).* (...) *Je vais partir en manœuvre.* »



COLL. DREYFUS IN « L'AFFAIRE DREYFUS DE A À Z », ED. FLAMMARION

L'interpellation vue par le dessinateur Couturier.

Un emballement progressif

L'historien Marcel Thomas (2) a fort bien montré l'emballement progressif qui conduisit le service de renseignement, puis l'état-major et finalement le ministre de la guerre du gouvernement Charles Dupuy, le général Mercier, à désigner comme coupable le capitaine Alfred Dreyfus. Sur l'importance réelle des documents livrés à l'« ennemi », les avis sont partagés. Le général Mercier soutiendra qu'une légère correction du plan de mobilisation suffit à annuler les effets de la trahison. En revanche, face à la famille de Dreyfus qui ignore – comme l'accusé lui-même d'ailleurs – pendant quinze jours le chef d'inculpation, les enquêteurs ressasseront à l'envi qu'« *un mot, un seul mot et ce serait la guerre, une guerre européenne* ».

On sait aujourd'hui que le canon de 120 court, auquel il est fait allusion dans le bordereau, n'était qu'un leurre destiné à détourner l'attention de l'arme vraiment nouvelle que l'armée française mettait alors au point et qui allait largement contribuer à la victoire de la Marne : le canon de 75. Cependant cette mention du 120, qui semble *faire signe indirectement* à l'un des secrets les mieux gardés de l'armée française, contribue à *implanter une idée fixe* : le « traître » est nécessairement un artilleur, et il a accès à l'état-major. Le 6 octobre 1894, le nouveau sous-chef du 4e bureau, le lieutenant-colonel d'Aboville, prend connaissance de la photographie du bordereau qui circule depuis quelques jours dans tous les services. Il brûle de faire du zèle. Pour lui, aucun doute n'est permis : la diversité des renseignements désigne une personnalité qui a le loisir de circuler dans l'« arche sainte », comme c'est le cas des officiers stagiaires. Le supérieur de d'Aboville, le colonel Fabre, frappé par l'apparence de rigueur du raisonnement, sort la liste des stagiaires et s'arrête à celui qu'il a le plus mal noté, un certain Alfred Dreyfus : « *Officier incomplet, très intelligent et très doué, mais prétentieux et ne remplissant pas au point de vue du caractère, de la conscience, et de la manière de servir les conditions nécessaires pour être employé à l'état-major de l'armée.* » On compare les écritures. Une vague similitude suffit : elle scelle le destin de Dreyfus, et ce contre l'avis de plusieurs experts en écriture consultés. Pourquoi s'obstine-t-on ainsi à accuser Dreyfus alors que l'affaire demeure inconnue de l'opinion publique jusqu'au 29 octobre et que la pression de la presse nationaliste et antisémite ne joue pas encore ? La réponse est double.

Tout d'abord il faut incriminer la hâte du ministre de la guerre, le général Mercier, à trouver coûte que coûte un coupable. Ne vient-il pas de commettre une grave bévue en écartant d'un revers de la main un nouvel explosif, que son inventeur, Turpin, est allé proposer à l'étranger. Le « flair d'artilleur » dont Mercier s'est vanté à la Chambre a été brutalement pris en défaut, et sa carrière de ministre ne tient guère qu'à un fil dans l'un de ces ministères à l'existence elle-même assez précaire. C'est lui qui, une fois l'affaire rendue publique et le nom du capitaine Dreyfus révélé par *l'Eclair,* dès le lendemain (*la Libre Parole* d'Edouard Drumont, journal antisémite qui peut diffuser jusqu'à 200 000 exemplaires en cas de « chauffe », ne faisant que suivre le mouvement), dictera pratiquement par voie de presse le verdict du futur tribunal militaire.

« Les Prussiens de l'intérieur »

L'autre explication fait bien entendu intervenir le facteur de l'antisémitisme. L'historien américain Michael Burns a fort bien montré, dans son *Histoire d'une famille française, les Dreyfus,* l'importance de l'antijudaïsme alsacien traditionnel chez un colonel Sandherr, alors à la tête de la section de statistique. Un colonel Sandherr qui s'écrie : « *J'aurais dû m'en douter* » lorsqu'on prononce devant lui le nom de Dreyfus : « *Le père de Sandherr,* dit Michael Burns, *un protestant converti au catholicisme, avait parcouru en 1870 les rues de Mulhouse en criant :* « A bas les Prussiens de l'intérieur ! » – *l'expression désignait les protestants et les juifs. Il avait fait partie des manifestants dont les cris furieux avaient tenu la famille Dreyfus cloîtrée derrière les portes cadenassées de la rue de la Sinne (où la famille Dreyfus demeurait).* » Pour un Sandherr, un juif d'Alsace est à peine un compatriote.

Même si les officiers de l'état-major n'adoptent pas telles quelles les outrances de *la Libre Parole,* qu'ils lisent cependant volontiers, leur antisémitisme, plus ténu et peut-être plus redoutable, les amènera, par exemple, à rejeter les conclusions de l'expert en écriture, Gobert, qui innocentent Dreyfus. Gobert travaille pour des banques. *Ergo* il a, dans leur esprit, nécessairement partie liée avec la « *haute finance juive* ». Il est certain que beaucoup d'officiers voient en outre d'un mauvais œil l'intrusion d'un juif dans les bureaux de l'« arche sainte ». Le lieutenant-colonel du Paty de Clam, dont le rôle est si déterminant dans l'instruction de Dreyfus (et dont le fils succédera à Darquier de Pellepoix au commissariat d'Etat aux questions juives du régime de Vichy), le dit crûment dans ses souvenirs : « *Delane m'a dit carrément au moment où un officier juif posait sa candidature pour être admis dans notre bureau :* « Pas de juif ici ! » *A cette époque, j'étais imbu de préjugés humanitaires, j'avais de très bonnes relations avec des juifs intelligents, artistes, savants... L'ostracisme me parut sévère... Or il y a des situations où il n'est pas bon de mettre des gens qui ne soient pas indiscutablement des Français de France...* »

Préjugés entretenus pas la presse antisémite et assomptionniste (le réseau de *la Croix*), entêtement : les hautes sphères de l'armée française manifestent en cet automne 1894 des caractères spécifiques que l'on retrouvera à plusieurs reprises au XXe siècle. Plutôt que de reconnaître une erreur, l'état-major – ou une partie de l'état-major – préférera s'enferrer dans des mensonges, au point de fabriquer des faux pour bourrer un dossier étique, au point d'accepter d'un cœur léger le maintien d'un innocent au bagne, au point de mettre le pays à deux doigts d'une révolution politique. N'y a-t-il pas dans cette folie d'infaillibilité, dans cette hâte à se défausser de ses tares sur une catégorie de population, une sorte de préfiguration d'« étranges défaites » futures ?

(1) Eric Cahm propose de nommer cette affaire la « première affaire Dreyfus », désignant ainsi une période qui va de l'arrestation à la dégradation de Dreyfus, l'Affaire ne « repartant » véritablement pour l'opinion publique qu'en 1897 (*la Première Affaire Dreyfus, l'Affaire Dreyfus et l'opinion publique 1894-1895,* manuscrit non publié).

(2) Dans son *l'Affaire sans Dreyfus,* parue chez Fayard au début des années 60.

▶ *Le Monde « Dossiers et documents »* consacre son numéro d'octobre à l'affaire Dreyfus, dont il est également question dans les *Dossiers et documents littéraires* consacrés à « Emile Zola, artiste et prophète ».

Une exposition intitulée « Une tragédie de la Belle Epoque : l'affaire Dreyfus » aura lieu du 17 octobre au 30 novembre 1994 à la mairie du 11e arrondissement, place Léon-Blum à Paris.

LIVRES POLITIQUES ANDRÉ LAURENS

LA DÉMOCRATIE IMPARFAITE
de Jean-Marie Donegani et Marc Sadoun. Folio-Gallimard, 262 pages, 41,50 F.

LA DÉMOCRATIE DANS TOUS SES ÉTATS
sous la direction de Jacques Zylberberg et Claude Emeri. Les Presses de l'université de Laval, 650 pages, 65 F.

LES RÉGIMES POLITIQUES OCCIDENTAUX
de Jean-Louis Quermonne. Essais-Seuil, 299 pages, 49 F.

De contradictions en incertitudes

IMPARFAITE, incertaine, fragile : ce sont les faiblesses de la démocratie. Et pourtant, elle tourne, tant bien que mal ! Jean-Louis Quermonne explique comment et dans quelles conditions elle fonctionne, à partir des régimes qui l'incarnent en Occident.

La nouvelle édition de cet ouvrage est l'occasion pour l'auteur de souligner deux faiblesses de nos démocraties. L'une est propre à l'Union européenne et concerne le « déficit démocratique » existant entre l'exécutif et le législatif ; l'autre, plus générale, tient à l'insuffisance des moyens de contrôle démocratique face à la complexité croissante des sociétés développées et au poids qu'y exercent les appareils technocratiques.

Ce sont là des faiblesse auxquelles il paraît possible de remédier, même si ce n'est pas facile. Il y en a d'autres qui lui sont consubstantielles : elles se révèlent à l'usage, quand elle n'ont pas été déjà repérées dans le passé. On dira qu'il faut faire avec, mais ce n'est pas plus mal de les identifier nettement et de s'interroger à leur sujet.

Selon Jean-Marie Donegani et Marc Sadoun, *« la double nature du parti éclaire le caractère incertain de la démocratie pluraliste »*. Nos auteurs cherchent donc à analyser et à comprendre la nature du phénomène partisan. Le parti vise à unifier en même temps qu'il divise : c'est un entre-deux, l'intermédiaire entre le politique et le social, le pont et la porte entre l'individuel et le collectif. Il a pour fonction horizontale d'exprimer la diversité et, pour fonction verticale, d'incarner la représentativité, ce qui ne va pas sans contradictions. Il ne pouvait soutenir cette gageure. Les organisations permanentes et structurées, en particulier, sont apparues comme porteuse d'un danger : *« Celui de réduire les incertitudes qui définissent la démocratie,* [qui] *est un absolu tout entier construit dans la référence au relatif. »*

Jean-Marie Donegani et Marc Sadoun rappellent comment le phénomène a été perçu dans l'histoire et explique quel est son enjeu reconnu aujourd'hui, après des expériences extrêmes. Au terme de leur réflexion, qu'ils tirent du côté de la philosophie, ils constatent que le retour au modèle libéral ne résout pas la difficulté de la démocratie à intégrer toutes les dimensions du pluralisme. La question posée par *« la libre confrontation de l'un et du multiple »* reste ouverte. L'important n'est-il pas, déjà, dans le fait de poser la question ?

On ne sera pas plus réconforté en se plongeant dans *la Démocratie dans tous ses états,* à supposer que le réconfort soit intellectuellement vivifiant. En revanche, cet ouvrage, fruit de la coopération de trois universités (la Sorbonne, Laval au Canada, et Belgrano à Buenos-Aires) offrira les éléments d'une réflexion décapante.

Les états de la démocratie dont il est question proviennent des modèles français, canadien et argentin. Vingt-quatre universitaires ont participé à cette entreprise dirigée par Jacques Zylberberg et Claude Emeri : on ne prétendra pas résumer l'ensemble de leurs travaux et on s'en tiendra aux faiblesses de la démocratie évoquées plus haut.

Jacques Zylberberg constate que *« la démocratie n'est pas un concept opératoire »* et que la démocratisation n'est pas davantage repérable : nous voilà avertis dès l'introduction. Chargé de proposer une synthèse, Jean Daudelin observe que *« la démocratie réelle »* est décevante car *« il lui manque toujours quelque chose »,* et parce qu'elle ne donne jamais les résultats qu'on attend d'elle. En particulier, elle ne satisfait pas la demande de sécurité et de protection adressée aux Etats démocratiques. *« Appareils de régulation, ils doivent réduire, sinon éliminer, l'incertitude alors même qu'ils l'institutionnalisent. La politique est comme une corde raide, tendue entre un chaos insupportable et un cosmos étouffant »* écrit Jean Daudelin, et, ajoute-t-il, *« nos régimes oscillent entre la gourvernabilité et l'asservissement à l'électorat, entre l'impunité du pouvoir étatique et le gouvernement des juges, entre la dispersion du pouvoir et sa centralisation absolue ».*

Selon lui, la France ne s'en tire pas si mal au regard de la démocratie. Quand même, on ne peut s'empêcher de penser que l'actualité y corrobore, autant qu'ailleurs, les oscillations qu'il décrit. Il arive au char de l'Etat d'être secoué par le roulis en voguant sur une démocratie incertaine et houleuse.

هكذا من الاصل

A la veille de son retour à Port-au-Prince après trois ans d'exil, le président Jean-Bertrand Aristide a fait ses adieux à M. Clinton, vendredi 14 octobre à Washington, lors d'une cérémonie à la Maison Blanche. Ce retour « est une victoire pour la liberté à travers le monde », a dit le chef d'Etat américain, qui a aussi estimé que l'intervention militaire lancée « pacifiquement » le 19 septembre avait donné aux Haïtiens « la chance de reconstruire la démocratie », tout en réaffirmant que les Etats-Unis « ne sont pas, ne peuvent pas et ne doivent pas être les gendarmes du monde ».

■ NON A LA VIOLENCE. M. Aristide a, de son côté, estimé que la démocratie apportera à son pays « la paix pour tous, la réconciliation entre tous, le respect et la justice pour chaque citoyen ». « Non à la violence, non à la vengeance », a-t-il répété.

■ NETTOYAGE. Des foules enthousiastes ont nettoyé et paré vendredi, dans une ambiance de carnaval, les rues de Port-au-Prince, pendant que l'armée américaine déployait d'impressionnantes mesures de sécurité, pour prévenir tout incident. A Washington, le département d'Etat a annoncé que la sécurité rapprochée de M. Aristide sera assurée « pendant au moins trois mois » par la compagnie privée américaine MVM, pour une somme comprise entre « 850 000 et 1,95 million de dollars », prise en charge par l'administration américaine.

■ LEVÉE DE L'EMBARGO. Les sanctions internationales seront levées, comme prévu, dimanche 16 octobre, a annoncé le président en exercice du Conseil de sécurité de l'ONU, Sir David Hannay. Les dernières mesures bilatérales adoptées par les Etats-Unis devaient prendre fin samedi.

Le retour du président exilé à Port-au-Prince

Haïti souhaite passer au plus vite « de la misère à la pauvreté »

WASHINGTON

de notre correspondant

Le défi que constitue le rétablissement de la démocratie en Haïti est, dans une large mesure, économique. L'administration américaine, comme les représentants des organisations multinationales, en sont conscients, et une réelle mobilisation des bailleurs de fonds est perceptible pour faire en sorte que la fin de la dictature soit suivie par une période de stabilité économique et politique.

La perspective du retour du président Jean-Bertrand Aristide a suscité un immense espoir dans ce petit pays de 7,5 millions d'habitants qui est l'un des plus pauvres de la planète. Si la fin de la dictature ne se traduit pas rapidement par une amélioration des conditions de vie de la population, nul ne peut exclure, une fois les soldats américains puis la force des Nations unies partis, qu'une poignée de militaires ne tente, une nouvelle fois, de « rétablir l'ordre ». C'est d'ailleurs pour conjurer ce danger que les effectifs de l'armée vont être réduits de façon drastique.

La situation dont le président Aristide hérite est catastrophique. Elle a empiré depuis son départ de Port-au-Prince, en partie d'ailleurs à la suite des sanctions économiques imposées par la communauté internationale. Une poignée de statistiques donnent la mesure du « déficit haïtien ». Selon la Banque mondiale, alors qu'environ un milliard d'individus dans le monde vivent dans un état de pauvreté absolue, avec moins de 1 dollar par jour, en Haïti, la moyenne par habitant est inférieure : environ 70 cents américains, soit moins de 4 F par jour. Le revenu annuel par habitant dans la zone caraïbe est d'environ 1 950 dollars, mais il ne dépasse pas 255 dollars en Haïti. Moins de 25 % de la population disposent d'installations sanitaires et près de 70 % n'ont pas d'accès direct à l'eau potable.

Une espérance de vie limitée à cinquante-cinq ans, un taux d'alphabétisation de 57 % et un taux de mortalité infantile de 87 pour 1 000 complètent ce tableau des misères haïtiennes, d'après les derniers chiffres (anciens) disponibles. Au niveau de l'Etat, ce n'est guère mieux : les fermetures d'entreprise et les licenciements (par dizaines de milliers) se sont multipliés depuis trois ans, les services publics sont tombés en déshérence et les salaires sont souvent impayés ; les infrastructures (notamment les routes) sont mal ou pas entretenues, et les échanges commerciaux (notamment de produits agricoles) ont périclité en raison de l'arrêt des livraisons de carburant... Bien d'autres statistiques attestent la faillite généralisée du régime militaire de Port-au-Prince, lequel accaparait 40 % du revenu national pour le seul budget de fonctionnement de l'armée.

Mobilisation internationale

Les besoins sont donc multiples et immenses. La réunion des bailleurs de fonds qui s'est tenue à Paris en août a prévu de mobiliser 550 millions de dollars en faveur d'Haïti sur une période de douze à quinze mois, la part américaine représentant environ 200 millions de dollars. Après, tout dépend des intentions de la communauté internationale. Une mission de la Banque mondiale va se rendre dans l'île caraïbe dans les prochaines semaines pour réaliser une évaluation plus précise des besoins (la dernière remonte à plus d'un an). A plus long terme, s'il s'agit véritablement de « reconstruire » Haïti, un flot annuel de plusieurs centaines de millions de dollars sera nécessaire. Mais il est vraisemblable que cette aide ne sera à la disposition des autorités haïtiennes que si l'investissement privé est favorisé par des réformes de structure.

Les principaux donneurs multilatéraux vont fortement « recommander » une privatisation d'une partie du secteur public (ports, eau, électricité, etc.), un nouveau cadre juridique (code civil et code du commerce remaniés), bref une « *reformulation de l'Etat dans un contexte d'économie de marché* », pour employer l'expression d'un représentant d'une institution internationale qui ajoute : « *Nous n'avons pas de « modèle de développement », chilien ou mexicain, à proposer ; mais la « recette » est simple : pour lutter contre la pauvreté il faut la croissance économique. Pour que celle-ci reparte, il faut créer un environnement qui favorise le retour de l'argent.* » Premières visées, les entreprises américaines : en 1992, environ 250 étaient présentes en Haïti. Leur nombre, aujourd'hui, est probablement inférieur à une centaine.

Si l'argent privé est indispensable, l'aide des bailleurs de fonds institutionnels l'est tout autant. Or, les organisations internationales, comme la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et la Banque interaméricaine de développement (BID) sont formels : leurs statuts les empêchent de débourser le moindre crédit en faveur d'Haïti, tant que la dette de ce pays (environ 80 millions de dollars) à leur égard n'aura pas été remboursée. Dans un premier temps, c'est donc aux donneurs bilatéraux de se mobiliser. Ils devront notamment financer la presque-totalité des besoins budgétaires de Port-au-Prince (évalués à environ 15 millions de dollars par mois en 1993), pendant les quatre ou cinq premiers mois.

Les Etats-Unis ont annoncé leur intention de prendre en charge environ un tiers de cette somme, sans compter un programme d'aide de un milliard de dollars étalé sur cinq ans. D'autres pays ont fait part d'intentions favorables, comme le Japon, le Canada, la France, l'Allemagne, l'Espagne, la Suisse, etc. Mais rares sont ceux qui sont prêts à ouvrir les cordons de la bourse pour une aide urgente et exceptionnelle. Le cas de la France n'est probablement pas unique : Alain Lamassoure, ministre délégué aux affaires européennes, a récemment expliqué à Washington, devant quelques journalistes, qu'il est « *un peu tôt* » pour envisager une aide de ce genre, le nouveau gouvernement d'Haïti devant d'abord « *faire l'état des lieux* ». Or il est clair qu'après son retour à Port-au-Prince, le président Aristide verra son temps chichement mesuré. Une fois la dette d'Haïti remboursée, un « *rythme de croisière* » des financements devrait se mettre en place : la Banque mondiale dispose ainsi d'un crédit de 100 millions de dollars qui a été approuvé mais non déboursé en raison des sanctions économiques. La BID peut débloquer, dans les mêmes conditions, plus de 130 millions de dollars. Plus tard, il faudra sans doute envisager une réforme agraire et une remise à plat des circuits de distribution, sans compter une politique systématique de reforestation (il ne resterait plus que 1,3 % du territoire couvert de forêts).

Le programme de reconstruction d'Haïti prend ainsi, pour la communauté internationale, les dimensions d'un véritable « *plan Marshall* ». Selon les termes qu'emploie le président Aristide, le défi paraît à la fois raisonnable et ambitieux : il s'agit, a-t-il dit, de passer « *de la misère à la pauvreté* ».

LAURENT ZECCHINI

« Bravo pou retou Titid »

Dans une ambiance de carnaval le petit peuple s'apprêtait à fêter son « prezidan »

PORT-AU-PRINCE

de notre envoyé spécial

C'est une capitale littéralement occupée par les troupes américaines que devait retrouver Jean-Bertrand Aristide samedi 15 octobre à son retour. La journée de vendredi a en effet été consacrée à un renforcement spectaculaire des moyens militaires. Des dizaines de chars ont fait leur apparition dans le centre-ville et des kilomètres de fils de fer barbelés ont été disposés autour des principaux bâtiments publics et du quartier-général des forces armées, ornés de grandes banderoles bleu et rouge, les couleurs du drapeau haïtien.

La place du palais présidentiel est transformée en bunker, gardé par un nombre impressionnant de véhicules et de soldats. De chaque côté de la grande bâtisse blanche, des estrades sont disposées et une cage de verre anti balles a été installée en haut du perron d'où devait s'exprimer le chef de l'Etat. Sur le toit, antennes satellites et tireurs d'élite sont déjà en place. L'aéroport, placé sous haute surveillance, a été fermé au trafic vendredi, jusqu'à dimanche. « *Nous ne pouvons pas garantir qu'il n'y aura pas de débordements,* résume un officier américain, *mais nous ferons tout ce que nous pouvons pour l'éviter.* »

Pas de programme officiel

Rien n'est *a priori* laissé au hasard pour les festivités qui accompagnent ce retour. Le programme prévoyait l'arrivée, en début de matinée, d'un premier avion d'invités, parmi lesquels le sénateur Ted Kennedy, le pasteur Jesse Jackson, le chanteur Harry Belafonte et des membres du groupe parlementaire noir des Etats-Unis, le Black Caucus. L'avion du président Aristide et de sa délégation, ainsi que celui du secrétaire d'Etat américain Warren Christopher, ne devait arriver qu'en fin de matinée. Après une brève cérémonie et une rencontre avec le cabinet démissionnaire du premier ministre Robert Malval, les deux délégations devaient se rendre au palais en hélicoptère.

Le premier discours du président était prévu vers 13 heures (18 heures en France). Le secrétaire d'Etat américain, après une rapide revue des troupes américaines, rejoindra Washington en fin d'après-midi. Aucun autre programme officiel n'était prévu, mais il était probable que M. Aristide se rende, durant le week-end, dans un des quartiers populaires de la ville qui préparaient son retour avec la plus grande ferveur.

Le maire de la capitale, Evans Paul, avait demandé un grand nettoyage de la cité. Les habitants des quartiers misérables, telle Cité-Soleil, ont fait plus, déployant des trésors d'imagination pour décorer leurs baraques. Des slogans peints ou dessinés (« *Bravo pou retou Titid* », « *Bien venu ak prezidan Titid* ») sont encadrés par des porches en palme tressée. Les portraits de Jean-Bertrand Aristide, interdits il y a seulement quelques semaines, fleurissent partout.

Le président pourra se rendre dans sa résidence de Tabare. Les travaux de réaménagement ont avancé d'une manière impressionnante, et une allée de palmiers mène dorénavant à la propriété entièrement repeinte en blanc et beige. Des plantes et des fleurs ont été plantées sur les balcons, l'électricité a été réinstallée et seize téléphones ont été branchés. Une bonne centaine d'ouvriers s'apprêtaient « *à passer une nuit agitée* » pour terminer les finitions.

Compte-tenu de l'importance du rassemblement attendu dans Port-au-Prince – plusieurs dizaines de milliers de personnes, selon un haut responsable américain –, les consignes de calme avaient largement été diffusées. Les hommes du colonel Jeffrey Jones, chef de l'« unité spéciale psychologique » de l'armée américaine, ont diffusé par tous les moyens (tracts, autocollants, affiches) des messages appelant la population « *à la réconciliation et à la non-violence* ». La chaîne de télévision officielle, ainsi que les jeeps militaires équipées de haut-parleurs, ont fait de même.

Lors d'une messe, vendredi, à la mémoire du ministre de la justice du gouvernement de Robert Malval, Guy Malary, assassiné le 14 octobre 1993, un appel identique a été lancé par le prêtre Jean-Juste, concélébrant la cérémonie au côté de l'évêque de Port-au-Prince, Mgr Joseph Lafontant. En présence du corps diplomatique, le premier ministre Robert Malval a pour sa part souligné dans son discours que « *sans unité nationale, il n'y aura pas de renouveau politique ni de redressement moral du pays* ».

En fin de soirée, sur la place du palais, quelques milliers de personnes s'apprêtaient à passer la nuit pour être aux premières loges lors du « grand jour », dansant et chantant devant le bâtiment où s'affairaient des soldats américains. Une sono et des musiques improvisées contribuaient à un « carnaval » spontané. Depuis Petionville, sur les hauteurs de Port-au-Prince, jusqu'aux quartiers du port, toute la ville était déjà en fête.

Reste une inconnue politique : les membres du cabinet, tout comme l'entourage du président Aristide, affirmaient ne pas savoir quand ce dernier nommera un nouveau premier ministre et les futurs chefs de l'armée et de la police. Ce signe était attendu avec anxiété par l'ensemble des acteurs politiques et économiques de l'île, ainsi que par le gouvernement américain.

DENIS HAUTIN-GUIRAUT

Aristide sans l'« aristidisme »

Suite de la première page

Homme de plusieurs régimes, Leslie Delatour s'est rapproché du président Aristide ces derniers mois, a largement inspiré le plan présenté fin août à Paris, où il l'a d'ailleurs soutenu, et a encore représenté Haïti à la réunion du FMI qui vient de se tenir à Madrid. « *Il n'est pas dans notre mouvance, c'est plutôt un homme de droite,* relève un proche du président, *mais il a accepté les résultats des élections* [en 1990] *et joue le jeu.* » La participation de M. Delatour au prochain gouvernement serait du meilleur effet dans le cadre de la politique de réconciliation, d'autant plus que la revendication d'un « *gouvernement à large assise* », longtemps formulée par les Américains, paraît aujourd'hui nettement dépassée.

Autre domaine dans lequel beaucoup espèrent trouver un changement par rapport aux sept premiers mois de mandat de Jean-Bertrand Aristide : le dialogue avec l'ensemble de la société. C'est l'une des erreurs que les « aristidiens » reconnaissent aujourd'hui avoir faites en 1991 : « *Nous étions pleins de fougue,* avoue l'un d'eux. *Cette fois-ci, le dialogue doit avoir lieu, et le président y est prêt.* » Pour Victor Benoit, actuel ministre de l'éducation et chef du parti social-démocrate KONAKOM, « *le pouvoir doit articuler ses relations avec la petite et la moyenne bourgeoisie pour qu'elles ne se sentent pas menacées ; ce sont des secteurs socio-professionnels qui ont besoin d'être rassurés et auxquels il faut montrer qu'ils n'ont pas besoin de s'appuyer sur des putschistes pour que leur sécurité soit assurée* ». Réaliste, Marie-Michèle Rey, ministre des finances, visiblement traumatisée par trois années qu'elle a dû vivre en partie dans la clandestinité, estime que, « *dans certains secteurs, il y aura réconciliation, et dans d'autres il y aura cohabitation ; là, à force d'asséner le mot d'ordre de réconciliation, on finira par parvenir à une cohabitation.* »

Beaucoup va dépendre du comportement du président Aristide lui-même, qui, après trois ans passés chez eux, reste une énigme pour les Américains. Même si son anglais s'est considérablement amélioré, même si son idéologie a perdu de sa rigidité, il ne s'est jamais intégré à l'establishment washingtonien, et la presse américaine, qui n'a jamais vraiment réussi à pénétrer son entourage haïtien, continue de voir en lui quelqu'un d'imprévisible. Et l'on s'inquiète à Washington de certaines ambiguïtés, son insistance, par exemple, à refuser toute impunité à ceux qui ont participé aux violences consécutives au coup d'Etat, tout en prônant une réconciliation national.

La formation d'une nouvelle force de police et la reconstitution d'une armée restreinte figurent parmi les priorités dont la mise en œuvre sera particulièrement délicate, à un moment où il faut à tout prix éviter que ne s'instaure une atmosphère de règlements de comptes. C'est là, encore, que la qualité des relations entre le président Aristide et les responsables américains en Haïti, qui vont continuer à superviser pendant plusieurs mois leurs quelque 15 000 soldats en Haïti, va être déterminante. « *Le poids des Américains va être très fort,* admet Evans Paul, maire de Port-au-Prince, *car dans le tiers-monde, celui qui contrôle les armes contrôle le pouvoir.* »

Pourtant, sur ce point aussi l'évolution est nette : « *Une des erreurs du premier gouvernement avait été de sous-estimer le poids des Etats-Unis dans la région* », estime un proche du président. D'ailleurs, affirme un autre, les orientations économiques choisies montrent que l'on a compris que « *le pouvoir politique et économique américain pèse au moins autant que la volonté du peuple haïtien. Si nous avions tenu compte de ça dès le début, peut-être n'aurions-nous pas eu de coup d'Etat* »...

Créer un contre-pouvoir

Les Américains seront là, et bien là. « Ils nous ont laissé revenir, mais accompagnés, sous tutelle », constate un partisan de M. Aristide. Pour reprendre l'expression d'un diplomate, « *ils vont coller à la peau d'Aristide aussi longtemps que possible* », pour éviter les bavures. Et déjà, ils préparent l'après-Aristide, essaient de détecter des Haïtiens au profil d'homme d'Etat, puisque le président s'est engagé à ne pas aller au-delà du mandat pour lequel il a été élu, jusqu'en février 1996. Pour l'instant, les Américains paraissent avoir jeté leur dévolu sur le jeune et charismatique maire de Port-au-Prince, Evans Paul, sur lequel ils ne tarissent pas d'éloges, au point que certains se demandent si ce n'est pas là une manière de brûler les ailes de cet homme déjà immensément populaire, ou de créer un contre-pouvoir au président Aristide.

Mais les Haïtiens ont su faire preuve, depuis deux siècles, d'un farouche esprit d'indépendance. Le secret avec les Américains, confie un riche habitant de Pétionville, le quartier résidentiel de Port-au-Prince, c'est qu'« *il faut toujours faire semblant d'accepter leur puissance pour pouvoir la contourner* ».

SYLVIE KAUFFMANN

Un plan de reconstruction aléatoire

PORT-AU-PRINCE

de notre envoyée spéciale

L'équipe du président Aristide a présenté, le 26 août à Paris, aux pays donateurs, les grandes lignes de sa « *stratégie de reconstruction sociale et économique* » d'Haïti, où le taux de chômage se situe actuellement autour de 70 % de la population active.

Ce document, qui chiffre le coût de ce plan pour la communauté internationale à 770 millions de dollars pour les douze à quinze premiers mois, exprime la conviction qu'« *un secteur privé vibrant, doublé d'une politique d'ouverture à l'investissement étranger, est vital pour la croissance à long terme* ». Les autorités haïtiennes promettent d'abolir les quotas d'importations et les tarifs douaniers. Constatant que « *le contrôle des biens de production par l'Etat s'est révélé une catastrophe économique et sociale* », en raison des erreurs de gestion et de la corruption, elles proposent des privatisations à grande échelle, en priorité à l'intention des investisseurs étrangers, des épargnants et de la diaspora haïtiens.

Le plan prévoit la création d'une armée professionnelle limitée à 1 500 hommes (contre 7 500 précédemment), l'établissement d'un pouvoir judiciaire indépendant « *susceptible de fournir une protection adéquate pour l'activité du secteur privé, des droits de propriété et des droits de l'homme fondamentaux* ». Il propose enfin de moderniser le secteur d'Etat en le réduisant considérablement, en le décentralisant et en obtenant, par des « *incitations financières généreuses* », le départ volontaire de la moitié des 45 000 fonctionnaires actuels. Plusieurs ministres estiment toutefois que, pour des raisons de stabilité sociale et de coût, certaines de ces mesures ne pourront être mises en œuvre que graduellement.

S. K.

EUROPE

A la veille des élections législatives allemandes

Les derniers sondages sont favorables à la coalition dirigée par le chancelier Kohl

BONN

de notre correspondant

A la veille des élections générales du dimanche 16 octobre, on ne s'attendait pas en Allemagne que ce scrutin entraîne de spectaculaires bouleversements des orientations politiques. Les dirigeants de l'actuelle coalition, s'ils restent au pouvoir, augmenteront-ils les impôts après les élections ? Les sociaux-démocrates, s'ils parviennent aux affaires, introduiront-ils une limitation de vitesse sur les autoroutes ? Telles étaient quelques-unes des préoccupations principales des électeurs, qui s'apprêtaient à voter davantage en fonction de la sympathie personnelle qu'ils éprouvent pour l'un ou l'autre des candidats qu'en fonction des programmes des partis.

« *Chaque élection allemande est une confirmation éclatante de la stabilité du pays* », écrit Ben Knapen, un observateur néerlandais, dans la dernière édition de l'hebdomadaire *Die Zeit*, parue le 14 octobre. Il ajoute, avec admiration : « *Pas de Berlusconi, pas de Ross Perot, pas de Bernard Tapie dans la joute électorale allemande.* »

Éclatement de l'échiquier politique

Quel que soit le résultat, les responsables des grands partis démocratiques ont constaté avec satisfaction que l'« éclatement » de l'échiquier politique, tant redouté l'an dernier, n'a pas eu lieu. Par ailleurs, l'extrême droite n'a joué aucun rôle dans la campagne, et ne sera vraisemblablement pas représentée au Bundestag. D'après les sondages, les deux grands partis, CDU/CSU et SPD, devraient recueillir, à eux deux, 76 % à 78 % des suffrages.

Le score des petits partis (Verts, libéraux du FDP et communistes du PDS) décidera largement de la composition de la future alliance de gouvernement. Contrairement au scénario catastrophe élaboré au cours des dernières semaines, ou même grâce à lui, les libéraux pouvaient espérer, au terme de la campagne, obtenir suffisamment de voix pour être représentés au Bundestag et permettre ainsi à l'actuelle coalition de se maintenir au pouvoir : le dernier sondage de l'institut Allensbach, paru vendredi 14 octobre, donne, en effet, une majorité de 48,5 % à la coalition actuelle (41 % pour la CDU-CSU, et 7 % à 7,5 % pour le FDP). « *Nous sommes sûrs que les libéraux seront présents au Bundestag* », ne cessent de répéter les responsables du Parti chrétien-démocrate depuis quelques jours.

Ces indices relativisent, du même coup, l'importance du score des communistes (autour de 4 %), qui n'auront pas nécessairement le rôle d'arbitre que certains leur voyaient déjà jouer. Toujours d'après l'institut Allensbach, les sociaux-démocrates recueilleraient 35,5 % et les Verts 8 % des voix.

L'immensité des enjeux du jour (le chômage, le coût des dépenses sociales, le rôle de l'Allemagne dans le monde...) ne s'est pas traduite, paradoxalement, par une campagne électorale passionnée ou passionnante, et de l'avis général, rarement le ton du débat politique avait été aussi terne à la veille d'un scrutin national.

LUCAS DELATTRE

GRANDE-BRETAGNE

John Major reprend en main le Parti conservateur

La conférence du Parti conservateur s'est achevée, vendredi 14 octobre, à Bournemouth, par un discours du premier ministre, John Major, qui, fort de son succès en Irlande du Nord, semble avoir retabli son autorité sur le parti.

LONDRES

de notre correspondant

Tout avait, pourtant, bien mal commencé pour M. Major. Après la tornade médiatique entourant son rival travailliste, Tony Blair, après le nouveau scandale touchant Mark Thatcher, le fils de la *Dame de fer*, les tories paraissaient déstabilisés, déchirés entre pro et anti-européens, entre durs et modérés, entre ambitions rivales. Mardi 11 octobre, on avait vu les « eurosceptiques » monter à la charge (*le Monde* du 13 octobre), avec à leur tête les deux Norman : Lamont, l'ancien chancelier de l'Echiquier, et Tebbit, ex-président du parti. Mercredi, ce fut au tour des deux Michael : Heseltine, le pro-européen, président du Board of Trade, et Portillo, ministre de l'emploi, qui a promis de lutter contre la « *pourriture bruxelloise* ». Tous deux croisaient le fer pour une éventuelle succession à un premier ministre guère épargné par les sondages et par la presse.

Dans cette atmosphère délétère, les délégués, désemparés, semblaient se chercher un nouvel homme fort, et, l'on notait que le fringant fils d'émigré espagnol, Michael Portillo, l'avait de loin emporté à l'applaudimètre sur le plus modéré, et moins jeune, Heseltine, auparavant la coqueluche des congrès. M. Major a, alors, frappé un coup de maître. Mercredi soir, on apprenait en effet que les terroristes protestants allaient annoncer, six semaines après l'IRA, qu'ils mettaient bas les armes (*le Monde* du 14 octobre). Jeudi, c'était fait, quelques heures avant l'ouverture d'un débat difficile entre le secrétaire à l'Irlande du Nord et les durs du parti.

Cette victoire historique a rendu sans objet les rivalités internes. M. Major ne veut pas aller trop vite, comme le demande Dublin, mais n'a pas non plus l'intention de traîner les pieds. Il s'est imposé à sa manière, monochrome, discrète et sans éclat, en homme « *d'action* » plus que « *de vision* », selon ses propres termes, redonnant un brin d'espoir aux tories, sans, toutefois, déchaîner l'enthousiasme qui avait salué M. Portillo.

La fin de l'ère Thatcher

Le premier ministre a choisi la voie moyenne, refusant l'appel vers le « grand large » d'une aile droite qui se sentait majoritaire. Il a rejeté une baisse des impôts, pour mieux pouvoir l'offrir plus tard : à la veille des prochaines élections, dans lesquelles tout le monde le donne perdant. Il a soutenu la politique musclée de répression de son ministre de l'intérieur, mais sans la pousser à l'extrême comme le voulaient certains. Il s'est dit prêt à s'opposer à toute décision des Douze qui nuirait à son pays, mais a ajouté que « *l'isolationnisme est un luxe que la Grande-Bretagne ne peut se permettre* ».

La guerre des deux Michael avait perdu tout objet. M. Major a redonné un semblant d'unité au parti, évitant que les affrontements internes ne perdurent et minent encore plus la majorité. Peut-être a-t-il entendu l'appel des modérés de la vieille génération qui, à l'exemple de lord Howe, ont mis en garde contre tout virage à droite : « *Vouloir mettre autant d'océan que possible entre nous et le Labour est la réponse pavlovienne d'un parti lancé dans une mission suicide.* » Toujours est-il que M. Major a terminé son discours par ces mots : « *Le changement pour le changement ne devrait jamais avoir d'attrait pour des conservateurs.* »

La conférence de Bournemouth aura aussi définitivement enterré l'ère Thatcher, juste dix ans après l'attentat de l'IRA contre la conférence torie de Brighton, dans lequel la « Dame de fer » avait failli perdre la vie. Ebranlée par les accusations contre son fils, visiblement marquée par des problèmes de santé, elle n'a eu droit, de la part des congressistes, qu'à des applaudissements de pure forme. Ses manœuvres dans la coulisse contre M. Major, en particulier sur l'Europe, ont fait long feu. Et le processus engagé en Irlande du Nord a prouvé qu'une autre politique était possible pour les conservateurs britanniques.

PATRICE DE BEER

ROUMANIE

Deux Britanniques sont condamnés pour trafic d'enfant

BUCAREST

de notre correspondant

Un couple de Britanniques, poursuivi pour l'adoption illégale d'un bébé roumain, a été condamné, vendredi 14 octobre, à deux ans et quatre mois de prison par un tribunal de Bucarest. Mᵉ Ioana Floca, l'avocate de M. et Mᵐᵉ Mooney, s'est déclarée « *surprise* » par ce jugement, qu'elle qualifie « *d'injuste et d'exagéré* » et a annoncé son intention de faire appel. Les deux Britanniques ont été arrêtés au début du mois de juillet à la frontière roumano-hongroise alors qu'ils tentaient de faire sortir illégalement du pays un nourrisson acheté 6 000 dollars à ses parents. Ceux-ci, ainsi que trois intermédiaires, ont été condamnés respectivement à un an d'emprisonnement et à deux ans et huit mois.

La sévérité de ce verdict que les autorités ont voulu « *exemplaire* » semble prouver leur volonté de rompre avec l'image peu flatteuse de ce pays, souvent assimilé à un grand pourvoyeur d'enfants sur le marché de l'adoption internationale. En 1990, ainsi qu'au premier semestre 1991, plus de dix mille petits Roumains avaient été adoptés par des étrangers. Depuis, les autorités ont adopté un arsenal juridique pour freiner les adoptions étrangères, qui ne sont plus autorisées qu'au compte-gouttes. Toutefois, les adoptions illégales se sont multipliées depuis le début de l'année. Plus de six cents enfants – sur les mille adoptions enregistrées sur cette période – ont ainsi quitté le pays grâce aux failles du système, sans compter le trafic illégal, difficile à quantifier, mais qui prendrait de plus en plus d'ampleur.

CHRISTOPHE CHATELOT

BELGIQUE : manifestation d'étudiants à Bruxelles. – Près de quatre mille étudiants, selon la gendarmerie, ont manifesté contre un projet de réforme de l'enseignement supérieur, vendredi 14 octobre, à Bruxelles. Le ministre de l'enseignement, Michel Lebrun, prévoit de regrouper les cent dix-sept écoles supérieures francophones, de type universitaire et non universitaire, en vingt-cinq grandes écoles. Les étudiants des écoles supérieures universitaires craignent que cette réforme dévalue leurs diplômes. – *(AFP.)*

BULGARIE : inquiétudes après la chute d'une nouvelle pyramide financière. – Des centaines de petits actionnaires se sont rassemblés, jeudi 13 octobre à Sofia, devant le siège de la société d'investissement East-West après l'annonce par le quotidien financier *Pari* que la valeur des actions de cette société a été réduite de 1,1 milliard de leva (17 millions de dollars) à 1 million de leva (15 600 dollars). Selon *Pari*, près de huit mille personnes ont acheté des actions au prix de 1 000 levas alors qu'elles ne valent plus que 1 leva. De nombreux observateurs estiment que la société East-West est une escroquerie du même type que d'autres pyramides financières qui ont récemment vu le jour dans les anciens pays communistes, comme MMM en Russie et Caritas en Roumanie. – *(AP.)*

GRÈCE : élections municipales et départementales. – Les 16 et 23 octobre, 8,5 millions d'électeurs seront appelés à élire 434 maires et, pour la première fois, des préfets, dans les 52 départements du pays. Le principal enjeu de ce scrutin sera la municipalité d'Athènes, aux mains de la droite depuis huit ans, et que Théodore Pangalos, franc-tireur du PASOK (socialiste, au pouvoir), tente de reconquérir. – *(AFP.)*

AZERBAIDJAN : levée de l'immunité de l'ancien premier ministre accusé de putsch. – Le Parlement de Bakou a levé, vendredi 14 octobre, l'immunité parlementaire de l'ancien premier ministre Sourat Gousseinov, accusé d'avoir tenté de renverser le président Gueïdar Aliev au début du mois, ont rapporté les agences russes. M. Gousseinov, déjà démis de ses fonctions le 7 octobre, a disparu depuis son départ du gouvernement, selon le président du Parlement. Sourat Gousseinov est accusé d'avoir dirigé un soulèvement militaire contre le président Aliev depuis son fief de Gandja, la deuxième ville du pays, dans la nuit du 4 au 5 octobre. – *(AFP.)*

MACÉDOINE : élections présidentielle et législatives. – 1,3 million d'électeurs macédoniens sont appelés aux urnes, dimanche 16 octobre, pour élire un président et un Parlement, dans un climat de grave crise économique due aux sanctions internationales contre la Serbie voisine et au blocus imposé à l'ex-République yougoslave par la Grèce. Ces élections – en deux tours – sont les premières depuis l'accession de la Macédoine à l'indépendance, en septembre 1991. – *(AFP.)*

RUSSIE : visite de la reine Elisabeth d'Angleterre. – La reine Elisabeth II d'Angleterre doit se rendre en Russie du lundi 17 au jeudi 20 octobre pour la première visite d'Etat d'un monarque britannique dans ce pays. Accompagnée de son époux, le prince Philip, la reine adressera un message aux écoliers russes, mardi à Moscou, et terminera son séjour à Saint-Pétersbourg, l'ancienne capitale impériale. – *(AFP.)*

ITALIE

Le succès de la grève générale est un sévère avertissement pour Silvio Berlusconi

ROME

de notre correspondante

Plus de trois millions de personnes – certains parlent même de cinq millions – ont défilé, vendredi 14 octobre, avec une résolution et un calme impressionnants, d'un bout à l'autre de l'Italie, sans incidents. La grève générale, décrétée par les principales centrales syndicales, aura donc été un succès sur toute la ligne.

Brandissant, comme à Palerme, des mannequins à l'effigie de Silvio Berlusconi, portant, comme à Rome, des pancartes qui annonçaient : « *En Inde ils ont la peste, en Italie nous avons Berlusconi* », ou encore « *Je me suis repenti, j'avais voté Berlusconi* », dansant, comme à Naples, au son d'orchestres improvisés, les manifestants entendaient protester contre le plan d'austérité proposé par le gouvernement, qui, en touchant des secteurs particulièrement sensibles comme les retraites ou la santé, ne frappe, à leurs yeux, que les plus faibles et les plus démunis.

Mouvement suivi à 90 % chez Fiat

En Toscane, on ne trouvait plus un autobus disponible ; à Turin les ouvriers de Fiat ont suivi le mouvement à 90 % ; à Milan, ils étaient plus de 300 000, massés sur la place du Dôme ; Rome, quadrillée par un service d'ordre impressionnant, avait été vidée de ses voitures.

« *Ce n'est pas seulement une grève générale, mais un sursaut de démocratie et une grande manifestation politique dans l'ordre et la sérénité* », déclarait à Bologne, devant une foule immense, un des leaders de l'opposition de gauche, le secrétaire du PDS (ex-PCI), Massimo D'Alema.

La lune de miel entre Silvio Berlusconi et les électeurs semble bel et bien achevée. Pour la première fois depuis son élection, le président du conseil italien, faute d'avoir encore produit les « miracles » annoncés, affronte un mécontentement généralisé. La manifestation de vendredi n'est sans doute pas la dernière et, dès samedi, les organisations syndicales devaient se réunir pour préparer d'autres actions.

Le gouvernement est-il prêt pour autant à « *revoir sa copie* », comme le lui demandent les syndicats, notamment sur les retraites ? Apparemment pas, si l'on en croit les déclarations faites par le président du conseil depuis Moscou, où il est en visite officielle. « *Dix grèves générales n'y changeraient rien. Les chiffres sont là, je ne les ai pas inventés* », a affirmé Silvio Berlusconi. Faisant allusion à l'attitude de son hôte russe à propos du rouble, il a ajouté, soupirant : « *Eltsine a tout de suite résolu le problème. En Russie, lui, il a le pouvoir de décider...* »

MARIE-CLAUDE DECAMPS

BOSNIE-HERZÉGOVINE

Le président Izetbegovic rejette l'éventualité d'une confédération serbe

Le président bosniaque Alija Izetbegovic a fermement rejeté, vendredi 14 octobre, l'idée avancée par le ministre français des affaires étrangères, Alain Juppé, d'autoriser les Serbes de Bosnie à se confédérer avec la Serbie. Dans une lettre adressée à Bill Clinton, John Major, Boris Eltsine et Helmut Kohl, diffusée par Radio-Sarajevo, M. Izetbegovic assure que son gouvernement « *n'acceptera aucune modification du plan de paix* » international soumis par les grandes puissances.

Par ailleurs, les tirs de mortiers et d'artillerie se sont « *intensifiés* » au cours des dernières vingt-quatre heures à l'est de Mostar (sud-ouest de la Bosnie-Herzégovine), a annoncé vendredi, à Zagreb, la radio de la Force de protection des Nations unies (FORPRONU). Plus de sept cents obus ont été tirés des positions serbes bosniaques contre la partie est de Mostar, sous contrôle musulman, depuis jeudi soir, a précisé la radio.

Enfin, les médiateurs internationaux pour l'ex-Yougoslavie, David Owen (au nom de l'Union européenne) et Thorvald Stoltenberg (pour l'ONU), se sont entretenus vendredi avec le président serbe Slobodan Milosevic, a annoncé l'agence yougoslave Tanjug, qui a qualifié la discussion de « *prolongée et franche* ». Le président Milosevic a demandé, à cette occasion, l'accélération du processus de levée des sanctions internationales contre la Serbie et le Monténégro. – *(AFP.)*

ASIE

CHINE

Protestations de Pékin contre les visées de Hanoï sur le golfe du Tonkin

La Chine a protesté, vendredi 14 octobre, auprès du Vietnam à propos du lancement par Hanoï d'un appel d'offres pour l'exploitation du golfe de Beibu (appellation chinoise pour le golfe du Tonkin), qu'elle a qualifié de « *grossière violation de ses droits de souveraineté* ». Pékin reproche à Hanoï d'avoir organisé en septembre, à Londres et Houston, deux conférences sur le développement du golfe, qui borde les deux pays. Le porte-parole des affaires étrangères chinoises, Chen Jian, a affirmé que « *le golfe de Beibu appartient à la Chine et au Vietnam* ». Il a ajouté que les deux pays « *mènent actuellement des négociations pacifiques pour trouver une juste délimitation du golfe* », et que « *aucune compagnie étrangère ne sera autorisée à empiéter, par ses opérations, sur les droits et les intérêts de la Chine dans cette zone* ». – *(AFP.)*

INDE

Libération d'un chef séparatiste musulman du Cachemire

Un important dirigeant séparatiste musulman du Cachemire indien, Shabir Shah, a été libéré vendredi 14 octobre à Jammu, après cinq ans de détention. Des sympathisants ont fêté son élargissement dans cette « capitale d'hiver » du Cachemire, seul Etat de l'Union à majorité de population islamique. Craignant des troubles, les autorités avaient pris de strictes mesures de sécurité dans Jammu, ville à dominante hindoue. Agé de quarante ans, le président de la Ligue du peuple a passé en prison quatorze des vingt dernières années. Apôtre de la non-violence, il s'était récemment prononcé pour la lutte armée, estimant que « *les moyens pacifiques ayant échoué, le fusil est devenu une nécessité* ». La libération de M. Shah s'explique par la volonté de New-Delhi de créer les conditions propices à la tenue d'élections au Cachemire et de mettre un terme à un conflit qui a fait plus de 10 000 morts en cinq ans. – *(AFP, Reuter.)*

PAKISTAN : une aide de Mᵐᵉ Bhutto à la restauration de la mosquée El Azhar. – Le premier ministre pakistanais Benazir Bhutto a fait don de 100000 dollars à la prestigieuse mosquée El Azhar, au Caire, afin d'aider à sa restauration, a annoncé vendredi 14 octobre l'ambassadeur d'Islamabad en Egypte. Selon M. Allam, ce cadeau manifeste « *la considération* » de son pays pour « *le rôle assumé par El Azhar dans la défense des causes du monde musulman* ». Construite au IXᵉ siècle par les sultans fatimides, El Azhar comprend aussi une université où les sciences islamiques sont enseignées à des étudiants de nombreux pays. – *(AFP.)*

هكذا من الأصل

PROCHE-ORIENT

Moscou souhaitant lier la reconnaissance par Bagdad de la souveraineté du Koweït à la levée des sanctions

Les Etats-Unis s'efforcent de faire adopter par l'ONU une résolution très contraignante pour l'Irak

Le ministre russe des affaires étrangères a affirmé, vendredi 14 octobre, à Koweït, que « la reconnaissance de l'émirat par la direction irakienne est claire et sincère ». Les Etats-Unis, par la voix du secrétaire d'Etat Warren Christopher, ont, eux, indiqué qu'ils « n'acceptent pas » la proposition d'atténuation des sanctions contenue dans le communiqué russo-irakien prévoyant une reconnaissance de la souveraineté du Koweït par Bagdad.

Washington a, par ailleurs, annoncé vendredi que le déploiement des forces américaines dans la région du Golfe continuera aussi longtemps que les troupes irakiennes n'auront pas achevé leur retrait de la zone proche du Koweït. Les Etats-Unis s'efforcent, en outre, de faire voter par le Conseil de sécurité de l'ONU une résolution prévoyant des mesures très contraignantes pour le régime de Bagdad.

WASHINGTON

de notre correspondant

La course de vitesse qui s'est engagée devant le Conseil de sécurité de l'ONU entre les Etats-Unis et la Russie a pour enjeu l'adoption d'une résolution sur l'Irak et, à terme, sans doute la paix dans la région du Golfe. Washington semblait avoir pris un net avantage, vendredi 14 octobre, en obtenant le soutien de plusieurs pays sur un texte qui prévoit des dispositions très contraignantes pour le régime du président Saddam Hussein. Les Etats-Unis et la Grande-Bretagne ont multiplié les pressions auprès des treize autres membres du Conseil pour que ce projet soit adopté dès ce samedi.

La Russie souhaitait qu'aucune décision ne soit prise avant l'arrivée dimanche à New-York de M. Kozyrev. Moscou, qui vient d'obtenir de Bagdad un engagement de principe en faveur d'une reconnaissance de la souveraineté du Koweït et de ses frontières, était opposé à la position américaine consistant à demander au Conseil de se prononcer rapidement sur un projet de résolution. Et cela d'autant qu'un tel texte reviendrait à interdire au régime de Bagdad le moindre mouvement de ses troupes au sud du 32e parallèle sans une autorisation préalable de fait du Conseil de sécurité.

Le projet de résolution américain insiste notamment sur la nécessité d'empêcher l'Irak d'avoir de nouveau recours *« aux menaces et à l'intimidation de ses voisins et des Nations unies »*. Il déplore le fait que Bagdad *« ne se soit pas engagée sans équivoque à respecter la souveraineté, l'intégrité territoriale et les frontières du Koweït »*. Ce texte, qui a fait l'objet de longues consultations, exige de l'Irak qu'il n'entreprenne pas *« d'autres actions pour renforcer son potentiel militaire »* dans le sud du pays ; et que *« tout mouvement* (dans cette région) *des forces non exclues par cette résolution* (les unités de l'armée régulière) *soit notifié par écrit, deux semaines à l'avance »* au secrétaire général de l'ONU.

Ce projet de résolution est la traduction de ce que Washington appelait, il y a quelques jours, un retour de l'Irak au *statu quo ante* pour ce qui concerne le stationnement de ses troupes dans la partie sud de son territoire. Cela signifie que le régime de Saddam Hussein pourrait maintenir au sud du 32e parrallèle les unités de son armée qui y ont toujours été stationnées, soit environ trois divisions. En revanche, il ne serait plus autorisé à déployer dans cette région la moindre unité d'élite de la Garde républicaine.

« Intérêts vitaux »

Juridiquement, il ne s'agit pas du projet de « zone d'exclusion terrestre » d'abord imaginé par Washington, mais d'une sorte de « gel » militaire de la région. Sur les plans pratique et politique, la différence est mince. D'autant que ce texte relève, selon le projet américain, du chapitre 7 de la Charte des Nations unies, lequel prévoit le recours éventuel à la force.

En demandant à l'ONU d'avaliser ces dispositions, les Etats-Unis donnent donc à l'Organisation – en réalité à eux-mêmes, puisque c'est manifestement l'armée américaine qui devra assumer pour l'essentiel ce rôle de « gendarme du Golfe » – une liberté de manœuvre considérable pour utiliser la force à l'encontre de Bagdad. A se référer au texte, il suffirait en effet que l'armée irakienne ait omis de prévenir le secrétaire général du déplacement de quelques chars d'une garnison à une autre pour s'attirer des représailles.

Le projet de « zone d'exclusion terrestre » a finalement été abandonné parce que la Russie et la France y étaient opposées, mais surtout parce qu'il aurait entraîné une situation dont personne ne veut : une partition *de facto* du sud du pays, transformé en zone d'instabilité permanente. Faute d'être réprimés à intervalles réguliers par les troupes de Bagdad, les mouvements chiites auraient eu toute liberté de se renforcer. Une telle évolution inquiéterait au premier chef l'Arabie saoudite. Elle serait évidemment, en revanche, appréciée par l'opposition irakienne basée en Iran, et par le régime de Téhéran lui-même.

Plusieurs diplomates occidentaux ont émis des réserves sur le caractère *« excessivement contraignant »* de ce projet de résolution, craignant qu'il n'aboutisse à pousser à bout le régime irakien. D'autres ont fait remarquer que tel était peut-être le but recherché, les Etats-Unis ayant ainsi un prétexte – et un blanc-seing de l'ONU – pour intervenir à tout moment contre le régime de Bagdad.

Alors que Moscou souhaite lier la question de la reconnaissance de la souveraineté du Koweït par l'Irak à celle de la levée des sanctions contre Bagdad, Washington souhaite exactement l'inverse. Le projet de résolution, a souligné Madeleine Albright, ambassadeur des Etats-Unis aux Nations unies, *« n'a rien à voir avec les sanctions et tout à voir avec les actions menaçantes de l'Irak »*. Reste l'hypothèse d'un veto russe. Quelle pourrait être, alors, la réaction américaine ? Cette nouvelle crise met en jeu nos *« intérêts vitaux »*, a commenté un diplomate américain. Ce qui signifie que Washington pourrait se réserver le droit d'agir unilatéralement.

L. Z.

ÉGYPTE

L'écrivain Naguib Mahfouz a été grièvement blessé dans un attentat

L'écrivain égyptien Naguib Mahfouz, quatre-vingt-deux ans, lauréat du prix Nobel de littérature en 1988, a été poignardé et grièvement blessé, vendredi 14 octobre, au Caire. Selon un communiqué du ministère de l'intérieur, la vie de l'écrivain ne serait pas en danger. L'attentat n'a pas été revendiqué.

LE CAIRE

de notre correspondant

L'attaque a eu lieu en fin d'après-midi devant le domicile de l'écrivain alors que, comme chaque vendredi, il se rendait à la réunion des *Harafichs* (les Gueux, selon le titre d'un de ses romans), un groupe d'intellectuels qui se rassemblent dans un café du centre du Caire depuis des années. Selon les témoins, il a été agressé par un jeune homme d'une vingtaine d'années qui lui a donné deux coups de couteau sur la nuque et a pris la fuite à bord d'une voiture qui l'attendait. Naguib Mahfouz a subi une intervention chirurgicale et se trouvait toujours samedi en soins intensifs. Premier – et seul – homme de lettres arabe à avoir obtenu le prix Nobel de littérature, il avait une santé précaire, marchait avec difficulté, voyait et entendait mal.

Même si l'attentat n'a pas été revendiqué, il ne fait guère de doute que les extrémistes musulmans en sont responsables. Naguib Mahfouz avait été un des rares écrivains égyptiens à s'être ouvertement prononcé en faveur du traité de paix égypto-israélien. Il avait reçu plusieurs lettres de menaces et avait refusé d'avoir des gardes du corps. Quelques mois après l'attribution du prix Nobel, il avait été violemment dénoncé par les religieux de l'université El Azhar du Caire à cause de la nouvelle publication dans un quotidien des *Enfants de notre quartier*, ouvrage qui, avec la célèbre trilogie, avait justifié la récompense du prix Nobel. El Azhar, considérant comme blasphématoire ce roman, déjà publié entre 1958 et 1959 sous forme de feuilleton dans le quotidien *Al Ahram*, en avait interdit l'édition. Faisant défiler dans une ruelle du vieux Caire des personnages ressemblant aux prophètes des trois religions révélées, le livre se terminait sur l'espoir de l'instauration de la justice grâce à la « *magie* », terme utilisé par l'auteur pour désigner la science. El Azhar réclamait qu'il renie cet ouvrage. Naguib Mahfouz avait accepté que le livre ne soit pas publié mais n'avait pas cédé à cette demande. Un écrivain islamiste l'avait alors mis en garde contre *« les dangers incalculables que pourrait lui valoir ce qui n'est ni une œuvre littéraire ni un roman »*. Certains extrémistes étaient même allé jusqu'à comparer ce roman aux *Versets sataniques* de Salman Rushdie.

L'attentat contre Naguib Mahfouz a provoqué étonnement et colère au Caire. L'écrivain était déjà populaire avant le prix Nobel, même chez les analphabètes, à cause de l'adaptation de la plupart de ses œuvres au cinéma, où elles sont devenues des classiques. L'attribution du prix n'avait fait qu'accroître la fierté des Egyptiens.

ALEXANDRE BUCCIANTI

ISRAËL

Le soldat otage de Hamas a été tué

Suite de la première page

« Ma politique a toujours été la suivante : s'il y a possibilité d'opérer militairement, si l'on peut éviter de négocier la libération d'assassins, il faut agir militairement. (...) *Nous ne devons céder ni au terrorisme ni au chantage »*, a insisté M. Rabin, ajoutant qu'une *« opération de sauvetage, dans des conditions comme celles-là, c'est toujours très dangereux »*. Le général Barak a précisé que pour entrer dans la maison, sans voisins proches, où était détenu le caporal Waxman, ses hommes ont dû faire sauter l'entrée à la dynamite, monter ensuite à l'étage et faire de nouveau sauter une porte pour pénétrer dans un salon où deux hommes les attendaient, l'arme au poing. C'est dans la dernière pièce que deux autres commandos palestiniens gardaient l'otage. *« Il était mort quand mes hommes sont entrés*, a répété le général. *Ils l'ont tué de sang froid. »*

Pourquoi avoir accusé pendant trois jours Yasser Arafat de faiblesse alors que les ravisseurs ont dû franchir plusieurs barrages militaires israéliens pour amener leur otage en territoire non autonome et sous juridiction militaire d'Israël ? *« Je n'ai appris que ce matin l'endroit exact où se trouvait notre soldat*, a répondu M. Rabin. *Mais je ne cesserai pas de demander à Arafat d'agir contre le terrorisme de Gaza. Tout vient de Gaza, les ordres et l'organisation* (Hamas). *L'autorité palestinienne doit tout faire pour empêcher que son territoire ne devienne une base de départ pour nous attaquer, même hors de Gaza. »*

A Yasser Arafat de gérer maintenant la très sérieuse dégradation de son image qui a précédé le dénouement du drame. Pressé de toutes parts, par M. Rabin certes mais aussi par la Maison Blanche, par le président égyptien et par d'autres encore, le chef de l'Autorité palestinienne a engagé, pendant trois jours, sa première épreuve de force d'envergure avec Hamas.

Toute la nuit de jeudi à vendredi, la quasi-totalité des 9 000 anciens soldats de l'Armée de libération de la Palestine (ALP), transformés, depuis mai, en policiers de l'autonomie, ont patrouillé, dressé des barrages, forcé l'entrée de maisons et interpellé plus de trois cents personnes suspectées de sympathies ou de militantisme islamistes. Le vaste camp de réfugiés de Jabalya, où commença la révolte des pierres en 1987, et celui de Khan Younis, haut-lieu de l'Intifada jusqu'en mai, ont été ratissés en tous sens.

L'impopularité de cette opération auprès d'habitants qui ont eu à subir, des années durant, la présence d'une armée d'occupation et attendent les fruits promis par les accords d'Oslo s'est exprimée, en fin d'après midi, à la grande mosquée « Palestine » de Gaza. Devant six mille hommes en délire, le porte-parole de Hamas, le docteur Mahmoud El-Zahar, y fit applaudir le nom d'Ezzedine-el-Quassem, branche armée du Hamas.

Des condamnations de Yasser Arafat, qui, *« cédant à la pression de Rabin, a fait arrêter des centaines de Palestiniens comme un vulgaire sioniste »*, furent prononcées dans un climat survolté. Dehors, sous un soleil encore chaud, des centaines d'hommes brandissaient des portraits de Cheikh Yassine, dont le ministre de l'environnement, Yossi Sarid, s'était dit, au journal télévisé de 20 heures, *« favorablement impressionné par l'appel en faveur de Nahshon Waxman »*. *« Nous avons beaucoup apprécié et nous saurons en tenir compte »*, avait-il ajouté. C'était une heure avant l'assaut. Mais M. Sarid ne pouvait pas le savoir. *« Je n'ai rien dit au gouvernement car je craignais les fuites »*, a expliqué l'ancien général Rabin.

PATRICE CLAUDE

L'heure n'était pas aux réjouissances pour les Prix Nobel de la paix

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Les lauréats sont heureux d'avoir été choisis, mais l'heure n'est vraiment pas aux réjouissances. Telles sont, en substance, les réactions de Yasser Arafat, Shimon Pérès et Itzhak Rabin au choix des jurés du prix Nobel de la paix.

« S'occupant à cette heure de tout faire pour ramener vivant le soldat Nahshon Waxman », le premier ministre israélien a été le moins disert. Réuni en comité de crise avec les principaux membres de la hiérarchie militaire, M. Rabin s'est contenté de faire diffuser un communiqué de remerciements. Tout en *« félicitant »* ses co-récipiendaires, Shimon Pérès, le chef de la diplomatie israélienne, et Yasser Arafat, il a ajouté : *« Nous avons fait la paix avec les Palestiniens pour que tous, avec la sécurité, en jouissent. Eux et nous. Sans sécurité, il n'y aura pas de paix. Pour les Palestiniens, c'est l'heure de vérité : s'ils ne se défont des ennemis de la paix, ce sont ceux-ci qui les vaincront. »*

Mahmoud Abbas le grand absent

A en juger par les centaines d'interpellations effectuées par la police palestinienne dans l'enclave autonome de Gaza, Yasser Arafat semble avoir reçu le message cinq sur cinq. D'Alexandrie, en Egypte, où il s'était rendu, vendredi, pour rencontrer le président Hosni Moubarak et le secrétaire d'Etat Warren Christopher, le chef de l'Autorité palestinienne s'est dit touché par *« le grand privilège et le grand honneur »* qui lui sont fais. *« Ce prix n'est pas pour moi*, a-t-il ajouté, *il est pour mon peuple qui a tant souffert, pour nos martyrs, pour nos prisonniers. »*

M. Arafat n'a pas mentionné le grand absent du Nobel 1994, à savoir Mahmoud Abbas, dit Abou Mazen, « ministre » des affaires étrangères de l'OLP et, à ce titre, signataire, avec M. Pérès, des accords d'Oslo. *« C'est regrettable*, a commenté, de Tunis, *l'intéressé.*

Si Shimon Pérès – avec lequel Abou Mazen avait secrètement négocié les accords – *est lauréat, je ne comprends pas pourquoi son homologue palestinien ne le serait pas. » Lui-même surpris d'être lauréat, M. Pérès n'a rien dit à ce sujet. En réponse au chef de l'opposition de droite à la Knesset qui l'invitait, lui et M. Rabin, à refuser de partager le prix avec « ce terroriste d'Arafat »*, il s'est interrogé : *« La paix ne se fait-elle pas toujours avec les ennemis d'hier ? »*

P. C.

AFRIQUE

MAROC

Hassan II offre le poste de premier ministre à l'opposition

RABAT

correspondance

Hassan II a lancé, vendredi 14 octobre, un nouvel et pressant appel aux partis d'opposition pour qu'ils participent à un gouvernement d'union nationale. Il a ainsi annoncé qu'il avait *« décidé de désigner le premier ministre parmi les représentants de l'opposition pour lui permettre de travailler dans les meilleures conditions »*. Le roi, qui s'exprimait devant le Parlement à l'occasion de l'ouverture de la première session de cette seconde année de législature, a ajouté que l'opposition peut s'allier avec qui elle veut pour former une majorité gouvernementale.

Hassan II a fait un pas en direction de l'opposition qui réclamait en outre les principaux portefeuilles ministériels, à commencer par ceux des affaires étrangères, de la justice et de l'intérieur. Jugeant l'opposition trop inexpérimentée, le roi avait indiqué, en novembre 1993, que ces postes devaient être confiés à des personnalités indépendantes. Les partis d'opposition avaient aussi réclamé l'organisation de nouvelles élections législatives indirectes, considérant que celles du 17 septembre 1993 avaient été *« grossièrement falsifiées »*.

Les deux grandes formations de l'opposition, l'Union socialiste des forces populaires (USFP) et le parti de l'Istiqlal, se laisseront-elles séduire par l'offre du Palais ? Le geste du roi qui, a-t-il souligné, n'est ni une *« manœuvre »* ni une *« flatterie »*, risque, en tout cas, de raviver les débats entre ceux qui sont prêts à participer à la gestion des affaires du pays pour en infléchir le *« cours désastreux »*, et ceux qui refusent de se compromettre, en ces temps difficiles, avec des partis de droite.

MOUNA EL BANNA

Soixante associations françaises demandent un assouplissement du régime des visas pour les Algériens

Soixante associations françaises de défense des droits de l'homme et de soutien aux étrangers ont protesté, mardi 11 octobre, contre *« la longue et lourde procédure d'obtention des visas pour les universitaires et intellectuels algériens menacés dans leur pays »*. Evoquant le *« devoir d'accueil »* de la France, leur plate-forme déclare que tout Algérien persécuté *« doit pouvoir entrer sur le territoire français s'il le souhaite et y demeurer le temps nécessaire à sa protection, dans des conditions administratives claires, définies par des textes publics, et dans des conditions matérielles honorables »*.

Le texte, signé notamment par la Ligue des droits de l'homme, le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP), le Groupe d'information et de soutien des travailleurs immigrés (GISTI), la Fédération syndicale unitaire (FSU), et Droit au logement (DAL), critique la procédure écrite de demande de visa centralisée à Nantes imposée aux Algériens, qui *« expose les candidats au départ à des représailles car le courrier est surveillé »*. Ils s'élèvent aussi contre le fait que les demandes de visa formulées avant août, date des nouvelles directives, aient été annulées.

Stigmatisant le cas d'un universitaire algérien assassiné alors qu'il avait attendu pendant quatre mois un visa pour la France où un poste l'attendait, les signataires demandent un traitement rapide des dossiers et une procédure accélérée *« pour les requêtes urgentes »*. Les revendications comprennent aussi l'arrêt des éloignements forcés vers l'Algérie, ce qui suppose la régularisation des illégaux et le renouvellement des titres de séjour des travailleurs et étudiants *« tant que l'insécurité se poursuivra en Algérie »*.

Les signataires constatent que la frilosité de l'accueil français tend à multiplier les situations d'irrégularité. Ils soulignent aussi que nombre d'Algériens ont surtout besoin de *« venir souffler en France »*, quitte à repartir, alors que la rigidité actuelle fait que *« une fois entré, on ne sort plus par crainte de ne pas jamais pouvoir revenir »*. D'où la demande de visas *« à entrées multiples »* permettant des allers-retours. L'appel demande enfin que le regroupement des familles soit facilité et que les bi-nationaux puissent se voir délivrer rapidement le certificat de nationalité française qui leur est nécessaire pour venir s'installer en France.

AFRIQUE DU SUD : sept morts dans une cité noire. – Sept jeunes gens noirs ont été tués par balles près de Durban, dans la province du Kwazoulou-Natal, a annoncé la police, vendredi 14 octobre. Ce massacre est l'un des plus sanglants depuis les élections de la fin avril. Il a été commis par des inconnus à Bambayi, lieu traditionnel d'affrontements entre Zoulous partisans de Nelson Mandela et Zoulous partisans de Mangosuthu Buthelezi. – *(AFP.)*

La démission de Gérard Longuet, président du Parti républicain, du poste de ministre de l'industrie, vendredi 14 octobre, a été saluée par François Léotard, ministre de la défense et président d'honneur du Parti républicain, comme un acte de *« courage »* et de *« dignité »* face à *« une épreuve qui en est une également pour notre famille de pensée »*. José Rossi, secrétaire général du PR, a assuré M. Longuet de *« l'entière solidarité »* de son parti.

■ UN REVERS POUR M. BALLADUR. A gauche, Jean Glavany, porte-parole du PS, a déclaré que les « affaires » et la façon dont Edouard Balladur les traite *« discréditent le premier ministre pour parler, comme il le fait, de nouveau contrat moral »*. Martin Malvy, président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, y voit *« l'illustration cruelle de ce que devait être l'exemple français »*, se référant ainsi au discours de politique générale de M. Balladur en avril 1993. *« La présomption d'innocence demeure et doit rester notre règle fondamentale »*, a ajouté, cependant, le député du Lot.

Le patrimoine controversé de Gérard Longuet

C'est en cherchant la trace *d'une commission de 4,4 millions* de francs versée par la direction de Pont-à-Mousson à l'intermédiaire nantais René Trager via un compte suisse que Renaud Van Ruymbeke a été conduit, au printemps, à s'intéresser au patrimoine de Gérard Longuet, ancien trésorier et président en exercice du Parti républicain.

Dès le printemps 1993, le conseiller à la chambre d'accusation de la cour d'appel de Rennes s'était penché sur la mise en place, à Nantes, dans les années 80, d'un réseau de financement occulte du PR. De là, il était passé aux financements *« particulièrement avantageux »* que des filiales de la COGEDIM, d'AXA et de la *Compagnie générale des eaux* (CGE) ont consentis, d'après lui, aux dirigeants du PR pour l'achat des locaux parisiens de leur parti.

Dans la foulée, le magistrat rennais avait révélé les flux d'argent liquide (28 millions de francs) repérés, vers la fin des années 80, sur divers comptes du PR, de même que les contributions de diverses sociétés au financement du parti par le biais d'une *« pompe à finances »* aux allures de régie publicitaire, le GRR. La Société *française de radiotéléphone* (SFR), une filiale de la CGE devenue le principal client du GRR après avoir emporté un important marché alors que Gérard Longuet était ministre des PTT, se trouvait particulièrement visée.

Après avoir transmis le dossier PR au parquet général de Rennes, le conseiller, toujours à la recherche de la commission Pont-à-Mousson, avait fait porter toute son attention sur trois aspects du patrimoine de M. Longuet : la *société* Avenir 55, *créée* alors qu'il était secrétaire d'Etat chargé des PTT, la société financière Investel et le financement de sa villa à Saint-Tropez (Var).

Le 6 mai 1994, M. Van Ruymbeke transmettait au procureur général de Rennes une première note d'information concernant la comptabilité d'Avenir 55, une société unipersonnelle initialement créée par M. Longuet, en 1987, pour gérer sa permanence électorale dans sa circonscription *de la Meuse. Il ressortait* des contrôles effectués par les inspecteurs de la section financière du SRPJ de Rennes qui assistent le magistrat dans toutes ses enquêtes que, à la fin des années 80, la société avait encaissé quelque *2,5 millions* de francs dont 1 million provenant de la COGEDIM et 500 000 d'une société de gestion de biens, JMP conseil.

L'explication donnée alors par M. Longuet était la suivante : de 1988 à 1990, il avait profité de la compétence et de l'autorité que lui donnait son récent passage aux *PTT* pour faire du conseil aux entreprises, notamment en matière de télécommunications. C'est ainsi qu'un contrat de deux ans, assorti d'un forfait annuel de 560 000 F avait été signé entre Avenir 55 et la COGEDIM qui cherchait à introduire les techniques de l'informatique et des télécommunications dans l'immobilier de bureaux. M. Longuet aurait fourni à cette occasion un rapport de 150 pages qui n'a pas, à ce jour, été rendu public. JMP conseil aurait, elle aussi, profité de l'expertise de l'ancien ministre. L'argent aurait servi à payer le salaire de Gérard Longuet et les charges d'Avenir 55.

Les actions de Radio Nostalgie

Avenir 55 avait été liquidée au début de 1993. Selon nos informations, elle aurait été rachetée, en janvier 1993, par la SOFIC (Société occidentale pour le financement, l'investissement et le commerce) dans laquelle on retrouve des proches de M. Longuet.

Le 24 mai, moins de trois semaines plus tard, Renaud Van Ruymbeke transmettait le résultat de son enquête sur Investel, une société créé en juin 1989 par M. Longuet et dans laquelle il avait initialement investi 62 500 F. A côté d'Investel va bientôt voir le jour une société, Financière, dans laquelle la Compagnie générale des eaux (CGE) apporte 10,5 millions de francs et les Mutuelles du Mans 8,5 millions. Le tout va servir à acheter des actions de Radio Nostalgie. Gérard Longuet se retrouve bientôt à la tête des deux sociétés. Avec à la clé une rente annuelle pour Investel de 600 000 F par an, prévue pour dix ans et un chapitre « salaires » qui s'élèvera, en 1989, à 1,2 million de francs.

M. Longuet devient aussi le bénéficiaire d'actions A de la Financière donnant droit à 20 % des plus-values sur la revente des actions de Radio Nostalgie. Ce qui lui permettra, en 1991, de revendre ses actions dont le cours a beaucoup monté, pour la somme de 2,4 millions de francs. Le juge estime que l'ancien ministre, alors PDG des deux sociétés, *« s'est octroyé ces avantages personnels grâce à l'accord des bailleurs de fonds au premier rang desquels figure la généreuse CGE, sans que M. Longuet ait pris le moindre risque dans l'opération »*.

Le juge, après avoir rappelé *« les liens très étroits »* de la CGE avec M. Longuet et avec le PR, indiquait dans sa note que ces nouveaux faits paraissent, sous *réserve d'investigations approfondies*, *« constituer des délits d'abus de biens sociaux imputables à M. Longuet, voire de trafic d'influence et de corruption »*. Réplique du président du PR : faire fructifier l'argent par un placement judicieux n'a rien de répréhensible. Quant à la présence de la CGE, elle s'expliquait *« logiquement »* par l'organisation du paysage audiovisuel de l'époque.

Dans Avenir 55 et Investel, comme pour le financement du PR, la chancellerie, à deux reprises, se bornera à ordonner une enquête préliminaire. Dernier volet de ce triptyque, la villa que M. et Mme Longuet ont fait construire à Saint-Tropez par René Céréda, un ami entrepreneur de la Meuse, département dont l'ancien ministre était alors l'élu. Déjà évoquée dans la note du 24 mai, elle a fait l'objet, le 19 septembre dernier, d'une note détaillée dans laquelle M. Van Ruymbeke écrit notamment : *« L'enquête confiée au SRPJ de Nancy afin de rechercher si la construction a fait l'objet de paiements en liquide révèle que les travaux ont été très largement sous-évalués. » « De plus*, poursuit le magistrat, *l'examen des comptes bancaires de M. Longuet et d'Avenir 55 [...] montre que les sommes facturées et officiellement réglées par G. Longuet à la SA Céréda, soit 2,5 millions de francs, proviennent pour une large part de la COGEDIM et d'autres entreprises. »*

Selon le conseiller, M. Longuet aurait payé 2,5 millions de francs (après deux réajustements postérieurs à un contrôle fiscal) une villa dont le coût réel, pour l'entreprise Céréda est de 4,2 millions de francs, compte non tenu des frais généraux de l'entreprise ni de sa marge.

Lors de son interrogatoire par les policiers du SRPJ de Nancy, René Céréda, pressé de questions et visiblement mal à l'aise dans ses réponses, expliquera que le vrai responsable du chantier de Saint-Tropez *était son* neveu et associé, Alain Céréda, devenu conseiller général (PR) aux dernières élections de mars.

M. Longuet, qui affirme avoir payé sa villa *« au juste prix »*, avait obtenu du tribunal de grande instance de Paris la nomination d'un groupe d'experts pour en déterminer la valeur. Les résultats de cette expertise, et ceux des enquêtes préliminaires, sont attendus dans les prochains jours.

ROLAND-PIERRE PARINGAUX

COMMENTAIRE

Lenteur et précipitation

LE pompidolisme d'Edouard Balladur lui permet-il de *comprendre les réactions* de la société française des dernières années du XXe siècle ? Ses réactions aux « affaires », qui assaillent son gouvernement, sa majorité et la classe politique tout entière, obligent à en douter. Depuis qu'il est à Matignon, M. Balladur semble avoir adopté, comme son maître en politique, la doctrine d'Henri Queuille : *« Il n'y a pas de difficultés qu'une bonne commission ne permette de résoudre tranquillement. »*

Longtemps cette politique lui a permis de faire admettre sans grand drame de profondes réformes. Ses rares tentatives *pour passer en force, comme lors* de la révision de la loi Falloux ou de l'instauration du CIP, lui ont laissé de trop mauvais souvenirs pour qu'il n'érige pas cette habi*tude en méthode. D'autant que*, à en croire les sondages, les Français lui en sauraient gré, et apprécieraient son « gouverner modeste ». Mais, aujourd'hui, *cette méthode le conduit à réagir* systématiquement avec un temps de retard, et le premier ministre donne en permanence l'impression d'hésiter. Plus grave : l'opinion semble comprendre que son ambition élyséenne explique ses atermoiements.

Edouard Balladur paraît avoir du mal à comprendre l'évolution de la société politique et du monde judiciaire. Il suffit de *l'entendre pour savoir qu'il* ne peut comprendre tous ces « nouveaux riches » qui tiennent à s'entasser dans la presqu'île de Saint-Tropez ; cela a certaine*ment influencé ses rapports avec* Gérard Longuet, même s'il n'avait qu'à se féliciter du travail de son ministre de l'industrie.

Rien ne va plus

Une simple chronologie suffit à montrer cette incompréhension. Lorsqu'il compose son gouvernement, il ne prend pas la précaution de se priver de ceux dont il était *pourtant possible de savoir* qu'ils risquaient d'être impliqués dans des « affaires ». Quand des chefs d'entreprise sont entraînés dans des tourbillons judiciaires, il laisse ses ministres les soutenir et demande même à l'ambassadeur de France de rendre visite à *Didier Pineau-Valencienne dans* sa prison bruxelloise ; et s'il crée un groupe d'études, ce semble être pour atténuer les responsabilités de certains patrons de *grands groupes industriels*. Quand Alain Carignon doit quitter le gouvernement, l'entourage du premier ministre rêve tout haut d'un non-lieu rapide per*mettant son retour au ministère* de la communication, sans prévoir que la ténacité d'un juge et les errements du maire de Grenoble le conduiraient en prison.

Quand Gérard Longuet est mis en examen, il lui accorde un sursis, peut-être pour éviter un drame humain, mais du coup il laisse gonfler l'abcès.

A force de prendre du temps, il est maintenant obligé de se précipiter. Il profite du choc de l'incarcération d'Alain Carignon pour demander à Gérard Longuet d'avancer son départ du gouvernement. Mais cette accélération *ne lui profite pas, puisque le pré*sident du PR, bouleversé par la fin prématurée du sursis dont il croyait disposer, se présente en victime de *« la raison d'Etat et de l'opportunité politique » en clair,* de la stratégie présidentielle d'un homme qu'il continue pourtant de soutenir... au moins en parole.

Plus surprenant, cette « sortie » *n'a même pas été préparée alors* qu'elle était prévue depuis quelques jours. Le premier ministre n'a pu désigner immédiatement le successeur au gouvernement de Gérard Longuet, renvoyant cette décision à lundi. Le dossier est en effet très complexe. Edouard Balladur ne peut se lancer dans un vaste remaniement sans prendre le risque d'un départ massif des chiraquiens maintenant que la guerre est *ouverte entre* les deux « amis de trente ans ». Faire partir les quatre ou cinq ministres dont les noms commencent à transparaître dans quelques autres *affaires* reviendrait à les condamner aux yeux de l'opinion publique. Le chef du gouvernement n'a pas voulu s'y résoudre. Mais le risque est que de nouvelles « affaires » éclatent dans les semaines à venir.

La tendance, samedi 15 octo*bre au matin à l'hôtel Matignon,* n'était donc qu'un simple replâtrage technique qui verrait une seule entrée au gouvernement, une partie du portefeuille de *Gérard* Longuet pouvant être partagée entre quelques ministres déjà en poste. Cette équipe est-elle pourtant en état de traverser les quelques mois qui la séparent de l'élection présidentielle ? Les échanges acerbes entre Charles Pasqua et Alain Juppé sur l'enga*gement de ce dernier derrière* Jacques Chirac prouvent que l'unité gouvernementale a vécu et que la consigne de silence présidentielle donnée par Edouard Balladur ne peut plus être respectée.

Rien ne va vraiment plus pour *le premier ministre. Il voulait* incarner un *« nouvel exemple français »* et donner une image de moralité des gouvernants détruite par les socialistes : le *voilà à la tête d'une équipe* engluée dans les affaires comme jamais sous la Ve République. Il voulait habituer les Français à la réforme tranquille : le voilà *obligé de se contredire, de se* précipiter tout en donnant prise aux accusations de pusillinamité. *Il voulait se placer au-dessus des* partis en assurant gérer le pays sans souci électoraliste : le voilà prisonnier d'une lutte fratricide qui l'oblige à se dévoiler.

THIERRY BRÉHIER

BILAN

Des ambitions ministérielles tronquées

Fin de partie. Le règne de Gérard Longuet, avenue de Ségur, à Paris, et son imposant ministère de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur, n'aura duré qu'un an et demi. A peine. Un temps trop court pour mener à bien de trop nombreux chantiers ; un temps suffisant pour laisser une empreinte, de bons et de mauvais souvenirs. *« Ce n'était pas le plus mauvais »*, assurent nombre de ceux qui l'ont approché, séduits *par sa simplicité, sa vivacité, la* chaleur de ses convictions. *« Son bilan est extrêmement mince »*, rétorquent ces détracteurs. Il y a deux Gérard Longuet.

Il y a l'homme de 1993, grand baron du balladurisme, sûr de lui, pour ne pas écrire dominateur. Celui qui débarque Bernard Pache de la tête de Bull, décide de la stratégie du constructeur informatique, et impose à sa tête son pou*lain, Jean-Marie Descarpentries.* Celui qui, fort du Parti républicain qu'il préside, et de la région Lorraine qu'il dirige, sait se faire entendre de ses pairs. Jusque dans *la forteresse de Bercy.*

De son passage avenue de Ségur, le second de sa carrière puisqu'il fut ministre des PTT de 1986 à 1988, Gérard Longuet peut tirer gloire, légitimement, de quelques beaux combats : les 11 milliards de francs *obtenus pour recapitaliser Bull*, par exemple, ou le solde du financement nécessaire à la recherche-développement du fabricant de composants, SGS-Thomson. *Des batailles « homériques »*, disait-on à l'époque (*le Monde* du 14 janvier). Mais des batailles livrées en temps et en heure. Et gagnées.

Elu lorrain, soucieux des relations franco-allemandes, Gérard Longuet peut aussi se féliciter, sans arrière-pensées, de l'alliance *stratégique conclue, en décembre* 1993, entre France Télécom et son homologue Deutsche Bundestelekom. Une alliance stratégique qui devrait déboucher, sauf blocage de Washington, sur l'entrée des deux européens dans le capital de l'américain Sprint. *« De toutes les alliances conclues sous sa tutelle, cette dernière est la plus importante*, explique un spécialiste, *car c'est la plus structurante pour l'avenir. »*

Un dernier satisfecit, enfin, lui est accordé par ses adversaires politiques, beaucoup plus que par *ses alliés. Le président du Parti* républicain auquel on a tant reproché un engagement de jeunesse dans le mouvement d'extrême-droite Occident, a montré qu'il *savait ne pas être partisan, plai*dant d'emblée pour la continuité à la tête des entreprises publiques, portant à la tête de Pechiney Jean-Pierre Rodier, ancien conseiller de Pierre Mauroy à Matignon.

La montée des rumeurs

Sur d'autres points, encore, le bilan se fait plus qu'honorable. Sur le plan international, par exemple, où Gérard Longuet s'efforce de *« faire en sorte que les entreprises ne perdent pas sur le tapis vert des négociations ce qu'elles gagnent en effort de compétitivité »*, selon la formule que lui prête un collaborateur en rappelant sa rencontre – *« décisive »* – avec le négociateur américain du GATT, Mickey Kantor. Bien qu'éclipsé par Edouard Balladur et Alain Juppé, c'est le ministre de l'industrie qui signe, au nom de la France, l'accord de Marrakech.

Puis il y a le second versant d'un parcours ministériel en dos d'âne. Gérard Longuet semble frappé de paralysie. Un observateur dit avoir senti, *« de manière quasi physique »*, l'érosion de sa *« position politique »* au fil du temps. *« Surtout avec la montée des rumeurs ! »* Une date, le 8 mars, joue un rôle charnière. Ce jour-là, Edouard Balladur préside un comité interministériel chargé d'arrêter le nom des sociétés à privatiser. Gérard Longuet pousse celui de Renault. Le premier *ministre l'écarte. Le ministre de* l'industrie veut hâter le rapprochement de Pechiney et de la Compagnie nationale du Rhône. Edouard Balladur surseoit.

Dès lors, l'allant de l'Avenue de Ségur semble brisé ; Gérard Longuet perd la main. Lui qui avait fait adopter la loi sur la contrefaçon cale sur les rapports de l'industrie avec la distribution. Lui qui était arrivé avec des idées précises – adapter les monopoles publics à la concurrence, assurer *l'avenir d'un Renault devenu* privé, réorganiser la filière électronucléaire... – ne parvient plus à imprimer sa marque. Le ministre n'arrive pas à relancer la réforme du statut de France Télécom, très tôt bloquée par Matignon. La mise en concurrence d'EDF fait long feu. Framatome reste dans le giron du Commissariat à l'énergie atomique (CEA), le ministre refusant de céder aux exigences d'Alcatel.

Le cas Renault est encore plus exemplaire. Il hérite du projet d'alliance avec Volvo, mais, pas plus que les dirigeants de l'ex-Régie, il ne voit venir son échec. *« Personne n'a perçu la duplicité des Suédois »*, se défend son entourage. *Pris de court, Gérard* Longuet va se battre pour la privatisation du constructeur automobile, sur laquelle il entend bien avoir son mot à dire. Quand Louis Schweitzer, le *patron* de Renault, songe à une alliance avec Fiat, que de part et d'autre des Alpes des juristes étudient, le ministre de l'industrie freine des quatre fers. Il estime qu'un rapprochement avec Mercedes, même limité aux poids *lourds, serait* beaucoup plus fructueux. *« Dans le cas de Renault et de Fiat, 1 + 1 ne faisait pas précisément* 2 », estime le ministère de Gérard Longuet, qui y met le holà sans ménagement. Les Italiens, en signe de mauvaise humeur, rompent un accord ponctuel sur les fonderies des deux constructeurs. Ce coup d'arrêt sera, en tout cas, l'unique coup d'éclat du ministre de l'industrie sur le dossier Renault.

Car c'est ailleurs que se décidera la mise sur le marché d'une fraction du capital du constructeur *automobile. Edouard Balladur* avait dit non à la privatisation mais, en juillet, les ministres de l'économie et des finances prennent la mesure des milliards de francs nécessaires pour recapitaliser Air France. Tout est piloté depuis Bercy. *« Pendant l'été, Longuet n'était pas un frein, mais infra »*, laisse tomber un connaisseur du dossier.

Autre longue attente : l'attribution, repoussée tout l'été, du troisième réseau de radio téléphone revendiquée par *trois poids lourds* de l'industrie française aux multiples ramifications politiques, Alcatel, Bouygues et la Lyonnaise des eaux. Finalement M. Balladur tranchera *pour le roi du béton.* Mais ce n'est pas sans avoir demandé à l'Avenue de Ségur d'améliorer l'examen du dossier en précisant les retombées industrielles.

Gérard Longuet était arrivé, avenue de Ségur, avec *des idées* simples et beaucoup de détermination. Pragmatique, ce néolibéral a considéré que l'Etat pouvait avoir un rôle à jouer en matière d'industrie. Il a *témoigné d'une* vraie compréhension d'un monde industriel où son image est bonne, au-delà des vicissitudes présentes. Mais faute d'avoir pu mener à bien de grands chantiers, son parcours, brisé, demeure inachevé.

PIERRE-ANGEL GAY et CAROLINE MONNOT

et télécommunications et du commerce extérieur

Michel Reyt affirme avoir négocié un dessous-de-table de 6 millions de francs avec Gérard Longuet

Le président de la SAGES, Michel Reyt, a révélé, vendredi 14 octobre, au conseiller Renaud Van Ruymbeke qu'il avait directement négocié avec le président du Parti républicain, Gérard Longuet et avec son trésorier, Jean-Pierre Thomas, la vente du rez-de-chaussée du siège du PR, rue de Constantine, à Paris (7e), en 1988. Selon M. Reyt, les dirigeants du PR, qui cherchaient à agrandir le siège de leur parti, étaient tombés d'accord pour acheter son appartement de 200 mètres carrés au prix de 13,5 millions de francs et pour lui reverser, sur cette somme, un dessous de table de 6 millions sur un compte en Suisse.

Les révélations de Michel Reyt, socialiste de la première heure et spécialiste du financement politique sous toutes ses formes, ont-elles joué, vendredi 14 octobre, un rôle déterminant dans la démission de Gérard Longuet ? Ce n'est pas sûr. Elle risquent, en revanche, d'aggraver les tourments d'un homme qui semble collectionner les « affaires » financières. Les siennes et celles du PR.

En effet, l'achat des locaux du PR, considéré *a priori* comme secondaire par rapport aux autres aspects du dossier PR-Longuet, a conduit les justices française et suisse au cœur de ce qui semble bien être la partie étrangère du réseau de financement occulte du PR, provoquant la garde à vue d'un banquier ami de Gérard Longuet, Alain Cellier, et déclenchant à Genève une enquête pour blanchiment d'argent sale (*le Monde* du 15 octobre). Aujourd'hui, le PR et son président sont sans doute autant menacés sur ce front-là que sur ceux de sa villa et de ses sociétés Investel et Avenir 55.

Il y a déjà plusieurs mois que Renaud Van Ruymbeke, assisté par les autorités judiciaires helvétiques, avait découvert sur un compte – « Massyco », nom apparemment inspiré du nom de la ville de l'Essonne – ouvert par Michel Reyt dans une banque de Genève (*le Monde* du 29 septembre), des virements paraissant attester de ce dessous de table. En effet, à deux reprises, en septembre et en novembre 1988, à la veille de la signature des actes de vente, « Massyco » avait été crédité de 5 millions puis de *1 million* de francs. Dans les deux cas, l'argent venait du compte d'une mystérieuse société panaméenne ouvert dans une banque du Luxembourg.

Interrogé à plusieurs reprises sur cette commission, un conseiller et ami de M. Longuet nous avait *invariablement répondu que « Gérard n'a rien eu à voir »* dans les tractations concernant l'appartement de Michel Reyt. Jeudi encore, cet homme jugeait *« inimaginable »* et *« absurde »* que les dirigeants du PR aient pu payer une commission de 6 millions de francs pour un appartement de 200 mètres carrés acheté officiellement 8 millions.

L'affaire est d'autant plus troublante que c'est une filiale de la COGEDIM, la SOREDIM, qui a *officiellement acheté, le 15 septembre* 1988, l'appartement de Michel Reyt avant de le revendre au PR, un an plus tard. On ne comprend pas dans ces conditions pourquoi des dirigeants qui se trouvaient déjà très endettés auraient négocié dans le dos de la SOREDIM et fait « cadeau » de 6 millions de francs au patron de la SAGES, homme réputé de gauche de surcroît. Ni pourquoi, si l'affaire est aussi simple qu'il y paraît, le patron de la puissante COGEDIM, Michel Mauer, se cantonne dans un mutisme qui lui vaut d'être incarcéré à la maison d'arrêt de Rennes.

Comptes panaméens

Questionné, vendredi, sur ses rapports avec la COGEDIM et son PDG, Michel Reyt a indiqué qu'il avait profité de ses relations privilégiées avec Claude Germon, député maire de Massy (Essonne) pour organiser, en 1991, un repas de réconciliation entre ce dernier et Michel Mauer, brouillés depuis plusieurs années. *« Le contact a été rétabli grâce à moi et tous deux ont envisagé de faire des affaires »*, précise le patron de la SAGES qui ajoute : *« Au cours du repas, MM. Germon et Mauer se sont mis à se tutoyer, réalisant qu'ils avaient été tous deux inspecteurs des impôts »*. (1)

Par la suite, la SAGES a eu l'occasion d'apporter *« son savoir-faire »*, moyennant honoraires, lors de négociations entre la ville de Massy et la COGEDIM. Existe-t-il un lien de cause à effet entre ces prolongements et la vente de l'appartement de Michel Reyt trois ans auparavant ? Et à quoi correspond, dans cet imbroglio, la décision d'incarcérer Michel Mauer, *le 5 octobre* dernier, pour trafic d'influence aggravé ? Sur ces points M. Reyt n'a apporté, vendredi, aucune lumière.

Cette opacité et ces contradictions n'ont pas empêché les enquêteurs français, aidés par leurs collègues suisses et luxembourgeois, de progresser à grand pas ces dernières semaines. Lancés sur la piste du mystérieux compte par lequel avait transité la commission, ils ont appris qu'il avait été ouvert dans une banque allemande du Luxembourg par une société panaméenne, la Suchy Corporation. Ils ont ensuite constaté que ce compte avait fonctionné de 1987 à 1989, et qu'il avait vu passer, en septembre et novembre 1988 (à l'époque des *virements du PR en faveur de* Michel Reyt) près de 50 millions de francs dont l'origine et la destination restent, à ce jour, inconnues.

Poursuivant sur leur lancée, policiers et magistrats ont découvert que ce compte, fermé dans les derniers mois de 1989, n'était pas le seul dans son genre. Quatre autres comptes panaméens, toujours en activité, feraient partie du même réseau. Tous sont gérés par une entreprise financière suisse, la *Fiduciaire Experta*, celle-là même qui s'était illustrée à l'occasion des plus values réalisées par Roger-Patrice Pelat dans l'affaire Pechiney. Enfin, à l'arrière-plan de *ce montage sophistiqué*, les enquêteurs ont découvert un grand banquier parisien, ami de longue date de Gérard Longuet et directeur général de la banque Nomura *France*, *Alain Cellier. C'est lui qui* serait l'ayant droit économique – autrement dit le titulaire – de tous ces comptes.

Blanchiment d'argent

Les enquêteurs sont-ils parvenus ici au cœur du dispositif de financement occulte du PR à l'étranger ? De l'un de ces montages anonymes et démultipliés qui aspirent et refoulent loin de la justice et des douanes françaises les millions de francs envoyés par les grandes entreprises depuis de silencieux comptes étrangers avant d'être discrètement réinjectés dans le circuit politique français ? Alain Cellier est-il chargé d'animer un tel réseau et de gérer, à *la demande*, ce « trésor de guerre » pour le PR ? En 1993, lors de ses incursions dans les finances du PR, le conseiller Van Ruymbeke s'était étonné, dans une note *en date du 24 mars*, de la rapidité avec laquelle les comptes de ce parti étaient réapprovisionnés en cas de solde débiteur. Il avait alors soupçonné l'existence d'une *« caisse noire »*.

Appréhendé, mardi 11 octobre, puis placé en garde à vue pendant *48 heures*, *Alain Cellier* n'a, *apparemment*, fourni aucune explication aux inspecteurs de la police judiciaire chargés de l'entendre. *De son côté, le procureur de* Genève, Bernard Bertosa, intrigué par l'origine mystérieuse des fonds repérés sur les comptes en question, a ordonné l'ouverture *d'une information judiciaire pour* blanchiment d'argent.

La démission de Gérard Longuet ne change rien à l'affaire. Les révélations de Michel Reyt sur le cheminement de la commission de 6 millions de francs placent implicitement le président du PR et le trésorier Jean-Pierre Thomas en position de donneurs d'ordre. Et *Alain Cellier en position d'exé*cutant. Difficile d'échapper à cette logique. Reste à savoir d'où – de quelle personne, de quelle entreprise – sont venus d'abord les *6 millions de francs de la commis*sion, ensuite les 49 millions virés sur le compte de la Suchi Corporation. Reste à savoir, aussi, ce que fera la chancellerie de ces révélations.

Dans l'immédiat, les propos de Michel Reyt, dûment consignés dans un procès-verbal d'audition par le juge Renaud Van Ruymbeke, *vont* être transmis à Mireille Filippini, chargée récemment d'instruire le dossier concernant le financement du PR après la décision de la chancellerie d'ouvrir une information judiciaire contre X... pour abus de confiance, abus de biens sociaux, recel et infraction à la loi de 1990 sur le financement des partis politiques.

Car, première ironie, le juge Van Ruymbeke, qui, une fois encore, aura fait apparaître les faits dans un dossier dont il est, *sans conteste, le meilleur connais*seur, n'est pas officiellement mandaté pour poursuivre ses investigations sur les méthodes de financement du PR et *sur celles de son président*.

On notera, enfin – deuxième ironie –, que le rapport transmis par le procureur de la République, Bruno Cotte, à la chancellerie, le *30 septembre*, estimait que les conditions d'acquisition de l'appartement de Michel Reyt par le PR *« ne semblent pas devoir souffrir de critiques. »*

ROLAND-PIERRE PARINGAUX

(1) Début 1993, Claude Germon avait été inculpé par Renaud Van Ruymbeke, de trafic d'influence dans le dossier SAGES.

COMMENTAIRE

L'épreuve et les preuves

« JE prends cette décision, enfin, en pensant aux *épreuves que j'ai imposées à* mes proches, à mes quatre filles et à mon épouse... » Comment, en écoutant, vendredi soir, *Gérard Longuet confirmer* sa démission avec dignité et émotion, ne pas être tenté de plaider sa cause ? Celle d'un homme *accusé avant d'être jugé, contraint* à la démission sans avoir eu le loisir de se défendre, assistant à l'impitoyable déni quotidien de sa présomption *d'innocence ? Devant les coups* de boutoir des affaires, au rythme de plus en plus accéléré et infernal, devant les risques de déstabilisation *accrue* d'un pays *affaibli par une fin de règne incer*taine et une majorité au bord de l'éclatement, légitime est la tentation d'en appeler au calme et à *la sérénité, de refuser de se pro*noncer, de commenter et de juger.

Certes. Mais il est aussi des prudences qui confinent à la *mansuétude, au refus de regar*der en face la réalité dévoilée par les juges. Toute la contradiction est là : la compassion pour *l'épreuve traversée par tel ou tel devrait-elle contraindre à taire* ou dissimuler les preuves d'ores et déjà mises au jour ? Car, en l'espèce, la démission de M. Longuet *aujourd'hui*, comme celle *d'Alain Carignon* il y a *peu, ne* résulte pas de simples soupçons, fragiles et aléatoires, répandus par des magistrats ayant agi dans *la précipitation*.

On l'a rappelé, il a fallu près de huit ans pour que les légèretés connues du maire de Grenoble deviennent des éléments à *charge dans l'instruction du juge* Courroye, avec le soutien sans failles du parquet de Lyon. Quant à M. Longuet, mis en cause tout *à la fois* comme ancien trésorier *du Parti républicain*, comme brasseur d'affaires après son retour dans l'opposition de 1988 à 1993 et comme homme privé à *propos de sa villa tropézienne*, il aura fallu quatre notes détaillées et circonstanciées du conseiller Van Ruymbeke, datées du 24 *mars, du 6 mai, du 24 mai et du* 19 septembre, pour qu'enfin se dessine la perspective d'instructions judiciaires.

La justice n'a pas agi à la *légère*. Elle est déjà *au-delà du* soupçon. Elle avance des faits, des documents, des témoignages, des relevés de virements, des numéros de comptes bancaires, des sommes astronomiques. Elle ne déduit pas, elle recoupe. Et ce qu'elle dévoile ne peut qu'interroger durement nos *responsables politiques*. En l'occurrence, elle a d'ores et déjà prouvé que 28 millions de francs *ont été déposés en liquide* sur les comptes du PR entre 1987 et 1991 – jusqu'ici les allusions aux « valises » d'argent liquide *n'étaient qu'un vilain anathème* lancé sans preuves par les uns contre les autres. Elle a également prouvé que le deuxième *parti de l'actuelle majorité, qui* hier ne fut guère tendre pour le financement socialiste, disposait de son propre Urba, le Groupement des régies *réunies, alimenté en grande* part par la Compagnie générale des eaux. Elle a aussi établi que l'achat de son local parisien par le PR *donna lieu, avant même la signa*ture de l'acte de vente, au versement d'un dessous de table occulte de 6 millions de francs, versés sur un compte bancaire *suisse détenu par un intermé*diaire déjà mis en cause pour ses affinités socialistes, Michel Reyt.

Elle a enfin mis en évidence que les deux sociétés créées en *1987 et 1989 par M. Longuet*, Avenir 55 et Investel, bénéficièrent de versements importants de la Cogedim ou de participations financières d'une *filiale* de la CGE. Or *ces deux sociétés sont* des bailleurs de fonds avérés du PR, la seconde ayant, en outre, obtenu, fin 1987, la concession du premier marché de radio-téléphone *alors même* que M. Longuet était ministre des télécommunications. Au vu de ce catalogue, l'affaire de la villa tro*pézienne de l'ancien ministre* – seul dossier sur lequel il argumente pied à pied, fort de son bon droit – paraît presque secondaire. Reste que sa *construction fut en partie finan*cée par Avenir 55, laquelle était fortement alimentée par la Cogedim...

On dira, bien sûr, que M. Lon*guet est essentiellement mis en* cause à raison de ses activités, notamment de trésorier, à la tête du PR. L'argument avait déjà *cours à propos des socialistes*, les fautes établies étant pratiquement absoutes puisque commises au nom de l'intérêt *général du parti. Serait-ce cruel d'affirmer*, au vu du discrédit moral qui depuis les a frappés – et parfois injustement –, que ce raisonnement portait court ? Fau*drait-il maintenant accepter* que les ambitions politiques de tel ou tel, qui sont aussi des ambitions de carrière et de pouvoir, tolèrent les comptes en Suisse, les valises *en liquide*, les dessous de table, les renvois d'ascenseur entre entreprises et ministres ?

EDWY PLENEL

PORTRAIT

Une longue marche en arrière

Elle était devenue matière à chronique. *Une façon de feuilleton médiocre*, où Gérard Longuet passait de temps à autre, comme hors de lui, hâve et défait. Habile, Alain Carignon avait quitté le gouvernement *subrepticement, par un* beau dimanche de juillet, à un moment où l'attention était détournée vers les Etats-Unis et une finale de Coupe du monde de football. Plus *maladroit*, le président du Parti républicain a fait de sa démission un événement, le dernier pas d'une lente marche à reculons.

En politique, le président du *PR n'a rien d'un héritier. « Para*chuté » dans la Meuse, en 1978, il conquiert seul sa circonscription. Lorsqu'il la perd, trois ans plus tard, il n'est plus rien, en dépit de *sa qualité d'énarque (promotion 1973)* et de ses relations avec l'aile droite de l'UDF. Il est, de nouveau, renvoyé au précaire en 1988, après la fin de *la première cohabitation*, contraint de s'interroger sur ce sort qui le prive de l'excellence.

Contrairement à M. Madelin et à M. Léotard, aussi, M. Longuet est passé par les basses œuvres *avant d'accéder à la tête du Parti républicain*. Il avait déjà taché sa réputation en enterrant sur commande, à l'Assemblée nationale, *la commission d'enquête constituée* après la mort de Jean de Broglie. Il en rajoutera, de 1982 à 1986, en *s'accommodant de la charge de trésorier du PR et des pratiques* financières acrobatiques qui sont alors en vigueur à droite comme à gauche.

Reconnu sur le tard, en partie grâce à son parcours ministériel pendant la première cohabitation, *M. Longuet a d'autant* plus *de mal* à quitter le gouvernement d'Edouard Balladur qu'il y figure en bonne place et qu'il est compté, enfin, parmi les meilleurs. Bon ministre, bon pré*sident de région, bon chef de* parti, tout au moins jusqu'à l'entrée au gouvernement, il se voit enfin récompensé par le destin. Convaincu de son bon droit *jusqu'à ne plus entendre aucun conseil*, il espère, quand éclate l'affaire, traverser la tourmente en gagnant – avec l'accord de M. Balladur – un mois sur le calendrier judiciaire *de Renaud Van Ruymbeke* : une enquête préliminaire qui devrait, assure-t-il, lui être favorable.

La lumière crue de la justice et des médias met également en évidence *la résistible efficacité des coups de gueule* qui ponctuent la carrière de M. Longuet, dont les origines se confondent avec l'extrême droite des années 60. *Longuet furibond, Longuet colère, peste contre* les conclusions d'enquêtes dont il n'a *« rien à cirer »*. Il assure qu'il ne donnera pas sa démission, même mis en examen, *avant de revenir plus tard*, un peu piteusement, au dogme édicté par M. Balladur, qui veut qu'un ministre sur la sellette se doit de quitter le gouvernement.

Enfin, l'affaire met en évi*dence les failles et les fragilités* d'un homme souvent réduit, par son parcours politique et son grand pragmatisme, à une poignée de certitudes indestructibles. Littéralement décomposé, M. Longuet se traîne de journées parlementaires UDF en bureau politique du PR, prêt à tout plaquer.

Il lui a fallu beaucoup de temps pour que Gérard Longuet envisage de se défaire de son ministère. Beaucoup de temps pour qu'il tire un trait sur les louanges qui ont ponctué son action ministérielle, depuis 1993 *comme de 1986 à 1988*, lorsqu'il était ministre de Jacques Chirac. Beaucoup de temps pour qu'il admette, enfin, de remiser une *ambition un peu revancharde*, accumulée depuis sa jeunesse.

Renvoyé aux incertitudes et aux doutes, le président du Parti républicain doit sans doute, aujourd'hui, méditer sur *l'exemple de François Léotard*, jeté lui aussi à terre en 1992 et réapparu, affranchi, un an plus tard. Le feuilleton de sa démission se referme. La chronique *de ses affaires continue*.

GILLES PARIS

CLÉS/*Chronologie*

■ **Mai 1993** : enquêtant en Suisse sur les comptes de l'industriel et intermédiaire René Trager, impliqué dans le financement occulte de per*sonnalités socialistes*, le conseiller Van Ruymbeke découvre qu'une commission de 4,4 millions de francs a été versée par Pont-à-Mousson lors de l'attribution d'un marché public de la ville de Nantes, en 1988. *Accusé d'en être le bénéficiaire*, Jean-Pierre Lapègue, conseiller municipal (PR), est mis en examen pour *« trafic d'influence »*.

■ **5 novembre** : Gérard Longuet assure que l'affaire Trager instruite par M. Van Ruymbeke ne concerne *« ni de près ni de loin le PR »*. *« Le financement de l'acquisition des locaux de son siège*, ajoute le ministre, *s'est opéré dans le cadre de ce qui était possible avant la loi de 1990. »*

■ ***24 mars 1994*** : dans un rapport *transmis au parquet général* de Rennes, le conseiller Van Ruymbeke dénonce des faits nouveaux découverts à l'occasion de son enquête sur le PR : il signale notamment d'importantes remises en espèces – *28 millions de francs entre 1987 et* 1991 – à *« l'origine particulièrement suspecte »*, et met en cause le fonctionnement de la régie publicitaire du PR et les conditions d'achat du siège du PR.

■ ***18 mai*** : *avec l'aval de la chancel*lerie, le procureur général de Paris, Jean-François Burgelin, choisit d'ouvrir une enquête préliminaire sur le financement du PR plutôt que *d'ouvrir immédiatement une infor*mation judiciaire.

■ **19 septembre** : dans une note adressée place Vendôme *via* le parquet général de Rennes, M. Van Ruymbeke *dénonce la sous-évalua*tion des travaux de la villa tropézienne de M. Longuet et l'origine *« douteuse »* des fonds versés par le ministre de l'industrie à l'entrepreneur meusois René Céréda. *« L'examen des comptes bancaires de M. Longuet et d'Avenir 55 montre que les sommes facturées par Gérard Longuet à la SA Céréda, soit 2,5 millions de francs, proviennent pour une large part de la COGEDIM et d'autres entreprises »*, écrit le conseiller.

■ **22 septembre** : malgré la règle édictée par Edouard Balladur, qui veut *que tout ministre mis en exa*men quitte le gouvernement, Gérard Longuet exclut de démissionner *« même en cas de mise en examen »*.

■ **26 septembre** : malgré la précision du rapport de M. Van Ruymbeke sur la villa tropézienne, le garde des sceaux, à la demande d'Edouard Balladur, renonce à l'ouverture d'une information judiciaire. Une simple enquête préliminaire sera conduite par le parquet de Paris, qui joint ce dossier aux *enquêtes préliminaires concernant* la gestion des sociétés Investel et Avenir 55. Le garde des sceaux s'engage cependant à rendre publiques les conclusions de l'enquête le 31 octobre.

■ ***28 septembre*** : sur RTL, le garde *des sceaux indique qu'une* information judiciaire sur la villa sera ouverte *« sauf éléments nouveaux »* au terme de l'enquête préliminaire, le 31 octobre. *« J'ai choisi la solution de l'enquête préliminaire pour le moment, car tous les éléments n'ont pas été établis. J'ai donc préféré attendre le retour des éléments de ce dossier »*, affirme-t-il.

■ **29 septembre** : Gérard Longuet déclare qu'il démissionnera en cas d'ouverture d'une information judiciaire sur la villa. *« A partir du moment où j'ai obtenu le droit à une étude approfondie, équilibrée, contradictoire et confidentielle, et qui ne s'apparente en rien à un règlement de comptes public, j'accepte naturellement les lois de mon pays et la règle du gouvernement telle que le gouvernement se l'est fixée. »*

■ **30 septembre** : au terme d'une enquête préliminaire ouverte le 18 mai sur les comptes du PR, le procureur de Paris, *Bruno Cotte*, *propose dans une note transmise* à la chancellerie l'ouverture d'une information judiciaire contre X... sur le financement du PR pour abus de confiance, abus de biens sociaux, *recel et violation de la loi sur le* financement des partis politiques.

■ ***3 octobre*** : le garde des sceaux donne son feu vert à l'ouverture d'une information judiciaire sur le financement du PR pour abus de confiance, abus de biens sociaux, *recel et violation de la loi sur le* financement des partis. Le dossier est confié à Mireille Filippini, juge d'instruction au tribunal de Paris.

Les réactions à la démission du ministre de l'industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur

« J'ai été condamné avant même que d'avoir été entendu »

se défend Gérard Longuet

Au terme d'un entretien avec le premier ministre Edouard Balladur, en présence de Nicolas Sarkozy, ministre du budget et de la communication, porte-parole du gouvernement, Gérard Longuet a fait la déclaration suivante sur le perron de l'hôtel Matignon, vendredi 14 octobre en début de soirée :

« A cet instant, j'éprouve un sentiment de libération. Depuis plusieurs mois, le Parti républicain et moi-même sommes attaqués par des violations répétées du secret de l'instruction. Il y a quelques jours, c'est sur mon patrimoine personnel que l'attaque a porté. J'ai cru pouvoir bénéficier de quelques semaines pour établir ma bonne foi. En réalité, j'ai été condamné avant même que d'avoir été entendu.

» Aujourd'hui, j'estime que ce que je n'ai pas pu obtenir comme ministre, je l'obtiendrai certainement comme citoyen : le droit à une justice sereine pour faire valoir mes droits. J'ajoute que, dans ce climat passionné, je ne veux pas être celui qui, d'une façon ou d'une autre, contribuerait à l'affaiblissement du gouvernement, pour lequel je formule des vœux de succès, et de la majorité à laquelle j'appartiens. C'est la raison pour laquelle j'ai décidé de renoncer à ces quelques jours que j'avais obtenus pour établir ma bonne foi. Avec les soutiens très nombreux qui se sont manifestés, je vais reprendre un combat pour défendre mon honneur, pour faire respecter ce que je suis.

» Et je voudrais simplement, en cet instant, dire que je pense à la souffrance que j'ai imposée, peut-être par orgueil ou par vanité, à mes proches, à mes quatre filles, à ma femme, et que ce sentiment de libération je le leur dédie, pour être plus disponible et pour être un citoyen parmi d'autres, se défendant selon des règles fondées sur la présomption d'innocence. »

Parallèlement, le président du PR a fait diffuser un communiqué qui reprend, pour l'essentiel, les termes de sa déclaration et qui conclut : *« L'appétit du sensationnel l'emporte sur le sens de la justice. Cette condamnation publique participe d'une campagne contre le gouvernement ; elle affaiblit notre majorité et elle peut, même, réduire nos espérances pour le printemps prochain. Je ne veux pas être l'instrument d'un tel ébranlement. Aussi, je présente ma démission du gouvernement avec le sentiment d'une profonde blessure morale et je renonce à ce délai minimum qui m'avait été accordé et qui semble ne plus avoir de sens aujourd'hui ».*

Dans un entretien publié samedi par *le Républicain lorrain*, M. Longuet s'explique également, d'une façon parfois plus directe. *« La vérité,* indique-t-il, *est que l'incarcération de Carignon a porté un coup terrible à l'image de la majorité et à celle du gouvernement. Le premier ministre a dû lâcher du lest et a voulu démontrer qu'il agissait. D'où l'idée d'accélérer ma démission. Mais je peux vous dire que le garde des sceaux n'y était pas favorable, parce qu'il considère que son enquête préliminaire continuera jusqu'au 31 octobre. Au fond, il n'y avait pas lieu de bousculer les événements. J'accepte cette décision, qui va à l'encontre de ce que je souhaitais initialement. »*

Le président du conseil régional de Lorraine ajoute : *« J'attends mon expertise civile sur la valeur de ma maison. Cette expertise devrait confirmer ce que j'ai toujours dit, à savoir que* [ma maison] *m'a coûté, en gros, ce que je l'ai payée. Cela me permettra de prouver que j'ai bien été sacrifié sur l'autel de la raison d'Etat et de l'opportunité politique. »* M. Longuet précise qu'il reste *« président du conseil régional de Lorraine »* et, *« en tant que président du Parti républicain, dans toutes les instances de direction de la majorité. Que ce soit le bureau de l'UDF ou les réunions de la majorité à Matignon. Je serai amené à me battre sur le terrain politique, jusqu'à la présidentielle comprise, comme chef de parti. (...) Mon souhait reste que M. Balladur devienne président de la République. »* Selon M. Longuet, *« nous sommes dans une phase critique de la « machine à perdre : c'est la destruction de la droite par la droite ».*

M. Balladur prône un « nouveau contrat moral »

SAINT-OMER (Pas-de-Calais)

de notre envoyée spéciale

Lorsqu'il a pris la parole, vendredi 14 octobre en début d'après-midi, devant les élus et les représentants du monde économique et social réunis dans l'hôtel de ville de Saint-Omer, le premier ministre, Edouard Balladur, n'ignorait plus que Gérard Longuet allait, le soir même, lui présenter sa démission. S'écartant de son discours dactylographié, à la tonalité très locale, M. Balladur a tenu à s'expliquer, une nouvelle fois, sur les « affaires », qu'il a qualifiées de *« regrettables ».*

« Les rapports entre l'Etat, la politique, l'argent, la justice et les droits des citoyens vont devenir, dans les mois et les années qui viennent, un problème essentiel de notre société », a-t-il déclaré, en soulignant que *« ceux qui, au sein de notre société, ont des responsabilités particulières ont, dès lors, des obligations plus lourdes ». « Cela est vrai pour tous ceux qui représentent nos concitoyens, à commencer par les membres du gouvernement ; cela est vrai pour tous ceux qui gèrent les affaires publiques ; cela est vrai aussi pour tous ceux qui servent l'Etat »*, a indiqué M. Balladur.

La responsabilité de la presse et des juges

Face aux « affaires », a poursuivi le premier ministre, *« le gouvernement a l'obligation impérieuse de laisser la justice suivre son cours »*, mais, a-t-il ajouté, *« il faut que chacun prenne bien garde à la façon dont il exerce sa responsabilité devant la nation ».* Soulignant la nécessité du *« respect des droits de la personne, de la présomption d'innocence et du secret de l'instruction »*, M. Balladur a indiqué que *« les juges, la presse et l'opinion publique ne sont pas exonérés de toute responsabilité ». « Prenons garde,* a-t-il déclaré, *personne n'a le droit de piétiner personne, et c'est à la justice qu'il appartient, en définitive, de dire la vérité. »*

A l'adresse de l'opposition, comme de certains membres de la majorité, le premier ministre a affirmé : *« Ceux qui céderaient à la tentation de politiser ces affaires rendraient un mauvais service à la nation et, finalement, à eux-mêmes. »* Après avoir rappelé les propositions qu'il avait présentées, le 12 octobre, aux dirigeants politiques réunis à Matignon – l'abaissement du plafond des dépenses électorales, la déclaration annuelle du patrimoine des élus, l'encadrement renforcé des passations de marchés publics et le contrôle accru du transfert des hauts fonctionnaires vers le privé –, M. Balladur a appelé les Français à *« définir une sorte de nouveau contrat moral entre les citoyens et ceux qui les représentent »*, afin de *« mettre la politique à l'abri de la suspicion ».*

« C'est notre responsabilité à tous, a-t-il insisté. *Nous devons en débattre tous ensemble et, le plus possible, à l'abri des considérations partisanes. » « Ce débat peut être l'occasion pour nous de prendre plus clairement conscience du devoir de vérité, de justice, entre l'Etat et nos concitoyens »*, a conclu le premier ministre.

PASCALE ROBERT-DIARD

Les communiqués de Matignon et de l'Elysée

Edouard Balladur a reçu Gérard Longuet, vendredi 14 octobre, à 19 heures. Après la déclaration que M. Longuet a faite, sur le perron, en quittant l'hôtel Matignon, le service de presse du premier ministre a diffusé un communiqué ainsi rédigé : *« M. Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des télécommunications et du commerce extérieur, a présenté sa démission au président de la République et au premier ministre. Cette démission a été acceptée. »*

La présidence de la République a publié, peu après, le communiqué suivant : *« M. Gérard Longuet a présenté sa démission au président de la République et au premier ministre. Elle a été acceptée. »* Une procédure analogue avait été adoptée lors de la démission d'Alain Carignon de son poste de ministre de la communication, qui avait fait l'objet, le 17 juillet, de communiqués identiques de l'Elysée et de Matignon. Le décret mettant fin, sur proposition de M. Balladur, aux fonctions de M. Carignon et transférant ses attributions à Nicolas Sarkozy, ministre du budget, avait été signé par François Mitterrand le 19 juillet et publié au *Journal officiel* le lendemain.

Vendredi soir, l'hôtel Matignon a diffusé un second communiqué, indiquant : *« Le premier ministre comprend les raisons qui ont conduit M. Gérard Longuet à souhaiter être libéré de sa charge afin d'être mieux en mesure d'établir sa bonne foi. Il l'a remercié pour l'action efficace et dynamique qu'il a menée à la tête d'un département ministériel important et nouveau. La part qu'il a prise dans le succès de la thèse française lors des négociations du GATT, le nouveau souffle qu'il a su donner à nos ambitions industrielles, l'esprit de réforme qui a toujours inspiré son action témoignent de ses qualités et des services qu'il a rendus à notre pays. »*

ASSEMBLÉE NATIONALE

Le budget à l'ombre des « affaires »

Les vieux routiers des nuits de marathon budgétaire n'en revenaient pas : en adoptant, à 2 heures du matin, samedi 15 octobre, l'article d'équilibre général qui boucle l'examen de la première partie (recettes) du projet de loi de finances, les députés ont battu un record de célérité. Autant dire que ce début de discussion budgétaire s'est passé sans véritable anicroche pour le gouvernement *(lire page 18)*.

Certes, il était évident que la volonté gouvernementale de réduire sensiblement le déficit des finances publiques limitait les marges de manœuvre. Nicolas Sarkozy, ministre du budget, avait fait passer le message avec insistance, et les députés de la majorité avaient fini par s'en convaincre. Mais il est tout aussi manifeste que la détérioration du climat politique a réduit plus encore les velléités des parlementaires UDF et RPR. Ils ont ainsi renoncé soit lors de l'examen du projet de loi de finances en commission, soit lors du débat en séance publique depuis mardi, à toute guérilla, presque à toute controverse. Comme tétanisés par les risques de dérapages au moment où le gouvernement – et, avec lui, toute la majorité – sont pris dans le maelström des « affaires ».

L'accélération de « l'affaire Longuet », tout au long de la journée de vendredi, a encore accentué la pression. Les députés ont presque pu en suivre le dénouement, par personne interposée, en voyant Nicolas Sarkozy quitter précipitament le banc du gouvernement, peu avant 19 heures, pour rejoindre l'hôtel Matignon où il devait assister à l'entretien entre M. Longuet et le premier ministre.

Face à cette majorité presque muette et à ce gouvernement plus *« consensuel »* que jamais, l'opposition a fait preuve d'une vigueur dont elle semblait avoir oublié le goût depuis des mois. Motion d'irrecevabilité, renvoi en commission, suspensions de séance, demandes de quorum ou de scrutins publics de la part des députés socialistes, amendements défendus par un groupe communiste insistant et tenace, tout témoigne de la pugnacité retrouvée de l'opposition. Les « affaires », à l'évidence, ne font pas le malheur de tout le monde.

G. C.

METZ

Les groupes de droite soutiennent le président du conseil régional de Lorraine

METZ

de nos envoyés spéciaux

Gérard Longuet va-t-il quitter, après le ministère de l'industrie, la présidence du conseil régional de Lorraine ? La question est posée alors que l'assemblée régionale doit se réunir, la semaine prochaine, en session plénière, pour préparer son budget 1995. Officiellement, dans un communiqué publié vendredi 14 octobre à Metz, M. Longuet affirme : *« Ce sont tous ceux qui me soutiennent qui me donnent le courage de continuer à me battre et à agir plus que jamais pour ma région, la Lorraine. »* Certains de ses amis indiquent, cependant, qu'il s'interroge.

Alors que l'éventualité de sa démission alimente, depuis plusieurs semaines déjà, les discussions en privé entre conseillers régionaux, tant dans les rangs de sa majorité que dans ceux de l'opposition, son départ du ministère de l'industrie a donné lieu, vendredi, à une déclaration commune de Gérard Léonard, Guy Vattier et François Grosdidier, respectivement présidents des groupes RPR, UDF et Moselle-Debout de l'assemblée régionale. *« Nous continuerons à soutenir avec détermination son action de président du conseil régional de Lorraine »*, affirment-ils, en renouvelant à M. Longuet l'expression de leur confiance et de leur estime. Le président du conseil régional a reçu, aussi, le soutien d'André Rossinot, maire (UDF-radical) de Nancy et ministre de la fonction publique.

Dans l'opposition, plusieurs élus demandent le départ de M. Longuet de la présidence de la région. Roland Favaro (PC) observe : *« Si M. Longuet a été amené à quitter le gouvernement, il apparaît difficile qu'il puisse en être autrement pour la présidence de la région. »* René Mangin, président du groupe socialiste régional, rappelle, de son côté, la polémique ayant opposé, il y a deux ans, M. Longuet et Jean-Marie Rausch, ancien président du conseil régional, lorsque le premier avait poussé le second à remettre sa démission parce que son élection était suspectée d'avoir été favorisée par le Front national. M. Mangin estime que M. Longuet *« peut difficilement donner la leçon à d'autres et ne pas se l'appliquer quand il est concerné ».*

M. Rausch : « Rester insoupçonnable »

Jean-Pierre Masseret, sénateur (PS) de Moselle et conseiller régional, estime, au contraire, que *« personne n'est autorisé à demander* [à M. Longuet] *de quitter son poste ».* C'est également l'avis de M. Rausch, qui déplore que cette affaire porte un coup sérieux au crédit du conseil régional. Il précise : *« Comme élu, je suis toujours choqué quand un homme politique doit partir sous la pression des médias et de l'opinion publique, mais tout homme politique connaît les règles du jeu et se doit de rester insoupçonné et insoupçonnable. S'il lui arrive d'être mis en cause, à tort ou à raison, il faut qu'il puisse se justifier comme chaque citoyen. »*

Depuis son élection à la présidence, M. Longuet souffre, comme la plupart de ses homologues, d'un déficit de notoriété locale par rapport aux autres élus, mais il a su s'imposer auprès des responsables de la région. C'est en 1978 qu'il avait entamé sa conquête de la Lorraine. A trente-deux ans, il se faisait élire député dans une des deux circonscriptions de la Meuse. Des hectares de champs, de forêts et trois petites villes – Verdun, Commercy et Bar-le-Duc –, dont la troisième le comptera, un temps, parmi ses conseillers municipaux. Ce natif de la banlieue parisienne s'est laissé prendre aux charmes des paysages, et son implantation est incontestable. Au point que, lors des élections régionales de 1992, la liste de l'UPF qu'il conduisait dans la Meuse avait raflé cinq sièges sur sept, avec 42 % des suffrages, alors que, globalement, la coalition RPR-UDF reculait dans la région.

Rêvait-il, aussi, de prendre la Lorraine ? Mieux valait, de toute façon, ne pas se découvrir à l'avance dans cette région où le paysage politique est complexe. Entre les RPR Philippe Séguin et Christian Poncelet, dans les Vosges, et les centristes André Rossinot, maire de Nancy, en Meurthe-et-Moselle, et Jean-Marie Rausch, maire de Metz, sénateur, en Moselle, la Lorraine ne manque pas de « poids lourds » politiques, ni d'ancestrales rivalités, comme celle qui oppose Nancy et Metz. Né ou depuis longtemps élu dans la région, chacun veille jalousement à ce qu'aucun des autres n'empiète sur son pré carré.

Certes, les crocodiles lorrains avaient laissé M. Rausch gouverner la région pendant dix ans, mais, en mars 1992, ils ont profité de la suspicion qui pesait sur son élection grâce aux voix du Front national pour le forcer à remettre aussitôt sa démission. Une fois obtenu le départ de M. Rausch, trois heures de réunion ont tout de même été nécessaires aux trente-deux élus de l'UPF pour s'entendre sur la candidature de M. Longuet, qui ne dispose que d'une majorité relative au sein de l'assemblée régionale.

Absence de stratégie

« Il y a des majorités de projets », explique M. François. M. Longuet a trouvé ses premiers appuis auprès des élus écologistes, et, pour accroître sa marge de manœuvre, il a créé le « G 9 », un groupe informel qui réunit autour de lui les présidents des quatre conseils régionaux et du district de Nancy, ainsi que les maires de Metz, Nancy, Epinal et Bar-le-Duc. Cette structure parallèle au conseil régional constitue un lobby : c'est, par exemple, là que devrait être étudié le doublement de l'A 31 qui permet de joindre Luxembourg à Dijon.

Le meilleur atout de M. Longuet était, cependant, son poste ministériel. Grandes victimes des restructurations des années 70 et 80, les Lorrains en attendaient un peu de baume à leurs souffrances, et ses détracteurs le guettaient au tournant de quelques dossiers difficiles, comme celui des charbonnages, actuellement en négociation. Il s'agit de programmer la fin de l'exploitation des mines en 2005 et de régler le statut des derniers mineurs. Lors des arbitrages budgétaires, M. Longuet n'a obtenu que 4,4 milliards de francs de subventions, sur les 6,4 milliards qu'il avait cru pouvoir promettre d'arracher à l'Etat pour ce « pacte charbonnier ».

Le vrai problème, affirment ses adversaires, est que M. Longuet n'a pas de projet global ; ils le décrivent comme un conservateur n'osant pas trancher en faveur des solutions innovantes et dépourvu de stratégie. Même si le discours récurrent de M. Rausch sur les nouvelles techniques de la communication faisait quelquefois sourire, il donnait l'apparence d'une perpective pour cette région qui se dépeuple. Dans les vingt dernières années, la Lorraine a perdu ses fumées et ses crassiers, mais cent vingt mille emplois industriels ont disparu. Pierre Dap, président du comité économique et social de la région, un ancien banquier qui n'a rien d'un contestataire, s'inquiète des préretraités, des frontaliers, de la désespérance des jeunes et des trafics de drogue. *« Nous devons créer dix mille emplois par an pendant dix ans. Pour cela, il faut que l'Etat et l'Europe continuent de nous aider, notamment, pour faire venir des entreprises et densifier le tissu de PME-PMI »*, affirme M. Dap en se plaignant que sa région soit moins favorisée que le Nord-Pas-de-Calais.

FRANÇOISE CHIROT et JEAN-LOUIS THIS

MARCHÉS FINANCIERS

Une période d'incertitude s'ouvre pour le franc

Les commentaires étaient pessimistes dans les milieux économiques, vendredi 14 octobre au soir, après la démission du ministre de l'industrie. Les industriels craignent que l'image à l'étranger de la France et de ses entreprises ne soit considérablement affaiblie par les scandales. Ils disent s'attendre que leurs concurrents utilisent la corruption française pour nuire à la crédibilité et à la fiabilité des offres françaises pour les appels d'offres internationaux.

Les milieux économiques redoutent également un autre affaiblissement : celui du franc. Dimanche, le chancelier Kohl a toutes les chances d'être réélu et cette perspective avait déjà, à elle seule, gonflé le mark face au franc en fin de semaine. La monnaie allemande est passée au-dessus des 3,43 francs pour 1 mark. Lundi, le contraste de la stabilité allemande avec l'affaiblissement du gouvernement Balladur n'en sera que plus marqué et certains commencent à agiter le spectre d'une attaque contre le franc. Bien qu'impossible à exclure, cette perspective est néanmoins écartée par la très grande majorité des banquiers *(lire la chronique de François Renard page 15)*. Mais une période d'incertitude s'ouvre, qu'un remaniement ministériel pourrait contribuer à apaiser mais qui ne se refermera vraiment qu'à l'issue de l'élection présidentielle.

Un franc menacé se traduira par une tension sur les taux d'intérêt. En fin de semaine le *« différentiel »* du coût de l'argent à dix ans entre la France et l'Allemagne s'est agrandi, remontant de 0,51 % à 0,66 %. Le surcoût français devrait s'accroître encore dans les jours et dans les semaines à venir. Cette évolution n'est pas en mesure de menacer la reprise économique en France, d'autant qu'une détente des taux dans le monde semble devoir se dessiner, notre pays en profitant tout de même. Mais pour M. Balladur les décotes du franc et de la France ne sont pas de bons résultats.

E. L. B.

JUSTICE

Le rejet du référé liberté par le président de la chambre d'accusation

M. Carignon reste détenu à la prison Saint-Joseph de Lyon

LYON

de notre bureau régional

Par une ordonnance rendue, vendredi 14 octobre, le président de la chambre d'accusation de Lyon, Henri Blondet, a rejeté la demande de mise en liberté présentée par les avocats d'Alain Carignon selon la procédure du référé liberté. Le maire de Grenoble reste donc détenu à la prison Saint-Joseph de Lyon où il a été incarcéré, jeudi 13 octobre, après sa mise en examen pour *« corruption passive »* et *« recel d'abus de biens sociaux »* par le juge d'instruction Philippe Courroye.

Le référé liberté, introduit dans le code de procédure pénale par la loi du 24 août 1993, est un recours d'urgence qui, dans l'esprit du législateur, constitue, une sorte de « soupape de sécurité » pour réparer à chaud les éventuels errements d'un magistrat qui aurait pris une décision *« manifestement infondée »*. Dans le cas présent, pour obtenir la délivrance d'un réquisitoire supplétif pour corruption, le magistrat instructeur aurait fourni au parquet de Lyon une synthèse détaillée et chiffrée des derniers résultats de son enquête et de l'utilité de mesures conservatoires rapides. Dans la nuit de mercredi à jeudi, le procureur de la République de Lyon, Jean-Amédée Lathoud, avait pris des réquisitions de placement sous mandat de dépôt, relayant et renforçant l'initiative du juge d'instruction.

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Lyon, siégeant collégialement cette fois, examinera sur le fond la demande de mise en liberté de M. Carignon le 25 octobre. Cette audience se tiendra à huis clos, sauf si les défenseurs d'Alain Carignon réclament la publicité des débats. Tandis que M. Carignon s'apprêtait à passer son premier week-end derrière les barreaux du quartier pénitentiaire Saint-Joseph, son proche conseiller Jean-Louis Dutaret a été transféré vendredi à la maison d'arrêt de Villefranche-sur-Saône (Rhône). Cet établissement, mis en service il y a deux ans, offre un niveau de confort supérieur, la plupart des détenus disposant d'une cellule individuelle avec un coin W.-C.-douche. Il s'agit d'une des prisons modernes du « plan Chalandon » dont la gestion a été confiée à un groupe privé. Ironie du sort, la maison d'arrêt de Villefranche est gérée par... le groupe Lyonnaise des eaux, l'un des principaux « partenaires financiers » de MM. Dutaret et Carignon dans l'affaire en cours d'instruction.

ROBERT BELLERET

Au tribunal de Paris

Le Comité de défense de la cause arménienne poursuit « le Monde » pour deux articles « négationnistes »

La dix-septième chambre du tribunal correctionnel de Paris a examiné, vendredi 14 octobre, la plainte pour « négationnisme » déposée par le Comité de défense de la cause arménienne contre l'islamologue anglo-américain Bernard Lewis et le journal *le Monde*, qui a reproduit à deux reprises ses propos contestant la réalité du génocide arménien dans une interview de portée générale sur l'Islam, publiée le 16 novembre 1993, et une lettre « explicative » publiée dans le courrier des lecteurs du 1er janvier 1994.

Le comité avait d'abord hésité à engager des poursuites, compte tenu de la difficulté d'étayer sa plainte sur le plan juridique et craignant qu'un éventuel échec judiciaire ne soit exploité par la Turquie. Ayant décidé de s'opposer aux « négationnistes », il a finalement fait de l'audience une tribune historique et du procès Lewis un *« enjeu majeur pour le peuple arménien »*. Trois autocars sont venus de Lyon et plusieurs centaines d'Arméniens ont suivi les débats à l'intérieur comme aux abords du palais de justice de Paris, placé sous haute surveillance policière.

Dans les textes incriminés, Bernard Lewis, soixante-dix-huit ans, absent à l'audience, met en cause *« la version arménienne »* des massacres de 1915 et, sans nier la réalité des déportations, affirme qu'il n'existe pas de *« preuve sérieuse »* d'un plan du gouvernement ottoman visant *« à exterminer la nation arménienne »*, preuve qui autoriserait la qualification de génocide. Cette thèse va à l'encontre des rapports rédigés par les diplomates de l'époque – qui évoquent une *« campagne d'extermination »* – et des témoignages des survivants. Plusieurs rescapés sont d'ailleurs venus dire à l'audience leur douleur devant la mort de leurs proches et leur errance d'enfant perdu. Mais, ainsi que l'a rappelé l'historien Yves Ternon, *« dans un génocide, évidemment, prouver l'intention, c'est très difficile »*.

Le tribunal n'étant pas chargé de juger l'Histoire, le président Jean-Yves Montfort s'est plutôt efforcé de comprendre quelles *« arrière-pensées »* pouvaient motiver, dans ce cas, les relativistes, et notamment un orientaliste renommé comme M. Lewis. Selon Yves Ternon, l'enjeu géopolitique actuel est de *« protéger la structure laïque de l'Etat turc »* au risque de passer le génocide, que la Turquie moderne refuse de prendre en compte, par *« pertes et profits »*. Dans le cas de l'historien, M. Ternon a aussi argué de la crainte des chercheurs de se couper d'un précieux accès aux archives ottomanes. *« Bernard Lewis a bénéficié de trois bourses d'études de l'Etat turc »*, a-t-il affirmé. Plus généralement, le professeur Israël Charny, directeur à Jérusalem de l'Institut d'études sur le génocide, a indiqué que la négation était *« l'une des formes du virus génocidaire »* et facilitait sa propagation. *« J'ai honte*, a-t-il dit à propos de Lewis. *Parce qu'il est professeur et parce qu'il est juif. »*

Revenant à la qualification juridique de la plainte contre l'islamologue, Me Yves Baudelot, l'avocat du *Monde*, a fait remarquer qu'elle se fonde sur un article de la loi Gayssot qui réprime la contestation des crimes contre l'humanité selon la définition établie pour le procès de Nüremberg, c'est-à-dire commis durant la seconde guerre mondiale. Une définition trop limitative aux yeux du Comité de défense de la cause arménienne. Ses avocats, Mes Patrick Arapian et Lef Forster, ont tenté de *« trouver le biais par lequel faire appliquer la loi Gayssot au génocide arménien »*.

Jugement le 18 novembre.

CORINE LESNES

SPORTS

Alors que des problèmes financiers demeurent

Dix villes ont été retenues pour accueillir la Coupe du monde de football de 1998

Edouard Balladur a retenu, vendredi 14 octobre, les villes de Bordeaux, Lens, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Paris (Parc des Princes), Saint-Denis (Grand Stade), Saint-Etienne et Toulouse pour accueillir les matches de la Coupe du monde de football de 1998. Cette liste sans surprise – tous les candidats officiellement déclarés qui restaient en lice ont été retenus – est pourtant conditionelle. Trois des dix villes désignées ne seront assurées de recevoir la Coupe du monde qu'après avoir fait leurs preuves financières. Selon le communiqué du premier ministre, le choix de Lens, Marseille et Nantes *« ne pourra être définitif qu'après la confirmation par toutes les villes et les collectivités territoriales concernées du plan de financement prévu pour la rénovation de chaque stade, conformément au projet technique déjà accepté »*.

Cette précaution illustre les difficultés rencontrées par le Comité français d'organisation (CFO) de la Coupe du monde pour convaincre les collectivités de supporter une partie du coût de transformation des stades de province, dont la contenance devra avoisiner en moyenne les 35 000 places assises. Pour le stade de Lens, visité par M. Balladur vendredi, l'Etat apportera par exemple plus de 35 des 98 millions de francs nécessaires aux travaux. Mais le conseil régional du Nord-Pas-de-Calais estime toujours sa quote-part trop importante.

Le cas le plus douloureux reste celui de Marseille. Le Stade-Vélodrome devrait accueillir huit rencontres, dont une demi-finale de la Coupe du monde, et sa capacité devrait passer de 46 000 places à un minimum de 60 000 places assises. Le coût de ces transformations, estimé à plus de 260 millions de francs, est à l'origine d'un contentieux, non dénué d'arrière-pensées à l'approche des élections municipales, entre mairie, conseil régional et conseil général, chacun estimant sa contribution exorbitante.

Ni Metz ni Strasbourg

Après avoir réclamé un stade flambant neuf pour Marseille pendant des années, Bernard Tapie, député (République et Liberté) des Bouches-du-Rhône, a déclaré que la ville ne pourrait pas s'offrir davantage qu'une enceinte de 50 000 places. Ces retournements d'opinion et ces atermoiements ont poussé Michel Platini et Fernand Sastre, les coprésidents du CFO, à évoquer la possibilité de retirer à Marseille au moins l'organisation de sa demi-finale.

Une fois que ces problèmes auront été résolus, le CFO est d'ores et déjà certain d'affronter un handicap supplémentaire. Comme prévu, après le retrait de Strasbourg pour raison financière et l'échec de Metz à monter un dossier de candidature crédible, aucune ville de l'est de la France n'accueillera de rencontres de la Coupe du monde. Cette absence, entérinée par la liste dressée par le premier ministre, n'a pas que le désavantage de déséquilibrer la géographie de la compétition. Elle risque surtout de priver les caisses des organisateurs d'une partie des *deutschemarks* du public allemand, qui se serait déplacé en voisin à Strasbourg ou à Metz.

J. Fe.

Résultats de la 13e journée du championnat de France de 1re division :

*Lille-Nice : 1-0
*Caen-Montpellier : 1-0
*Strasbourg-Sochaux : 3-2
*Auxerre-Martigues : 3-0
*Nantes-Lens : 3-0
*Lyon-Rennes : 3-0
*Metz-Le Havre : 2-1
*Cannes-PSG : 3-2
*Bastia-Bordeaux : 0-0

Nantes conserve la première place du classement, avec 29 points, devant Lyon (26 points) et Cannes (23 points).

RELIGIONS

Deux livres de Jean-Paul II prochainement en librairie

Le pape qui fait vendre

Deux livres signés par le pape sortent en France. Le premier, un recueil de textes inédits, paraît le 19 octobre chez DDB-Lattès. Le second, un livre-entretien avec le journaliste italien Vittorio Messori, sera diffusé à partir du 20 octobre chez Mame-Plon.

A la Foire internationale du livre de Francfort, début octobre, l'éditeur italien Mondadori avait aménagé une sorte d'oratoire où trônait en majesté un exemplaire fermé, frappé des armoiries pontificales, de l'ouvrage de Jean-Paul II : *Varcare la soglia della speranza* (titre de la traduction en français : *Entrez dans l'espérance*). Cette sacralisation d'un ouvrage que ses éditeurs appellent à tort *« le livre du pape »* – Karol Wojtyla a déjà écrit plus d'une dizaine de livres, pièces de théâtre et recueils de poésie – fait partie d'une guerre commerciale que ses récents ennuis de santé n'ont fait qu'attiser.

Mondadori a obtenu en exclusivité mondiale les droits de publication de ce livre-entretien avec le journaliste italien Vittorio Messori, qui devrait sortir le 20 octobre simultanément dans trente-cinq pays. La moitié des recettes iront à l'éditeur, l'autre moitié à Jean-Paul II, qui a fait savoir qu'il reverserait ses droits d'auteur à des œuvres caritatives.

Le grand éditeur italien a mis le livre aux enchères, et le groupe américain Knopf a payé 8 millions de dollars (environ 40 millions de francs) pour obtenir les droits sur cet ouvrage aux Etats-Unis. Il avait misé sur la visite que le pape devait faire dans ce pays fin octobre, annulée pour raisons de santé, et risque de ne pas rentrer dans ses frais. En France, les deux éditeurs, Plon et Mame, qui s'étaient déjà associés pour diffuser, en 1992, le *Catéchisme universel de l'Eglise catholique* (600 000 exemplaires) et en 1993 pour l'encyclique *Veritatis splendor* (200 000) continuent sur leur lancée. Ils ont aussi acheté très cher (on parle de 3 millions de francs) l'exclusivité sur le marché français du livre-entretien de Jean-Paul II. Quelque 160 000 exemplaires d'*Entrez dans l'espérance* seront donc en librairie dès le 20 octobre.

Autant l'attribution à des éditeurs privés d'un document officiel comme le *Catéchisme universel* avait pu surprendre à l'époque, autant on ne devrait rien trouver à redire sur les conditions de diffusion de cet entretien personnel de Jean-Paul II avec Vittorio Messori. Mais l'œuvre littéraire d'un pape n'est-elle pas aussi un bien d'Eglise ? D'un point de vue symbolique et religieux, on ne peut qu'être étonné de cette « privatisation » du message pontifical et de son exploitation commerciale.

Quant au contenu du livre, les journalistes seront autorisés à en parler à partir du 17 octobre. Ils ont dû signer une *« lettre de confidentialité »* pour pouvoir bénéficier d'un jeu d'épreuves leur permettant de faire normalement leur travail. Seuls les journalistes du groupe *Figaro*, qui a payé cher des droits d'exclusivité en France, ne sont pas astreints à cet « embargo ».

Grandes manœuvres

Il est seulement permis de dire que cet ouvrage n'apporte pas de révélation majeure sur la personnalité du pape, ni sur un pontificat qui, le 16 octobre, entrera dans sa seizième année. Grâce à de bonnes questions de Vittorio Messori (sur la prière, la foi, le salut, le rapport aux autres religions, les jeunes, l'Eglise, etc.), il récapitule l'enseignement de Jean-Paul II. Sans doute son principal mérite sera-t-il de faciliter la tâche de ceux qui auront à faire, le jour venu, le bilan de son œuvre.

C'est une perspective qui n'est pas non plus étrangère à la diffusion, au même moment, d'un deuxième livre de Jean-Paul II, édité à Milan par Piemme et en France par Desclée de Brouwer et J.-C. Lattès, intitulé *Dix repères pour l'an 2000*. Son histoire est toutefois différente. Il s'agit d'un florilège inédit de textes du pape, déjà publiés pour la plupart (homélies, discours, etc.) et portant sur dix grands thèmes (la foi, l'Eglise, la prière, l'amour, l'histoire, le mal, le travail, le monde, la paix, les religions).

L'éditeur milanais a reçu la bénédiction du Vatican, et le cardinal Poupard de la Curie romaine préface la traduction française de ce deuxième livre du pape. Même si Piemme ne dispose pas de la force de frappe de Mondadori, la sortie de son ouvrage en Italie, aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne, en Espagne, en France le 19 octobre, risque de provoquer chez les libraires (et dans le public) une belle confusion avec l'autre livre de Jean-Paul II.

Mais ce n'est pas seulement une guerre commerciale que se livrent ainsi des éditeurs. Les promoteurs de ce deuxième ouvrage viennent de milieux catholiques d'inspiration plutôt libérale (Piemme a édité vingt-deux livres du cardinal milanais Martini). Leur livre présente un *« panoramique plus complet »*, disent-ils, de la pensée du pape que l'entretien avec Messori. Certains observateurs le considèrent donc comme un contre feu. Le premier ouvrage n'est-il pas présenté par ses éditeurs comme le *« testament spirituel »* du pape, celui qui risque de donner la marque à son pontificat et d'obliger un jour son successeur ? La sortie simultanée de ces deux livres fait inévitablement penser à des grandes manœuvres de fin de pontificat.

HENRI TINCQ

▶ *Entrez dans l'espérance*, de Jean-Paul II, Plon-Mame, 335 pages, 118 F.

▶ *Dix repères pour l'an 2000*, de Jean-Paul II, Desclée de Brouwer, J.-C. Lattès, 240 pages, 98 F.

SOLIDARITÉ

Suite à l'annonce des mesures gouvernementales

Le mouvement associatif regrette l'absence d'une « politique globale » de lutte contre l'exclusion

Plusieurs associations ont réagi aux mesures gouvernementales contre la pauvreté et l'exclusion annoncées par M. Balladur et Mme Veil (*le Monde* du 15 octobre). Si elles prennent acte de quelques dispositions jugées positives, comme les facilités d'accès à la formation et aux soins ou comme la domiciliation, désormais possible, des sans-abri, toutes regrettent l'absence d'une *« politique globale »*, par le biais de la loi-programme qu'elles réclamaient.

Le Secours catholique se déclare *« sensible aux efforts déployés »*, notamment en faveur des RMistes, mais il estime, par exemple, que le doublement des PLAI (prêts locatifs aidés pour l'insertion), qui passent de 10 000 à 20 000 est nettement insuffisant en regard des besoins (140 000). Surtout, il estime *« dommageable »* que les mesures prises soient *« très centrées sur les réalités urbaines »* et négligent le monde rural.

La Fédération nationale des associations d'accueil et de réadaptation sociale (FNARS) souligne, pour sa part, que, si *« la réponse à l'urgence est vitale »*, elle ne sera qu'*« un tonneau des Danaïdes si l'action pour l'insertion ne prend pas le relais »*. Elle indique à cet égard que le budget des centres d'hébergement (CHRS) augmente en réalité de 4 % pour 1995, et non de 20 % comme annoncé par M. Balladur, et qu'il manque *« 150 millions de francs pour ne pas reculer »* dans l'aide apportée.

Enfin, Emmaüs-France se montre le plus sévère, jugeant que les mesures prises *« ne traitent pas en profondeur les causes sociales responsables de la pauvreté »*. Pour l'association fondée par l'abbé Pierre, la création d'un SAMU social dans trente villes de province est *« à nouveau une réponse à l'urgence, ce qui n'est pas une fin en soi »*. Elle se demande aussi si le développement des contrats emploi-solarité peut véritablement déboucher sur *« la création de réels emplois »*.

FAITS DIVERS

Le décrochage en vol d'un Airbus A 310 de la Tarom

Le déclenchement d'un automatisme a échappé au commandant de bord

Le bureau enquête accident a apporté, vendredi 14 octobre, un nouvel élément permetant de comprendre les causes de l'incident survenu le 24 septembre à un A 310 de la Tarom au-dessus d'Orly. Il apparaît que l'avion, en phase d'approche, allait à une vitesse trop élevée, ce qui a entraîné le changement de « mode » de l'appareil. En d'autres termes, l'avion s'est mis à monter pour se freiner.

L'avion se déplaçait à 364 km/h, vitesse supérieure, de peu, à la vitesse limite dans cette configuration, qui est de 360 kilomètres, ce qui a donc déclenché l'automatisme. En essayant de s'y opposer, le pilote est entré dans le processus qui a abouti au décrochage de l'avion. A la lumière de ce nouvel élément, la direction générale de l'aviation civile a décidé, vendredi 14 octobre, d'informer sans délai les compagnies françaises utilisatrices d'Airbus A 310 et A 300-600 qui possèdent une protection identique. Elle leur demande d'attirer particulièrement l'attention des équipages sur la nécessité de respecter les vitesses limites prévues et de s'assurer de leur parfaite information sur la logique du système de protection automatique en cas de vitesse anormale.

Un homme décède au commissariat de Romans (Drôme)

Placé en garde à vue mardi 11 octobre, un homme âgé de vingt-neuf ans a été retrouvé mort, le lendemain matin, dans une cellule du commissariat de Romans (Drôme). Cet homme, originaire de la région, dont l'identité n'a pas été rendue publique à la demande de sa famille, avait été interpellé à bord d'une voiture volée. Le procureur de la République de Valence a indiqué qu'*« il s'agirait d'une mort naturelle »* et qu'*« aucune trace suspecte »* n'a été constatée sur le corps. Deux hypothèses ont été retenues après une autopsie pratiquée vendredi 14 octobre : mort naturelle ou par absorption de médicaments. Une expertise toxicologique a été demandée par le juge d'instruction chargé du dossier.

La mort de l'écrivain Yves Gibeau

Le veilleur du Chemin des Dames

L'écrivain Yves Gibeau est décédé vendredi 14 octobre, peu après son réveil, dans sa maison de Roucy (Aisne). Il était âgé de soixante-dix-huit ans.

Gibeau l'inquiet serait peut-être enfin soulagé : ses proches ont obtenu qu'il soit enterré, lundi 17 octobre, à 15 heures, dans le petit cimetière de Craonne, aux côtés d'un soldat allemand de la « der des der » que ses compagnons de section, pressés par la mitraille, auraient enfoui là, sans mise en bière, au travers du sentier. Il n'est pas certain que l'histoire de l'Allemand soit vraie. Personne n'a osé fouiller, par temps de paix, ce coin de terre tellement labouré par la guerre. Mais Yves Gibeau aimait cette probabilité.

A chacun de ses visiteurs, qu'il guidait jusqu'à ce cimetière escarpé, oublié, noyé sous une végétation exubérante, tant le sol avait été nourri du sang des hommes, l'écrivain racontait l'anecdote. Il avait choisi sa propre place, entre deux tombes soulevées par les bombes, pressé, supplié les autorités locales et les associations d'anciens combattants. Gibeau l'anar demandait à reposer dans la patrie des antimilitaristes, dans ce qu'il restait de Craonne, village disparu, soufflé, du Chemin des Dames, et si souvent chanté, depuis 1918, par ceux qui détestent la guerre.

Né à Bouzy, à 30 kilomètres de Craonne, des amours furtifs de sa mère et d'un soldat au repos, près du front, adopté par l'adjudant-chef Gibeau, enfant de troupe, élève de toutes les écoles militaires, officier sans cesse dégradé, soldat dupé par 1940, prisonnier en Allemagne, Yves Gibeau avait mis vingt ans à se libérer des armées, puis tout le reste de sa vie à tenter de comprendre – et d'expliquer – la folie des armes.

A la Libération, Albert Camus lui avait fait choisir le journalisme, à *Combat*. Il s'était honnêtement attelé à la critique de variétés, d'une plume acérée qui contredisait sa timidité naturelle. Il avait longtemps vécu d'articles, puis s'était réfugié dans la confrérie rebelle des correcteurs de presse, surtout à *l'Express*, afin de garder du temps, et l'esprit libre, pour ses règlements de compte par la littérature.

Une réputation d'intellectuel antimilitariste

Après *le Grand Monôme*, puis *Et la fête continue*, il avait écrit *Allons z'enfants* (1). Succès de librairie en 1952, ce réquisitoire implacable contre l'idéologie des « enfants de troupe » lui avait valu l'hostilité durable des milieux militaires et une réputation d'intellectuel antimilitariste qu'il justifiera avec virulence tout au long du reste de sa vie et de son œuvre.

Boris Vian, son voisin de chambre, avait dû beaucoup batailler pour que Gibeau achève alors son livre. C'est que ce pessimiste doutait de la valeur de son témoignage. Il préférait chérir celui des autres. Ce militaire défroqué avait lu toutes les chansons de geste des boucheries contemporaines. Son infinie patience de collectionneur lui avait aussi donné le goût des définitions de mots, et jusqu'à sa mort il avait livré chaque semaine une grille de mots croisés à *l'Express*. Vendredi matin, ses proches ont trouvé l'ébauche de la prochaine grille de l'hebdomadaire sur sa machine à écrire.

Il y a quinze ans, Yves Gibeau s'était installé à Roucy, non loin de Craonne et de son obsessionnel Chemin des Dames. Pour être plus près. Plus fraternel, disait-il, des « *bonshommes* », selon l'expression des généraux de 1914, tombés, quatre ans durant, dans les bourbiers des plis de l'Aisne. Il avait collecté davantage, des films, des milliers de livres, dans l'ancien presbytère qu'il habitait. Mais, plus encore, des traces, des boutons, des canifs, des photos, qu'il retrouvait régulièrement dans les trous d'obus, les caches, les forêts de ce qui était devenu son champ de bataille personnel.

Yves Gibeau maudissait sa propre vieillesse. Il avait consacré, en 1988, à ce sujet son dernier livre : *Mourir idiot*. Curieusement, le sort lui avait, jusqu'à son dernier jour, laissé le corps vigoureux et un visage d'adolescent. La jeunesse préservée de sa colère, ses forces intactes lui avaient permis de devenir, avec les ans, le veilleur du Chemin des Dames, expert, historien, témoin à charge, au milieu d'un paysage de batailles restées sacrées et des grands cimetières à croix blanches de la plaine champenoise.

PHILIPPE BOGGIO

(1) Tous les ouvrages d'Yves Gibeau ont paru aux éditions Calmann-Lévy et la plupart sont disponibles au Livre de poche. A lire aussi : *le Chemin des Dames*, textes d'Yves Gibeau, photos de Gérard Rondeau, aux éditions Albedo, 18, rue Marlot, 51100 Reims.

Les espoirs de Kenzaburô Oe

Suite de la première page

» Avec mon dernier roman, *l'Arbre au vert flamboyant*, j'ai épuisé cette approche. Je l'ai consumée. J'ai l'impression d'arpenter des chemins cent fois battus. Le prix Nobel n'a fait que me confirmer cette impression.

» Je voudrais étudier. Je relis Spinoza dont l'enseignement me paraît très adapté au monde contemporain. Je me donne cinq ans et à l'issue de cette retraite, j'espère trouver une nouvelle forme d'expression littéraire. Ce sera sans doute une synthèse de plusieurs genres : je voudrais écrire des textes accessibles aux enfants pleins d'espoir comme aux vieillards qui l'ont perdu. On ne peut revivre sa vie mais si, par ce retour sur moi-même que je vais entreprendre, je peux découvrir une nouvelle lueur, je reviendrai à la page blanche. Peut-être écrirai-je un dernier chapitre, une post-face à ma vie.

– Vous avez fait des reportages sur Hiroshima ou sur Okinawa (archipel méridional du Japon). Qu'est-ce que le reportage peut apporter à la littérature ?

– J'ai commencé à écrire alors que je n'avais pas suffisamment d'expérience de la vie. En parlant des problèmes de mes contemporains, je faisais l'apprentissage de la société dans laquelle je vivais. Si je refais des reportages, je voudrais qu'ils permettent de saisir l'Homme dans son intégrité. Le plus remarquable « reportage » sur l'Homme reste *l'Enfer* de Dante.

– Vos romans sont centrés sur vos relations avec Hikari, votre fils handicapé. Auriez-vous écrit les mêmes romans sans cet enfant ?

– Un critique a dit un jour que sans Hikari, Kenzaburô Oe n'aurait pas existé. Depuis trente ans, mes romans ont tourné autour de deux thèmes : la menace nucléaire et la vie avec un enfant handicapé. Mais ce sur quoi on écrit n'a finalement pas d'importance. A partir d'un rien, d'un thème trivial ou d'un sujet trouvé au hasard, on peut atteindre l'universel.

– Par vos romans, vous avez donné la parole à votre fils qui en était privé ?

– Assurément. Vivre avec un enfant handicapé, c'est chaque jour apprendre quelque chose de nouveau, faire l'expérience quotidienne de la pérégrination de Dante à travers l'Enfer. Mes romans ont pris forme à travers Hikari. Je luttais à sa place avec les mots. Longtemps, Hikari n'a pu s'exprimer puis, par la musique, il a accédé au monde de la communication. Désormais, je n'ai plus à être son intermédiaire avec le monde. De quel droit, d'ailleurs, pouvais-je prétendre m'exprimer à sa place ? N'ayant plus de raison de me substituer à lui, je n'ai plus de raison non plus d'écrire de romans.

– Votre dernier roman s'achève sur le mot « réjouis-toi ». Quelle joie évoquez-vous ?

– Cette expression est tirée d'un poème de William Yeats (2). Elle est prononcée par mon héros, habité par la souffrance et le tourment. Je voudrais terminer ma vie sur cette injonction.

– Un thème qui en rejoint un autre, sous-jacent à votre œuvre : chercher le salut sans Dieu.

– Je crains la croyance muée en institution mais je respecte l'homme qui prie quel que soit celui à qui il s'adresse.

– Après la naissance de votre fils, vous vous êtes rendu à Hiroshima. Cette expérience fut un tournant dans votre vie et dans votre œuvre. Que s'est-il passé alors en vous ?

– Hiroshima et la naissance de cet enfant sont étroitement liés à ma vie intérieure. Le problème était de savoir si j'étais capable d'accepter cet enfant. J'ai pensé à m'enfuir, à fuir cet enfant. C'est pour cela que je suis allé à Hiroshima. J'y ai rencontré le médecin Fumio Shigeto, lui-même victime des radiations et qui fut le premier à traiter les victimes. Il m'a raconté qu'un de ses jeunes collaborateurs s'était suicidé parce qu'il ne supportait pas l'atrocité de la maladie. Je me suis identifié à ce jeune médecin et j'ai décidé d'affronter l'existence de mon enfant. C'est en fonction de ce choix que je me suis remis à écrire.

– Vous avez alors appris la patience, avez-vous écrit...

– J'étais alors sartrien et pour moi le mot « absurdité » avait une grande importance. La naissance d'un enfant handicapé est tragiquement normale : l'expression s'il en fut de l'absurdité de la vie. Et j'ai opté pour la patience. Il n'y a aucune raison d'être patient dans la vie quotidienne, mais par l'écriture on peut apprivoiser la patience.

– Il y a une ambiguïté dans le culte de Hiroshima. C'est certes le symbole de destruction et de douleur, mais il tend à faire oublier que la mort est toujours inacceptable.

– L'expérience de Hiroshima est une expérience très ambiguë pour les Japonais. Il faut traiter ce problème comme une question de civilisation.

– Être tué par une arme atomique ou non, n'est-ce pas toujours la même chose ?

– Lorsque qu'un individu meurt, son entourage peut se souvenir de lui. Mais à Hiroshima, la destruction fut si massive que la mémoire aussi



fut détruite. Milan Kundera écrit que la mémoire est une arme qui permet aux faibles de lutter contre le pouvoir. A Hiroshima, c'est ce droit des faibles de demeurer dans la mémoire des vivants qui a été confisqué.

– Dans son discours lors de la réception du prix Nobel, Yasunari Kawabata évoqua la beauté du Japon. Quel sera le thème de votre discours ?

– Le vingtième siècle a été le siècle de la modernisation pour mon pays. Mais il a une signification particulière pour les Japonais car ils furent à la fois destructeurs et détruits. Et je pense que les Japonais n'ont pas encore saisi ces événements dans toute leur dimension. J'ai l'intention de souligner dans mon discours comment les Japonais doivent comprendre les événements du vingtième siècle. Ce qui permettra de présenter des Japonais une image plus universelle.

» Mon maître, Kazuo Watanabe, spécialiste de Rabelais, tenta d'introduire la notion occidentale d'humanisme au Japon. Les Japonais peuvent-ils devenir humanistes ? Telle sera la grande interrogation et mon espoir pour le vingt et unième siècle. Lorsque l'on parle d'humanisme, on pense à la France ou à l'Allemagne. En d'autres termes, l'humanisme est l'apanage d'un individu typiquement européen. Nous devons saisir exactement ce qu'est l'humanisme européen, car les Asiatiques peuvent aussi avoir leur propre conception de l'humanisme. Il faut tenter d'établir une correspondance entre les deux conceptions, car sur ce point, Asiatiques et Occidentaux peuvent se rejoindre.

» C'est en tant qu'écrivain asiatique que je reçois le prix Nobel, et je voudrais pouvoir apporter une nouvelle définition de l'humanisme débouchant sur un universel unissant les deux extrêmes du monde.

– Que pensez-vous de la société japonaise contemporaine ?

– Elle se trouve dans une impasse. Dire que le Japon est économiquement développé et riche est une perception simpliste. C'est un pays qui a perdu son identité. La question qui se pose à nous est comment retrouver une identité. On perçoit souvent à l'étranger le Japon comme une société homogène : c'est une erreur. Elle est profondément hétérogène. C'est à partir de cette hétérogénéité, qui est au centre de mon travail d'écrivain, qu'il faut reconstruire notre identité.

– Dans le contexte de la fin de la guerre froide, du triomphe du libéralisme et de la loi du marché, le Japon est poussé à devenir une grande puissance. Que reste-t-il des idéaux pacifistes du lendemain de la guerre ?

– Il n'y a aucune raison que le Japon devienne une grande puissance et, à mon sens, il ne doit absolument pas le devenir. Nous devons apporter une contribution économique et financière aux Nations unies si on nous le demande. Le Japon ne doit en aucun cas mener une action militaire. On dira alors avec condescendance que le Japon n'est qu'une puissance économique. Pourquoi pas ? On peut agir efficacement en n'étant que cela. Peut-être suis-je anarchiste mais mon idéal serait que toutes les nations renoncent à leur puissance et que seule l'Organisation des Nations unies la détienne. En attendant, le Japon pourrait être un exemple précurseur de nation qui agit dans le but d'aider les autres nations.

– Le pacifisme répond-t-il aux réalités du monde contemporain ?

– Il faut préciser à qui cette question est adressée. Si elle l'est aux Japonais, ils répondront que leur pacifisme est efficace. Cet argument est, certes, souvent utilisé par les politiciens conservateurs pour justifier leur attentisme mais les citoyens japonais, eux, doivent réaffirmer sans cesse leur attachement au pacifisme. Le Japon deviendra un pays redoutable le jour où les Japonais ne croiront plus au pacifisme.

– Vous avez été un intellectuel engagé. Quel engagement est possible aujourd'hui ?

– Je n'ai jamais appartenu à un parti politique. Mais j'ai participé à des mouvement sociaux (lutte contre le traité de sécurité nippon-américain, bases américaines à Okinawa, défense des victimes de la bombe atomique). Un intellectuel doit s'engager sans craindre de lutter pour des causes qui peuvent parfois paraître contradictoires. Il peut vivre dans la contradiction. Gunter Grass est pour moi un modèle d'action d'un intellectuel bien qu'il ait un moment adhéré au SPD.

– Est-ce cela que vous appelez « vivre avec dignité », un thème récurrent de votre œuvre ?

– « Dignité » est le mot qui m'a le plus séduit lorsque j'ai commencé à étudier la littérature française. L'homme peut vivre avec dignité même dans les pires conditions. Un enfant handicapé qui s'évanouit à la suite d'une crise d'épilepsie conserve sa dignité. Je voudrais écrire sur cette dignité. Pour moi il y a deux types d'hommes : celui qui sait garder sa dignité quoi qu'il arrive et les autres. Personnellement, je ne veux pas faire partie de la seconde en renonçant à certains principes aussi simples qu'essentiels. On ne peut donc renoncer à s'engager.

» La littérature peut certes contribuer à remédier aux maux du monde, mais du fait qu'elle traite de ces problèmes, les rend peut-être plus intelligibles et que les hommes de lettres lancent des appels, la littérature n'est pas inutile. Souvent, ces appels ne seront entendus que tardivement. De leur temps, Erasme ou Montaigne furent impuissants. Mais ces deux hommes avaient parfaitement compris les grands problèmes de leur époque.

– Vous avez quitté le jury du prix Akutagawa (équivalent du Goncourt). Que pensez-vous des jeunes écrivains contemporains ?

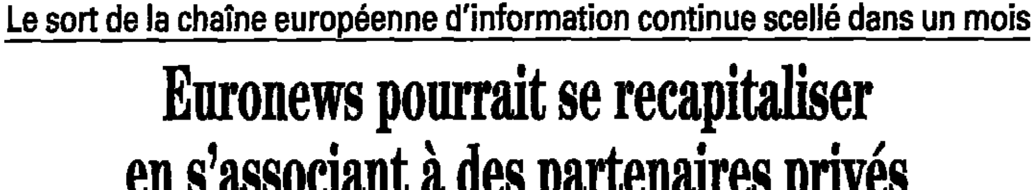
– Ils ont un beau style, clair, facile à comprendre. Ils reflètent une légèreté contemporaine, la sous-culture de la jeune génération, et il est normal que celle-ci en soit éprise. Mais il faut aussi une littérature qui ne soit pas seulement euphorisante, plus difficile d'accès, réservée à un public plus étroit. Tel a été le courant de ce qu'il est convenu d'appeler la « littérature de l'après-guerre » dont un initiateur fut Shohei Ôka et dont je fais partie. Mais cette littérature est aujourd'hui absente. Je ne peux qu'espérer qu'elle revive. Une droite peut renaître du cynisme des jeunes, et c'est la tâche de notre génération de prévenir une telle éventualité.

– « Dites-nous Comment survivre à notre folie ? » est le titre de l'un de vos romans (3). Avez-vous une réponse ?

– Ce titre est tiré d'un poème de Wystan Hugh Auden (4). Mon rôle est de poser la question, pas de donner la réponse. Vivre dans sa folie est le seul moyen pour survivre. Tel l'arbre qui tente de pousser en perçant la toiture d'une maison, nous grandissons la tête coincée contre un toit qui nous empêche d'atteindre le ciel. Je terminerai ma vie ainsi, sans renoncer à cette injonction que nous évoquions précédemment : « Réjouis-toi. »

Propos recueillis par
PHILIPPE PONS

(2) Poète et dramaturge irlandais (1865-1939).
(3) Traduction française de Marc Mécréant, Gallimard 1982.
(4) Poète américain (1907-1973).



Le sort de la chaîne européenne d'information continue scellé dans un mois

Euronews pourrait se recapitaliser en s'associant à des partenaires privés

Euronews, la chaîne européenne d'information continue lancée sur le câble et par satellite le 1er janvier 1993, survivra-t-elle à son déficit et à son absence d'identité ? A l'issue d'une réunion, vendredi 14 octobre, la présidence de France Télévision a indiqué que les représentants des quatre principaux actionnaires (France Télévision, RAI, télévisions suisse et espagnole) ont « *confirmé qu'Euronews constituait un projet de développement majeur pour leur société et un symbole de coopération entre télévisions publiques européennes* » et qu'ils voulaient « *assurer un financement stable* » passant par des « *partenaires privés* ». Le conseil de surveillance, qui doit se réunir lundi 17 octobre à Lyon, devra approuver cette association avec le privé et mandater Jean-Pierre Elkabbach, président de France Télévision, pour poursuivre des discussions avec la Générale occidentale (Alcatel-Alsthom).

France Télévision se réjouit, en outre, que la RAI ait « *rejoint la position de France Télévision* ».

Après une période d'hostilité qui a ralenti le sauvetage d'Euronews, la nouvelle direction de la télévision publique italienne semble prête à faire un geste, le président du conseil italien Silvio Berlusconi ayant autorisé la RAI à faire son devoir d'actionnaire. Pour M. Elkabbach, Euronews est « *un élément important de sa politique de diversification, autant qu'un symbole de la coopération entre télévisions publiques européennes* ». Il estime que l'audience potentielle de la chaîne atteint « *cent soixante millions de personnes en Europe* » et qu'elle « *devance systématiquement CNN, quel que soit le pays d'Europe concerné* ». Le président de France Télévision a toutefois reconnu que les pertes cumulées depuis 1993 – 143 millions de francs – étaient dûs à la fois à des ressources publicitaires insuffisantes, à l'absence de pays européens clés (Allemagne notamment), à la faiblesse du financement communautaire et à la difficulté des actionnaires publics à faire face à leurs obligations.

Reste la question : qui va payer ? France Télévision a refusé de s'engager seule sur le budget 1995 (50 millions de francs pour sa part) et attend de connaître « *l'engagement réel de ses trois partenaires italien, espagnol et suisse* ». La recapitalisation à l'aide de capitaux privés ne devrait pas excéder 49 % du capital. En plus du mandat donné pour continuer à négocier avec la Générale occidentale, une aide financière pourrait être demandée aux Telecom italiens, cette piste pouvant aussi être explorée côté français. Un rendez-vous final doit avoir lieu mi-novembre, où chacun fera le point sur les contacts pris avec des partenaires privés. Le sort définitif d'Euronews sera scellé dans un mois.

YVES MAMOU

Durcissement du mouvement de revendication salariale

Les journalistes de Radio-France et de RFI reconduisent la grève jusqu'au lundi 17 octobre

La revue de presse, deux bulletins d'information à France-Inter – à 6 heures du matin et à 18 heures – samedi 15 octobre, même traitement dimanche 16 sans doute. Des magazines comme « Rue des entrepreneurs » ou « Interfootball » supprimés ; de la musique et quelques chroniques sur France-Info, etc. : la grève lancée mercredi 12 octobre par les journalistes de Radio-France, « *pour lutter contre les disparités salariales entre France 2, France 3 et Radio-France* » (*le Monde* du 14 octobre), s'est durcie en fin de semaine.

Vendredi 14 octobre, la rédaction, réunie en assemblée générale, a voté, « *à l'unanimité* », la reconduction de son mouvement jusqu'au lundi 17 à minuit. Une assemblée générale doit avoir lieu en début d'après-midi, du 17 octobre. Un point sur les négociations avec la direction est prévu à 17 heures. Force ouvrière, qui soutenait le mouvement mais n'avait pas signé le préavis des autres syndicats, a déposé un préavis de grève pour le mercredi 19 octobre.

Dans la soirée du vendredi 14, les journalistes de Radio-France internationale (RFI), également en grève depuis mercredi 12, ont voté à 84,5 % sa reconduction jusqu'au lundi 17 à minuit. Un bulletin réalisé par l'encadrement est diffusé toutes les heures, ainsi que des journaux, réduits, destinés à l'Afrique. Un « *comité de vigilance* » a été mis en place « *pour veiller à ce que l'encadrement ne dépasse pas les longueurs prescrites* » pour ces bulletins. Une assemblée générale de la rédaction de RFI doit avoir lieu à 13 heures, lundi 17 octobre. Les contacts entamés avec Nicolas Sarkozy, ministre du budget et ministre chargé de la communication, devaient se poursuivre pendant le week-end.

هكذا من الأصل

MUSIQUES

LA GRENYA DE PASQUAL PICANYA au Centre américain

Harcèlement pianistique

On peut voir *la Grenya de Pasqual Picanya*, huis clos de théâtre musical accueilli sur un coup de foudre par le Festival d'automne, comme une soirée presque bourgeoise de récital piano-chant. Qui, lors de ces concerts en petit comité, n'a laissé une fois ou l'autre ses pensées déraper entre *la Truite* et *l'Horizon chimérique* ? Avec ce grain de folie que l'on attribue d'habitude à la nationalité catalane, Carles Santos a laissé parler ses fantasmes débridés. Le pianiste (c'est lui) est ficelé à son tabouret de piano puis hérissé de trois tabourets fixés sur sa tête et son dos ; la cantatrice (Uma Ysamat) viole l'intimité de son accompagnateur zélé, enfourche d'une jambe coquine le sacro-saint tabouret et force son « servant » à ne plus jouer que d'une main, l'autre restant libre pour des tâches plus utiles ; la même diva vocalise, encorsetée dans les rets d'un sommier, icône pétrifiée entre deux femmes-cavales munies de godemichets sonorisés. Exagérant à peine la réalité, la même cantatrice mime à même le sol ses extases hystériques.

Carles Santo ose tout montrer. Sa tramontane d'enfer (*Tramuntana tremens*) avait naguère soufflé le public du Théâtre de l'Odéon. Et voici, déconseillée aux mineurs non avertis, cette *Grenya* de l'*Assessor juridic Administratiu* (*Grenya* signifie « tignasse », Carles Santos est chauve, à chacun d'interpréter). C'est une petite forme, en comparaison. Mais un sacré morceau de parodie décapante. On y voit l'acharnement du pianiste tapant sur son piano tourner à l'avantage du second. Le tapeur est emprisonné dans une série de trémolos qu'il ne plus que ressasser frénétiquement, puis au ralenti, dans l'espoir d'apprivoiser la bête furieuse cachée sous le capot. Impossible de prendre la tangente.

Bourreau et victime d'un rituel sado-maso

Scénographe, metteur en scène, auteur ici d'une « partition » plus que minimale, Carles Santos paye de sa personne au piano. Il n'échappe pas au destin qu'il a tramé lui-même. Un destin qui le fait suer – il transpire toujours abondamment, se douche toujours sur scène avec son pichet de vin. Un destin qui l'amuse, évidemment. Bourreau et victime de ce rituel sado-maso, il est enfermé, en guise de décor, dans une boîte rouge sang. Il supporte les harcèlements d'un piano aux dents longues et les sévices très spéciaux d'une dame chaîne-et-cuir (Carme Vidal) qui utilise ses talons-aiguilles pour faire résonner les cordes. Elle joue aussi du piano debout, mais pas tout à fait comme dans la chanson.

On ne vous dira pas comment se termine cette petite messe basse et torride, déjà passée par les « 38e rugissants » de Grenoble, sinon que le corps féminin se révèle, dans la bonne position, le plus voluptueux des instruments de percussions. Mariaelena Roqué, qui signe les costumes de ces dames, tous épatants, tous abracadabrants, se prête à l'intermède final de rythmique corporelle avec la gravité hautaine d'une professionnelle. Spécialité catalane ? Scène-clé, plutôt, d'une farce musicale qui détourne par un humour à froid succulent les thèmes de la domination physique, de l'enfermement idéologique, de la castration intellectuelle. Emprisonné sous le franquisme, Carles Santos a vu dans sa cellule des scènes qu'il transpose ici dans le non-sens et la provocation. D'où le registre si particulier des spectacles de l'artiste et de sa formidable équipe. Santos a vu la violence mijoter dans le chaudron catalan. Il n'est pas tombé dedans.

ANNE REY

▶ **Jusqu'au 24 octobre, Centre américain, 51, rue de Bercy, Paris 12e. 20 h 30, 100 F et 120 F. Tél. : 44-73-77-77.**



MARC ENQUERAND

Carlos Santos a laissé parler ses fantasmes débridés

SIEGFRIED, au Châtelet

Une ascension accidentée

Ovations sans concessions, vendredi 14 octobre, dans un Théâtre du Châtelet comble, pour *Siegfried*, le troisième épisode de la *Tétralogie* de Wagner. Livrée en deux temps, cette production – cette mise en place plutôt, réduite par le scénographe Pierre Strosser aux seuls éléments de décor indispensables et aux jeux de scène imposés par l'action – avait déjà remporté un triomphe en juin, pour *l'Or du Rhin* et *la Walkyrie* (*le Monde* du 28 juin). Dès dimanche 16 octobre, le rideau se sera levé sur *le Crépuscule des dieux*. La boucle sera bouclée et les passionnés assez prévoyants pour avoir retenu leurs places une année à l'avance (ce *Ring* est donné de bout en bout à guichets fermés) pourront voir le cycle en continu. Soit près de quinze heures de musique. Sauf pour *l'Or du Rhin*, le prologue, qui ne dure que cent quarante minutes, des entractes d'une heure sont prévus à l'heure du dîner.

Et voici donc l'épisode de l'enfant des bois découvrant l'amour. Un écran nuageux reflète, en fond de scène, le jour et la nuit. Siegfried forge son épée sur un tout petit établi. Fafner n'est pas un dragon crachant du feu mais un grand gaillard au visage noirci. La présence du trésor, de l'anneau et du heaume magique est signalée par un globe doré en plastique, pleine lune miniature. Pythie réveillée d'un long sommeil hypnotique par le Voyageur – il s'agit du dieu Wotan sous un déguisement de dandy –, Erda perd sa stature mythique, assise sur un banc de bois. L'oiseau qui guide Siegfried jusqu'au rocher de Brunnhilde est un cerf-volant, le feu un grand drap rouge agité par une soufflerie. Et quand enfin arrive le sommet, Siegfried découvrant la femme, l'amour, le désir, Brunnhilde s'éveillant, saluant le monde que le héros lui a rendu dans un baiser, le duo d'amour se passe sur un plateau nu incliné. En raison de la petite taille du preux chevalier face à la haute stature de la Walkyrie, tout enlacement est évité. Cinq bons mètres les séparent quand, face à la salle, ils se regardent dans les yeux.

Siegfried est une lente ascension vers cette montagne escarpée où Wotan a endormi sa fille dans un cercle de feu. La partition de Wagner monte jusqu'à cette scène ultime, la plus belle du *Ring* avec les adieux de Wotan dans *le Crépuscule des dieux*. C'est là que Siegfried se trouve en découvrant sa vulnérabilité. C'est aussi là que Brunnhilde, qu'on a perdue depuis l'épisode précédent, doit, après deux actes et demi d'attente, renoncer à sa virginité, à sa surhumanité et se dire mortelle, sur un contre-ut.

Prise à froid sans doute, contrainte à crier ici ou là, attrapant ses aigus à l'arraché, Gabriele Schnaut n'a pas toujours contrôlé sa belle voix dans cette envolée. Quant à Heinz Kruse, il déçut autant dans ce troisième acte passionné qu'il avait séduit dans les deux premiers, chantant là avec la musicalité d'un chanteur de lied ou d'oratorio, forçant ici sa voix. Attaché à l'Opéra de Hambourg depuis l'an dernier, cet Allemand n'a pas la vaillance juvénile d'un grand Siegfried, et il lui arrive d'attaquer très faux, comme s'il ne s'entendait pas. Mais la voix est chaleureuse, attachante, sans les rudesses d'usage dans *Siegfried*. Attendons son *Crépuscule*.

La voix de l'oiseau idéale

Malade en juin, Robert Hale (le voyageur-Wotan) se révèle enfin : baryton-basse de grande classe. Peter Keller reste un Mime à la voix peu caractérisée dans la roublardise ou la méchanceté. Franz-Josef Kapellmann incarne lui aussi un Alberich privé d'épaisseur et de violence. Donna Brown a la voix pure : la voix de l'oiseau idéale.

L'orchestre enfin. Son troisième acte fut, dans l'ensemble, impardonnable. Les cordes flageolaient piteusement dans la longue arabesque ascendante du début. Les arpèges brisés, l'effilochement des harpes dans l'extrême aigu, qui scandent la triple invocation de Brunnhilde vous arrachait les oreilles. Ces passages sont très difficiles, il est vrai. Mais l'Orchestre national de Radio-France montrait là ses faiblesses et Jeffrey Tate, son chef, un manque d'exigence surprenant. Dommage. Le second acte était presque un sans-faute, rythmé, vivant, animé de mille péripéties et pourtant dramatiquement lié. La partie aurait été gagnée, sans ces négligences, avec des transitions mieux ménagées dans le montage alterné du premier acte et avec des cuivres moins tonitruants.

A. Ry

▶ ***Prochaines représentations* de Siegfried : les 21 et 27 octobre, 4 et 11 novembre, 17 heures. Tél. : 40-28-28-40.**

MODE

JEAN-PAUL GAULTIER
collection prêt-à-porter été 1995

La revue du siècle

Il y a ceux qui reproduisent les images du passé à l'identique, qui choisissent leur décennie par télécommande. Et puis il y a Jean-Paul Gaultier. Au milieu de toutes ces collections-collages, il a crée l'événement, avec un défilé-rétrospective de toute la mode du vingtième siècle. Là où beaucoup se seraient perdus, il réussit à créer l'unité par son seul regard, cette manière de collectionner des sensations, et de les transmettre, comme on raconte une histoire. Au Musée des arts forains, à Paris, où les mannequins, parées, coiffées de plumes ou de turbans, défilent au milieu des manèges et des chevaux de bois polychromes. Le grand public le connaît peut-être plus en tant que costumier de Madonna, ou animateur-vedette de l'émission de télévision « Eurotrash », en Angleterre. Il s'impose plus que jamais tel un maître de la coupe et de la couleur, faisant jaillir, à partir d'images anciennes, empruntées à la Belle Epoque, au new-look de Christian Dior (1947) ou à la collection rétro d'Yves Saint Laurent (1971) une vie nouvelle, née de ses amours. Cent sept modèles. Des corsets d'Yvette Guilbert, des dessous fétichistes volés à la garçonnière de Carlo Mollino, des tailleurs aux épaules carrées, des robes aux imprimés Capri... Télescopant les périodes et les formes et les matières, il crée des souvenirs, là où les autres photocopient. Parce qu'à force d'humour, de technique il réussit, dans ce puzzle de références détournées, manches gigot en jean, tailleur d'après-guerre en latex, treillis de mousseline, à ne jamais se perdre. Parce-que dans l'exercice de style, il affine encore son répertoire de couleurs. Même ses beiges ont de l'éclat, et Isabella Rossellini, apparue dans une blouse et un pantalon de crêpe blanc, ne contredit pas Gabrielle Chanel : *« la couture, c'est l'art de mettre en valeur »*. Et l'on reconnaît dans ces boléros de faux cygne éclaboussés de projections de peinture, ces soies métallisées coupées à vif, l'audace qui distingue un classique des imitateurs. Mais on sent aussi un regard blessé sur l'époque, sur ce corps offert et interdit qu'il voile parfois de résille noire.

LAURENCE BENAÏM

Le chef américano-coréen a fait ses adieux à l'Opéra-Bastille

Nouba pour Myung Whun Chung

C'est fini, ce vendredi 14 octobre, Myung Whun Chung vient de diriger sa dernière représentation de *Simon Boccanegra* à l'Opéra-Bastille. Hugues Gall peut être content. Il n'est pas dans la salle, mais il a regardé la représentation sur le réseau interne de télévision, dans un bureau du huitième étage. La peur, sans doute, de croiser l'atrabilaire Pierre Bergé qui, le soir de la première, avait secoué, en public, le pauvre Jean-Paul Cluzel comme un prunier et qui, ce soir encore, applaudit à tout rompre, les mains au-dessus de la tête. M. Gall voyait-il la salle d'où il était ? Rien n'est moins certain : les caméras sont focalisées sur le chef et sur le plateau. Est-il seulement resté jusqu'au bout ? Si oui, il a entendu les spectateurs applaudir à tout rompre les chanteurs (le meilleur, pourtant, seulement convenable), l'orchestre et son chef. Chung et les musiciens ont été admirables de bout en bout. Sublimes de beauté sonore, attentifs à la moindre inflexion, ils ont atteint cet état de fusion des âmes vers laquelle tend toute interprétation orchestrale.

Chung a réussi à faire un grand orchestre avec les individualités de l'Opéra. Aucun chef n'avait réussi à faire cela avec aucun orchestre parisien de mémoire d'homme.

Le public aime Chung comme il aimait Charles Munch et Leonard Bernstein. Le public jette des gerbes de fleurs sur le plateau. Les musiciens de l'orchestre et les artistes du chœur lancent des roses au chef, des petits papiers descendent des balcons. Une musicienne monte sur scène pour embrasser son chef. Bien que flûte solo, de l'Opéra et artiste réputée, Catherine Cantin prend un grand risque en affichant ainsi sa fidélité à Chung. Comme René Benedetti, violoncelle solo qui monte une banderole à bout de bras : *« Rendez-nous notre chef »*, peut-on y lire. Vingt minutes d'applaudissements : on n'avait même pas vu cela pour *Lady Macbeth* de Chostakovitch.

Un homme digne d'être aimé

Ce que ni Hugues Gall, ni Jean-Paul Cluzel, que l'on a entrevu dans un coin de la salle, n'auront vu et entendu, c'est la nouba faite par des musiciens, des choristes et des techniciens après la représentation dans le restaurant voisin, en tout près de deux cents personnes. François Rabbath a amené sa contrebasse, Guy Perotin sa batterie, Benedetti son violoncelle, Sébillote prête son piano à François Laroque, violon solo et remarquable pianiste de jazz. On joue, on improvise. France-Culture laisse tourner son magnétophone. Chung se met au piano, il joue la *Première Ballade* de Chopin et l'adagio du *Concerto en fa mineur* de Bach. A quatre heures du matin, tout le monde se quitte. Des musiciens pleurent. Des hommes pleurent. Pour faire chialer ces durs à cuire, Chung doit bien être ce que Messiaen disait de lui, *« un génie »*, et, plus important, un homme digne d'être aimé. M. Gall a perdu une occasion de réaliser un grand dessein avec Chung. Il triomphe sans gloire.

ALAIN LOMPECH

SPECTACLES : une « Charte pour les premières parties ». – Le centre d'information rock et chanson, du jazz, des musiques traditionnelles (IRMA) vient de lancer une « Charte pour les premières parties », signée par Jean-Michel Boris, directeur de l'Olympia, et Didier Varrod, qui a quitté ses fonctions de directeur artistique chez Polydor au mois de septembre, et proposée aux professionnels de la musique. La charte comporte douze articles : implication de l'artiste-vedette, rémunération de l'artiste assurant la première partie, recours à des artistes locaux ou régionaux, etc.

INDUSTRIE MUSICALE : Création d'un MIDEM-Asie à Hongkong. – Reed-MIDEM Organisation, organisatrice du Marché international du disque, de l'édition musicale et de la vidéomusique, qui se déroule chaque année à Cannes, lancera au printemps prochain un MIDEM-Asie, dont la première édition se tiendra du 23 au 25 mai à Hongkong. Avec 2 milliards d'habitants, dont 50 % ont moins de vingt-cinq ans, tranche d'âge traditionnellement grande consommatrice de supports phonographiques, l'Asie représente un marché prometteur pour l'industrie discographique.

ARTS

Mise en cause pour sa gestion

La directrice du Centre d'art contemporain de Grenoble a démissionné

GRENOBLE
de notre correspondant

Le conseil d'administration du Centre national d'art contemporain de Grenoble (CNAC) a annoncé par un bref communiqué, vendredi 14 octobre, la démission de sa directrice, Adelina von Fürstenberg, qui dirigeait cette institution culturelle, également appelée *Le Magasin*, depuis 1989. Cette démission est liée aux « dérapages » constatés dans la gestion du CNAC par ses divers partenaires, l'Etat, la région Rhône-Alpes et la ville de Grenoble (*le Monde* du 11 août). Au mois de juillet, le commissaire aux comptes de l'association de gestion avait refusé de certifier la régularité et la sincérité des comptes du Magasin. Depuis lors, le parquet de Grenoble et la division financière du service régional de police judiciaire examinent les activités passées du CNAC. Selon les enquêteurs, Mme von Fürstenberg aurait fait preuve de *« libéralités injustifiées »* à l'égard de quelques artistes et mené un train de vie *« somptuaire »* pour représenter son Centre et la ville de Grenoble, notamment à l'étranger.

De son côté, l'inspection générale de l'administration a ouvert une enquête sur le fonctionnement du CNAC de Grenoble, le 2 août, pour comprendre l'origine du déficit du CNAC : plus de 2 millions de francs pour les deux derniers exercices annuels.

C. F.

A la FIAC

La photo en marge

Les galeries de photographie sont interdites de FIAC depuis quelques années – elles sont reléguées au salon Découvertes –, mais on trouve de plus en plus de photographie à la FIAC... Cette situation cocasse montre combien les frontières entre photographie et art se brouillent toujours plus. *« Nous nous étions surtout opposés au système de diffusion des galeries de photographie, car elles présentaient des tirages multiples, alors que la FIAC doit montrer des pièces uniques*, explique Henri Jobbé-Duval, un des organisateurs de la foire, *mais le marché évolue, et nombre de galeries d'art contemporain présentent des photographies. Le comité de sélection devrait changer ses critères de sélection l'an prochain. »*.

Donc les galeries photographiques pourraient faire leur retour à la FIAC. Le peuvent-elles ? Marie-Paule Lebon, de la galerie Bouqueret+Lebon explique : *« Ce salon est très cher et n'attire pas de véritables collectionneurs. Nous préférons aller à Bâle, Cologne ou Bruxelles »*. Un stand moyen à la FIAC revient en effet à 40 000 francs, un tarif prohibitif pour des galeries photographiques, dont les moyens modestes n'ont rien à voir avec ceux des grosses galeries d'art contemporain. Or ces dernières n'ont jamais autant montré de photo à la FIAC : Andres Serrano (Yvon Lambert), William Wegman et Joel-Peter Witkin (Baudoin Lebon), Jean-Luc Mylayne (Barbier-Beltz), Dieter Appelt et Georges Rousse (Springer et Wincker)...

Les tendances ? Souvent de grands formats en couleurs, parfois séduisants ou décoratifs, parfois fortement rebutants, ou qui témoignent d'une grande banalité. Des travaux sur la matière, la vacuité des villes, ou des mises en scène fantastiques. Des tarifs qui tournent entre 30 000 francs et 70 000 francs. Et puis quelques travaux sulfureux, autour du sexe. Les amoureux de la photographie traditionnelle seront refroidis. Un autre public y trouvera son compte. Preuve parfaite de la fracture entre trois types de photographie : l'historique (XIXe siècle et entre-deux-guerres), la photographie traditionnelle et le marché des plasticiens. Celui de la FIAC.

MICHEL GUERRIN

▶ **Lire : *Le Marché des tirages photographiques*, de Sylvie Pflieger et Dominique Sagot-Duvauroux, ministère de la culture, La Documentation française, 240 pages, 150 francs.**

CULTURE

THÉATRE

Les difficultés du Théâtre du Soleil

Les représentations de « la Ville parjure » devraient s'interrompre le 30 octobre

La Ville parjure ou le Réveil des Erinyes, d'Hélène Cixous, devrait quitter l'affiche du Théâtre du Soleil, le 30 octobre prochain. Cette pièce – ambitieuse et courageuse – traite de l'affaire du sang contaminé et des intrigues de palais dans les années 80. Elle a été écrite spécialement pour la troupe d'Ariane Mnouchkine et créée au printemps 1994, dans une mise en scène splendide (*le Monde* du 1er juin 1994). Reprise à la Cartoucherie de Vincennes depuis le 18 septembre, *la Ville parjure* n'attire pas suffisamment de spectateurs : 300 par représentations, alors qu'il en faudrait 500 pour « tenir » dans la limite supportable des dettes de la compagnie. Ariane Mnouchkine, qui pensait maintenir la pièce jusqu'à la fin de l'année, a décidé de l'arrêter fin octobre.

Ce n'est pas la première fois dans l'histoire du Théâtre du Soleil qu'une telle décision est *prise. Plutôt que d'augmenter les* dettes, ou de demander une « rallonge » exceptionnelle de subven*tion au ministère de la culture*, Ariane Mnouchkine, fidèle à ses principes de clarté et de loyauté, *préfère mettre à plat la situation*. A partir du 30 octobre, les soixante membres de la troupe du *Soleil* (comédiens et *administra*teurs) s'inscriront au chômage. Cela ne veut pas dire que le *théâtre de la Cartoucherie va fer*mer ses portes. Cela signifie qu'Ariane Mnouchkine va œuvrer à *trouver des moyens pour* remettre à flot sa compagnie. Une tournée de *la Ville parjure* est *d'ailleurs prévue pour mai-juin en* Belgique, en Allemagne et en Autriche. D'ici là, il y a la date *butoir du 30 octobre, soit quinze* jours encore pour qu'affluent les spectateurs à la Cartoucherie.

B. S.

CORRESPONDANCE

Une lettre du Syndicat national de l'édition phonographique

A la suite de la publication dans le Monde *du 4 octobre d'un encart publicitaire du Syndicat national des artistes musiciens de France (SNAM) et de la Société de perception et de distribution des droits des artistes-interprètes de la musique et de la danse (SPEDIDAM), le Syndicat national de l'édition phonographique (SNEL) nous a adressé la lettre suivante :*

L'ensemble des producteurs de disques entendent rappeler quelques principes.

Les producteurs indépendants francais représentés par l'UPFI (*Union des producteurs phonographiques français indépendants*) et les producteurs membres du SNEP (*Syndicat national* de l'édition phonographique) partagent exactement les mêmes positions *dans le conflit qui les oppose au* SNAM (Syndicat national des artistes musiciens) et à la SPEDIDAM (*Société de perception et de* distribution des droits des artistes-interprètes de la musique et de la *danse*).

Les producteurs veulent continuer à réaliser leurs enregistrements en France et pouvoir en assurer normalement l'exploitation comme le font tous les producteurs européens. Les producteurs veulent continuer à employer les musiciens français en les rémunérant à leur juste valeur tant pour leurs prestations de base que pour toutes les utilisations qui peuvent en découler. Les producteurs préservent le droit moral, le droit à rémunération équitable (radiodiffusion) et la rémunération pour copie privée définis par la loi. Les producteurs ne sacrifieront pas l'équilibre de *toute une profession pour satis*faire les ambitions et les mots d'ordre archaïques d'états-majors syndicaux *totalement* coupés des réalités.

Nombre de musiciens ne partagent pas ces mots d'ordre et entendent poursuivre leurs relations avec les producteurs. Il n'y a pas de vrai conflit entre les musiciens et les cinq cents producteurs de disques nationaux ou multinationaux, contrairement aux affirmations du SNAM et de la SPEDIDAM. Les producteurs français refusent les diktats de certains. Ainsi, ils protègent mieux encore l'emploi et l'avenir des musiciens français, et ce dans le cadre de relations professionnelles stables. Les producteurs sont en parfaite conformité avec la loi française et les directives européennes lorsqu'ils *proposent* la *signature* de contrats individuels avec chacun des musiciens, délimitant les *droits cédés* et les *rémunérations* qui en sont la contrepartie. L'avenir des musiciens est *nécessairement lié à celui des producteurs*. Producteurs et artistes continueront, ensemble, comme dans le *passé, à assurer le rayonnement de* la création musicale française.

En résumé, pourquoi ce qui est normal et admis dans le monde entier serait-il inconcevable uniquement en France ? Acquérir tous les droits d'utilisation liés aux interprétations des musiciens ne constitue donc en rien une atteinte aux droits des artistes et certainement pas une spoliation.

Le Monde

Édité par la SARL *le Monde*

Comité exécutif :
Jean-Marie Colombani, gérant, directeur de la publication
Dominique Alduy, directeur général
Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction
Eric Pialloux, directeur de la gestion
Anne Chaussebourg, directeur délégué

Directeur de l'information :
Philippe Labarde
Rédacteurs en chef :
Thomas Ferenczi, Robert Solé
adjoints au directeur de la rédaction

Bruno de Camas, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann
Bertrand Le Gendre, Edwy Plenel, Luc Rosenzweig

Manuel Lucbert, directeur du « Monde des débats »
Alain Rollat, Michel Tatu, conseillers de la direction
Daniel Vernet, directeur des relations internationales
Alain Fourment, secrétaire général de la rédaction

Médiateur :
André Laurens

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969), **Jacques Fauvet** (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), **André Fontaine** (1985-1991),
Jacques Lesourne (1991-1994)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25 – Télécopieur : (1) 40-65-25-99

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25 – Télécopieur : (1) 49-60-30-10

CARNET

Décès

– Solange,
son épouse,
Alain et Véronique,
Xavier,
Bertrand et Caroline,
ses enfants,
Camille et Gautier,
Pierre, Ondine et Aurore,
ses petits-enfants,
Sa famille, ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Philippe DELACHE.

Il a remonte la rivière jusqu'au soleil.

Ses obsèques seront célébrées le lundi 17 octobre 1994, en l'église de Valbonne (Alpes-Maritimes), à 10 heures.

Aux fleurs, Philippe préfère des dons à *Médecins du monde, et vous en* remercie.

– Mme Paul Huard,
M. et Mme Paul Huard,
Le professeur et Mme Pierre Huard,
M. et Mme Philippe Chaumet,
Les familles Bourrel, Huard, Martin,
ont la tristesse de faire part du décès du

général Paul HUARD,
commandeur de la Légion d'honneur,
membre correspondant
de l'Académie des sciences d'outre-mer,

survenu à Divajeu, le 9 octobre 1994, *dans sa quatre-vingt-onzième année.*

– Le vice-président,
Les membres du conseil d'administration,
Le personnel,
Et les membres de l'Association du *chemin de fer de la baie de Somme*,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean JENTEL,
président de l'association.

Tous les témoignages de sympathie à l'intention de la famille de M. Jentel pourront être adressés au Chemin de fer de la baie de Somme, qui transmettra.

CFBS Gare BP 31,
80230 Saint-Valery-sur-Somme.

– M. Claude Laurent,
son époux,
Mlle Annick Laurent,
M. et Mme Etienne Laurent
et leurs enfants,
M. et Mme Gilles Laurent
et leurs enfants,
Mme Dominique Rey-Laurent
et ses enfants,
M. et Mme Jérôme Laurent
et leur fille,
ses enfants et petits-enfants,
Mme Pierre Weil,
sa sœur,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Claude LAURENT,
née Mariane Blum,

survenu le 13 octobre 1994, à Suresnes, à l'âge de soixante-dix-huit ans.

L'inhumation dans le caveau de famille aura lieu le lundi 17 octobre, à 10 h 45, au cimetière du Montparnasse, 3, boulevard Edgar-Quinet, Paris-14e.

Ni fleurs ni couronnes.

Des dons pourront être faits à la coopérative scolaire CNEMEAR, 26190 Saint-Laurent-en-Royans.

20, rue Huché,
92150 Suresnes.

Fabien MIGANI

nous a quittés tragiquement, le 4 octobre 1994, *à l'âge de douze ans.*

« Fiez-vous aux rêves, car en eux est cachée la porte de l'éternité. »

– M. et Mme Serge Plamenevsky,
ses parents,
M. et Mme Jean Hubin,
ses grands-parents,

ont la douleur de faire part du décès de

Cyril PLAMENEVSKY,

survenu le 10 octobre 1994, à l'âge de vingt et un ans.

La cérémonie religieuse, célébrée le lundi 17 octobre, à 14 heures, en l'église de Saint-Germain-en-Laye (face au château), sera suivie de l'inhumation au cimetière nouveau.

Résidence d'Hennemont, 5 D I G,
78100 Saint-Germain-en-Laye.

– Mme Scebat,
ses enfants et petits-enfants,
Jeanne Terracini,
sa sœur,
Tous ses proches,
ont la tristesse de faire part du décès du

docteur Lucien SCEBAT,

survenu le 12 octobre 1994.

Remerciements

– Il y a un mois,

Philippe BONJON,
déporté et résistant à Buchenwald,

nous quittait.

Sensibles aux marques de sympathie qu'ils ont reçues, ses camarades de déportation et ses proches vous prient de garder fidèlement sa mémoire.

Avis de messes

– Une messe sera célébrée le jeudi 20 octobre 1994, à 9 heures, en l'église Saint-Eustache, 2, *impasse* Saint-Eustache, Paris-1er, à l'intention de

M. Louis WANNEROY,
directeur général honoraire du GNIS,
docteur en droit,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier du Mérite agricole,

rappelé à Dieu le 17 septembre.

GNIS,
44, rue du Louvre,
75001 Paris.

Anniversaires

– *Le 16 octobre 1993,*

Maurice MORA,
professeur honoraire
du lycée Van-Vollenhoven, à Dakar,

décédait à l'âge de quatre-vingt-trois ans, à Fréjus (Var).

5, lotissement des Pins-Parasols,
83600 Fréjus.

Abraham *SULHEFER*
17 octobre

... Qui reçoit ne doit jamais l'oublier.

Sa famille,
Ses amis.

Communications diverses

– *18 octobre* 1994, *reprise* des cours d'hébreu pour tous. Inscriptions immédiates. 2 500 F à l'année. Maison de l'hébreu. Tél. : 47-97-30-22.

– Technologies industrielles et des matériaux, BRITE-EURAM III (1994-1998), *nouveau programme de* recherche de l'Union européenne : Journée nationale d'information organisée par ANRT-Europe, le 18 octobre 1994, au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Tél. : 53-70-10-70.

Association nationale de la recherche technique.

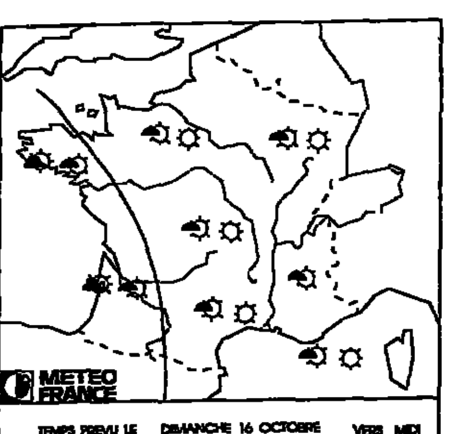
– Pour la restauration, la restitution et la création de broderie et de tapisserie,

Philippe CÉCILE

a le plaisir d'annoncer l'ouverture de son atelier, *47-49*, avenue du *Docteur-*Arnold-Netter, Paris-12e.

Ouvert du lundi au vendredi, de 14 heures à 19 heures. Renseignements au 44-67-92-02.

MÉTÉOROLOGIE



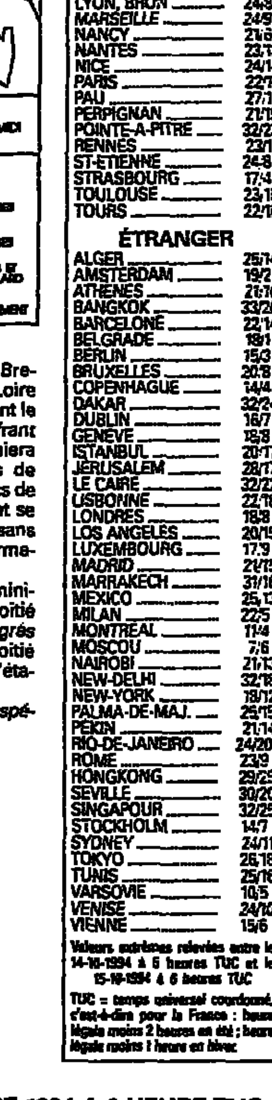
TEMPS PREVU LE DIMANCHE 16 OCTOBRE VERS MIDI

LEGENDE
ENSOLEILLE – TRES NUAGEUX OU COUVERT – AVERSES
ECLAIRCIES PEU NUAGEUX – PLUIE OU BRUINE – ORAGES
NUAGEUX COURTES ECLAIRCIES – NEIGE – BRUMES ET BROUILLARD – SENS DE DEPLACEMENT

Dimanche : beau temps généralisé. – De la Bretagne à l'Aquitaine en passant par les Pays-de-Loire et le Poitou-Charentes, les nuages élevés filtreront le soleil en matinée et se dissiperont peu à peu, offrant un après-midi bien ensoleillé. Le vent d'est balaiera les côtes de la Manche jusqu'à des rafales de 40 km/h. Sur le reste du pays, les brumes et bancs de brouillard matinaux seront localement denses et se dissiperont en matinée. Le soleil brillera ensuite sans partage. Quelques cumulus de beau temps se formeront sur le relief alpin.

La douceur régnera, avec des températures minimales comprises entre 8 et 11 degrés sur la moitié *nord, jusqu'à 8 degrés sur le nord-est et 12 degrés* sur la Bretagne et entre 7 et 13 degrés sur la moitié sud. L'après-midi, les températures maximales s'étageront de 17 à 23 degrés du nord au sud.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)



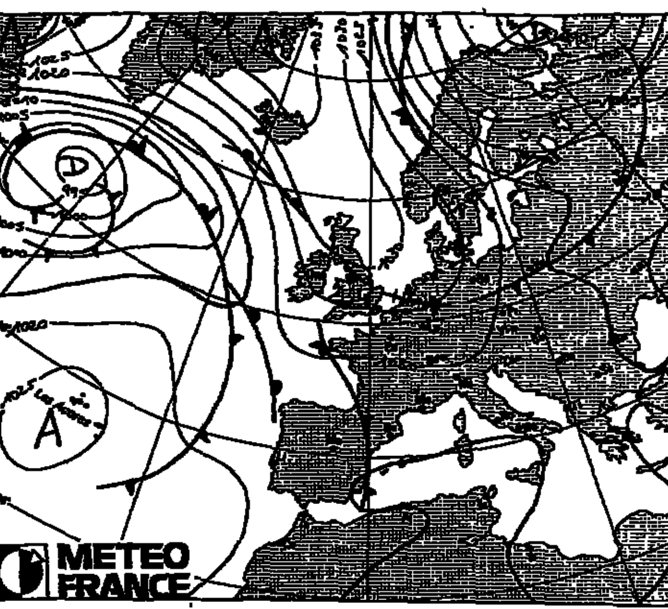
TEMPÉRATURES
maxima - minima

FRANCE	
AJACCIO	23/10
BIARRITZ	26/13
BORDEAUX	25/14
BOURGES	25/3
BREST	22/12
CAEN	22/10
CHERBOURG	20/8
CLERMONT-FER.	25/8
DIJON	20/7
GRENOBLE	23/8
LILLE	19/7
LIMOGES	22/12
LYON, BRON	24/8
MARSEILLE	24/9
NANCY	21/6
NANTES	23/13
NICE	24/14
PARIS	22/11
PAU	27/11
PERPIGNAN	21/15
POINTE-A-PITRE	32/23
RENNES	23/11
ST-ETIENNE	24/8
STRASBOURG	17/4
TOULOUSE	23/15
TOURS	22/10
ÉTRANGER	
ALGER	25/14
AMSTERDAM	19/2
ATHENES	21/16
BANGKOK	33/26
BARCELONE	22/14
BELGRADE	18/1
BERLIN	15/3
BRUXELLES	20/8
COPENHAGUE	14/4
DAKAR	32/24
DUBLIN	16/7
GENEVE	18/8
ISTANBUL	20/17
JERUSALEM	28/17
LE CAIRE	32/22
LISBONNE	22/18
LONDRES	18/8
LOS ANGELES	20/15
LUXEMBOURG	17/9
MADRID	21/15
MARRAKECH	31/16
MEXICO	25/13
MILAN	22/5
MONTREAL	11/4
MOSCOU	7/6
NAIROBI	21/13
NEW-DELHI	32/18
NEW-YORK	19/12
PALMA-DE-MAJ.	25/15
PEKIN	21/14
RIO-DE-JANEIRO	24/20
ROME	23/9
HONGKONG	29/25
SEVILLE	30/20
SINGAPOUR	32/25
STOCKHOLM	14/7
SYDNEY	24/11
TOKYO	26/18
TUNIS	25/16
VARSOVIE	10/5
VENISE	24/10
VIENNE	15/6

Valeurs extrêmes relevées entre le 14-10-1994 à 6 heures TUC et le 15-10-1994 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver

PRÉVISIONS POUR LE 17 OCTOBRE 1994 A 0 HEURE TUC



MOTS CROISÉS

PROBLÈME No 6410

HORIZONTALEMENT

I. Marque la fin d'un refroidissement. – II. Danger de paralysie provoquée par certaines grèves sauvages. Frontière écologique. – III. Débitée sur les planches par un chanteur qui est parfois loin de les brûler. Ce n'est pas le collant que les femmes préfèrent. – IV. Fait appel. Se montra doublement édifiante. Politique. – V. Objectif de bien des savants. Met sur un pied d'égalité. – VI. Se fait remarquer en sortant. En France. – VII. Sont l'objet de plantations dans certains espaces verts. Démonstratif. Chef de file de la Longue Marche. Lettre. – VIII. Pour l'acteur et le spectateur. Touille dans l'eau. D'un auxiliaire. – IX. Prince. Est classiquement douillet. Joujou pour loulou. – X. Symbole. Terme musical. Solidement assujetties. – XI. Possessif. Piocha. Vaut mieux que ça. – XII. Se font éjecter quand cela ne tourne pas rond. Est prévu pour tout ce qui n'est pas singulier. – XIII. Rassemble des impressions. Dispense du liquide. D'Isère, en Savoie. – XIV. Entremetteur grec. Ce sont d'éternels agités. Dans un nom d'un as de l'aviation française. – XV. Abréviation. N'eut aucun problème d'hérédité. Bien reçue.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I															■
II											■				
III					■										■
IV				■		■						■			
V									■						
VI										■					
VII					■			■				■			
VIII		■					■						■		
IX								■				■			■
X			■			■								■	
XI	■			■							■				
XII								■							
XIII						■				■				■	
XIV					■				■						
XV			■				■							■	

VERTICALEMENT

1. A plus de chances d'être respectée quand elle est farouche. Les faneurs y portent des bottes. – 2. C'est celui qui a le dernier mot qui l'emporte. Tabliers à carreaux. – 3. Pour mieux la conserver, il vaut mieux ne pas la saler. Cri d'une personne sonnée. – 4. Meurt généralement d'une hypertrophie du foie. Bois rouges. Coule en France. – 5. Point opposés. Pli très marqué. Peut devenir folle. – 6. Abréviation. N'est jamais seul sur les routes de montagne. Pronom. Finalement secondé. – 7. Peu civile. Courant continu. – 8. Homme de tête. Pieuse abréviation. Vint à bout. – 9. Marque d'une promotion royale à titre posthume. A qui on a octroyé certaines libertés. – 10. Œuvre d'imagination. Occupe un poste élevé. Prisèrent (épelé). – 11. De quoi faire lever les bras au ciel. Partie colorée du globe. – 12. Monarque victime d'un renversement. Désinence verbale. A donc eu le dessous. – 13. La fleur de la mariée. En feuilles ou en liasses. – 14. Dissipe la tristesse. Article. – 15. Devises. Compagnes de voyage.

Solution du problème no 6409

Horizontalement

I. Ensachées. – II. Pantoufle. – III. Omée. – IV. Bis ! Noé. – V. Mi. Ut. Dur. – VI. Etamé. Ire. – VII. Ros. Râ. – VIII. Incendies. – IX. Etain. – X. Est. Nenni ! – XI. Sue. Tueur.

Verticalement

1. Ephémérides. – 2. Na. Iton. Su. – 3. Snob. Ascète. – 4. Atrium. Et. – 5. Consternant. – 6. Hue. Adieu ! – 7. Efendi. Inné. – 8. El. Ourse. Nu. – 9. Sévère. Soir.

GUY BROUTY

هكذا من الاصل

Afin de faire face au vieillissement accéléré de la population mondiale

La Banque mondiale préconise des systèmes de retraite mixant régime public et épargne privée

En 1990, près d'un demi-milliard de personnes, soit environ 9 % de la population mondiale, étaient âgées de plus de soixante ans. En 2030, ce nombre aura triplé pour atteindre 1,4 milliard de personnes. En France, il a fallu attendre cent quarante ans pour que la proportion de personnes âgées passe de 9 % à 18 % de l'ensemble de la population. Il faudra simplement une génération pour que certains pays en développement connaissent la même progression : trente-quatre ans pour la Chine et vingt-deux ans seulement pour le Venezuela.

Partant de ces constatations élargies à d'autres considérations socioéconomiques et médicales telles que le déclin de la fécondité (beaucoup plus marqué dans les pays en développement), l'augmentation de la demande des services de santé, les problèmes de gestion posés par les fonds de retraite publics, ou encore l'effet des prélèvements de cotisations sociales sur les salaires, lequel contribue à réduire la croissance et l'épargne, la Banque mondiale considère que les pouvoirs publics doivent réfléchir à la possibilité d'établir un système de sécurité financière des personnes âgées à trois niveaux mettant à contribution les secteurs public et privé.

Dans un rapport intitulé *la Crise du vieillissement*, publié en marge de l'Assemblée annuelle du FMI et de la Banque mondiale, l'institution de Washington relève que de nombreux pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pratiquent déjà un système mixte combinant, d'une part, les caisses de retraite publiques destinées à couvrir les besoins essentiels de cette catégorie de la population et, de l'autre, les caisses professionnelles privées chargées de gérer des comptes d'épargne individuels pour le compte de groupes à revenus moyens et élevés porteurs *« d'exigences plus considérables »*.

Bien séparer les fonctions

L'effort de la puissance publique en termes de retraites par répartition ne doit être ni négligé ni minimisé, estiment les auteurs du rapport. Actuellement, 40 % des salariés de par le monde – et plus de 30 % des personnes âgées – sont couverts par *« des dispositions légales de protection de la vieillesse qui s'appuient sur une politique gouvernementale »*. Mais, note Michael Bruno, vice-président de l'économie du développement à la Banque mondiale, les régimes publics de pension sont mal armés pour répondre au véritable défi que constitue le vieillissement accéléré d'une partie importante de la population mondiale alors que, dans le même temps, les gouvernements doivent aussi faire face aux besoins croissants de l'éducation, des insfrastructures et des autres investissements qui contribuent à la croissance.

C'est dans certains pays de l'ex-URSS, de l'Europe de l'Est et de l'Amérique latine ainsi que dans plusieurs pays de l'OCDE (Italie et Turquie notamment) que *« les problèmes des régimes à dominante publique sont les plus pressants »*, relève Estelle James, le directeur de l'équipe de recherche chargée de cette étude. *« Ces pays comptent une plus forte proportion de personnes âgées qu'ailleurs »* et la plupart des systèmes de couverture sociale qui y fonctionnent *« sont au bord de la faillite »*, note-t-elle. Parmi les pays industrialisés, la situation, généralement meilleure, risque de s'aggraver au fur et à mesure que s'accroît le vieillissement de la population. C'est notamment le cas de l'Autriche, de la Grèce ou encore de la Finlande, qui consacrent déjà le tiers de leur budget au versement des pensions de retraite, lesquelles représentent le quart des dépenses publiques en Suède, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis. Dans ce dernier pays, l'âpreté du débat suscité par la réforme du système de santé et de couverture sociale que tente en vain de mettre en place le président Clinton, témoigne de la gravité du problème. Tant pour les retraités que pour les finances publiques.

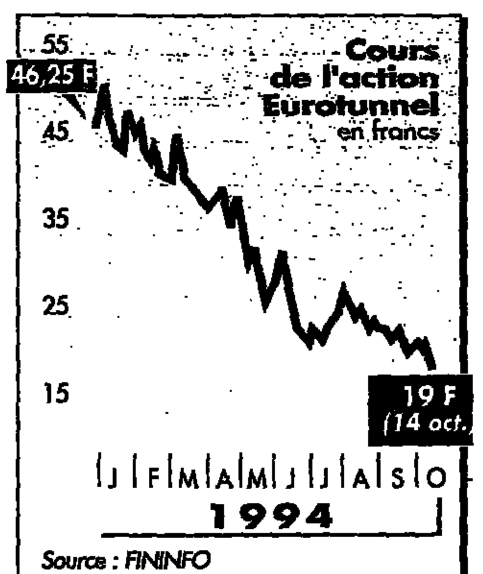
Plutôt que de nier la contribution que peut apporter le secteur privé, il vaut mieux l'intégrer à un système mixte constitué de trois piliers d'assurance vieillesse, estiment les auteurs du rapport. Ce système comporterait un élément de participation obligatoire sous administration publique, *« visant simplement à réduire la pauvreté chez les personnes âgées »*, un élément d'épargne obligatoire sous administration privée, enfin, un élément d'épargne volontaire. Le premier élément couvrirait la fonction de redistribution, le deuxième et le troisième couvrant la fonction d'épargne, les trois conjugués constituant un système de co-assurance contre les nombreux risques liés à la vieillesse. Selon M. Bruno, ce mécanisme aurait l'avantage de bien séparer les fonctions – et les responsabilités – en matière de redistribution, d'une part, et d'épargne, de l'autre, *« tout en assurant une meilleure garantie de revenus pour les personnes âgées que ne le ferait n'importe quel système à pilier unique »*.

Au moment où, en France, les pouvoirs publics, constamment interpellés par les problèmes du système de santé et de couverture sociale, hésitent à se lancer franchement dans la création de fonds de pension, cette étude de la Banque mondiale constitue un élement de réflexion supplémentaire au regard des expériences conduites dans d'autres pays industrialisés et en développement.

SERGE MARTI

En attendant la publication des résultats semestriels

Nouveau vent de défiance sur Eurotunnel



Source : FININFO

Un nouveau vent de défiance a soufflé sur le titre Eurotunnel, vendredi 14 octobre, non seulement à la Bourse de Paris mais également au Stock Exchange de Londres. A Paris, le titre – qui avait déjà chuté de 6,2 % la veille – a poursuivi son plongeon, abandonnant, vendredi en clôture, 7,5 % à 19 francs avec 6,5 millions de titres échangés soit environ 0,73 % du capital. En cours de séance, le titre avait atteint son plus bas niveau historique à 18,50 francs. Le mouvement de baisse ne s'est pas cantonné à la place parisienne : à Londres, le cours de l'action a atteint son plus bas niveau de l'année en abandonnant 20 pence à 228 après s'être échangé un instant à 225 pence.

Alors que le groupe s'apprête à annoncer, lundi 17 octobre, ses résultats semestriels, les milieux financiers s'inquiètent du manque à gagner pour Eurotunnel consécutif aux retards pris dans l'exploitation commerciale des navettes pour les voitures et du train Eurostar, deux des quatre services proposés par le concessionnaire du tunnel sous la Manche.

Ces préoccupations ont été nourries par un article du quotidien britannique *The Guardian*, selon lequel le directeur financier du groupe franco-britannique a reconnu qu'Eurotunnel ne tiendrait pas ses objectifs en matière de recettes pour 1994 (1,3 milliard de francs). Selon le journal, Eurotunnel risque une nouvelle crise financière et pourrait contrevenir à l'accord conclu avec ses banques créancières. Au mois de mai, Eurotunnel avait indiqué qu'il comptait atteindre le bénéfice d'exploitation (c'est-à-dire hors frais financiers) à partir de 1995. Mais il ne tablait sur un équilibre de trésorerie (charges d'exploitation plus frais financiers) qu'à compter de 1999.

Alors que le rouble a connu une semaine difficile

Le président de la banque centrale russe a présenté sa démission

Au terme d'une semaine où le rouble a chuté puis est remonté de plus de 20 % sur le marché des changes moscovite (le dollar est passé de 3 081 roubles lundi 10 octobre avant de se stabiliser à 2 994 jeudi), le président de la Banque centrale de Russie, Viktor Guerachtchenko, a proposé sa démission, vendredi 14 octobre. Il avait pourtant affirmé la veille qu'il ne voyait pas de raison de quitter son poste. Le président Eltsine, qui avait qualifié la chute du rouble de « menace pour la sécurité nationale », a accepté, vendredi, cette démission. Le Parlement, où M. Guerachtchenko bénéficie du soutien de nombreux députés conservateurs, doit se prononcer sur son départ, mercredi 19 octobre. La démission de son prédécesseur, M. Matioukhine, également limogé par Boris Eltsine en juin 1992, avait été initialement rejetée par le Parlement.

La démission du président de la Banque centrale de Russie fait bien plus de bruit que celle de son homologue de Grèce, intervenue le même jour. A Athènes, pourtant, le départ de Yannis Boutos a déjà été accepté par le premier ministre, alors qu'à Moscou le départ de M. Guerachtchenko, proposé lors d'un entretien avec le président Boris Eltsine, doit être encore être avalisé par le Parlement. Ce qui promet un nouvel affrontement avec la présidence.

Boris Fiodorov, successeur possible

Viktor Guerachtchenko a toujours eu une réputation de conservateur. La meilleure illustration en est l'action qu'il avait menée en août 1991, à l'époque du putsch contre le président Mikhaïl Gorbatchev. M. Guerachtchenko avait alors demandé officiellement, en tant que président de la Gosbank (la banque centrale de l'URSS), aux banques soviétiques et des Républiques de l'ex-URSS d'obéir aux directives du comité d'état pour l'Etat d'urgence. Il avait même averti les dirigeants des banques qu'ils risquaient d'être révoqués s'ils refusaient de suivre ces instructions. Il faut dire que sa marge de manœuvre devant la tentative de prise de pouvoir de Guennadi Ianaev et ses collègues était réduite, surtout pour un homme qui avait été membre du comité central du Parti communiste de l'URSS.

Aujourd'hui, M. Guerachtchenko est accusé d'avoir délibérément « laissé filer » le rouble ces derniers jours. Ayant sauvé son poste lors du démantèlement de l'Union Soviétique (il avait quitté la Gosbank démantelée pour devenir président de la Banque centrale de Russie), il a mis en œuvre des politiques successives lui permettant de se ménager la confiance de la présidence et des milieux industriels. Mal à l'aise avec l'équipe d'Egor Gaïdar, qui militait en faveur de politiques monétaire et budgétaire les plus strictes possible, M. Guerachtchenko a finalement trouvé un meilleur terrain d'entente avec le nouveau premier ministre, Viktor Tchernomyrdine.

Ironiquement, les responsables monétaires internationaux penchent plutôt en faveur du maintien à son poste de M. Guerachtchenko, âgé de cinquante-sept ans, et qu'ils fréquentent depuis de longues années. Il est pourtant partisan à l'occasion d'une politique monétaire plus souple, visant à satisfaire les besoins de crédits des industriels. Boris Fiodorov, ancien ministre des finances de la Russie, et soutenu par les Américains, est souvent cité comme successeur possible à M. Guerachtchenko, si le Parlement accepte son départ.

FRANÇOISE LAZARE

POINT DE VUE

Combat pour l'homme

par Michel Giraud

LE bouleversement des données du travail dans la France contemporaine suscite de multiples et légitimes interrogations. Au-delà de la froide rigueur des chiffres, celles qui sont exprimées sur les valeurs humaines liées à l'exercice d'un travail me semblent capitales. Ce sont elles qui m'ont inspiré dans le choix des grandes options de la loi quinquennale votée en décembre 1993. Conçue dès son origine comme une véritable loi de société, elle est guidée et soutenue par une vision humaniste du travail. C'est, en effet, à une conception renouvelée du travail et de l'emploi qu'elle invite ; ne s'agit-il pas de les rendre à nouveau plus accessibles, notamment à ceux qui en ont été écartés au nom d'un productivisme trop exclusif ?

Trop longtemps, on a feint d'ignorer que le droit au travail est, parmi les droits de l'homme, l'un des plus fondamentaux. Alors même qu'il était menacé par l'utilisation croissante des machines et par l'irruption de concurrents économiques à la main-d'œuvre aussi abondante que bon marché, le droit naturel de l'individu à l'activité professionnelle a été dénié aux moins qualifiés des Français. Qui pouvait oublier, pourtant, que le travail est la condition première de la dignité de l'homme vivant en société ?

L'homme ne travaille pas que pour lui seul, ou ceux dont il a la charge. C'est à l'édification jamais achevée de la société qu'il œuvre jour après jour. Quand on prive un homme de son emploi, le sentiment d'être devenu inutile à la société, celui d'être rejeté de l'action commune, s'ajoutent, dès lors, aux problèmes matériels éprouvés tous les jours.

La conception que j'ai de l'Etat lui donne le devoir de défendre les valeurs éthiques et humanistes sur lesquelles repose notre *République. Il lui revient de veiller* à ce que la société conserve à chaque Français sa place de citoyen et sa dignité d'homme, sans se laisser dominer par les seules valeurs marchandes.

Dès son entrée en fonction, le premier ministre a voulu restaurer cet aspect de l'idéal républicain en inaugurant une démarche dynamique destinée à rendre à l'homme sa position centrale. Fruit d'une réflexion globale où l'idée que je me fais de l'homme et de ses valeurs a pris une grande part, la loi quinquennale fixe deux objectifs : d'une part lever des obstacles structurels à l'emploi, d'autre part, mettre en place des dispositifs de retour à l'emploi pour les Français sans travail.

L'une des mesures les plus importantes de la loi consiste à réduire le coût du travail, notamment en l'allégeant progressivement des charges sociales qui pèsent sur les bas salaires. En transférant au budget de l'Etat les cotisations patronales d'allocations familiales, nous offrons aux entreprises la possibilité d'embaucher de nouveaux salariés à un coût moins dissuasif. Il s'agit là d'un effort sans précédent.

Il fallait, parallèlement, proposer des alternatives au licenciement pour les entreprises confrontées aux aléas du marché et de la conjoncture. Le temps réduit indemnisé de longue durée, la modulation du temps de travail, le développement des préretraites progressives, entre autres, leur permettent désormais de s'adapter, sans licencier, à des rythmes de production devenus plus aléatoires et, par conséquent, de conserver davantage de salariés à leur poste. Chacun reconnaîtra que ces dispositions offrent, en outre, aux salariés le choix d'un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie familiale.

En un temps où la seule force de l'homme ne suffit plus à lui assurer un travail, où l'activité professionnelle revêt des formes de plus en plus sophistiquées, l'accès à l'emploi s'accompagne d'un devoir de compétence. Chaque homme pourra d'autant mieux faire valoir son aspiration à exercer un travail qu'il acceptera les responsabilités de formation et d'aptitude qui y sont liées.

Notre responsabilité était, dès lors, d'engager une vaste politique en faveur de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Là aussi, la loi quinquennale a innové en confiant progressivement aux régions la réalisation d'un plan régional de formation en partenariat avec les branches professionnelles. Demain, nous irons plus loin encore. Le projet de loi relatif à la formation professionnelle en alternance qui sera prochainement présenté au Parlement permettra de définir, enfin, clairement l'organisation, en France, de la filière de formation en alternance et de mettre en place les conditions de son développement.

Le projet de loi de finances pour 1995 renforce de manière très significative notre effort. Avec une hausse supérieure à 11 % des crédits en faveur de l'emploi et de la lutte contre l'exclusion, le gouvernement se donne les moyens de financer un nombre accru de contrats de retour à l'emploi, de contrats d'apprentissage ou de qualification, et de contrats emploi-solidarité. Les récentes dispositions prises en faveur des bénéficiaires du RMI, qui ont, avant tout, besoin d'être remis en situation de travail, pourront être concrétisées.

Les moyens que nous mettons en œuvre ne sont pas des mesures d'assistance, mais d'activation, d'incitation, de motivation. Ils visent à faire bouger les choses en profondeur pour mieux répondre aux besoins de tous et aux exigences de la solidarité nationale. Toutefois, on ne change pas en un jour les mentalités, les archaïsmes, qui paraissent autant d'obstacles sur la voie du progrès. C'est une affaire de temps, de concertation, de ténacité qui conduit à conjuguer les volontés de tous.

▶ Michel Giraud est ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Répartition aéroportuaire

Les petites compagnies aériennes déplorent la limitation de l'accès à Orly

Quatre patrons des petites compagnies aériennes déplorent la limitation de l'accès à l'aéroport d'Orly. Michel Marchais pour TAT, Lotfi Belhassine pour Air Liberté, Francis Lagarde pour EAS et Marc Rochet pour AOM se sont rendus à la direction générale de l'aviation civile (DGAC), vendredi 14 octobre, à Issy-les-Moulineaux, lors d'une réunion de planification sur les aéroports d'Orly et de Roissy des mouvements d'avions pour la prochaine saison, du 1er avril au 30 octobre 1995. Ils qualifient d'*« unilatérale et autoritaire »* la décision prise par le ministère des transports de limiter à 200 000 par an le nombre de vols à Orly et estiment, en dehors des raisons invoquées de limitation des nuisances pour les riverains, qu'il s'agit d'une façon de protéger Air Inter et Air France de la concurrence.

Applicable dès le 30 octobre, cette mesure *« inacceptable »* n'a fait l'objet *« d'aucune concertation »*, s'insurge Michel Marchais, le président de TAT European Airlines. *« Cette décision aura des conséquences dramatiques pour des petites compagnies comme les nôtres*, craint Marc Rochet, PDG d'AOM, *elle va bloquer totalement notre développement. »* Dans ce contexte, ces patrons d'entreprise ont demandé à la DGAC de repousser l'application de cette mesure et d'entamer une consultation avec les compagnies et les riverains de l'aéroport.

EN BREF

ORLY : manifestation de riverains. –Plus de deux mille personnes (trois mille cinq cents, selon les organisateurs) ont manifesté, vendredi 14 octobre au soir, sur l'aérogare d'Orly-Sud pour dire leur refus de la déréglementation du trafic aérien à la suite de l'incident de l'Airbus roumain de la TAROM qui a failli s'écraser le 24 septembre. Vingt-huit maires du Val-de-Marne et de l'Essonne ont participé à ce rassemblement. Une délégation d'élus et de représentants des associations des riverains de l'aéroport a été reçue par le directeur d'Aéroports de Paris. Ils lui ont rappelé le respect absolu du plafonnement du trafic à deux cent mille mouvements par an à Orly, confirmé par un décret du ministre des transports. – *(Corresp.)*

Alain Madelin veut réformer rapidement les chambres de commerce et d'industrie. –Le ministre des entreprises, Alain Madelin, souhaite préparer les textes législatifs et réglementaires necessaires à la réforme des chambres de commerce et d'industrie *« au plus tard début décembre »*. Cette réforme devrait réaffirmer la mission de *« service public »* de ces chambres consulaires, a-t-il précisé à Lille, vendredi 14 octobre, à l'occasion des assises des chambres de commerce et d'industrie. Reprenant les principales conclusions du rapport de Alain Gerolami, préfet de région et conseiller maître à la cour des comptes (*le Monde* du 14 octobre), il a également insisté sur la nécessité de modifier le réseau consulaire pour le rendre plus à même de *« peser sur les grands débats, au niveau national ou régional »*.

PEUGEOT : L'usine de Sochaux embauche des intérimaires. – Pour la première fois depuis 1989, la direction de l'usine Peugeot de Sochaux (Doubs) a décidé de recourir à l'embauche. Cinquante intérimaires seront ainsi recrutés à compter du 17 octobre et affectés à une nouvelle unité de production de 306, vouée, selon la direction, à *« monter en puissance »* d'ici à 1995. Au printemps, la reprise de l'activité automobile s'était traduite par des heures supplémentaires.

SEMAINE DU 10 AU 14 OCTOBRE 1994

PARIS

Exception

INDICE CAC 40

+4,13 %

Voilà un an, à la mi-octobre, la privatisation de la BNP venait de séduire 2,8 millions d'actionnaires, et dans la foulée de ce succès, le gouvernement entamait celle de Rhône-Poulenc. Sur le front des taux, une détente généralisée du loyer de l'argent en Europe dopait les valeurs françaises. Au terme de cinq séances consécutives de hausse, celles-ci gagnaient 4,28 %, portant leur avance annuelle à près de 20 %. La chronique d'alors s'intitulait « Divine surprise ». Depuis cette date, il n'y avait pas eu de progression hebdomadaire de plus de 4 %. Il faut convenir que ces périodes sont exceptionnelles – seulement trois depuis le 1er janvier 1993 – et qu'elles suivent généralement une baisse des taux. La divine surprise est venue, pour une fois, des Etats-Unis avec la publication, jeudi, de l'indice des prix de gros, en baisse de 0,5 %. Cette bonne nouvelle, associée à la reprise technique au début de la période, a permis aux valeurs françaises de terminer sur un gain de 4,13 %.

Depuis plusieurs semaines, tous les indicateurs en provenance d'outre-Atlantique, témoignant les uns après les autres d'une reprise sensible, laissaient craindre une surchauffe économique. L'annonce d'une baisse de 0,5 % de l'indice des prix de gros a éloigné temporairement, ne jurons de rien, la perspective d'un relèvement des taux par la Réserve fédérale (Fed). Perspective d'autant plus éloignée que, dès le lendemain, la publication de l'indice des prix à la consommation allait dans le même sens. Selon le département du commerce américain, ceux-ci n'ont progressé que de 0,2 % en septembre et de 3 % sur un an, alors que les experts tablaient sur une hausse de 0,4 %, après celles de 0,3 % enregistrées pendant trois mois de suite (juin, juillet et août). Il est certes trop tôt – des chiffres mensuels ne permettant pas, loin de là, de se faire une opinion définitive – pour estimer cette maîtrise des prix durable, mais il ne serait pas improbable que l'on soit sur la bonne voie... De plus, les deux autres indicateurs, publiés le même jour – tant la production, restée inchangée en août, que le taux d'utilisation des capacités industrielles, en baisse – vont également dans le bon sens.

Fortes du rebond technique et de toutes ces nouvelles plutôt rassurantes, les valeurs françaises ont gagné du terrain lundi et mardi (2,26 % et 1,09 %), consolidé leur progression mercredi (– 0,05 %), repris de la hauteur après la publication de l'indice des prix de gros américain le lendemain, avant que quelques ventes bénéficiaires n'érodent sensiblement les gains accumulés. Avec cette progression de 4,13 %, les valeurs françaises n'abandonnent plus que 14,7 % sur leur niveau du début de l'année, l'indice CAC 40 s'inscrivant à la cote 1 933,02.

Euro Disney, Eurotunnel et les autres

Plusieurs titres ont retenu l'attention des actionnaires cette semaine. Ceux, notamment, qui avaient été séduits par les valeurs européennes. Euro Disney avait mal commencé la semaine : une information du magazine *l'Expansion* – démentie par le groupe de loisirs – selon laquelle la fréquentation du parc serait en net recul a entraîné une baisse sensible du titre. Les chiffres avancés par le journal pouvaient susciter bien des questions : de 9,8 millions de visiteurs lors de l'exercice 1992-93, on serait tombé à 8,2 millions lors du dernier exercice. *L'Expansion* ajoutait que les dépenses prévues par visiteur ne s'élevaient qu'à 51 francs pour la restauration et à 48 francs pour les achats de gadgets, alors qu'Euro Disney escomptait 53 francs dans ces deux domaines. Le titre a terminé la semaine à 7,65 francs.

La semaine a été beaucoup plus dure pour Eurotunnel. Alors que le groupe s'apprête à annoncer lundi ses résultats semestriels, les milieux financiers s'inquiètent du manque à gagner pour Eurotunnel consécutif aux retards pris dans l'exploitation commerciale des navettes pour les voitures et du train Eurostar. Un article du journal britannique *The Guardian*, selon lequel le directeur financier du groupe franco-britannique a reconnu qu'Eurotunnel ne tiendrait pas ses objectifs en matière de recettes pour 1994 (1,3 milliard de francs), a continué d'enfoncer, si besoin était, le clou. Le titre a terminé, vendredi, à 19 francs après un plus bas historique en cours de matinée de 18,50 francs. Depuis le début de l'année, l'action a perdu 58,9 %.

Mauvaise semaine également pour l'UAP. Si le titre a terminé la semaine à 136,20 francs, l'annonce, mercredi, d'une baisse de 22 % de son résultat semestriel avait fait tomber son cours à 131,70 francs. Pour mémoire, l'assureur a été privatisé le 26 avril à 152 francs. A l'époque, on parlait de bradage...

Notons encore, pour cette semaine, la démarche originale de Total. *Le pétrolier a décidé de faire appel à ses actionnaires pour en faire des « témoins »*. Une commission de sélection désignera, selon des critères de représentativité, une cinquantaine d'actionnaires qui iront voir à travers le monde comment le groupe travaille. Le compte-rendu de leurs missions d'études constituera le fil directeur de la communication institutionnelle de Total en 1995.

FRANÇOIS BOSTNAVARON

Agroalimentaire

	14-10-94	Diff.
Bongrain	2 821	- 0,35
Danone (ex-BSN)	732	+ 4,87
Eridania Béghin	760	+ 1,74
Fromageries Bel	5 190	- 0,38
LVMH	872	+ 5,18
Pernod-Ricard	305,90	+ 4,18
Remy-Cointreau	226	+ 7,61
Saint-Louis	1 432	- 3,11

Assurances

	14-10-94	Diff.
AGF	217,10	+ 3,23
AXA	253,00	+ 7,43
GAN	299,20	+ 16,37
SCOR SA	117,90	+ 4,33
UAP	137,40	+ 3,77

Bâtiment et matériaux

	14-10-94	Diff.
Bouygues	576,00	+ 1,23
Ciments français	287,00	- 1,03
Colas	956,00	+ 0,10
Eiffage	944,00	+ 4,54
Eurotunnel	19,10	- 12,18
GTM Entrepose	429,00	- 2,50
Imetal	590,00	+ 10,90
Immob. Phenix	54,00	+ 1,88
Jean Lefebvre	383,00	+ 5,21
Lafarge-Coppee	417,40	+ 6,97
Poliet	415,00	+ 6,98
Saint-Gobain	660,00	+ 7,84
SGE	226,80	+ 8,77
Spie-Batignolles	244,00	- 14,41

Chimie

	14-10-94	Diff.
Air liquide (L')	736	+ 2,08
Gascogne	520	+ 1,96
Michelin	231,60	+ 6,97
Plastic Omnium	618	+ 3,34
Rhône-Poulenc A	125,80	+ 2,27
Roussel-Uclaf	595	+ 2,40
Sanofi	250	+ 6,06
Synthélabo	208	+ 0,87

Consommation non alimentaire

	14-10-94	Diff.
BIC	641	+ 2,23
Chargeurs	1 331	+ 3,66
Christian Dior	444	+ 5,66
Clarins	507	- 1,36
DMC	350	+ 1,44
EBF	899	+ 7,92
Essilor Int	719	- 2,83
Gr. André	545	NC
Moulinex	118,50	- 0,75
L'Oréal	1 112	+ 4,70
Salomon	2 135	+ 1,42
SEB	535	- 2,88
Skis Rossignol	2 050	- 1,20
Sommer-Allibert	2 050	- 1,91
Zodiac	2 300	- 0,43

Crédit et banques

	14-10-94	Diff.
Comp. bancaire	526	+ 8,27
BNP	257,90	+ 4,15
CCF	216,20	+ 4,74
Cetelem	1 070	+ 10,53
Comptoir Entrep.	-	-
CPR	331,50	+ 5,23
CFF	761	- 5,34
CLF	383	- 0,82
Créd. lyon.	431	- 4,13
Crédit national	400	+ 2,56
Societe generale	583	+ 9,58
SOVAC	430	+ 6,69
UFB Locabail	375	- 1,57
UIC	295	- 2,92
Via Banque	387,50	+ 0,68

Distribution

	14-10-94	Diff.
Bon Marche	-	-
Carrefour	2 235	+ 6,02
Casino	169,60	+ 4,69
Castorama Dubois	744	+ 4,34
Compt. modernes	1 382	+ 4,06
Damart	6 000	- 0,66
Docks de France	725	+ 2,98
Gal. Lafayette	2 390	+ 9,38
Guilbert SA	440	+ 1,26
Guyenne Gasc.	1 415	+ 1,07
Pinault Pr.	965	+ 7,22
Primagaz	880	+ 3,52
Promodès	1 013	+ 2,73
Rexel	714	+ 4,38

Electricité et électronique

	14-10-94	Diff.
Alcatel-Alsthom	475,10	+ 2,90
Alcatel-Câble	595	+ 2,05
CSEE	548	+ 1,10
Intertechnique	620	- 1,58
Labinal	725	+ 6,93
Legrand	6 990	+ 2,79
Matra-Hachette	107	+ 2
Radiotechnique	538	+ 5,90
Sagem	2 600	- 1,88
Schneider	383	+ 0,78
Thomson-CSF	150	+ 8,45

Immobilier et foncier

	14-10-94	Diff.
GFC	391,90	- 0,02
Olipar	14,20	- 18,85
Rue Impériale	3 575	- 0,72
Sefimeg	368	- 2,38
Simco	425	+ 2,95
UIF	410,10	+ 1
Lucia	-	-
Silic	730	+ 2,81
Sogeparc	670	+ 0,14

Investissement et portefeuille

	14-10-94	Diff.
Bollore	409	+ 6,84
Cerus	105	+ 0,47
CGIP	1 158	+ 7,42
Eurafrance	1 889	- 7,26
Gaz et Eaux	1 875	+ 1,35
Lagardère MMB	125	- 0,47
Marine-Wendel	365	+ 3,98
Navigation mixte	910	+ 2,24
Nord-Est	126	+ 8,34
Paribas	352,60	+ 10,77
Suez	249,10	+ 4,00
Worms	241,90	- 4,71
Origny-Desvroise	-	-
Parfinance	186	- 5,10

Métallurgie, mécanique

	14-10-94	Diff.
Carnaud Metalbox	180,50	+ 4,45
Dassault Aviation	421,50	+ 0,38
De Dietrich	2 714	+ 9,87
Fives-Lille	560	+ 0,35
Legris Industrie	330	- 1,49
Metaleurop	80,10	- 6,31
Pechiney CI	388	+ 2,10
Pechiney Int.	156	+ 7,14
Peugeot SA	786	+ 1,41
Strafor Facom	683	+ 7,62
Valeo	282,80	+ 5,52
Vallourec	287	- 0,89

Mines d'or, diamant

	14-10-94	Diff.
Anglo-American	298,10	+ 1,74
Buffelsfontein	67,00	- 2,11
De Beers	127,50	- 0,39
Driefontein	81,00	- 2,11
Gencor Limited	17,85	+ 2
Harmony Gold	52,50	+ 2,84
Randfontein	62,90	- 4,69
Saint-Helena	58,15	- 4,87
Western Deep	283	+ 4,08

Pétrole

	14-10-94	Diff.
Elf-Aquitaine	384	+ 5,06
Esso	775	+ 6,16
Geophysique	365	+ 2,52
Total	328	+ 7,15
BP France	130	+ 1,56
Erap-Elf	330	+ 6,79

Sicomi ou ex-Sicomi

	14-10-94	Diff.
Bail investiss.	880	+ 2,92
Genefim	255	- 5,20
Immobail BTP	362,90	- 0,02
Interbail	357,60	- 4,12
Klepierre	640	- 3,57
Locindus	850	- 0,46
Selectibanque	159	+ 3,24
Unibail	438,90	- 1,81

Transports, loisirs, services

	14-10-94	Diff.
Accor	572	- 5,14
BIS	306,50	+ 0,82
Canal Plus	827	+ 2,09
Cap Gemini Sogeti	185	+ 2,72
CEP Comm.	491	+ 3,15
Club Méditerranée	441	+ 1,73
Eaux (Gle des)	495,50	+ 5,87
Ecco	655	+ 1,86
Euro Disney	7,65	+ 2
Filipacchi Medias	973	+ 4,06
Havas	432,80	+ 3,41
Lyonnaise des eaux	493,50	+ 3,13
Publicis	420	- 0,94
SITA	745	+ 0,53
Sligos	347	- 1,42
Sodexho	892	- 1,43
SCAC Delmas	480	- 1,03
Dauphin OTA		
OGF Omn Gest.	802	+ 7,21
TF1	533	+ 2,50

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	14-10-94	Diff.
6 % 93-97	92,27	0,43
EDF-GDF 3 %	6160	- 30
CNB 5 000 F	101,2	- 0,01
CNB Par. 5 000 F	101,1	- 1
CNB Suez 5 000 F	101,3	0,14
CNI 5 000 F	101,55	0,34

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM

	Nombre de titres	Valeur en cap. (KF)
Alcatel-Alsthom	2 008 501	942 036
Elf Aquitaine	2 013 585	771 622
Total	2 223 130	718 622
Eaux (Gle des)	1 213 855	597 960
Société Gle	1 029 655	575 911
Peugeot	666 485	521 617
Carrefour	229 245	493 719
Danone (ex-BSN)	671 970	485 144
BNP	1 882 800	477 097
LVMH Moët Vuitton	552 390	474 696
Saint-Gobain	737 400	474 242
UAP	3 383 846	453 918
Paribas	1 203 905	409 441
L'Oréal	351 530	393 167

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
GAN	+ 16,37	Metrologie a ech.	- 23,68
Imetal	+ 10,90	Olipar	- 18,85
Paribas	+ 10,77	Spie Batignolles	- 14,41
Cetelem	+ 10,53	Z Gr. Zannier H.y	- 14,23
De Dietrich	+ 9,87	Metrologie Inter.	- 13,57
Societe Gale A	+ 9,58	UGC DA (M)	- 12,62
Galeries Lafayet.	+ 9,38	Eurotunnel	- 12,18
SGE	+ 8,77	Ingenico	- 7,63
Thomson-CSF	+ 8,45	Metaleurop	- 6,31
Nord-Est	+ 8,34	Dynaction	- 5,61
Bancaire (Cie)	+ 8,27	Cred. Fon. France	- 5,34
E.B.F.	+ 7,92	Accor	- 5,14
Saint-Gobain	+ 7,84	Interbail	- 4,12
Strafor Facom	+ 7,82	Klepierre	- 3,57

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	7-10-94	10-10-94	11-10-94	12-10-94	13-10-94
RM	2 585 331	2 831 157	3 253 104	2 797 482	4 460 624
Comptant R. et obl.	24 481 995	14 376 062	20 909 556	18 833 622	21 379 740
Actions	158 706	237 137	158 661	3 719 131	203 467
Total	27 226 032	17 444 356	24 321 321	25 350 235	26 043 831

INDICES CAC (du lundi au vendredi)

	10-10-94	11-10-94	12-10-94	13-10-94	14-10-94
	(base 1000, 31 décembre 1990)				
Ind. SBF 120	1 305,69	1 318,27	1 320,31	1 341,59	1 329,03
Ind. SBF 250	1 267,51	1 278,50	1 280,32	1 298,09	1 288,05
	(base 1000, 31 décembre 1987)				
Indice CAC 40	1 898,32	1 919,02	1 918,14	1 955,68	1 933,02

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 14 octobre 1994

Nombre de contrats : 164 497

COURS	ÉCHÉANCES			
	SEPT. 1994	DÉC. 1994	MARS 1995	JUIN 1995
Premier	–	111,74	111	110,24
+ Haut	–	112,06	110,10	110,30
+ Bas	–	111,60	110,90	110,24
Dernier	–	111,82	111,06	110,30
Compensation	–	NC	NC	NC

NEW-YORK

Bonne semaine

INDICE DOW JONES

+2,98 %

Wall Street a enregistré sa meilleure semaine depuis la fin du mois d'août, grâce à la publication de bons résultats trimestriels par plusieurs sociétés américaines mais surtout grâce à une nouvelle baisse des taux d'intérêt à partir de jeudi. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a gagné 113,04 points, soit 2,98 %, sur la période pour finir vendredi à 3 910,47 points.

L'optimisme des opérateurs sur les résultats du troisième trimestre a permis à Wall Street de débuter la semaine sur une note positive. Dès mardi, la publication par Chrysler et Motorola de bénéfices en nette hausse a propulsé Wall Street vers le haut. La grande Bourse new-yorkaise a également profité d'une baisse des taux d'intérêt à long terme en prévision de la publication à partir de jeudi de chiffres témoignant d'une inflation modérée. *Les attentes des opérateurs ont été confirmées, avec l'annonce, jeudi, d'une* baisse de 0,5 % de prix des gros en *septembre, alors que le marché* attendait un niveau inchangé, et *celle vendredi, d'une hausse* conforme aux prévisions des prix de détail (+ 0,2 %).

Ces chiffres, et l'annonce que la production industrielle est restée inchangée en septembre et que le taux d'utilisation des capacités industrielles a légèrement reculé à 86,4 % ont éloigné les craintes de relèvement imminent par la Réserve fédérale de ses taux directeurs.

Indice Dow Jones du 14 octobre : 3 910,47 (c. 3 797,43).

	Cours 7 oct.	Cours 14 oct.
Alcoa	84 3/8	87
Allied Signal Inc.	33 1/2	35 5/8
American Express	29 7/8	30 5/8
ATT	52	53 7/8
Bethlehem Steel	19 3/4	18 5/8
Boeing	44	44 5/8
Caterpillar Inc.	53 1/4	55 1/2
Chevron	42 1/4	42 1/2
Coca-Cola	48 5/8	50 5/8
Disney Corp.	37 7/8	38 3/4
Du Pont de Nemours	57 3/8	59 1/4
Eastman Kodak	51 5/8	49 1/2
Exxon	58 5/8	60
General Electric	46 3/4	50 3/8
General Motors	43 7/8	47 1/4
Goodyear Tire	33	35 1/4
IBM	71 1/4	73 1/8
International Paper	75 5/8	78 1/4
Morgan (J.P.)	60 1/8	61 3/4
McDonnell Douglas	118 7/8	121 5/8
Merck and Co	36 1/8	36 1/4
Minnesota Mining	53 3/8	55 1/2
Philip Morris	59 7/8	60 5/8
Procter Gamble	59 7/8	62 3/4
Sears Roeb. and Co	46 7/8	47 5/8
Texaco	61 1/8	62 7/8
Union Carbide	31 3/4	33 3/4
United Tech.	62 1/8	64
Westinghouse El	12 5/8	13
Woolworth	17	16 7/8

TOKYO

Soutenu par les étrangers

INDICE NIKKEI

+1,1 %

Les valeurs ont continué à progresser à Tokyo dans une ambiance animée, les investisseurs étrangers s'intéressant à nouveau aux actions japonaises, indiquent les opérateurs. L'indice Nikkei a gagné 224,54 points (+ 1,1 %) pour terminer la semaine à 19 969,29 points. La semaine précédente, il avait progressé de 180,94 points (+ 0,92 %).

Le volume quotidien des échanges a nettement progressé à 309,43 millions d'actions en moyenne contre 189,29 millions la semaine précédente. La valeur moyenne des transactions quotidiennes s'est envolée à 286,50 milliards de yens (15,33 milliards de francs) contre 186,03 milliards de yens.

Le marché a mis fin, vendredi, à la série de quatre jours de hausse consécutive en raison des prises de bénéfices et du retour du dollar en dessous de 99 yens, ont estimé les opérateurs. Les valeurs bon marché, comme les sidérurgiques, ont été recherchées cette semaine. Kawasaki Steel a gagné 14 yens à 448 yens et Nippon Steel 9 yens à 388 yens. Les constructeurs informatiques ont également progressé. Ainsi, NEC a gagné 30 yens à 1 260 yens, Toshiba 28 yens à 774 yens et Fujitsu 20 yens à 1 100 yens. Mais les automobiles n'ont pas profité de la tendance générale de hausse. Honda et Toyota ont reculé respectivement à 1 770 yens et 2 070 yens, tandis que Nissan perdait 1 yen à 816 yens. Nippon Telegraph and Telephone (NTT) a progressé de 21 000 yens à 886 000 yens.

Indices du 14 octobre : Nikkei 19 969,29 (c. 19 744,75) ; Topix 1 593,08 (c. 1 578,05).

	Cours 7 oct.	Cours 14 oct.
Bridgestone	1 500	1 500
Canon	1 800	1 770
Fuji Bank	2 200	2 160
Honda Motors	1 770	1 770
Matsushita Electric	1 650	1 670
Mitsubishi Heavy	780	794
Sony Corp.	5 900	5 970
Toyota Motors	2 070	2 070

LONDRES

Rebond

+3,6 %

Après plusieurs semaines cahotantes, la Bourse de Londres s'est *fortement reprise cette semaine*, alors que les craintes d'un prochain relèvement des taux d'intérêt américains se sont un peu estompées grâce à un reflux apparent des pressions inflationnistes. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a gagné 108 points, soit 3,6 %, pour terminer vendredi à 3 106,7 points, retrouvant ainsi son niveau de la mi-septembre.

Les valeurs ont fortement progressé pendant les quatre premières séances, avec notamment une hausse quotidienne de 1,3 % mardi et jeudi, avant de se rétracter vendredi, sous l'influence de prises de bénéfice et d'une hausse des ventes de détail supérieure aux prévisions.

Non seulement les craintes d'un relèvement des taux américains ont reculé, mais les craintes inflationnistes ont également reflué pour la Grande-Bretagne, où le taux d'inflation a baissé à 2,2 %.

Indices « FT » du 14 octobre : 100 valeurs, 3 106,7 (c. 2 998,7) ; 30 valeurs, 2 391,2 (c. 2 310,5) ; mines d'or, 280 (c. 281,8) ; fonds d'Etat, 91,9 (c. 90,78).

	Cours 7 oct.	Cours 14 oct.
Allied Lyons	5,66	5,86
BP	4,16	4,23
BTR	3,03	3,20
Cadbury	4,42	4,39
Glaxo	5,75	6,13
GUS	5,70	5,60
ICI	8,02	7,93
Reuters	4,47	4,70
RTZ	8,72	8,83
Shell	7,02	7,27
Unilever	10,92	11,40

FRANCFORT

Flambée de hausse

+7,4 %

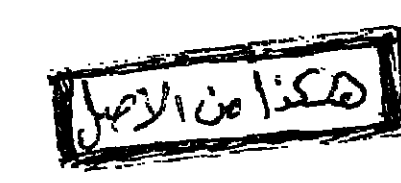
La Bourse de Francfort a anticipé cette semaine par une très forte hausse une victoire du chancelier Helmut Kohl. L'indice DAX des trente principales valeurs a terminé à 2 105,73 points vendredi à la clôture officielle, contre 1960,59 points une semaine plus tôt, soit une hausse de l'ordre de 7,4 %. Le marché, qui avait abandonné quelque 2,54 % la semaine précédente, a profité accessoirement d'une détente sur le marché des capitaux. Il a également été soutenu par des achats d'investisseurs étrangers.

La WestLB a souligné que la Bourse a connu cette semaine la *« réaction technique tant attendue, mais dont l'ampleur a surpris les investisseurs »*. Elle a toutefois ajouté que *« d'un point de vue technique, les récentes hausses sont une contre-réaction à la tendance de baisse toujours intacte »* car *« les indicateurs ne permettent pas encore de conclure à un renversement durable de la tendance »*.

Pour la Commerzbank, *« le résultat des élections devrait certes notablement influer sur la tendance boursière ces prochains jours, mais les taux d'intérêt resteront déterminants pour l'évolution à plus long terme »*.

Indice DAX du 14 octobre : 2 105,73 (c. 1 960,59).

	Cours 7 sept.	Cours 14 oct.
AEG	141	162
BASF	292	320,90
Bayer	330,30	358,80
Commerzbank	303,50	321
Deutsche Bank	678	722
Hoechst	306	333,50
Karstadt	599	630
Mannesmann	389,50	407
Siemens	618	646
Volkswagen	434	467



هكذا من الاصل

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

La crédibilité de l'eurofranc

Sauf en de rares occasions, les *investisseurs* étrangers continuent de délaisser le marché de l'*euro*-franc français. C'est une situation qui dure depuis des mois mais qui pourrait prochainement changer, à en croire les *services d'étude* économique de plusieurs des principaux établissements financiers européens. Ainsi l'Union de banques suisses vient-elle de *redécouvrir* les chances qu'offrent les placements en francs français. De son côté, la société de gestion Commerzbank allemande *recommande* à sa *clientèle* de faire aux titres libellés en francs une place qui dépasse celle qui leur reviendrait normalement compte *tenu* de l'importance internationale du franc. On *pourrait multiplier* les exemples qui, tous, expriment l'espoir général d'une bonne performance prochaine des titres français, meilleure encore que celle des obligations en deutschemarks.

Comme pour justifier cette attente, quatre nouveaux emprunts ont vu le jour dans le compartiment *de l'euromarché pour un* montant total de 6 milliards de francs la semaine passée. Par définition, les euro-émissions sont destinées à des souscripteurs domiciliés à l'étranger. Les *investisseurs français qui* veulent acquérir des obligations en francs ont à leur disposition le marché national des capitaux. En théorie, tout est bien tranché. En pra*tique*, la *plus grande confusion* a longtemps régné ces dernières années. Le marché national a longtemps été délaissé au profit de l'euromarché, *dont le fonctionne*ment était beaucoup plus efficace et qui offrait, par surcroît, l'avantage d'une publicité internationale dont profitaient tous les participants.

Les règles étaient transgressées sans vergogne, et les seuls à s'en préoccuper vraiment étaient ceux qui y voyaient une menace pour la *réputation et la crédibilité du* compartiment de l'eurofranc, dont l'importance, par rapport à celle des autres monnaies, augmentait indûment. *Les* autorités ont fini par réagir. Elles l'*ont* fait à brûle-pourpoint au mois de juin dernier en interdisant à un emprunteur français de lever des fonds en francs sur l'euro*marché et le* renvoyant sur le marché national. *On ne tolère plus*, au ministère de l'économie et des finances, qu'un emprunteur accède à l'euromarché si ses banques ne *sont pas en mesure de faire* la preuve que les obligations seront vendues dans leur majorité à l'étranger.

Pour autant, le problème n'est pas vraiment résolu car dans des marchés aussi changeants que ceux qu'on connaît aujourd'hui, il est *souvent bien difficile de* préjuger du placement final d'un emprunt. Le critère retenu par les autorités est donc mis en cause, parce que trop subjectif, et de nombreux spécialistes accusent *carrément* les *services* du Trésor de mener une politique dont il n'a pas les moyens. Il faut convenir qu'il n'est pas en *mesure de vérifier si* tout se passera comme prévu. Dans ces conditions, beaucoup se demandent s'il est vraiment souhaitable de tant réglementer les partisans d'une libéralisation *semblent être de plus en plus nom*breux et leurs arguments sont difficile à réfuter car le dirigisme n'a jamais fait bon ménage avec l'euromarché. *La question a, en tout cas, pris une certaine urgence*, et les principales banques qui déploient leur activité sur le marché des capitaux se retrouveront, dès mercredi, pour en débattre avec les *autorités*.

Place au doute

Quoi qu'il en soit, si l'emprunteur est étranger, il ne risque pas d'être soumis à l'arbitraire d'une *décision administrative. Tout se* passe comme si son origine conférait, de toute façon, un caractère international à sa transaction. Une opération de ce genre a vu le jour la semaine passée pour le compte de la société hollandaise Philips Electronics NV. L'affaire portait sur 1 milliard de francs. Elle était dirigé par *le Crédit lyonnais et elle s'est très* bien déroulée.

Les trois autres euro-emprunts en francs de la semaine passée ont tous été lancés pour le compte de sociétés françaises, et les banques qui *s'en occupent* ont eu beau dire, elles n'ont pas toujours réussi à convaincre l'ensemble des participants de l'étendue de la demande à l'étranger. *La série a débuté par une* émission de 1 milliard de francs pour une durée de trois ans que lançait Cofinoga. L'entreprise de crédit à la consommation proposait un rendement de 7,70 % l'an alors que les fonds d'Etat français de même durée ne rapportaient que 7,30 %. Deux banques, *la Société générale et la filiale parisienne de la Société* de banques suisses, s'occupent à parts égales de cette affaire qui, à l'évidence, va se placer pour plus de *la moitié en Suisse, où certains por*tefeuilles recherchent des titres français d'assez brève durée, dont la rémunération est beaucoup plus élevée que les valeurs du Trésor.

Deux *autres banques d'origine* suisse sont également associées à la direction des deux autres euro-émissions françaises de la semaine passée, *mais les montants dont elles* garantissent le placement *sont* proportionnellement beaucoup moins élevés. Cela laisse donc davantage de place au doute. Dans le cas de la *Compagnie générale des eaux – une* émission de 1 milliard de francs pour une durée de cinq ans, qui devait rapporter 7,97 % l'an –, la responsabilité principale revient au Crédit commercial de France : l'Union de banques suisses ne garantit qu'un montant de 250 millions qu'elle destine principalement à ses fonds au Luxembourg. Pour ce qui est du Crédit local de France, qui sollicitait le marché pour 3 milliards de francs pour une durée de trois ans en proposant un rendement de 7,41 %, *500 millions reviennent* à CS First Boston, une banque du groupe du Crédit suisse. La BNP indique que plus de 60 % du montant de 1,7 milliard qu'elle garantit *elle-même ont été placés* hors de France, en Suisse, en Allemagne et au Benelux.

CHRISTOPHE VETTER

DEVISES ET OR

Le mark et le yen très forts

Stables la semaine précédente, les marchés des changes ont été perturbés, à la fin de cette semaine, par *une chute brutale du dollar vis-à-vis* d'un mark et d'un yen très forts. A Francfort, la devise américaine est presque redescendue à son niveau le *plus bas de l'année, tombé en juillet* dernier à 1,5160 DM. Cette chute a été rapide, de 1,5440 DM, 5,28 francs français et 100 yens dans *la matinée du vendredi 14 octobre*, à 1,5175 DM, 5,20 francs et un peu plus de 98 yens.

Parmi les raisons invoquées par les opérateurs pour expliquer ce mouvement, on trouve, pêle-mêle, *des achats de marks et des ventes de* dollars par des fonds américains qui jouent le succès électoral du chancelier Kohl, la déception provoquée par les chiffres américains sur la conjoncture (voir ci-dessous en rubrique *« Marché monétaire et obligataire »*), qui semblent faire apparaître un début de ralentisse*ment susceptible de repousser le* relèvement de ses taux directeurs par la Réserve fédérale. Ajoutons-y un ordre de vente portant sur 3 milliards de dollars, qui aurait émané d'investisseurs japonais bénéficiant d'un gros remboursement d'obligations du Trésor, lundi 17 octobre. C'est peut-être l'absence de soutien qu'aurait procuré le relèvement des taux de la Fed *qui a joué le plus* grand rôle dans la chute du « billet vert », susceptible de se poursuivre ces jours prochains, sauf *« accident » en Allemagne*, ou intervention des banques centrales, comme l'a fait, de manière classique, la Banque du Japon. Il est vrai *que le yen est plus fort que jamais*.

Le spectre d'une attaque contre le franc

En Europe, l'approche des élections en Allemagne et les turbu*lences politiques en France ont* poussé un peu plus le mark à Paris, où il a dépassé 3,43 francs. Certains agitent déjà le spectre d'une attaque contre le franc après le soutien alle*mand* et vers la fin de l'*année*. Il est probable que la défiance vis-à-vis de la France se traduirait moins par une telle attaque, non justifiée par les *données fondamentales françaises* (inflation basse, balance commerciale excédentaire) que par une tension sur les taux à long terme à Paris. En ce cas, le rôle de la Banque de France serait capital : au maniement de l'arme des taux d'intérêt à court terme, utilisée précédemment, et maintenant moins nécessaire, devra être substituée une attitude très vigilante *en matière de déficit* budgétaire et d'endettement. Il faudra, assurément, que le gouverneur de la Banque de France, Jean-Claude Trichet, et le comité de politique monétaire, fiers de leur indépendance neuve, « admonestent » les gouvernements, celui-ci et le sui*vant, sur le thème de la rigueur*, à la manière de la Bundesbank. Ce sera, sans doute, le seul moyen, dans l'immédiat, de rassurer des opérateurs *étrangers à l'affût du moindre* « dérapage ». A défaut, il n'est pas exclu que l'Institut d'émission ne doive, à nouveau, recourir à l'arme des *taux*, comme l'a *fait plusieurs* fois son homologue allemand, pour « montrer les dents », ce qui n'ira pas sans remous dans le monde politique et dans l'opinion.

F. R.

COURS MOYENS DE CLÔTURE DU 10 AU 14 OCTOBRE 1994
(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York	1,5900	–	19,1939	79,1766	65,8111	3,1980	58,7372	0,00644
	1,5893	–	18,9843	78,2473	64,8719	3,1546	57,9206	0,00639
Paris	8,2839	5,2100	–	412,5099	342,8759	16,6615	306,0206	3,3570
	8,3716	5,2675	–	412,1674	341,7126	16,6167	305,0970	3,3637
Zurich	2,0082	1,2630	24,2418	–	83,1194	4,0390	74,1850	0,8138
	2,0311	1,2780	24,2620	–	82,9063	4,0315	74,0226	0,8161
Francfort	2,4160	1,5195	29,1651	120,3088	–	4,8593	89,2511	0,9791
	2,4499	1,5415	29,2644	120,6182	–	4,8628	89,2847	0,9844
Bruxelles	49,7193	31,27	6,0019	24,7585	20,5791	–	18,3671	2,0148
	50,3808	31,70	6,0180	24,8044	20,5644	–	18,3608	2,0243
Amsterdam	2,7070	1,7025	32,67754	1,34798	112,0434	5,44452	–	1,09697
	2,7439	1,7265	32,77646	1,35094	112,0012	5,44637	–	1,10249
Milan	2467,68	1552	297,8887	1228,8303	1021,3886	49,63224	911,6006	–
	2488,84	1566	297,2947	1225,3521	1015,8936	49,40063	907,0374	–
Tokyo	156,38	98,35	18,87716	77,87015	64,72524	3,14519	57,76799	0,0633
	159,49	100,35	19,05078	78,52113	65,09893	3,16562	58,12337	0,0640

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 14 octobre 1994, 5,2974 F, contre 5,2491 F le vendredi 7 octobre.

SYSTÈME MONÉTAIRE EUROPÉEN
Ampleur des variations de chaque monnaie par rapport à la plus forte
(Taux calculés par rapport aux cours estimatifs de la Banque de France)
14 oct. 1994
FLORIN NÉERLAND. – FRANC BELGE – MARK ALLEMAND – FRANC FRANÇAIS – COURONNE DAN. – LIVRE IRLANDAISE – ESCUDO PORTUGAIS – PESETA ESPAGNOLE
0 -2 -4 -6 -8 -10 -12 -14 -16 -18 -20
Depuis le 17 septembre 1992, la livre sterling (-18,69) et la lire italienne (-22,20) ne participent plus au mécanisme de change du SME.
Source : Société générale

MATIÈRES PREMIÈRES

Coup d'épée dans l'huile

La grève au Nigéria aura finalement eu plus d'impact sur les cours du baril que les tensions dans le *Golfe ces derniers jours*. Alors que la paralysie des activités pétrolières dans ce pays d'Afrique noire provoquait une flambée des prix aux premiers jours d'août, les événements à la frontière koweïtienne ont à peine fait frémir les marchés. Les cours sont depuis repartis à la baisse. A Londres, le baril de *brent*, qualité de référence de la mer du Nord, revenait à *15,81 dollars, vendredi* 14 octobre, contre 16,96 dollars une semaine auparavant au moment des premiers bruits de bottes. A New-York, la tendance était analogue : le baril de référence aux Etats-Unis, le *light sweet crude*, clôturait à 16,97 contre 18,26 dollars huit jours plus tôt.

Tombés à la mi-février à leurs *plus bas niveaux depuis 1988* (12,93 dollars pour le *brent* et 13,93 dollars pour le *light sweet crude*), les cours du baril s'étaient progressivement raffermis au premier semestre. *Le maintien par* l'OPEP de ses quotas de production à un niveau identique jusqu'à la fin de l'année et, surtout, les demandes mondiales de pétrole revues à la *hausse contribuaient* à cette correction. Le mouvement s'accélérait ensuite, évoluant au gré des évène*ments du Nigéria. La tension sur les* prix culminait aux premiers jours d'août, le *brent* atteignant 19,41 dollars et le *light sweet crude* approchant les 21 dollars.

Les manœuvres irakiennes, déclenchées vendredi 7 octobre, ont été dès le début regardées avec circonspection par les spécialistes pétroliers. Très rapidement, les analystes *rappelaient qu'en cas d'inter*vention américaine pour défendre le Koweït, les approvisionnements mondiaux ne seraient pas affectés car, frappé par l'embargo de l'ONU, Bagdad ne peut plus écouler sa production depuis août 1990. De même en cas de ralentissement passager des exportations du Koweït, voire d'interruption, le relais serait vite pris par d'autres pays de l'OPEP, notamment par l'Arabie saoudite.

Préalable à une levée de l'embargo contre l'Irak ?

Toutefois, mercredi 12 octobre, cette éventualité provoquait un peu d'agitation. Le ministre koweïtien du pétrole, Abdel Mohsen Al-Med'ej, démentait *« catégoriquement »* une éventuelle réduction de 500 000 barils/jour de la production pétrolière, après la *mobilisation dans* l'armée d'un grand nombre d'ouvriers du secteur pétrolier. Dans le même temps, le recul des troupes irakiennes annoncé en début de *semaine contribuait au flé*chissement des prix. La reconnaissance sans condition des frontières du Koweït par l'Irak, annoncé le 13 octobre et confirmé vendredi 14, *qui pourrait être un préalable à une* reprise des discussions sur la levée de l'embargo d'ici six mois, n'a guère ému le marché.

Une semaine après, la question reste la même : Saddam Hussein a-t-il atteint son objectif ? S'il ne fait aucun doute que son message était adressé aux Américains, à l'ONU, mais *aussi* à l'OPEP, *dont l'Irak est* l'un des douze membres, le résultat pour l'instant s'apparente à un simple coup d'épée dans l'huile. Pour le courtier américain Salomon Brothers, *« les récents événements pourraient se retourner contre Saddam, retardant les efforts pour lever l'embargo (...). Nous pensions que les exportations irakiennes auraient pu reprendre au cours de la deuxième partie de l'année 1995 : le calendrier devra probablement être repoussé à 1996 »*.

Ce sentiment est partagé par d'autres analystes qui estiment que les cours du brut ne devraient guère descendre plus bas, si la levée des sanctions est repoussée. En effet, depuis quatre ans, les producteurs ont conscience que toute reprise des exportations irakiennes pèserait sur les prix dans la mesure où l'offre *dépasse la demande*. Les voisins immédiats de l'Irak, l'Iran, le Koweït et l'Arabie saoudite, ainsi que l'ensemble des autres membres du cartel ne sont pas pressés de voir *la situation évoluer*. Lors de l'embargo décidé par l'ONU, ces pays, soucieux d'améliorer leur situation financière qui ne cesse de se détériorer depuis 1986, se sont *répartis les 3,14 millions de barils* produits quotidiennement par Bagdad.

Sans accord, les prix risqueraient alors de chuter fortement et d'anéan*tir le poids* de l'OPEP. *Or*, depuis plusieurs années, cette organisation voit son pouvoir d'influence sur les cours s'affaiblir. En ce début d'automne, avant la réunion de Bali *prévue le 21 novembre*, l'idée avancée par le président actuel, le ministre libyen du pétrole Abdallah Al Badri, est d'assurer un maintien des prix dans une fourchette oscil*lant* entre 18 et 22 dollars pour les trois prochaines années. Une prétention plus modeste que celle de 1990, qui tablait sur 21 dollars, un objectif qui n'a *jamais été atteint*.

DOMINIQUE GALLOIS

PRODUITS	COURS DU 14/10/94
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	2 483 (+ 127) Dollars/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 691 (+ 21) Dollars/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	6 570 (– 230) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Décembre	337,50 (+ 7,50) Dollars/tonne
Café (Londres) Décembre	3 555 (+ 56) Dollars/tonne
Cacao (New-York) Décembre	1 266 (+ 15) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Décembre	408,50 (NC) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Décembre	217,75 (+ 3,75) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Décembre	163,50 (+ 3,10) Dollars/t. courte
Pétrole (Londres) Novembre	15,81 (– 1,09) Dollars/baril
Or (Londres)	387,45 (– 4,55) Dollars/once

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 7-10-94	Cours 14-10-94
Or fin (kilo en barre)	66 500	64 750
– (kilo en lingot)	66 700	65 200
Pièce française (20 F)	383	376
• Pièce française (10 F)*	328	325
Pièce suisse (20 F)	387	378
Pièce latine (20 F)	385	379
• Pièce tunisienne (20 F)*	394	384
Souverain	485	478
• Souverain Elizabeth II*	486	489
• Demi-souverain*	308	308
Pièce de 20 dollars	2 640	2 600
– 10 dollars	1 320	1 330
• – 5 dollars*	630	750
– 50 pesos	2 495	2 435
• – 20 marks*	486	468
– 10 florins	402	393
• – 5 roubles*	275	269

* Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Net rebond

Ça y est ! Le marché européen de taux d'intérêt est *nettement* décroché du marché américain, s'améliorant beaucoup plus vite que lui, à la faveur de « bons » chiffres sur la conjoncture aux Etats-Unis. Qu'on en juge : le rendement de l'emprunt d'Etat *allemand (Bund) à dix ans* est retombé, en huit jours, de 7,70 % à 7,36 %, soit 34 centimes de baisse, tandis que celle de l'emprunt d'Etat français (OAT), de même échéance, revenait de 8,24 % à 8 %, *ce que le cours de* l'échéance décembre du contrat dix ans sur le MATIF reflétait en bondissant de 110,10 à 111,82. Pendant ce temps, le rendement de l'emprunt d'Etat américain (T. Bond) *ne perdait que 9 centimes* à 7,60 % contre 7,69 % (8 centimes pour le trente ans à 7,83 % contre 7,91 %).

Ces différences reflètent assez clairement la situation de part et d'autre de l'Atlantique. En Europe, *les marchés jouent clairement* la victoire du chancelier Kohl aux élections législatives du dimanche 16 octobre, d'où la baisse du rendement du Bund et la hausse concomitante de son cours. L'OAT française, handicapée par la *confusion* régnant sur la scène politique dans notre pays, a été moins favorisée, l'écart entre son rendement et celui du Bund s'élargissant de 51 à 66 centimes, *en attendant davantage*, *selon* certains opérateurs, si le chancelier conserve sa majorité.

Mais il faut, tout de même, reconnaître que l'impulsion favorable est venue des Etats-Unis, en deux vagues successives de « bons » chiffres *dont les premiers*, il y a huit jours, amorçaient le mouvement avec des créations d'emplois moins importantes que prévu pour le mois de septembre : on craignait 300 000 créations et il n'y en eut « que » 239 000. Les seconds, tombés jeudi et vendredi, étaient aussi très redoutés. Eh bien, le verdict fut plutôt « bon », les dérapages *semblant plus ou moins* contenus. Ainsi, les prix de détail en septembre ont augmenté de 0,2 %, comme prévu, y compris hors énergie et alimentation (on attendait 0,3 %), l'augmentation la *plus faible depuis quatre mois*, avec une progression de 2,8 % en un an, après correction des variations sai*sonnières, contre* 2,7 % en 1993. La production industrielle est restée stable, après quinze mois consécutifs de hausse (on attendait une augmentation de 0,3 %), tandis que *le taux d'utilisation des capacités industrielles revenait de 84,8 %* en août (révisé à 84,7 %) à 84,6 % en septembre : on attendait 84,7 %. Seule, l'augmentation des ventes au détail (+0,6 % contre une prévision de 0,4 %) a un peu « détonné » *dans la mesure où elle traduit* la vigueur de la consommation.

Lent renversement de tendance

Sans doute, avanceront les pessimistes, une pénurie de pièces détachées a freiné la production d'automobiles et le recul des cours du pétrole brut a « amélioré » l'indice des prix de détail, de même que la *stabilisation de ceux du café*, en ébullition depuis le gel des plantations au Brésil en juillet. Sans doute, également, faudra-t-il attendre les chiffres d'octobre pour confirmer les indications de sep*tembre et certaines hausses des prix* de gros ne sont-elles pas encore passées dans les prix de détail, mais de bons analystes pensent que le taux d'inflation pourrait ne pas dépasser 3,5 % *d'ici à juin 1995*.

On voit donc que les incertitudes *subsistent, mais le fameux* « triangle d'erreur » cher aux navigateurs (celui formé par trois visées sur des repères dans un cercle de 360 degrés) commence à se réduire et certains opérateurs *prennent le vent, prudemment, certes*. Notre confrère le *Wall Street Journal* citait, cette semaine, un gérant américain de fonds de placement, filiale de la firme new-yorkaise Smith Barney, *qui trouvait ses confrères* trop baissiers. Pour lui, même si le rendement de l'emprunt du Trésor américain à trente ans monte au-dessus de 8 %, il n'est « pas inopportun » *de commencer à acheter des obligations*, après douze mois de hausse des rendements depuis les 5,77 % de l'automne 1993. C'est pourtant à cette époque, au *plus fort* de la baisse des taux, que le gérant prit le contre-pied de ses collègues en vendant les obligations. Il *observe enfin que le marché réagit plus mollement*, maintenant, aux « mauvais chiffres », ceux qui marquent une expansion trop vigoureuse et pourrait, en revanche, être plus réceptif aux « bons chiffres » qui indiqueraient *un ralentissement de la croissance*. Pour lui, en fait, en investissant maintenant, il y aurait davantage à gagner qu'à perdre.

C'est une opinion, et nul ne peut exclure de nouvelles turbulences sur le marché obligataire américain si le ralentissement *souhaité* n'était *pas au rendez-vous. Mais on est* peut-être en train de voir se dessiner un renversement de tendance, qui ne saurait être que lent, tant est fort le pessimisme, comme l'était l'optimisme il y a tout juste un an.

A Paris, en tout cas, les analystes *« elliotistes » de la Société générale estiment que tous les indicateurs de* tendance se retrouvent à nouveau à la hausse sur le MATIF et adoptent un sentiment nettement plus optimiste que la semaine dernière, où un « *accident* », qui avait ramené *le cours du contrat* dix ans à 109,42, au plus bas de l'année, les avait rendus trop « timorés ». Ils privilégient un scénario de reprise, renforcé cette semaine par le dépassement *du cours de 111,38. Sur le marché* obligataire, la Caisse nationale des autoroutes (CNA) a levé 1,5 milliard de francs, sous l'égide du Crédit lyonnais, à 8,25 % nominal et 8,36 % pour les souscripteurs insti*tutionnels (0,09 % au-dessus de* l'OAT), « ciblée » sur les réseaux des banques. L'accueil fut moyen au départ, puis fut dopé par le vif rebond du MATIF. La caisse natio*nale du Crédit agricole a réalisé une « première »* sur le marché domestique en lançant, pour le compte de la Compagnie française de développement (CFD, ex-Caisse cen*trale de coopération économique*) une émission, garantie par l'Etat, de 700 millions de francs en sept tranches de 100 millions de francs chacune, à 10, 12, 14, 16, 18, 20 et 22 ans, à 8,25 % nominal et un *écart (spread) spécifique à chaque* tranche, plus un délai d'un an pour la fixation définitive de rendement (DRS en anglais).

FRANÇOIS RENARD

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

COMA. Film français de Denys Granier-Deferre : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

DÉLITS FLAGRANTS. *Film français* de Raymond Depardon : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; George V, 8e *(36-68-43-47)*.

LES GENS DE LA RIZIÈRE. Film franco-cambodgien de *Rithy Panh, v.o.* : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; 14 Juillet *Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27)* ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; réservation 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Beau*grenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24)*.

LE LANCE-PIERRES. *Film* suédois d'Ake Sandgren, v.o. : Forum Orient-Express, 1er (36-65-70-67) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; *Sept Parnassiens*, 14e (43-20-32-20).

LE MANGEUR DE LUNE. Film français de Dai Sijie : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55) , Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

TRUE LIES. Film américain de James Cameron, v.o. : *Forum Horizon, 1er* (36-68-51-25) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; *réservation* 40-30-20-10) ; UGC Normandie, *8e (36-68-49-56) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24)* ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) : Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-15 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e (36-*68-31-34) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-*70-23) ; Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-*81-09 ; réservation 40-30-20-10)* ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-66 ; réservation 40-30-20-10) ; Miramar, *14e (36-65-70-39 ; réservation* 40-30-20-10) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

DIMANCHE

Micheline *Presle : le Diable au corps* (1947, v.o.), de Claude Autant-Lara, *19 h ; la Nuit fantastique* (1941), de Marcel L'Herbier, 21 h.

LUNDI

Soirée M. et D. Fleisher : Mister Buug Goes to Town de M. et D. Fleisher, 20 h.

MARDI

Mister Buug Goes to Town de M. et D. Fleisher, 18 h 30.

CINÉMATHÈQUE - SALLE RÉPUBLIQUE (47-04-24-24)

DIMANCHE

Mario Bava : les Vampires, v.f.), de Riccardo Freda, 17 h ; la Fille qui en savait trop, v.f.), de Mario Bava, 19 h 30 ; le Corps et le fouet (v.f.),, 21 h 30.

CENTRE GEORGES POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

DIMANCHE

Naples et le cinéma : le Passé d'une *mère* (1952, *v.o. s.t.f.*), de Riccardo Freda, 14 h 30 ; l'Impossible Isabelle (1957, v.o. s.t.f.), de Dino Risi, 17 h 30 ; le Soleil même la nuit (1989, v.o. s.t.f.), de Vittorio Taviani et Paolo *Taviani, 20 h 30*.

LUNDI

Naples et le cinéma : Corradino di Svevia *(1909, v.o. s.t.f.), de Romolo Bacchini* ; Profanazione (1924, v.o. s.t.f.), d'Eugenio Perego, 14 h 30 ; Te Lassol (1925, v.o. s.t.f.), d'Ubaldo Maria Del Colle ; Fiocca la neve (1927, v.o. s.t.f.), de E. *Rotondo, 17 h 30 ; Pensavo fosse* amore invece era un calesse (1991, v.o. s.t.f.), de Massimo Troisi, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, grande galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles

(40-26-34-30)

DIMANCHE

Portraits de Tokyo : Contes cruels de la jeunesse (1960, v.o. s.t.f.), de Nagisa Oshima, 14 h 30 ; Elle et lui (1963, v.o. s.t.f.), de Susumu Hani, 16 h 30 ; Tokyo-ga, v.f.), de Wim Wenders, *18 h 30 ; les Bas-Fonds (1957, v.o.* s.t.f.), d' Akira Kurosawa, 20 h 30.

MARDI

Portraits de Tokyo : Récit d'un propriétaire (1947, v.o. s.t.f.), de Yasujiro Ozu, 14 h 30 ; le Goût du saké (1963, v.o. s.t.f.), de Yasujiro Ozu, 16 h 30 ; Bon*jour (1959, v.o. s.t.f.), de Yasujiro Ozu,* 18 h 30 ; les Débats de la SCAM ; Hommage à Henri Storck, 20 h 30.

GALERIE NATIONALE DU JEU DE PAUME

(47-03-12-50)

DIMANCHE

Check the Changes de M. Huraux, 16 h.

LES EXCLUSIVITÉS

A LA FOLIE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) : UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; *UGC Lyon Bastille, 12e* (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; réservation *40-30-20-10*).

ADIEU MA CONCUBINE (Chin., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Denfert, 14e *(43-21-41-01)*.

L'AFFAIRE KAREN MCCOY (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

ARISHA (All., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; *36-65-70-62*).

LES AVENTURES D'HUCKLEBERRY FINN (A., *v.f.*) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LE BALLON D'OR (Fr., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; v.f. : Denfert, 14e (43-21-41-01).

BEAUCOUP DE BRUIT POUR RIEN (Brit., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BEIGNETS DE TOMATES VERTES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS (*) (Bel.) : Ciné Beaubourg, 3e *(36-68-69-23) ; Le Quartier Latin* (ex-Utopia), 5e (43-26-84-65).

LE CHEVAL VENU DE LA MER (irlandais, v.f.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; Saint-Lambert, *15e (45-32-91-68)*.

LE COLONEL CHABERT (Fr.) : Forum *Horizon*, 1er (36-68-51-25) ; Rex, 2e (36-68-70-23) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) : UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; 14 Juillet Bastille, 11e *(43-57-90-81 ; 36-68-69-27)* ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; UGC Gobelins, 13e *(36-68-22-27)* ; *Mistral*, 14e (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; *Bienvenüe Montparnasse*, 15e (36-65-70-38 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Maillot, 17e *(36-68-31-34)* ; *Le Gambetta*, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).

COLOR OF NIGHT (*) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Bretagne, 6e *(36-65-70-37 ; réservation* 40-30-20-10) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e *(36-68-49-56) ; 14 Juillet Beaugrenelle*, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, *12e (36-68-62-33)* ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Clichy, 18e *(36-68-20-22)* ; *Le Gambetta*, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).

2 GARÇONS, 1 FILLE, 3 POSSIBILITÉS (**) (A., v.o.) : Sept Parnassiens, *14e (43-20-32-20)*.

DU FOND DU CŒUR (européen) : Reflet Médicis I (ex Logos I), 5e (43-54-42-34).

L'ENFANT LION (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LES EPICES DE LA PASSION (Mex., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LA FILLE DE D'ARTAGNAN (Fr.) : UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56).

LE FLEUVE AUX GRANDES EAUX (Can.) : 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; Reflet Républic, 11e *(48-05-51-33)*.

LE FLIC DE BEVERLY HILLS 3 (A., v.o.) : George V, 8e (36-68-43-47) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; Paris Ciné I, 10e (47-70-21-71) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55).

FORREST GUMP (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Haute*feuille*, 6e *(46-33-79-38* ; 36-68-68-12) : Publicis Saint-Germain, 6e (36-68-75-55) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; Gaumont *Opéra Français*, 9e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Bastille, 11e *(43-57-90-81 ; 36-68-69-27)* ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; *36-68-69-24)* ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation *40-30-20-10)* ; *UGC Lyon Bastille*, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; *UGC Convention*, 15e (36-68-29-31) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).

FRESA Y CHOCOLATE (cubain, v.o.) : Ciné *Beaubourg, 3e (36-68-69-23)* ; Latina, 4e (42-78-47-86) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; UGC Biarritz, 8e *(36-68-48-56 ; 36-65-70-81)* ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; Le Bastille, 11e (43-07-48-60).

GARÇON D'HONNEUR (A.-taïwanais, v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e *(36-68-69-23) ; Lucernaire*, 6e (45-44-57-34).

LES GENS NORMAUX N'ONT RIEN D'EXCEPTIONNEL (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Grand Pavois, *15e* (45-54-46-85).

GILBERT GRAPE (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

GIORGINO (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Rex, 2e *(36-68-70-23)* ; *George V*, 8e (36-68-43-47) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; réservation *40-30-20-10*).

JAMBON JAMBON (*) (Esp., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LE JARDIN SECRET (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, *15e (45-32-91-68)*.

JOURNAL INTIME (It., v.o.) : Reflet Médicis II (ex Logos II), 5e (43-54-42-34) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

KIKA (*) (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

KILLING Z (**) (A., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e *(44-07-20-49)*.

LADYBIRD (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Gaumont Opéra *Français, 9e (36-68-75-55 ; réservation* 40-30-20-10) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation *40-30-20-10*).

LATCHO DROM (Fr., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LA LEÇON DE PIANO (Austr., v.o.) : UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47) ; *Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-*Lambert, 15e (45-32-91-68).

LÉON (*) (Fr., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Danton, 6e *(36-68-34-21)* ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réser*vation* 40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; *36-65-71-33)* ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; UGC Maillot, 17e *(36-68-31-34) ; v.f. : Rex (le Grand Rex)*, 2e (36-68-70-23) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; réservation *40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e* (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, *15e (36-68-75-55 ; réservation* 40-30-20-10) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).

MADAME DOUBTFIRE (A., *v.f.*) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

MAVERICK (A., v.o.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; *v.f.* : Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; réservation 40-30-20-10).

MEURTRE MYSTÉRIEUX A MANHATTAN (A., v.o.) : Denfert, 14e *(43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e* (45-32-91-68).

MINA TANNENBAUM (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

MORT D'UN MATHÉMATICIEN *NAPOLITAIN* (It., *v.o.*) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).

MRS PARKER ET LE CERCLE VICIEUX (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e *(43-37-57-47)*.

OPÉRATION SHAKESPEARE (A., *v.o.*) : UGC *Triomphe*, 8e (36-68-45-47) ; v.f. : UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31).

LE PARFUM D'YVONNE (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

PARFUM DE SCANDALE (Brit., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; *Gaumont Ambassade*, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10).

PETER'S FRIENDS (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Denfert, *14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e* (45-32-91-68).

LE PETIT PRINCE A LA GÉODE (Fr.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) ; La Géode, 19e (36-68-29-30) ; La Géode, *19e* (36-68-29-30).

PETITS ARRANGEMENTS AVEC LES MORTS (*Fr.*) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Gaumont Grand Ecran *Italie, 13e (36-68-75-13 ; réservation* 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

PHILADELPHIA (A., v.o.) : UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47).

POUCELINA (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; George V, 8e *(36-68-43-47)* ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

PRIEZ POUR NOUS (Fr.) : George V, 8e *(36-68-43-47)*.

4 MARIAGES ET 1 ENTERREMENT (Brit., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Hautefeuille, 6e *(46-33-79-38 ; 36-68-68-12)* ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67 ; réservation 40-30-20-10) ; v.f. : UGC Opéra, 9e *(36-68-21-24) ; Gaumont* Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10).

RAINING STONES (Brit., v.o.) : Ciné *Beaubourg*, 3e (36-68-69-23) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).

REGARDE LES HOMMES TOMBER (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Reflet Médicis salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) : George V, 8e (36-68-43-47).

LA REINE DE LA NUIT (Mex., v.o.) : *Les Trois Luxembourg*, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).

LA REINE MARGOT (Fr.) : UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47) ; *Grand* Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

RETOUR A HOWARDS END (Brit., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LES ROSEAUX SAUVAGES (*Fr.*) : *Epée* de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

SALÉ SUCRÉ (A., v.o.) : Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; *Ciné Beaubourg*, 3e (36-68-69-23) ; L'Arlequin, 6e (45-44-28-80) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation *40-30-20-10) ; La Bastille, 11e* (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38 ; réservation 40-30-20-10).

SHORT CUTS (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Grand Pavois, *15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e* (45-32-91-68).

SI LOIN, SI PROCHE (All., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LES SILENCES DU PALAIS (Tun.-Fr., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Les Montparnos, 14e *(36-65-70-42 ; réservation* 40-30-20-10).

SOLEIL TROMPEUR (Fr.-russe, v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Danton, *6e (36-68-34-21)* ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; v.f. : Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10).

SPEED (A., v.o.) : UGC Danton, 6e *(36-68-34-21) ; George V*, 8e (36-68-43-47) ; UGC Champs-Elysées, 8e (36-68-66-54) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; réservation 40-30-20-10) ; v.f. : UGC Montpar*nasse, 6e (36-65-70-14* ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; réservation *40-30-20-10)* ; *Mistral*, 14e (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10).

SUTURE (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LE TEMPS DE L'INNOCENCE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e *(45-54-46-85) ; Saint-Lambert*, 15e (45-32-91-68).

TETSUO (Jap., v.f.) : 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12).

THE CROW (*) (A., v.o.) : Images d'ailleurs, *5e (45-87-18-09) ; George V, 8e* (36-68-43-47).

THE SNAPPER (Brit., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

TROIS COULEURS-BLANC (Fr.-Pol., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; 14 Juillet Parnasse, 6e *(43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; Saint-*Lambert, 15e (45-32-91-68).

TROIS COULEURS-BLEU (Fr.-helvético-Pol.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; 14 Juillet Parnasse, 6e *(43-26-58-00 ; 36-68-59-02)* ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

TROIS COULEURS-ROUGE (Fr.-Suis.-Pol.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55 ; réservation *40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial*, 2e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; *36-68-75-75* ; réservation 40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e *(36-68-75-55)* ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; *réservation* 40-30-20-10) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont *Convention, 15e (36-68-75-55* ; réservation 40-30-20-10) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).

TROP DE BONHEUR (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).

TUEURS NÉS (**) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; UGC Odéon, 6e *(36-68-37-62)* ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; *réservation* 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; v.f. : UGC *Montparnasse, 6e (36-65-70-14* ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55).

UN ÉTÉ INOUBLIABLE (*Fr.-Rou.*, v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; *36-68-59-02*).

LES VESTIGES *DU JOUR* (A., *v.o.*) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Denfert, *14e* (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

VIBROBOY (**) (Fr., v.f.) : 14 Juillet Hautefeuille, 6e *(46-33-79-38* ; 36-68-68-12).

VIVRE (Chin., *v.o.*) : *Cinoches*, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e *(45-32-91-68)* ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

VOILA (Fr.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62).

WOLF (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; *UGC Danton*, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Marignan-*Concorde*, 8e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; *UGC Montparnasse*, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Para*mount Opéra*, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; *UGC Gobelins*, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, 14e *(36-68-75-55 ;* réservation 40-30-20-10) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; réservation 40-30-20-10).

WYATT EARP (A., v.o.) : George V, 8e *(36-68-43-47)*.

LES SÉANCES SPÉCIALES

AFRICA, LE SÉRENGETI (A.) : La *Géode, 19e (36-68-29-30) 18 h, 20 h.*

ALADDIN (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 17 h 15.

ALPHA BRAVO (A., v.f.) : Cinaxe, 19e (42-09-34-00) 18 h.

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) 21 h 40.

ASCENSEUR POUR L'ÉCHAFAUD (Fr.) : Grand Pavois, 15e *(45-54-46-85)* 19 h.

BEETHOVEN 2 (A., *v.f.*) : *Saint*-Lambert, 15e (45-32-91-68) 16 h 45.

LA BÊTE (**) (Fr.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) 18 h.

BLUE VELVET (*) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) 0 h 05.

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARD (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 20 h 45.

LA CITÉ DE LA PEUR (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 20 h 15.

LE COLLIER PERDU DE LA COLOMBE (Fr.-It.-Tun., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 20 h 30.

CONTES IMMORAUX (**) (Fr.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) 20 h.

LE CORRUPTEUR (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 19 h.

DELICATESSEN (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 16 h.

DERNIÈRE LIMITE (**) (A., v.o.) : Studio 28, 18e (46-06-36-07) 17 h, 19 h, *21 h*.

~~**L'ECUREUIL ROUGE** (Esp., v.o.)~~ : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 20 h.

L'EMPIRE DES SENS (**) (Fr.-Jap., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) 22 h.

EXCALIBUR (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.

L'EXORCISTE (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) 0 h 15.

FEMMES AU BORD DE LA CRISE DE *NERFS* (Esp., v.o.) : *La Bastille*, 11e (43-07-48-60) 0 h.

GAS-OIL (Fr.) : Brady, 10e (47-70-08-86) 16 h 25, 18 h 25, 20 h, 22 h.

HENRY, PORTRAIT OF A SERIAL KILLER (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) 0 h 20.

JONATHAN LIVINGSTON LE GOÉLAND (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 18 h 45.

LA LISTE DE SCHINDLER (A.-Pol., v.o.) : George V, 8e (36-68-43-47) 17 h, 20 h 50.

MAURICE (Brit., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) 21 h 30.

METAL HURLANT (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h 30.

LA NATURE ET SES SECRETS (Can.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) 16 h.

NIKITA (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h.

NOUS SOMMES TOUS DES ASSASSINS (Fr.) : Brady, 10e (47-70-08-86) .

PEPI, *LUCI*, BOM ET AUTRES FILLES DU QUARTIER (Esp., v.o.) : Studio *Galande*, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 18 h.

PHANTOM OF THE PARADISE (*) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) 0 h 25.

RESERVOIR DOGS (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) 0 h 10.

RIFF RAFF (Brit., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h.

LE ROI ET L'OISEAU (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) 16 h 20.

SALO OU LES 120 JOURNÉES DE **SODOME** (**) (It., v.o.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) 16 h.

SAUVEZ WILLY (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 16 h 50.

THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 22 h 30, 0 h 10.

TINTIN ET LE TEMPLE DU SOLEIL (Fr.-Bel.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 16 h 15.

UN CADAVRE AU DESSERT (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) *18 h* 45.

UN JOUR SANS FIN (A., v.o.) : Grand Pavois, *15e (45-54-46-85) 20 h 10*.

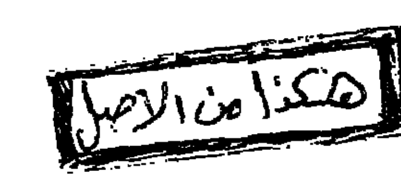
LA VIE ET LA MORT DE PETER TOSH (Can., v.o.) : *Images d'ailleurs*, 5e (45-87-18-09) 22 h 05.

LES VIES DE LOULOU (**) (Esp., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) 0 h.

WIND (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 18 h.

YELLOWSTONE (A.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) 17 h, 19 h, 21 h.

ZAZIE DANS LE MÉTRO (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) 17 h 50.



SAMEDI 15 OCTOBRE

TF 1

15.45 **Série : Chips.**
16.40 **Série : Tarzan.**
17.05 **Magazine : Trente millions d'amis.**
17.35 **Série : 21, Jump Street.**
18.35 **Divertissement : Vidéo gag.**
19.05 **Série : Beverly Hills.**
20.00 **Journal, Spécial formule 1, Tiercé, la Minute hippique et Météo.**
20.45 **Divertissement : Super nanas.** Emission présentée par Patrick Sébastien et Fabrice.
22.45 **Magazine : Ushuaïa.** Irlande : Aran sur les traces celtes ; Tango à 3 000 ; La nage indienne de l'éléphant ; Yann et le dauphin ; Air Chair Folle ; L'Homme d'Aran, de Robert Flaherty.
23.45 **Magazine : Formule 1.** Grand Prix d'Europe à Jerez (Espagne).
0.20 **Sport : Boxe.** Championnat du monde IBF poids coqs à Laredo, Texas (Etats-Unis) : Orlando Canizales (Etats-Unis) contre Sergio Reyes (Etats-Unis).

FRANCE 2

17.45 **Jeu : Des chiffres et des lettres.** Finale du 12e grand tournoi *d'Antibes 1994.*
18.45 **INC.**
18.55 **Magazine : Chéri (e), j'ai un truc à te dire.** Présenté par Christine Bravo. Thème : l'homme, la femme et *les sous. Invité : Francis Huster.*
19.50 **Tirage du Loto** (et à 20.45).
19.59 **Journal, Journal des courses et Météo.**
20.50 **Théâtre : L'Amour foot.** Pièce de Robert Lamoureux, *mise en scène de Francis Joffo,* avec Robert Lamoureux, Jacques Balutin, Magalie de Vendeuil.
22.55 **Magazine : Les Enfants de la télé.** Présenté par Arthur. Invités : Pierre Tchernia, Michèle Laroque, Pascal Sevran, Michèle Bernier.
0.25 **Magazine : La 25e Heure.** Présenté par Jacques Perrin. My Lai, de Kevin Sim.

FRANCE 3

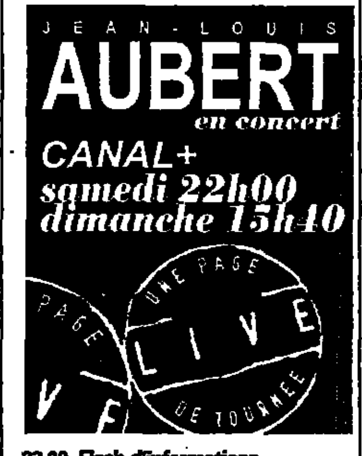
17.45 **Magazine : Montagne.** La Montagne fumante, de Pierre-Antoine Hiroz.
18.20 **Expression directe.** UDF.
18.25 **Jeu : Questions pour un champion.** Animé par Julien Lepers.
18.50 **Un livre, un jour.** *Offenbach,* de Robert Pourvoyeur.
19.00 **Le 19-20 de l'information.** De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 **Jeu : Fa si la chantez !**
20.35 **Tout le sport.**
20.50 **Les Dicos d'or.** Demi-finales présentées par Bernard Pivot et Elise Lucet en direct *du Conseil de l'Europe de Strasbourg* et en duplex de Nice, Besançon, Paris, Bordeaux, Nantes. Corrigé de la dictée et proclamation des résultats.
22.10 **Magazine : Ah ! Quels titres !** Présenté par Philippe Tesson et Patricia Martin. Débat : le duel Chirac-Balladur, à l'occasion de la parution du livre de Catherine Nay, *le Dauphin et le Régent.* Invités : Catherine Nay ; Michel Jobert,(ni Dieu, ni Diable, conversation avec Jean-Louis Remilleux) ; Claire Chazal, (Balladur) ; Franz-Olivier Giesbert, (Chirac) ; Pascal Quignard *(l'Occupation américaine).*
23.15 **Météo et Journal.**
23.40 **Magazine : Musique et compagnie.** Présenté par Alain Duault. Pablo de Sarasate : le Festival de Biarritz lui consacre un hommage à l'occasion du cent cinquantième anniversaire de sa naissance.
0.40 **Musique : Cadran lunaire.** *Partita en mi majeur,* de Bach, par Marie-Annick Nicolas, violon (10 min).

CANAL +

15.45 **Sport : Football américain.** green bay/los angeles
16.55 **Documentaire : Animaux de toutes les Russies.** Les steppes du Kazakhstan, de Gérard Calderon et Jean-Claude Cuttoli.

En clair jusqu'à 20.30

17.25 **Dessin animé : Léa et Gaspard.**
17.30 **Décode pas Bunny.** On a retrouvé mémé !
18.30 **Dessin animé : Les Simpson.**
18.55 **Flash d'informations.**
19.00 ▶ **Magazine : L'Hebdo.** Présenté par Michel Field. Thème : l'imagerie de l'homme politique.
20.00 **Série : Absolument fabuleux.**
20.30 **Téléfilm : Les Ailes d'un ange.** De Rod Holcomb.
22.00 ▶ **Jean-Louis Aubert au Zénith.**



23.00 *Flash d'informations.*
23.10 **Cinéma : Candyman.** ■■ Film américain de Bernard Rose (1992).
0.45 **Cinéma : Beignets de tomates vertes.** ■ *Film américain de Jon Avnet* (1991) (v.o.).

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 **Documentaire : *Les Maîtres espions.*** 2. La taupe (rediff.).
18.00 **Magazine : Mégamix.** Présenté par Martin Meissonnier.
19.00 **Série : Hale and Pace.**
19.25 **Chronique : *Le Dessous des cartes.*** De Jean-Christophe Victor. L'impact de l'adhésion des pays scandinaves à l'Union européenne.
19.35 **Histoire parallèle.** Actualités allemandes et françaises de la semaine du 15 octobre 1944, commentées par Marc Ferro et Geneviève de Gaulle.
20.30 **8 1/2 Journal.**
20.40 **Documentaire : Varsovie, le prix de la liberté.** Des pierres que Dieu lança contre les barricades, de Stanislaw Krzeminski et Ryszard Jaworski.
22.10 **Téléfilm : I Love Vienna.** De Houchang Allahyari.
23.50 **Magazine : Snark.** Skatalan *Logicoforbism, de Florence Deygas* et Olivier Kuntzel ; Jadziu, le téléphone !, de Jozef Robakowski ; Bande-annonce, de Loïc Connanski ; Low, de James Herbert ; Entre deux sœurs, de Caroline Leaf.
0.00 **Concert : The European Jazz Ensemble.** Aux 10es Journées de jazz de Leverkusen en 1990 (40 min.).

M 6

15.30 **Série : Berlin antigang.**
16.30 **Série : L'Aventurier.**
17.10 **Série : Chapeau melon et bottes de cuir.**
18.10 **Série : Le Saint.**
19.10 **Magazine : Turbo.** Formule 1 : le Grand Prix de *Jerez, en Espagne. Championnat* du monde de moto de 250 cm³ et 500 cm³. Salon de la moto à Cologne.
19.54 **Six minutes d'informations, Météo.**
20.00 **Mode 6** (et à 0.15).
20.05 **Série : Classe mannequin.**
20.35 **Magazine : Stars et couronnes.** Henri de Montpezat.
20.45 **Téléfilm : Dernier voyage en Malaisie.** De Jerry London.
0.05 **Six minutes première heure.**
0.20 **Magazine : Fréquenstar** (et à 5.55). Mimie Mathy.

FRANCE-CULTURE

20.00 **Musique : Le Temps de la danse.** Reiner Moritz ; Festival de Biarritz.
20.30 **Photo-portrait.** Louis Benesch, architecte, paysagiste.
20.45 **Fiction.** Entretien avec Mona Thomas ; Nuit étoilée ; Hommage à Pierre Calaferte suivi de la rediffusion de sa pièce, Trafic.
22.35 **Opus.** Brian Ferneyhough,
0.05 **Clair de nuit.** Rencontre avec Alain Simon.

FRANCE-MUSIQUE

20.05 **Concert.** *Avant-concert. A 20.30,* en direct de l'Abbatiale d'Ambronay : Te Deum, de Charpentier ; Grands motets inédits, de Robert, par la Maîtrise du Centre de musique baroque de Versailles, les Pages de la Chapelle et l'Orchestre Musica Aeterna de Bratislava, dir. Olivier Schneebeli ; sol. : Jean-Paul Fouchecourt, haute-contre, Marteen Koningsberger, baryton.
23.00 **Les Magiciens de la Terre.** Par Daniel Caux.
0.05 **Musique pluriel.** Par Cécile Gilly. Concert (donné le 20 juin lors du Festival de Saint-Denis) : Quatuor à cordes nº 1 en deux mouvements, de Knapick, par le Quatuorsilésien.

IMAGES

Hérédités

L'HOMME politique naît-il corrompu ? Bien qu'aucun nom de ministre en exer*cice ou en prison n'y ait été pro*noncé, l'instructif magazine « Génération 3 », diffusé par France 3 en collaboration avec le Centre national de documentation pédagogique, avait retenu *vendredi matin un sujet théma*tique qui conduisait logiquement le téléspectateur à se poser cette question.

On y expliquait en effet, graphiques et commentaires philo*sophiques à l'appui, pourquoi le* développement de la génétique, qui est la science de l'hérédité, autorise aujourd'hui les sociétés humaines à espérer qu'elles sauront bientôt prévenir et *combattre les tares individuelles* liées à la présence de certains gènes dans le patrimoine héréditaire.

On en déduisait forcément que s'il existe chez l'homme politique un gène de la corruption, comme l'actualité le donne a penser au vu de l'épidémie qui affecte la génération des nouveaux notables, présumés jusqu'à présent incorruptibles, il devient urgent d'ouvrir un débat national sur les moyens de neutraliser cet agent politique destructeur de la démocratie.

Mais comment pratiquer l'eugénisme en politique ? Peut-on y séparer le bon grain de l'ivraie sans tomber dans les dérives qui jalonnent les travaux des généticiens rêvant d'hommes supérieurs ?

Marie-Laure Augry, l'humble présentatrice de « Génération 3 », peut témoigner de la difficulté de tendre à l'idéal sur ce terrain où les scientifiques eux-mêmes perdent souvent leur *latin. Car la recherche de la* perfection y bute très vite sur des lois fondamentales impossibles à contourner.

Si l'on sait, depuis les découvertes du moine-botaniste Gregor Mendel, qu'on obtient tou*jours une belle-de-nuit rose* quand on croise une belle-de-nuit blanche et une belle-de-nuit rouge, on sait aussi qu'en croisant deux fleurs roses on obtient automatiquement certes deux *autres fleurs roses, mais aussi,* en prime, une blanche et une rouge. En dépit de toutes les manipulations, les lois de la génétique tendent à la variété, non à l'uniformité. Elles plaident pour la *diversité, essence de la démocra*tie, contre l'homogénéité, germe de l'aristocratie.

Les apprentis sorciers ne seront donc jamais au bout de leurs surprises. Même si, à coups de stérilisation, de fécondation *in vitro* ou d'autres pratiques réductrices, ils parviennent à isoler ce gène déstabilisateur de la démocratie, ils ne pourront jamais engendrer une race de notables parfaitement vertueux. Tout au plus créeront-ils par ces sélections un être hybride, une souche pure, blanche, bleue ou rouge. Mais comment leur palette *monocolore résistera-t-elle à* l'assaut des étiquettes, des courants, des sous-courants, des tendances, des partis, des groupuscules, de ces mille virus familiers qui font le charme de notre pain *politique quotidien ?*

Interrogé par Marie-Laure Augry sur les effets pervers de l'eugénisme, ce vendredi matin, le professeur Lucien Sève mettait en garde contre le risque de voir la multiplication des expériences utopistes faire le lit d'une *« civilisation déshumanisée ».* Son propos était plein de bon sens. Mais dans le domaine scientifique, ce qui vaut pour le macrocosme vaut aussi pour le microcosme de nos élus. Laissons-les vivre !

ALAIN ROLLAT

Les programmes complets de radio, *de télévision et une sélection du* câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

DIMANCHE 16 OCTOBRE

TF 1

5.55 **Série : Côté cœur.**
6.25 **Club mini Zig-Zag.** Caliméro ; Clyde.
7.10 **Club Dorothée.** Malicieuse Kiki ; Terre, attention danger ; Clip.
7.55 **Le Disney Club.** Super Baloo ; Myster Mask ; La Bande à Dingo ; Bonkers ; Dessin animé ; A vos passions ; Reportage ; Le Journal *du Disney Club ;* Caméra Reporter ; Variétés : Mellowman.
10.20 **Magazine : Auto Moto.** Grand Prix de formule 1 d'Europe en direct de Jerez. Résumé des essais ; Les temps forts ; Les pirouettes, les belles figures ; Chez les Français ; La surprise des essais ; Le petit journal, la grille de départ ; Le tour du circuit par Damon Hill ; Les points chauds ; Magazine et interviews des pilotes ; L'actualité de la formule 1 ; Retour sur les temps forts du grand prix précédent.
11.03 **Météo** (et à 12.18).
11.05 **Magazine : Téléfoot.** 12e et 13e journée du Championnat de France de D1.
11.55 **Jeu : Millionnaire.**
12.20 **Jeu : Le Juste Prix.**
12.50 **Magazine : A vrai dire.**
12.55 **Météo et Journal.**
13.20 **Sport : Formule 1 à la Une.** Grand Prix d'Europe en direct de Jerez (Espagne) ; à 13.55, Le départ ; à 15.50, Podium.
15.55 **Série : Les Dessous de *Palm-Beach.***
16.55 **Disney Parade.** Spécial Aladdin ; Le Dragon mécanique ; Doublement vôtre (2e partie).
18.00 **Des millions de copains.** Avec la série : Alerte à Malibu.
19.00 ***Magazine : 7 sur 7.*** Présenté par Anne Sinclair. Invité : Nicolas Sarkozy, ministre du budget, porte-parole du gouvernement avec la participation de Naomi Campbell.
20.00 **Journal, Tiercé, La Minute hippique et Météo.**
20.45 **Cinéma : Retour vers le futur 3.** ■ Film américain de Robert Zemeckis (1990). Avec *Michael J. Fox, Christopher* Lloyd, Lea Thompson.
22.55 **Magazine : Ciné dimanche.**
23.05 **Cinéma : Bons baisers d'Athènes.** □ Film britannique de George Pan Cosmatos (1979). Avec Roger Moore, Claudia Cardinale, David Niven.
1.10 **Journal et Météo.**
1.20 **Concert : Europe musicale.** Récital Laurent Martin. Œuvres d'Alkan.
2.25 **TF 1 nuit** (et à *3.30, 4.05,* 4.30).
2.35 **Feuilleton : Cités à la dérive** (2e épisode).
3.40 **Documentaire : *L'Aventure des plantes.***
4.15 **Série : Intrigues.**
4.40 **Musique.**
5.05 **Documentaire : Histoires naturelles.**

FRANCE 2

6.05 **Documentaire : Cousteau à la redécouverte du monde.** Les Requins de l'île au trésor.
6.55 **Dessin animé.**
7.00 **Les Matins de Saturnin.**
8.45 **Connaître l'islam.**
9.15 **Emission israélite.**
9.30 **Orthodoxie.** L'Icône : du spirituel dans l'art *(1re partie).*
10.00 **Présence protestante.** La nef du temps : portrait-entretien de Pierre Chaunu (1re partie).
10.30 **Magazine : Le Jour du Seigneur.** Librairie ; A 11.50, Midi moins sept, magazine présenté par Noël Copin.
11.00 **Messe.** Célébrée en l'église Notre-Dame-des-Missions à Epinay-sur-Seine (Seine-*Saint-Denis).*
12.00 **L'Heure de vérité** (et à 2.15). Magazine présenté par François-Henri de Virieu. Invité : Michel Giraud.



12.55 **Météo** (et à 13.15).
13.00 ***Loto, Journal et Point route.***
13.25 **Dimanche Martin.** Le monde est à vous, avec Henri Salvador et Alain Bashung.
15.00 **Série : L'Homme à la Rolls.**
15.50 **Dimanche Martin** (suite). L'Ecole des fans, avec Henri Salvador.
17.25 **Documentaire : Cousteau, à la redécouverte du monde.** Le Chant des dauphins.
18.20 ***Magazine : Stade 2.***
19.30 **Série : Maguy.**
19.59 **Journal, Journal des courses et Météo.**
20.50 **Cinéma : Thelma et Louise.** ■■ *Film américain de Ridley Scott* (1991). Avec Susan Sarandon, Geena Davis, Harvey Keitel.
23.05 **Emission spéciale.** Les élections législatives en Allemagne. Emission présentée par Philippe Harrouard en direct du Centre d'information sur l'Allemagne à Paris avec les envoyés spéciaux à Bonn, Berlin et des invités.
23.30 ▶ **Documentaire : *Première ligne.*** De rage et d'espoir, paroles de toxicos, de Jean Schmidt.
1.00 **Magazine : Musiques au cœur.** Présenté par Eve Ruggieri.
0.50 **Journal et Météo.**
3.05 **Magazine : Savoir plus santé** (rediff. 3.05).
3.55 **Documentaire : Le huitième ciel.**
4.10 **Série : Les Belles Années.** *Petit copiste florentin.*
5.05 **Magazine : Stade 2** (rediff.).

FRANCE 3

6.00 **Euronews.**
7.00 **Bonjour Babar.** Les Moomins ; Oui-oui.
7.40 **Les Minikeums.** Widget ; Les Voyages de Corentin ; Jeu : les Mondes fantastiques ; Télétaz ; Microkid's.
10.25 ***Magazine : C'est pas sorcier.*** Présenté par Frédéric Courant et Jamy Gourmaud. Ma poubelle vaut de l'or.
10.50 **Expression directe.** RPR.
11.00 ***Magazine : Outremers.*** La pêche à Saint-Pierre-et-Miquelon et en Guyane.
12.00 **Flash d'informations.**
12.05 **Télévision régionale.**
12.45 **Journal.**
13.00 **Documentaire : Les Cinq Continents.** Présenté par Bernard Rapp. Le Nouvel Ennemi, de Serge Le Perron. 1. Mafias russes : la menace (rediff. du 11 octobre).
14.00 ***Série : New-York District.*** De Mike Fresco, avec George Dzundza, Christopher Noth.
14.55 **Magazine : Sports dimanche.** Tiercé, à Longchamp ; A 15.20, Basket : Dijon-Lyon ; A 17.10, Tennis de table : Coupe du monde, en direct de Nîmes.
18.00 **Magazine : Lignes de mire.** Présenté par Jacques Chancel. Dossier du mois : les *chaînes thématiques.*
19.00 **Le 19-20 de l'information.** De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.15 **Divertissement : Benny Hill.**
20.50 **Série : Derrick.** Passage dangereux, de Herbert Reinecker, avec Horst Tappert, Fritz Wepper. *Une nuit, un homme est assassiné dans une station de métro déserte...*
21.55 **Série : En garde à vue.** Chiens écrasés, de Bernard Uzan, avec Serge Lama, Sophie Carle. *Un journaliste meurt empoisonné pendant une permanence de nuit.*
22.55 **Météo et Journal.**
23.20 ***Magazine : A la une sur la 3.*** Présenté par Christine Ockrent. Avec Serge July et Philippe Alexandre.
23.45 **Cinéma : Blanche Fury.** ■■■ Film britannique de Marc Allégret (1947). Avec Stewart Granger, Valérie Hobson, Walter Fitzgerald (v.o.).
1.20 **Musique : Cadran lunaire.** *La Jolie Fille de Perth,* extrait, de Bizet, par l'Orchestre philharmonique de Montpellier, dir. : Thomas Pal ; sol. : José Van Dam, baryton-basse (10 min).

CANAL +

6.59 **Pin-up** (et à 12.29, 0.59).
7.00 **Cinéma : Le Livre de la jungle.** ■■ Film britannique de Zoltan Korda (1942). Avec Sabu, *Joseph Calleja, Rosemary De* Camp. *Une très belle adaptation du roman de Rudyard Kipling.*
8.45 **Surprises** (et à 16.40).
9.05 **Cinéma : Les Blancs *ne savent pas sauter.*** ■ Film américain de Ron Shelton (1992). Avec Wesley Snipes, Woody Harrelson, Rosie Perez. *Comédie bien ficelée qui prend parti contre le racisme.*
11.00 **Cinéma : Fanfan.** □ Film français d'Alexandre Jardin (1993). Avec Sophie Marceau, Vincent Perez, Marine Delterme. *Comédie à l'eau de rose affligeante de platitude.*

En clair jusqu'à 14.05

12.30 **Flash d'informations.**
12.35 **Magazine : Télés dimanche.** Présenté par Michel Denisot.
13.35 **Divertissement : *La Semaine des Guignols.***
14.05 **Téléfilm : Campagne pour deux.** De Michael Lindsay Hogg, avec Diane Keaton, Ed Harris.
15.40 **Jean-Louis Aubert au Zénith.** *(Lire notre article p. 25.)*
16.50 **Dessin animé : Les Simpson.**

En clair jusqu'à 18.30

17.15 **Ça cartoon.** *Rabbit Hood ; Deux souris* bien nigaudes ; Les Yeux plus grands que le ventre ; Condamné à vivre ; Going Going Gosh ; Le Coup du chapeau ; L'Ivresse de l'amitié.
18.15 **Sport : Football.** *Monaco-Saint-Etienne. Match* de la 13e journée du championnat de France de D1, en direct ; à 18.30 coup d'envoi.

En clair jusqu'à 20.35

20.30 **Le Journal du cinéma.** *Présenté par Isabelle* Giordano.
20.35 **Cinéma : Mazeppa.** ■ Film français de Bartabas (1992). Avec Miguel Bosé, Bartabas, Brigitte Marty.
22.20 **Flash d'informations.**
22.30 **Magazine : L'Equipe du dimanche.** Présenté par Pierre Sled. Football : Bayern-Francfort, Valence-Barcelone, Torino-Rome ; les buts de D1 et de D2 ; les buts européens. Boxe : les gants d'or.
1.00 **Cinéma : Une nouvelle vie.** ■■■ Film français d'Olivier Assayas (1993). Avec Sophie Aubry, Judith Godrèche, Bernard Giraudeau (117 min). *Drame de famille moderne sur la dislocation des liens entre parents et enfants, les passions troubles et la quête inlassable de l'amour.*

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 **Téléfilm : Un trop beau cadeau.** De Vivien Naefe (rediff.).
18.35 **Documentaire : 356 854 km² d'Allemagne.** (rediff.).
19.00 **Spécial élections législatives allemandes.**
20.30 **8 1/2 Journal.**
20.40 **Soirée thématique : Haïti.** La misère n'est pas douce. Soirée proposée par Bruno Funk.
20.45 ***Documentaire :* La Semaine précédant le retour d'Aristide.** *Point sur l'état de tension à Port-au-Prince avant le retour du président, par Eric Pierrot.*
21.15 **Documentaire : Le Retour d'Aristide.** *Depuis l'exil d'Aristide, les questions aujourd'hui. Ce reportage de Bruno Funk et Hugues Jardel est suivi, à 21.35, d'un débat (et à 22.45).*
21.55 **Documentaire : Rêves de démocratie.** De Jonathan Demme et Jo Merrell.
23.10 **Téléfilm : Carrefour haïtien.** De Raoul Peck, avec Patrick Rameau, Ailo Auguste-Judith (98 min.).

M 6

8.30 **Téléfilm : La Clef de l'énigme.**
10.05 **Magazine : Ciné 6.**
10.35 **Magazine : La Tête de l'emploi.**
11.05 **Magazine : Turbo.**
11.45 **Série : Loin de ce monde.**
12.15 **Série : Mariés, deux enfants.**
12.50 **Série : Les Rues de San-Francisco.**
13.50 **Série : Les Incorruptibles.**
14.45 **Série : L'Aventurier.**
15.15 **Magazine : Culture rock** (et à 5.05).
16.20 **Série : Chapeau melon et bottes de cuir.**
17.15 **Téléfilm : Parfum de bébé.** De Serge Meynard, avec Jacques Spiesser, Laure Duthilleul.
19.00 **Série : Aux frontières du réel.**
19.50 **Mondial de l'automobile.**
19.54 **Six minutes d'informations, Météo.**
20.00 **Magazine : Mode 6** (et à 0.50).
20.05 **Série : Classe mannequin.**
20.40 **Sport 6** (et à 0.55).
20.45 ▶ **Magazine : Capital.** La dictature de la beauté. Elite : l'usine à tops ; Belles à croquer ; Pharmacie : guerre des prix sur la beauté ; Cosmétiques : entre rêve et réalité ; Le retour des seins ; Chirurgie esthétique : une médecine pla*quée or ; Sois belle pour réus*sir ; Gymnase Club : OPA sur le marché de la forme.
22.40 **Magazine : Culture pub.** Le spectacle de la justice.
23.15 **Téléfilm : Corps à corps.** De Klaus Biedermann, avec Caroline Berg, Frank Desmaroux.
0.40 **Six minutes première heure.**
1.00 **Boulevard des clips** (et à 6.00).
2.30 **Rediffusions.** Fax'O ; Destination le monde (L'Australie) ; Le Monde des hélicoptères (3).

FRANCE-CULTURE

20.30 **Atelier de création radiophonique.** Les Gnaouas d'Essaouira.
22.25 **Poésie sur parole.** Les poèmes érotiques de Baffo.
22.35 **Concert. :** Voltaire et la musique. Œuvres de Balbastre et de Rameau.
0.05 **Clair de nuit.** Tentatives premières, par Myriam Guilhot ; Rub a dub dub ; Rémanences ; La durée du oui.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 **Concert.** Avant-concert. A 20.30, en direct de l'Abbatiale d'Ambronay : Messe pour les funérailles de la duchesse de Guise, Te Deum à quatre voix et basse continue, de Charpentier, par le Concert spirituel, dir. Hervé Niquet.
23.30 **Le Pays du blues.** Par Lucien Malson.
0.00 **Auto-portrait.** Par Mildred Clary. Joan Bazaine, peintre.

Les interventions à la radio

France-Inter, 9 h 10 : « Poli*tique : tous pour* un. *Tous* pourris ? » (« Le choix d'Inter »).

Radio Shalom 94.8 FM, 18 h 30 : Frederico Mayor, *directeur général de l'Unesco* (« Nouvel Orient »).

RTL, 18 h 30 : Robert Hue, secrétaire général du PCF (« Grand Jury »).

RCJ, 11 h 30 : Elisabeth Hubert (« Gros plan »).

Relevant l'imposition des plus-values

L'Assemblée nationale a adopté la partie recettes du budget

Les députés ont terminé, dans la nuit de vendredi 14 à samedi 15 octobre, l'examen, en première lecture, de la première partie du projet de loi de finances pour 1995, consacrée aux recettes de l'Etat. Grâce au relèvement de 1 point du taux d'imposition des plus-values à long terme des entreprises, le gouvernement pourra financer les mesures nouvelles adoptées au cours de la discussion (498 millions de francs). Les députés voteront, le 18 octobre, selon la procédure du vote personnel, l'ensemble de la partie recettes du projet de budget, avant l'examen des dépenses.

Voici les principales mesures nouvelles adoptées par l'Assemblée nationale au cours de la discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 1995, qui s'est achevée dans la nuit de vendredi à samedi :

■ **Taxe professionnelle :** comme il l'avait annoncé dès l'ouverture de la discussion (*le Monde* du 13 et du 14 octobre), Nicolas Sarkozy, ministre du budget, a proposé un compromis, accepté par les députés de la majorité, visant à lever les réserves très fortes, sur tous les bancs, au sujet du relèvement de 3,5 % à 4 % du taux de plafonnement de la taxe professionnelle par rapport à la valeur ajoutée des entreprises. Le gouvernement proposait d'exonérer toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires était inférieur ou égal à 50 millions de francs. Il a accepté, vendredi, de relever ce seuil à 140 millions de francs, ce qui correspond à la définition des PME par la Commission de Bruxelles.

Ce ne sont donc plus que trois mille trois cents entreprises qui supporteront l'alourdissement de la TP en 1995, contre neuf mille avec un seuil à 50 millions de francs. Cette concession du gouvernement représente, pour le gouvernement, un manque à gagner de 330 millions de francs par rapport aux 3,6 milliards de francs qu'il attendait de cette mesure.

■ ***Compensation de l'Etat sur la* taxe professionnelle :** l'Assemblée nationale a adopté, malgré les réticences du gouvernement, un amendement concernant la fiscalité des collectivités locales. Il s'agit de la réduction de la compensation de l'abattement de 16 % appliqué aux bases de taxe professionnelle. Le gouvernement voulait moduler cette disposition en fonction de l'évolution du produit de taxe professionnelle de chaque collectivité concernée entre 1987 (année où a été mis en place l'allègement) et 1994, soit une année de plus que l'an dernier. Craignant que les collectivités n'y perdent rapidement, l'Assemblée a adopté un système « glissant », qui maintient une base de référence de six années.

■ **Fonds national de développement du sport :** le gouvernement a accepté de porter de 2,3 % à 2,4 % le taux du prélèvement de la masse des enjeux de la Française des jeux, qui abonde le Fonds national de développement du sport. Ce nouveau taux permettra de dégager 34 millions de francs supplémentaires.

■ **Imposition des plus-values à long terme des entreprises :** pour financer les mesures nouvelles et se donner un peu de réserve pour la suite du débat budgétaire, le gouvernement a fait adopter – avec le soutien du groupe communiste – une augmentation de 18 % à 19 % du taux d'imposition des plus-values à long terme des entreprises. Ce prélèvement doit rapporter 710 millions de francs à l'Etat en 1995. Une fois déduite la charge des mesures nouvelles adoptées par l'Assemblée (498 millions de francs au total), cette recette supplémentaire donne un peu de « mou » budgétaire au gouvernement. Dans l'immédiat, l'article d'équilibre, adopté par l'Assemblée, prévoit une réduction de 221 millions de francs du déficit budgétaire, qui s'établit à 274,4 milliards de francs, contre 274,6 milliards initialement.

GÉRARD COURTOIS

L'ESSENTIEL

DATES

Il y a cent ans, l'arrestation du *capitaine Dreyfus*.

Livres politiques, par André Laurens : *la Démocratie imparfaite*, de Jean-Marc Donegani et Marc Sadoun, *la Démocratie dans tous ses états*, sous la direction de Jacques Zylberberg et Claude Emeri, *les Régimes politiques occidentaux*, de Jean-Louis Quermonne ***(page 2)***.

INTERNATIONAL

John Major reprend en main le Parti conservateur

Le premier ministre britannique semble avoir rétabli son autorité sur les « tories » au cours de la conférence de Bornemouth, qui s'est achevée vendredi 14 octobre ***(page 4)***.

SOCIÉTÉ

Dix villes ont été retenues pour le Mondial 1998

Edouard Balladur a rendu publique la liste – conditionnelle – des villes devant accueillir les rencontres de la Coupe du monde de football ***(page 9)***.

ÉCONOMIE

Le président de la Banque centrale de Russie a présenté sa démission

Viktor Gueratchenko, président de la Banque centrale de Russie, a proposé sa démission, vendredi 14 octobre, acceptée par Boris Eltsine ***(page 13)***.

SERVICES

La télématique du *Monde* :
36 15 LEMONDE
36 17 LMDOC
et 36-29-04-56

PROCHAIN NUMERO

L'Economie

Unilever, la multinationale anglo-néerlandaise aux mille marques (Omo, Lipton, Rexona, Boursin, Miko, Signal, etc.) engage une nouvelle stratégie. Bloquée sur ses marchés traditionnels (Etats-Unis, Europe) et sur ses vieilles plates-bandes (détergents), elle part à la conquête de marchés émergents – Amérique latine, Chine – et de nouveaux secteurs : produits d'hygiène-beauté, crèmes glacées.

Ce numéro comporte un cahier « Heures locales » foliote de I à VIII et un cahier « Radio-télévision » folioté de 1 à 40

Le numéro du « Monde » daté samedi 15 octobre 1994 a été tiré à 452 756 exemplaires

L'ancien secrétaire d'Etat aux handicapés mis en cause dans une affaire de détournement de subventions

La Cour de justice de la République va instruire le dossier visant Michel Gillibert

Le procureur général près la Cour de cassation, Pierre Truche, a confié dernièrement à la Cour de justice de la République le soin d'instruire le dossier visant l'ancien secrétaire d'Etat chargé des handicapés, Michel Gillibert. Membre du gouvernement de 1988 à 1993, celui-ci est soupçonné d'avoir utilisé une partie des subventions allouées à des associations d'aide aux handicapés pour régler certaines dépenses personnelles (« le Monde » du 8 juin). Dans une ordonnance du 19 août, le juge d'instruction Claude Linais s'était déclarée « incompétente » pour poursuivre son enquête sur les faits reprochés à M. Gillibert. Prenant le relais, la commission d'instruction de la Cour de justice devrait convoquer l'ancien secrétaire d'Etat dès le mois prochain.

« Si cette affaire a le mérite de poser le problème, bien réel, des moyens dont ne peuvent disposer certains cabinets ministériels, je suis indigné des conditions hâtives qui ont pu être tirées d'une enquête non contradictoire et partielle », écrivait Michel Gillibert, dans une lettre publiée par *le Monde* le 28 septembre. Contestant avoir jamais utilisé à son profit l'argent que le ministère des affaires sociales versait, sur ses recommandations, à l'Association pour l'insertion et la promotion de la personne handicapée (APIPPH) – *3,2 millions* de francs de 1990 à 1992 –, l'ancien secrétaire d'Etat se savait néanmoins *sérieusement mis en cause* dans une information judiciaire ouverte en 1993. Au terme de cette instruction pèsent sur lui, selon les conclusions du juge d'instruction Claude Linais, *« des présomptions graves de complicité de faux, usage de faux, complicité de falsification de chèques, usage de chèques falsifiés, abus de confiance »* (*le Monde* du 31 août).

M. Gillibert était, de fait, dans une position d'autant plus inconfortable que, en dépit de ces soupçons officiellement formulés, sa qualité de membre du gouvernement au moment des faits, en le protégeant d'une mise en examen, lui interdisait d'accéder au dossier, donc de faire valoir devant un juge ses arguments de défense. Ce ne sera désormais plus le cas. Mme Linais ayant souhaité, dans une ordonnance du 19 août, la saisine de la Cour de justice de la République, seule compétente pour enquêter et statuer sur le cas d'un ancien ministre, le parquet de Paris avait transmis le 30 août son dossier à la commission des requêtes de ladite Cour, *via* le parquet général de Paris.

Au début de ce mois, la commission des requêtes a rendu, en toute discrétion, un avis favorable à la saisine de cette nouvelle haute cour. Dès lors, il appartenait au procureur général près la Cour de cassation, qui représente le ministère public auprès de cette juridiction spéciale, de saisir la Cour de justice du « cas Gillibert » : M. Truche l'a fait – *« dans les dix premiers jours de ce mois »*, indique-t-on de source judiciaire –, rendant ainsi inéluctable une convocation de l'ancien secrétaire d'État devant la commission d'instruction. *« Il brûle de pouvoir s'expliquer »*, assurait vendredi 14 octobre son conseil, Me Olivier Metzner.

Accusé à l'origine par deux anciens dirigeants de l'APIPPH d'avoir profité de l'association pour rémunérer du personnel travaillant à son service et financer des réceptions, au secrétariat d'Etat et à son domicile (*le Monde* du 8 juin), Michel Gillibert conteste avoir été informé, et, *a fortiori*, être responsable des méthodes peu orthodoxes – de nombreuses signatures ont été imitées – employées pour contourner les obligations de la comptabilité publique.

Des dossiers disparus

Mis en examen le 31 mai par Mme Linais, Bernard Magnin, qui faisait office de directeur de cabinet auprès de l'ex-secrétaire d'Etat, déclarait aux policiers du quatrième cabinet de délégations judiciaires, lors de sa garde à vue, que les associations visées par l'enquête bénéficiaient de subventions publiques *« avec un énorme appui de M. Gillibert »*. *« Ces subventions*, ajoutait-il, *étaient versées aux différentes associations, dont APIPPH, et ces sommes d'argent servaient en partie à payer les salariés de ces associations, qui étaient mis à disposition et travaillaient uniquement pour le secrétaire d'Etat, M. Gillibert. »*

Outre l'APIPPH, quatre autres associations réputées proches du cabinet de Michel Gillibert font aujourd'hui l'objet d'investigations judiciaires : Liaison handicap, Arts et spectacles, Nature et histoire naturelle, Image nouvelle. Aucune ne semble avoir eu d'existence réelle, mais l'argent qu'elles recevaient paraît bien, là encore, avoir été utilisé à d'autres fins. Un réquisitoire supplétif, délivré le 22 juillet par le parquet de Paris, ayant autorisé Mme Linais à instruire les dossiers de ces autres formations, les premiers éléments recueillis par les policiers donnent à penser qu'ils pourraient également aboutir à la mise en cause de M. Gillibert. A en croire Mauricette Nakimovitch, son ancienne secrétaire particulière, elle aussi mise en examen le 31 mai, *« l'ensemble des membres des bureaux de ces associations a été choisi par Michel Gillibert »*. *« C'étaient des personnes*, a-t-elle précisé aux policiers, *qui pouvaient, selon ses dires, être dirigées et faire exactement ce qu'il voulait. »*

Toujours selon le témoignage de Mme Nakimovitch, les dossiers de ces associations, qui étaient conservés dans une armoire forte, auraient été déménagés précipitamment au cours de l'été 1989, emportés par Bernard Magnin et son fils dans une camionnette, vers une destination inconnue. *« M. Gillibert*, s'est-elle souvenue, *a expliqué cela en me disant qu'il valait mieux que ces dossiers se trouvent ailleurs qu'au ministère, car il pouvait y avoir un contrôle, et ce ne serait pas bien qu'on les trouve là... »*

HERVÉ GATTEGNO

AFFAIRE MENTOR : départ du directeur contesté d'une fondation d'art de La Seyne (Var). – Yvan-Paul Valenti, ancien directeur de cabinet de l'ex-maire de La Seyne-sur-Mer, Charles Scaglia, et directeur d'une fondation d'art contemporain de la ville, a quitté toutes ses fonctions à la tête de la fondation artistique, a-t-on appris, vendredi 14 octobre, auprès de la municipalité varoise. Le peintre Mentor avait engagé des poursuites pour tenter de récupérer les œuvres qu'il avait confiées à l'Association pour la fondation Mentor, créée en 1987 par M. Valenti pour rassembler son œuvre (*le Monde* du 5 août).

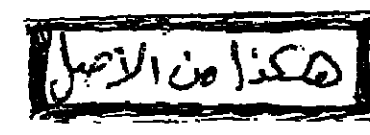
Après l'entretien de M. Pasqua au « Monde »

M. Juppé lance un appel « au calme » et à « la tolérance » au sein du RPR

La teneur des propos de Charles Pasqua, dans l'entretien qu'il nous a accordé (*le Monde* du 15 octobre), a fait monter d'un cran la tension au sein du RPR. Directement visé par plusieurs remarques du ministre de l'intérieur, Alain Juppé, son collègue des affaires étrangères et secrétaire général du Rassemblement, a réagi vendredi 14 octobre, par une déclaration à l'AFP : *« Je n'ai pas l'intention d'entrer dans une quelconque polémique. Je veux au contraire appeler au calme. Dans un contexte de grande tension que pour ma part je déplore, où les esprits ont naturellement tendance à s'échauffer, il est plus important que jamais de garder son sang-froid »*, explique M. Juppé.

« Une équipe gouvernementale, même s'il est normal que des sensibilités différentes s'y expriment, (...) doit d'abord rester solidaire et ne doit se fixer qu'un seul but, le redressement de la France » ajoute le ministre qui demande aussi, dans *la Lettre de la Nation-magazine* de vendredi, que cessent les *« luttes intestines attisées par les observateurs et les entourages » : « A quoi servent les petites phrases qui se veulent assassines ? Avons-nous fait un pas en avant, avec ce type d'action politique, vers l'élection d'un candidat gaulliste à l'Elysée ? Très clairement non »*, continue M. Juppé en appelant *« à la tolérance et au respect mutuels dans nos rangs »*.

Le président RPR de la commission des lois de l'Assemblée nationale, Pierre Mazeaud, lui aussi proche de M. Chirac, a affirmé vendredi que, *« à la lecture de l'entretien au* Monde *du ministre de l'intérieur, on est en droit de se poser la question : qui gouverne aujourd'hui en France ? Edouard Balladur ou Charles Pasqua ? » « Je ne suis pas sûr que la classe politique ait pris en compte la gravité de la situation. Il me paraît urgent qu'elle se ressaisisse »*, souligne M. Mazeaud.



هكذا من الاصل

HEURES LOCALES

PIERRE JOXE : « LA DÉCENTRALISATION N'A PAS PROVOQUÉ LA CORRUPTION »

Le premier président de la Cour des comptes assure que l'immense majorité des élus sont dévoués et honnêtes, et souligne la fonction démocratique des chambres régionales des comptes

« Premier président de la Cour des comptes, vous êtes le responsable des magistrats chargés de veiller à la bonne utilisation de l'argent public. Avez-vous le sentiment que la corruption a atteint en France un niveau dangereux ?

– Peut-être, en effet. La corruption a atteint en France son niveau maximum sous le Second Empire ou au cours du XX[e] siècle, lorsque le taux d'expansion, joint à une certaine concentration du pouvoir, l'a facilitée. Je crois que l'on n'est pas dans cette situation. D'après ce que je peux voir, d'après mes conversations avec mes collègues présidents de cour des comptes ou équivalents à travers l'Europe, la France est certainement un des pays dans lesquels le taux d'honnêteté publique est le plus élevé.

» Pourtant, l'existence en France de faits de corruption est préoccupante et, comme vous le dites, dangereuse. Par-delà l'infraction qu'elle constitue sur le plan pénal, la corruption est démoralisatrice pour le corps social. Elle comporte aussi un coût économique élevé. Cela justifie que tous les pouvoirs publics concernés se mobilisent.

– Quand vous étiez ministre de l'intérieur, vous avez voulu remettre de l'ordre dans la décentralisation. Vos nouvelles fonctions vous conduisent-elles à penser que la décentralisation est facteur de corruption ?

– Non, mais elle exige plus de vigilance et de contrôles, c'est vrai. On a donné des pouvoirs aux élus locaux ; les flux financiers gérés par les collectivités décentralisées s'accroissent, donc davantage de marchés, donc davantage d'occasions de corruption. Mais je ne crois pas que ce soit la décentralisation qui ait provoqué la corruption. J'ai été un jeune fonctionnaire, un jeune officier, un jeune magistrat à la Cour des comptes bien avant la décentralisation, et je sais ce qu'il en est en ce qui concerne la corruption en France, bien avant les lois de décentralisation. La corruption peut naître partout ; elle peut se développer partout.

Médecine préventive

» Quand j'étais député, j'ai voté des lois de décentralisation qui ont transféré les pouvoirs vers les élus, et le contrôle exercé par les préfets vers des institutions nouvelles, les chambres régionales des comptes. Nous avons voulu à l'époque que l'accroissement du pouvoir des élus profite aux électeurs. Nous avons voulu aussi renforcer le contrôle des citoyens, des contribuables. Le contrôle effectué aujourd'hui par ces chambres régionales est supérieur à celui qu'opéraient autrefois la Cour des comptes et les services de tutelle, car leurs magistrats sont plus nombreux et plus près des réalités locales. Mais ce contrôle est victime d'un phénomène d'hystérésis (1).

» Les élus se sont emparés, et c'était normal, des pouvoirs que leur accordait la décentralisation avec une grande rapidité, avec une sorte d'allégresse. L'immense majorité l'a fait dans le dévouement et l'honnêteté. C'est pourquoi je peux comprendre que tant d'entre eux soient irrités, horrifiés même, par la mise en cause des élus en général.

» L'hystérésis, en revanche, a retardé l'adaptation des électeurs, des contribuables, comme celle des institutions de contrôle. Les citoyens n'ont pas encore compris l'importance des pouvoirs maintenant délégués aux élus locaux et qui donc leur reviennent. De même, les institutions de contrôle n'ont pas encore de longues traditions : il y a des personnels venus de tous les corps de l'administration qui ont dû apprendre un nouveau métier, roder de nouvelles procédures.

– Vous pensez donc que la prolifération des affaires actuelles est plus la conséquence d'une amélioration des mécanismes de contrôle que de la décentralisation elle-même ?

– D'une certaine façon, sans doute. Dans les « affaires » les plus fameuses, les procédés mis en lumière par les juges étaient souvent antérieurs aux lois de décentralisation. Vous vous rappelez aussi les scandales immobiliers des années 60.

» Les chambres régionales des comptes ont reçu de la loi la mission de veiller à la transparence, à la régularité et à l'efficacité des gestions publiques locales. Ainsi, elles ont un rôle de prophylaxie, d'hygiène sociale. Il est comparable à celui de la médecine préventive, qui fait que les maladies ne se développent pas, que les épidémies ne se déclenchent pas.

» Les chambres régionales des comptes sont en amont de la répression des délits ou des crimes. Quand elles constatent des faits susceptibles de recevoir une qualification pénale, elles en saisissent le procureur de la République. C'est parce qu'elles disposent d'un corps de trois cent cinquante magistrats chargés de ce contrôle systématique, régulier, précis, qu'elles jouent un rôle de dissuasion.

– Quand les fonds publics des collectivités locales étaient gérés par des fonctionnaires, des cas de corruption existaient-ils ?

– La corruption n'est pas liée à la qualité d'élu comme le laisse supposer votre question mais, peut-être, à une insuffisance de contre-pouvoirs. Car là où il y a du pouvoir, il y a des risques de corruption, que ce pouvoir soit détenu par des élus ou par des fonctionnaires. D'ailleurs, dans plusieurs affaires récentes, il semble que des fonctionnaires soient impliqués.

Mieux exercer le contrôle de la légalité

– Le rapport de la Cour des comptes souligne le manque de vigilance du corps préfectoral devant les dérives de certains élus politiquement puissants. Les magistrats des chambres régionales des comptes peuvent-ils être plus indépendants ?

– L'insuffisance du contrôle de légalité a été relevée dans le dernier rapport du Conseil d'Etat. Ce n'est pas un corps qui est en cause, cela va plus loin. Cette constatation est une pierre dans mon jardin d'ancien ministre de l'intérieur. C'est la preuve que je n'ai pas été assez insistant. J'ai passé beaucoup de temps pour chercher, avec les préfets et les administrations concernées, comment mieux exercer le contrôle de légalité.

Propos recueillis par
Thierry Bréhier

Lire la suite page IV

(1) L'hystérésis est un phénomène physique qui, d'après le *Petit Robert*, traduit un retard de l'effet sur la cause dans le comportement des corps soumis à une action élastique ou magnétique croissante puis décroissante.

« J'ai été jeune fonctionnaire, jeune officier, jeune magistrat à la Cour des comptes : je sais que la corruption peut naître partout. »

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

VU DE LILLE

Nostalgie

LES vieux militants socialistes et les anciens habitants du quartier de Moulins à Lille viennent d'éprouver un pincement au cœur : on démolit l'ancien Théâtre de l'Union. On détruit ce qui fut, pour des générations, « le temple du socialisme ». Même désaffectés, ces bâtiments témoignaient de la naissance du mouvement ouvrier et de sa force.

Ils disaient l'histoire de ces militants qui, à une quarantaine, constituèrent en 1892 l'Union de Lille, à l'image de celle qui était née à Roubaix en 1885. Une coopérative qui visait à organiser la classe laborieuse. L'Union fabriquait du pain. Dix ans après sa fondation, elle en cuisait une centaine de tonnes par semaine. En 1902, elle construisait de nouveaux locaux, rue d'Arras, au cœur du quartier populaire de Moulins, qui, aujourd'hui, n'a pas fini de rénover ses courées construites à l'ombre des usines textiles, fermées depuis des décennies. Des locaux qui allaient abriter une épicerie, une imprimerie, une bibliothèque, le siège de la SFIO, celui du syndicat des ouvriers, des salles pour les sociétés musicales, et un théâtre à l'italienne. Le tout derrière des façades monumentales : le mouvement ouvrier pouvait faire aussi beau que la bourgeoisie !

Et puis « les lendemains qui chantent » s'estompèrent. En 1966, l'Union de Lille, devenu « filiale » à 99 % de la Fédération socialiste, cessait toutes activités dans les lieux. Et en 1991, ces bâtiments, hantés par le souvenir de Jaurès et de Salengro, ont été vendu à un promoteur immobilier.

Ce glorieux témoignage de la social-démocratie ouvrière va disparaître au moment même où Martine Aubry, porteuse de l'image du socialisme moderne, vient aider Pierre Mauroy à conserver son beffroi lillois.

de notre correspondant à Lille
Jean-René Lore

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

LE « PAYS », NOUVEL ENJEU DE POUVOIR

La rénovation de l'arrondissement oppose les partisans de l'intercommunalité et les départementalistes

LE concept de « pays », introduit par le projet de loi d'orientation sur le développement du territoire, inquiète les élus locaux. Le « pays » n'est pourtant pas un nouvel échelon de collectivité locale, mais une circonscription administrative de l'Etat. Il est « *le lieu d'exercice de la politique de développement local et de l'action menée par l'Etat* », indique, en son article 10, le projet de loi d'orientation sur le développement du territoire, présenté par Charles Pasqua, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

Ce texte précise que, pour « *tenir compte* » du périmètre du pays, le « *ressort territorial des arrondissements* » est adapté. Autrement dit, le pays serait la nouvelle appellation de l'arrondissement, dont les limites géographiques seraient revues et corrigées en fonction des évolutions sociodémographiques intervenues depuis la loi du 28 pluviôse an VIII.

Des frontières intuitives

Bien que le pays soit une circonscription administrative de l'Etat, c'est aux élus locaux qu'il reviendra d'en délimiter le périmètre. Les fameuses commissions départementales de la coopération intercommunales, instituées en 1992 par la loi sur l'administration territoriale de la République, pour préparer des schémas de coopération, seraient appelées à reprendre du service. Elles « *formuleront des propositions de délimitation des pays* », prévoit l'article 10 du projet initial. Après examen du texte en première lecture par l'Assemblée nationale, le rôle de ces commissions est modifié, sans que l'on sache très bien s'il est restreint ou élargi : elles prennent le soin de « *constater* » qu'un territoire présente la cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale nécessaire pour former un pays.

Si la nouvelle délimitation des arrondissements doit entraîner une « délocalisation » de certaines administrations telles que l'ANPE ou la Sécurité sociale, on comprend, en effet, que les élus locaux puissent avoir leur mot à dire. Ces élus seront, en outre, soucieux d'intervenir, si la loi retient l'hypothèse d'une harmonisation des taux de la taxe professionnelle à l'échelle du pays. Selon que le pays englobera telle ou telle commune, la moyenne des taux sera diminuée ou relevée...

Comment les élus s'y prendront-ils pour dessiner la carte des pays ? A la veille de l'examen, en seconde lecture, du projet de loi d'orientation d'aménagement et de développement du territoire, la Fédération des maires des villes moyennes (FMVM), que préside Jean Auroux (PS), maire de Roanne (Loire), a procédé à un sondage auprès de ses adhérents : les quelque cent soixante-dix maires interrogés ont tous été en mesure de dessiner leur « territoire de vie », mais ils n'ont pu formaliser les critères leur permettant de délimiter ces frontières intuitives. De façon floue, ils invoquent la présence de services administratifs, d'emplois, de centres culturels, ainsi que l'identité tissée par l'histoire (1). La fédération estime qu'il faudra beaucoup de pédagogie pour mettre en œuvre la réforme. Elle a décidé de lancer une seconde étude, afin de préciser les critères devant être pris en compte pour le tracé des pays.

Rafaële Rivais

Lire la suite page II

(1) « *Villes moyennes, développement intercommunal et pays* », septembre 1994, disponible auprès de la Fédération des maires des villes moyennes, 42, boulevard Raspail, 75006 Paris ; tél : (16-1) 45-44-99-61.

SOMMAIRE

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

LES MAIRES D'AGGLOMÉRATION NE VEULENT PAS ÊTRE OUBLIÉS

A la veille du débat au Sénat sur le projet de loi de Charles Pasqua, des élus s'inquiètent du sort réservé aux grandes villes

A quelques jours de l'examen par le Sénat du projet de loi sur le développement du territoire, des maires de grandes villes manifestent leur inquiétude devant un texte qui, *selon eux, ne prend pas assez en* compte la place des agglomérations. Ces élus craignent que les *sénateurs, souvent membres de* conseils généraux, ne privilégient, lors des débats, le monde rural.

Membre de la commission spéciale du Sénat chargée d'examiner le texte, Pierre Mauroy (PS, Nord) a regretté, lors d'une réunion de cette instance, que la ville soit « *la grande absente* » du texte adopté par l'Assemblée nationale au mois de juillet. Il considère que « *le problème central de l'aménagement du territoire est aujourd'hui celui de l'interaction entre les villes et les zones rurales* », et que cette question ne figure pas dans le projet de loi. Le maire de Lille s'est aussi inquiété de la multiplication des formes d'intercommunalité, regrettant que la communauté urbaine, « *qui constitue la formule la plus intégrée* », ne soit pas plus encouragée. Jean-Marie Girault (Rép. et Ind., Calvados), chargé d'assister le rapporteur de la commission pour les questions juridiques, partage les préocupations de son collègue sur l'importance de villes où vit, aujourd'hui, la majeure partie de la population française. Selon lui, les questions relatives aux agglomérations ne peuvent se résumer « *aux problèmes spécifiques, comme l'insécurité de la banlieue* », et doivent figurer dans un projet de loi « *très attendu* » après le débat sur l'aménagement du territoire *conduit* par le gouvernement l'an passé.

Un texte « perfectible»

Le maire de Caen déplore, aussi, la lenteur de « *la mise en place des schémas départementaux de coopération intercommunale* » et estime que seul « *la mise en œuvre de contraintes* » peut permettre des progrès dans ce domaine. Ces sénateurs, par ailleurs membres de l'Association des maires des grandes villes de France, défendent des positions que leur organisation a déjà explicitées au mois de mai dans un manifeste (*le Monde* du 19 mai). Au-delà d'un manque de considération sur la fonction des villes en cette fin du siècle, ils réclament une révision complète de la fiscalité locale et des dotations de l'Etat qui permettent d'accorder aux agglomérations des moyens financiers suffisants pour renforcer leur place à l'échelle européenne.

Les préoccupations de ces *maires sont partagées* par des représentants de milieux économiques. Le 10 octobre, Paul Glotin, *président de la chambre de* commerce et d'industrie de Bordeaux, et Bruno Bonduelle, président du comité Grand-Lille, ont expliqué, lors d'une conférence de presse à Paris, que « *le développement de grandes agglomérations permettra le développement des territoires* ».

Ces chefs d'entreprise, qui cachent à peine leurs ambitions municipales, souhaitent que des amendements soient déposés au Sénat pour doter les villes « *d'institutions démocratiques capables de fédérer les actions des territoires urbains* ». Ils estiment que les représentants de ces collectivités, qui disposent de « *budgets colossaux et d'attributions considérables* », doivent être élus au suffrage universel direct.

Le débat, qui doit commencer mardi 25 octobre au Sénat, offrira-t-il l'occasion aux élus de modifier un texte que Jean François-Poncet (UDF-RDE, Lot-et-Garonne), président de la commission spéciale, qualifie de « *perfectible* » ? La question est prématurée, même si des représentants de maires de grandes villes assurent que le gouvernement a l'intention de prendre en compte des propositions faites par les élus urbains. D'autres font remarquer que le prochain renouvellement, à l'automne 1995, concerne les cent dix-sept sénateurs de la série C qui représentent la région parisienne et des départements à forte concentration urbaine (Rhône, Seine-Maritime, Somme), un contexte qui pourrait favoriser les prises de position des « *défenseurs des agglomérations* ».

Au Sénat, comme à l'Assemblée nationale au mois de juillet, d'autres groupes de pression risquent de se faire entendre aussi. Six des quatorze vice-présidents de l'Association des présidents de conseils généraux (APCG) siègent au Palais du Luxembourg ; ces élus auront sans doute à cœur de défendre les intérêts des cantons et des communes rurales.

Serge Bolloch

POINT DE VUE

UNE FAUTE STRATÉGIQUE

par Georges Sarre

IL a été peu question de Paris et de sa région dans le débat sur l'aménagement du territoire, si ce n'est à travers la *condamnation de son expansion démographique* et économique, qui serait à l'origine de tous les maux du reste du territoire français. *L'opposition Paris/province* est encore, hélas, le principe implicite et fondateur des politiques qui seront mises en œuvre pour « *éviter la concentration excessive des emplois au sein d'une même région* ». C'est, bien-sûr, l'Ile-de-France qui est ici visée en priorité.

Contrairement aux vieilles idées reçues, la richesse de l'Ile-de-France n'ampute pas celle de la province. Bien au contraire : elle contribue indiscutablement à celle du pays tout entier. En tenant compte des recettes, mais aussi des dépenses de l'Etat en 1989, ce sont 95 milliards de francs qui ont été transférés de l'Ile-de-France vers les autres régions. On observe le même phénomène pour les dépenses sociales : la région francilienne finance 26 % des cotisations et ne bénéficie que de 18,3 % des prestations. Enfin, si les Franciliens sont 1,23 fois plus *riches que les provinciaux,* ils contribuent, par ailleurs, 1,61 fois plus que les provinciaux au budget de l'Etat.

Au nom du « *développement équilibré de l'emploi en France* », le débat national sur l'aménagement du territoire a fait resurgir celui sur « Paris et le désert français ». Les *politiques de décentralisation industrielle* et de délocalisations d'emplois, qui se justifiaient sans doute dans la période de croissance des années 50, sont un non-sens en temps de crise. Le malthusianisme économique qui vise à limiter le développement de l'Ile-de-France ne résoudra en rien les problèmes de chômage et d'emploi à l'échelle nationale. Il est, pourtant, à la base de *l'ensemble des propositions récentes faites* en matière d'aménagement du territoire.

L'Etat contradictoire

Le projet de loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire en témoigne. L'article 22 prévoit la diminution de 120 millions de francs par an de la *dotation globale de fonctionnement versée* à la région Ile-de-France. Ce désengagement de l'Etat est renforcé par les dispositions de *l'article 7, ramenant la région Ile-de-France* dans le droit commun en matière d'élaboration du schéma directeur.

Les décisions du comité interministériel *d'aménagement du territoire,* prises à Troyes le 20 septembre, viennent aussi confirmer ce véritable dispositif d'affaiblissement de notre *région-capitale. Un nouveau train de délocalisations* d'emplois publics et des suppléments d'aides à la délocalisation d'emplois *privés sont, en effet, prévus.*

A cet égard, rappelons que la suppression d'emplois publics dans la capitale ne contribue en rien à la résorption du chômage en province, car il ne s'agit que de transfert de services. Il n'y a donc par de création nette d'emploi. Notons, en outre, une contradiction *essentielle dans la démarche du gouvernement* : comment l'Etat peut-il prétendre, en effet, rétablir les déséquilibres de localisation d'emplois, si c'est là son objectif, tout en maintenant la levée de l'« agrément utilisateur » sur les bureaux à Paris ? *Les 6 millions* de mètres carrés de bureaux vides, en Ile-de-France, sont autant de localisations potentielles d'activités tertiaires, déjà surabondantes.

On peut véritablement regretter que l'aménagement du territoire contre Paris, *pour caresser l'électorat provincial dans le* sens du poil, soit présenté comme le remède miracle à l'ensemble des maux de notre société. Les dispositions spatiales visant à affaiblir Paris ne les résoudront en rien.

Les crises territoriales, les phénomènes de ségrégation ne sont rien d'autre que la traduction, *l'empreinte de la crise économique* et sociale. Les politiques d'aménagement ne sauraient, à elles seules, suffire à endiguer la crise. *Elles s'en prennent à ses effets et non à* ses causes. Le débat national, avec toute la démogagie qui l'a soutenu, n'a rien apporté de neuf. Il a même éludé une question qui *mériterait d'être soulevée aujourd'hui* : celle de la mise en œuvre d'un nouveau modèle métropolitain, qui ne serait pas fondé sur la *sélection et l'exclusion.*

Laisser croire que l'aménagement du territoire peut, à lui seul, constituer le remède contre *le chômage, l'exclusion, l'inégalité* des chances, en faisant de Paris le bouc émissaire de toutes les difficultés, relève de la mystification. A moins que ce ne soit une manière de battre *la campagne pour une prochaine* campagne ?

▶ *Georges Sarre, ancien secrétaire d'Etat,* **est député (République et liberté) et conseiller de Paris.**

SON STATUT FISCAL PARTAGE LA CORSE

Les propositions des élus de l'île n'ont été reprises qu'en partie par les députés

L'ADOPTION en première lecture par l'Assemblée nationale du projet de loi relatif au statut fiscal de la Corse, le 7 octobre, a été diversement accueillie dans l'île. Des quatre députés, deux se sont déclarés très satisfaits (Pierre Pasquini et José Rossi), tandis que les deux autres professaient des opinions plus nuancées : Jean-Paul de Rocca Serra (RPR, Corse-du-Sud), président de l'Assemblée de Corse, est « *resté sur* [sa] *faim en ce qui concerne les mesures incitatives au développement* » ; Emile Zuccarelli (MRG, Haute-Corse), maire de Bastia et ancien ministre, estime que « *ce texte extrêmement partiel ne peut pas prétendre remplir les ambitions qu'il s'était assigné, c'est-à-dire répondre au problème de la fiscalité dans l'île* ».

Les nationalistes, de leur côté, ne sont pas mécontents : Jean-Guy Talamoni (Cuncolta) et Gilbert Casanova (Rialzu, proche du MPA) y voient « *un premier pas* » dans l'attente de « *véritables mesures incitatives* », tandis que le premier secrétaire du Parti socialiste de Haute-Corse, Laurent Croce, se montre sévère. « *Les mesures proposées*, estime-t-il, *ne sont que des conservations du présent, dont on connaît les limites (arrêtés Miot) ou des anticipations sur ce qui se fera très vite ailleurs, notamment la réduction de la taxe professionnelle.* »

Le projet de loi qui avait été adopté par le Sénat, le 11 juillet 1994, en première lecture, comporte essentiellement deux séries de mesures. L'une est consacrée au soutien aux entreprises avec les réductions de la taxe professionnelle (globalement 60 %) et la suppression de la taxe foncière sur les terres à usage agricole, l'Etat prenant à sa charge le manque à gagner pour les collectivités territoriales concernées, soit environ 275 millions de francs en 1995 ; l'autre est destinée à renforcer les moyens financiers de la collectivité de Corse par le reversement à celle-ci de 10 % du montant annuel de la taxe intérieure de consommation perçue sur les produits pétroliers vendus en Corse, soit 65 millions de francs, ainsi que par le transfert à la collectivité du droit de francisation et de passeport des navires de plaisance dont le port d'attachement est situé en Corse, soit environ 7 millions de francs. Au total, l'apport est évalué à un peu moins de 350 millions de francs.

Le texte voté par les sénateurs a subi, à l'Assemblée nationale, de légères modifications, dont deux de pure forme, en dépit de l'importance que certains paraissent vouloir leur attacher : d'une part, l'intitulé est devenu « *projet de loi portant statut fiscal de la Corse* », au lieu de « *projet de loi relatif au statut fiscal de la Corse* » ; d'autre part, « *dans le cadre de ce statut, l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires actuellement en vigueur sont maintenues* » et il est précisé qu'elles feront l'objet d'une publication par le gouvernement dans un délai de six mois après la promulgation de la loi.

Le régime de 1968

Les dispositions en question, qui ne sont pas expressément désignées, sont les fameux arrêtés Miot de 1801, dont l'essentiel est constitué par les droits de succession relatifs aux biens immobiliers détenus en Corse, la loi de finances pour 1968 – qui accorde environ *600 millions de francs de réfactions* et dégrèvements sur les droits d'enregistrement –, la TVA et les droits indirects sur les tabacs et produits pétroliers, et d'autres droits indirects. L'article 18 du régime fiscal de 1968 résulte, était-il déjà précisé, des arrêtés Miot et d'autres textes précisément cités.

Ce sont toutes ces dispositions qui, ajoutées au projet de loi actuellement devant le Parlement, constituent le statut fiscal, mais on y cherchera vainement trace de l'exonération des droits de succession, conséquence du vide juridique créé par un arrêt du 4 décembre 1984 de la *Cour de cassation* (*le Monde* du 10 janvier 1993). Le premier ministre, Edouard Balladur, avait en effet déclaré, le 1er février 1994, à Ajaccio que, s'il confirmait le maintien de ces avantages, le gouvernement n'entendait pas « *lier cette question avec ce qui relève de la fiscalité propre à assurer le développement économique* ». Il appartiendra au législateur d'apporter la solution juridique.

Force est de constater que le gouvernement, tout comme son prédécesseur de 1967, a fait voter un texte assez éloigné des propositions de l'Assemblée de Corse (*le Monde* du 30 janvier) et, en son temps, du conseil général. Il n'a pas davantage procédé à la refonte de l'ensemble des textes régissant la fiscalité insulaire, comme l'avaient souhaité, en 1984, Jacques Delors, ministre de l'économie et des finances, et Gaston Defferre, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, en vue de favoriser l'investissement productif plutôt que la consommation.

de notre correspondant à Ajaccio
Paul Silvani

LE « PAYS », NOUVEL ENJEU

Suite de la page I

Une seule chose est certaine : lorsque les maires des villes moyennes dessinent un pays, ils se moquent bien des limites administratives du canton, de l'arrondissement *ou du département* ! Leur territoire de vie chevauche toutes ces frontières. En revanche, ils établissent un lien très net entre le pays et l'intercommunalité.

Que deviendrait le canton ?

Le pays apparaît comme l'aboutissement des communautés de communes ou des districts créés en vue de favoriser le développement économique et l'aménagement du territoire, mais dont l'extension est encore freinée par de multiples résistances d'ordre politique. « *La coopération intercommunale semble précéder l'organisation du pays* », précise l'étude de la FMVM. A terme, les frontières de l'intercommunalité devraient rejoindre celles du pays, qui constituerait non seulement une circonscription administrative, mais aussi une vaste zone de coopération. On se doute qu'à la tête de cette structure, à côté du représentant de l'Etat, un élu de poids pourrait faire son apparition. Cette perspective inquiète les conseillers généraux. Que deviendrait leur canton, s'il devait se fondre dans une entité intercommunale vingt-cinq fois plus large ? M. Pasqua a tenté de les rassurer, lors du congrès de l'Assemblée des présidents de conseils généraux, qui s'est tenu à Lille, le 13 septembre, en précisant qu'il n'entend pas « *opposer les pays aux départements* », ni « *créer un nouvel échelon de collectivité locale ayant les moyens de faire pièce au département* ».

C'est pourtant bien cette perspective qui se profile, et qui divise, bien que de façon encore feutrée, partisans de l'intercommunalité et départementalistes.

Rafaële Rivais

BLOC-NOTES

AGENDA

■ **Zones fragiles.** – A l'occasion de son *assemblée générale*, l'Association nationale des élus de la montagne (ANEM), que préside Augustin Bonrepaux (PS), *député de l'Ariège, organise* un débat sur l'aménagement du territoire et les zones fragiles, vendredi 28 octobre à Fournels (Lozère). Les membres de l'ANEM souhaitent s'exprimer à l'occasion du débat parlementaire sur le développement du territoire, un texte, où selon eux, « *la montagne et singulièrement ses zones fragiles, ne retrouvent pas suffisamment leur place* ».

▶ **Renseignements : (1) 45-22-15-13.**

■ **Environnement.** – Une journée d'étude consacrée au système de valorisation des déchets d'emballages ménagers est prévue, mardi 18 octobre, lors du salon Pollutec qui a lieu à Lyon. Elus locaux et techniciens présenteront leur démarche et leur expérience dans le domaine de la collecte sélective.

▶ ***Renseignements : (1) 42-21-96-86.***

■ **Télévision et citoyenneté.** – Au moment où des élus s'interrogent sur le rôle civique de la télévision, l'Association des maires de grandes villes (AMGV) organise, mardi 25 octobre à Paris, une journée de réflexion sur le développement de ce nouveau moyen de communication et d'information. Responsables de l'audiovisuel public et privé, opérateurs du câble et élus doivent évoquer les réalisations et les projets qui existent dans ce domaine.

▶ **Renseignements : (1) 44-39-34-56.**

PUBLICATIONS

■ **Tout sur les taxes.** – Plus de vingt millions de contribuables devant prochainement acquitter leurs impôts locaux, la revue *les Nouvelle fiscales* propose un numéro spécial sur cette question. Ce document présente les éléments nécessaires *pour comprendre son avis* d'imposition et en vérifier le montant, connaître les possibilités d'abattement *ainsi que les moyens de recours.*

▶ **Impôts locaux 1994, hors-série du 15 septembre, 144 p., 130 F. *Les Nouvelles fiscales*, 1, avenue Edouard-Belin, 92856 Rueil-Malmaison Cedex, tél. (1) 41-29-96-09.**

■ **Comment fixer les taux.** – La direction générale des collectivités locales (DGCL) vient d'éditer un guide pour les élus, intitulé *la Fixation des taux des impôts locaux*. Cet ouvrage synthétique présente les grands principes de la fiscalité locale, ainsi que le mécanisme de vote des taux des groupements et des *communes.*

▶ ***La Fixation des taux des impôts locaux*, 33 p., gratuit. DGCL, 2, place des Saussaies, 75008 Paris ; tél. (1) 40-07-25-24.**

Les contribuables du Centre ont-ils trop payé ?

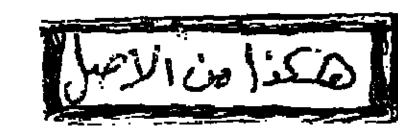
Cent quinze mille contribuables de la *région Centre* ont-ils trop payé pour leur taxe d'habitation ? Une polémique *vient de s'élever entre* Maurice Dousset (UDF-PR), président du conseil régional, qui a pris la *défense de ces contribuables*, et la préfecture de région.

Les conseillers régionaux avaient décidé, en juin 1993, un *abattement spécial pour* charges de famille, qui aurait dû se traduire par une baisse de *l'imposition. Or, c'est* l'inverse qui s'est produit pour ces contribuables malheureux, une centaine de mille du département du Loiret, en particulier d'Orléans, de Pithiviers et de Gien, et quinze mille autres du département de l'Indre. Au total, selon M. Dousset, le « trop-versé » se monterait à 4,5 millions de francs, représentant 42 francs par contribuable.

Montrant du doigt les services fiscaux de l'Etat, le président du conseil régional a déclaré : « *Je souhaite que l'Etat rembourse le trop-perçu. Cela me semble équitable. La volonté des élus doit l'emporter. Les services fiscaux sont là pour appliquer des règles techniques, pas plus.* » En d'autres termes, à *chacun d'assumer son rôle* : à l'assemblée régionale de voter l'impôt, aux services de l'Etat d'en assurer le calcul et le recouvrement. Si cette *exécution* technique posait des problèmes, a encore affirmé M. Dousset, les *services de l'Etat auraient dû* attirer l'attention de la région, au lieu de modifier unilatéralement *la décision* exprimée par le conseil régional.

Bernard Gérard, préfet de la région Centre, a répondu que la région avait été informée par les services fiscaux, dans une lettre du 3 novembre 1992, que si elle « *décidait d'instituer son propre régime d'abattement pour charges de famille, il serait alors mis fin à l'application actuellement en vigueur des abattements départementaux ou communaux* ». « *On ne peut donc parler d'erreur technique de la part des services de l'Etat, ni, encore moins, d'interprétation des textes dans un domaine, il est vrai, complexe* », a ajouté le préfet.

de notre correspondant à Orléans
Régis Guyotat



Les structures de santé de la région parisienne

LE SCHÉMA RÉGIONAL D'ORGANISATION SANITAIRE

Rendu public fin septembre, le schéma propose aux établissements hospitaliers, publics et privés, une réorganisation en profondeur du système de soins

« *La région Ile-de-France présente, en matière sanitaire, une offre largement excédentaire mais mal répartie et souvent redondante.* » Ce constat est à la base du schéma régional d'organisation sanitaire (SROS) d'Ile-de-France, sur lequel s'appuiera le comité régional de l'organisation sanitaire et sociale pour examiner les demandes d'autorisation d'équipements dans les cinq années à venir. Ce document, de caractère normatif, affiche quatre objectifs : le redéploiement du centre vers la périphérie, le renforcement de certains établissements excentrés, la redistribution des activités entre établissements proches, et le redimensionnement des établissements. Ces mesures exigeront de la part des pouvoirs publics comme des hôpitaux eux-mêmes l'abandon d'activités localement peu performantes au profit de pôles de soins « *à forte efficience en termes de santé publique* ». « *La concurrence à laquelle se sont livrés certains établissements, dans un contexte de dépenses sociales obligatoirement limitées, a souvent conduit à privilégier la quantité sur la qualité* », constatent les rédacteurs du schéma, relevant, par exemple, l'existence de services d'une même spécialité dans des hôpitaux tout proches, sans qu'aucun d'entre eux puisse disposer d'un plateau technique performant.

Une répartition hétérogène

Géographiquement, déjà, l'offre de soins se présente de façon hétérogène : concentration massive dans Paris et la petite couronne pour le court séjour ou les équipements lourds ; implantation dans des zones parfois éloignées de grande couronne pour les soins de convalescence et de réadaptation. Le secteur de la psychiatrie confine au paradoxe : les départements centraux, fortement dotés, disposent essentiellement d'établissements implantés en dehors de leur territoire, y compris chez leurs voisins de grande couronne pauvres en la matière.

Globalement, pourtant, la région est bien pourvue sur le plan médical : 38 000 médecins, soit 357 pour 100 000 habitants, la moyenne nationale étant de 276. Les spécialistes, en moyenne, (193) y sont plus nombreux que les généralistes (164), alors que le rapport est inverse sur l'ensemble du territoire : 141 généralistes et 135 spécialistes pour 100 000 habitants. Cet écart se confirme au niveau des praticiens hospitaliers des établissements publics, au nombre de 107 pour 100 000 habitants, alors que la moyenne nationale est de 74.

En termes d'établissements de santé, l'Ile-de-France est aussi l'une des régions les mieux équipées au point de drainer, dans certains services, 30 % à 40 % de patients extérieurs, ainsi que l'attestent les résultats de l'enquête d'attractivité menée auprès des établissements en 1991. On peut franchement parler de suréquipement en lits de médecine, chirurgie et gynécologie obstétrique : 61 800 places, réparties dans 414 établissements, en juillet 1994. « *Le taux d'équipement par discipline, comparé aux taux d'équipement dans la France entière et aux fourchettes d'indices de besoins, fait apparaître que la région dépasse systématiquement le maximum de ces fourchettes* », souligne la direction régionale des affaires sanitaires et sociales (DRASS), surtout en chirurgie.

Le nombre de services d'urgence apparaît, globalement, satisfaisant, au point que « *dans la zone centrale, notamment, un certain nombre de services pourraient regrouper leurs activités dans le but d'améliorer la qualité de leurs prestations* ». Dernier paramètre illustrant le bon niveau d'équipement de la région : le nombre de scanographes (1 pour 100 000 habitants, contre 1 pour 115 000 en France entière) et d'installations d'imagerie par résonance magnétique nucléaire (1 pour 344 000 habitants, contre 1 pour 485 000 en France entière) atteint le plafond fixé par le ministère.

Pas assez de structures de longue durée

A l'inverse de la situation du court séjour, l'Ile-de-France, bien que se situant dans la fourchette des indices nationaux, est l'une des moins bien dotées en structures de soins de suite. « *C'est un facteur qui conduit certains services de médecine à garder des malades plus lontemps qu'il ne serait nécessaire* », au détriment d'une rationalisation des coûts.

L'équipement en lits de soin longue durée (1,08 pour 1 000 habitants ; moyenne nationale : 1,24) s'explique en partie par la structure de la population, légèrement plus jeune que celle de l'ensemble de la France (5,67 % de personnes âgées de soixante-quinze ans et plus, pour 7,13 % en France entière). *Il n'existe pas d'indice, actuellement, de besoins dans cette discipline.*

Compte tenu de ces forces et de ces faiblesses, le SROS propose des priorités par zones géographiques dans trois domaines : le développement de projets communs entre établissements visant une complémentarité poussée ; le renforcement du dispositif des services d'accueil des urgences, réparti entre des pôles techniques forts et des structures d'accueil de proximité, afin de « *répondre de façon adéquate à tous les types d'urgences* » : une meilleure répartition des équipements matériels lourds.

Pascale Sauvage

Les associations réclament 37 500 lits

L'Union régionale interfédérale des organismes privés du sanitaire et du social d'Ile-de-France (URIOPSS) a consacré sa journée régionale du 29 septembre à l'équipement sanitaire de la région. Se présentant comme la première organisation régionale représentative du secteur, l'URIOPSS estime l'Ile-de-France sous-équipée, proportionnellement à sa population, et *offrant une capacité d'accueil et* de service inférieure à la *moyenne nationale pour les personnes* âgées, les bénéficiaires d'aide ménagère, l'aide sociale à l'enfance et l'équipement en lits de moyen et long séjour.

« *Pour ramener l'Ile-de-France à la moyenne d'équipement national, il faudrait créer 37 500 lits ou places supplémentaires* », estime Bruno Coste, directeur de l'URIOPSS Ile-de-France. Ainsi, la plupart des enfants handicapés franciliens sont-ils pris en charge dans des régions mieux équipées, voire en Belgique. Pour ce qui concerne les structures d'accueil pour *adultes handicapés, l'Ile-de-*France est la région la plus mal *pourvue après* la Corse. L'amendement Creton, qui permet aux handicapés adultes d'obtenir des dérogations pour prolonger leur séjour dans des centres pour enfants, y est particulièrement souvent appliqué, signe de l'insuffisance d'équipements appropriés pour les adultes.

Ce sous-équipement structurel s'explique, notamment, par le coût du terrain en Ile-de-France : le poids des crédits d'investissement entraîne un *déséquilibre entre le centre et la* périphérie. Joël Thoraval, préfet *de région, a confirmé, à l'occasion* de ce débat, que « *la région, bien que globalement bien pourvue, connaît des disparités graves* ». Si Paris exerce un effet d'attraction médicale et technologique, les départements d'Ile-de-France sont très inégalement équipés. Pourtant les 10,7 millions de Franciliens ont des besoins importants. La part de la population âgée à Paris *intra muros* et dans l'ouest parisien pose le problème de la dépendance, le travail des femmes celui de l'accueil des enfants. La population francilienne se caractérise aussi par une grande précarité (croissance du RMI), et par l'étendue des pathologies (sida) et de la toxicomanie.

COMPLÉMENTARITÉ ENTRE POISSY ET SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Plutôt que de se le voir imposer par l'administration, les maires des deux villes ont amorcé un rapprochement « en douceur »

DISTANTS d'à peine 5 kilomètres, les hôpitaux de Poissy et Saint-Germain-en-Laye auraient pu se lancer dans une course effrénée aux équipements les plus sophistiqués, rivalité peu économe des deniers *publics et plus utile aux médecins* qu'aux patients. L'un des objectifs affichés par le schéma régional d'organisation sanitaire (SROS) publié en septembre étant la « *redistribution des activités redondantes entre établissements proches* », Michel Péricard, maire (RPR) de Saint-Germain-en-Laye, et son homologue de Poissy, Jacques Masdeu-Arus (RPR), tous deux députés des Yvelines, ont, de part et d'autre, incité les équipes médicales à réfléchir à une complémentarité.

« *Notre expérience d'élus locaux, confrontés aux enjeux de l'aménagement du territoire, est sans aucun doute à l'origine de cette démarche qui implique des sacrifices pour chacun des établissements* », analyse M. Masdeu-Arus. M. Péricard ajoute qu'à ses yeux « *l'hôpital est plus compliqué à gérer que la ville elle-même* ». A Saint-Germain-en-Laye, le centre hospitalier communal, d'une capacité réduite à sept cent cinquante lits (contre mille cinquante en 1977) grâce aux efforts de diminution du temps de séjour (trois jours en *moyenne contre onze jours par le passé*), reste le second employeur de la ville (après l'armée) avec mille trois cents salariés.

La situation est comparable à Poissy, où l'hôpital intercommunal de neuf cents lits emploie mille six cents personnes, se plaçant derrière l'usine Peugeot. Une importance justifiée par le bassin de population desservi, environ cinq cent mille habitants. Deux mille accouchements par an sont pratiqués dans chacun d'eux. Sept cents personnes se présentent chaque jour à Saint-Germain, pionnier de l'accueil de jour et du maintien des malades à domicile.

Au fil des années, chacun a *évolué vers une spécialisation de* fait, tenant à sa situation géographique, à son ancienneté, et à la démographie de la ville. Poissy, en bordure de l'autoroute de Normandie, s'est forgé une réputation dans le domaine de la traumatologie et de la réanimation des accidentés de la route. Saint-Germain a créé récemment un des services d'ophtalomologie les mieux équipés d'Ile-de-France (les indications *dans l'ascenseur sont en braille*).

Pas de doublons d'équipements lourds

A l'occasion d'une visite de l'hôpital de Saint-Germain le 28 avril dernier, Simone Veil, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, avait fortement encouragé cette harmonisation volontaire suscitée par les élus, en déclarant qu' « *aucun pays ne peut éparpiller certains soins sophistiqués sans porter atteinte à la santé* » et qu'« *une trop grande dispersion ne permet pas la qualité des soins* ».

Depuis, les médecins se réunissent régulièrement, deux fois par mois, pour rechercher cette complémentarité. Déjà Saint-Germain a renoncé à sa demande d'appareil d'imagerie par résonance magnétique (d'un coût de 17 millions de francs) également formulée par Poissy, qui, en échange, lui laissera le monopole d'une caméra à scintillation, indispensable à son service de médecine nucléaire. Les deux établissements resteront en possession d'un scanner, dont l'utilisation est largement justifiée de part et d'autre. Poissy gardera aussi les structures lourdes exigées par la radiothérapie et l'hémodialyse.

Les *discussions portent sur* l'organisation des gardes de certains services spécialisés : faudra-t-il maintenir deux services d'ORL, deux services de radiologie, deux services de réanimation néonatale, sachant que, dans ce dernier cas, Poissy accueille des nourrissons de l'Eure et Saint-Germain ceux des Hauts-de-Seine, voire de Paris ? Comme il est plus facile de déplacer les médecins que les malades, un système de garde alternée pourrait voir le jour, à l'image de ce que pratiquent déjà les pneumologues de Saint-Germain en se rendant régulièrement au chevet des patients de Poissy.

P. S.

Le Francilien vit plus et mieux que le provincial

Si l'on pouvait tracer le portrait-robot du Francilien moyen, on verrait qu'il est plutôt en bonne santé et qu'il vit vieux : jusqu'à 73,2 ans si c'est un homme, jusqu'à 80,9 ans si c'est une femme. *Il a davantage* d'enfants que ses cousins de *province, se suicide moins et* boit moins qu'eux. En revanche, *les habitantes d'Ile-de-France* fument trop, et les hommes *jeunes qui vivent dans la région* sont très touchés par le sida.

Tels sont les points forts et les points faibles de l'habitant moyen de la région, tels qu'ils se dégagent du tableau de bord que vient de présenter l'observatoire régional de santé d'Ile-de-France (ORS), un organisme d'études financé conjointement par l'Etat et par le conseil régio*nal.*

Si le Francilien a une espé*rance de vie supérieure de 6 % à* la moyenne nationale, c'est parce qu'il est plus riche et mieux soigné qu'ailleurs, malgré certaines insuffisances *(lire ci-contre)*. On compte, en effet, 18,8 % de cadres dans une population de plus de 10,7 millions d'habitants, contre 10,7 % en moyenne en France. Les diplômés sont donc plus nombreux, *les femmes qui travaillent égale*ment, et le taux de chômage est moins élevé qu'ailleurs.

Bien que les hommes et les femmes de la région travaillent davantage que les autres, dans des conditions de transport souvent « stressantes » et en respirant un air pollué, ils ne meurent pas aussi souvent d'accidents cardiaques qu'on pourrait le craindre (– 10 % par rapport au reste de la France). Ils boivent moins d'alcool. Peut-être – mais ce n'est pas sûr – parce que l'eau du robinet qu'on leur distribue est d'excellente qualité...

Cependant, les femmes risquent davantage de mourir de *cancers du poumon (+ 40 %) ou* du sein (+ 10 %). Le sida fait des ravages, particulièrement chez les jeunes de vingt-cinq à trente-cinq ans. Il y a en effet, depuis le début de la maladie, 1 200 cas de sida par million d'habitants, contre 430 en France. Une des origines du développement de l'épidémie provient de l'importance de la toxicomanie, puisque 39 personnes sur 100 000 sont prises en charge par une struc*ture spécialisée, contre 25 dans* l'ensemble du territoire.

Ces problèmes mis à part, le bon état de santé général du Francilien moyen s'explique aussi par le fait que l'Ile-de-France est une région riche. Le revenu moyen imposable y est nettement plus élevé que la moyenne nationale. Les proportions de bénéficiaires des aides sociales moins importantes qu'ailleurs. Et puis les fameux *embouteillages, dont se* gaussent les provinciaux, ont du bon, puisque la faible vitesse des déplacements routiers explique qu'on risque moins qu'ailleurs, dans la région parisienne, de mourir dans un accident de la circulation.

Christophe de Chenay

VAL-D'OISE

LES SURPRISES DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

Accusé d'autoritarisme, le maire, Roger Faugeron, a pris son opposition à contre-pied

RIEN ne va plus à Soisy-sous-Montmorency. Dans cette ville de quelque dix-sept mille habitants, située dans l'est du Val-d'Oise, le brusque changement d'attitude du maire dans la gestion des affaires municipales alimente les conversations et a même provoqué des remous au sein du conseil avec la démission, *à la fin du mois de septembre*, d'un élu d'opposition, Jean-Louis Guiet (CNI).

C'est que Roger Faugeron (divers droite), âgé de soixante et onze ans, conseiller municipal depuis 1953, maire depuis 1971, conseiller général depuis 1976 et conseiller régional de 1976 à 1986, appartient à cette génération d'hommes politiques de la droite modérée, élevés au rang de notables, qui restent adeptes, en *milieu rural*, d'une *gestion* centralisatrice et autoritaire. Nombreux dans le Val-d'Oise avant l'arrivée des « jeunes loups » de la politique à la fin des années 70, ils ont aussi eu pour référence des hommes comme Adolphe Chauvin, qui fut président du groupe CDS du Sénat, ou encore Pierre Salvi, également centriste, tous deux anciens présidents du conseil général du Val-d'Oise et aujourd'hui décédés. Dans une banlieue de plus en plus remuante et à l'équilibre social quelque peu fragile, leur façon de diriger les mairies est souvent mise en cause par leurs propres troupes.

C'est ce qui arrive à Soisy-sous-Montmorency. Pour la première fois depuis son élection à la tête de la municipalité, M. Faugeron *a été mis en minorité*, dans sa propre ville, aux élections cantonales de 1994. Il a obtenu 49,59 % des voix, tandis que son adversaire, le conseiller municipal socialiste Alain Verdy, remportait, lui, 50,41 % des suffrages. Seuls les scores atteints à Margency et à Andilly ont permis au conseiller général sortant de conserver sa place.

Au cœur de la polémique, des projets d'urbanisme « *gérés comme par des notables*, souligne M. Verdy, *c'est-à-dire sans faire de vagues, sans bruit* ». « *Ces dossiers traînaient depuis quinze ans*, ajoute-t-il, *et le maire s'est mis, soudain, à parler de zone d'aménagement concertée et d'expropriations.* » « *Il s'agissait de projets imposés*, reprend M. Guiet, *et que j'ai dévoilés, notamment celui du centre-ville. Une quarantaine de riverains étaient concernés, et il n'en savaient rien. Ils ont appris, ainsi, que leurs maisons avaient même été évaluées ; alors, pour se protéger, ils se sont tous regroupés en associations.* »

« La société a évolué »

Depuis, la municipalité a fait marche arrière et proposé la création de groupes d'étude et de concertation, incluant la population aux côtés des élus. « *Autrefois, je refusais d'instaurer des commissions extramunicipales*, reconnaît M. Faugeron, *mais, aujourd'hui, la société a évolué, et les habitants veulent s'impliquer davantage dans la vie de leur commune. Jean-Louis Guiet a donné trop tôt des indications qui étaient encore imprécises ou, même, fausses.* »

Face aux associations d'opposition nouvellement créées, le maire a voulu consacrer la dernière réunion du conseil municipal, principalement, aux commissions d'urbanisme, en tenant compte de l'avis des riverains. Plus question de rues piétonnes, de nouvelles voies, ni d'expropriations dans le centre-ville ! Plus question de déchetterie dans le Trou des loups ! M. Guiet, qui avait tout d'abord appartenu à l'équipe du maire, de 1983 à 1989, avant de faire cavalier seul, s'est donc retrouvé, tout naturellement, dans l'opposition.

Dénonçant les projets d'urbanisme, ce fleuriste, qui n'hésite pas à se présenter sur son répondeur téléphonique comme un homme « *actif et très occupé* », n'approuve pas, non plus, la nouvelle politique de concertation du maire. « *J'apprécie, bien sûr, la concertation*, dit-il, *mais pas cette tactique politique, qui ne s'explique que par l'approche des élections municipales. J'ai donc donné ma démission.* » Pourtant, à l'heure qu'il est, M. Faugeron ne sait toujours pas s'il retournera ou *non devant ses électeurs* ; *certains* avancent même le nom d'un de ses adjoints, Luc Strehaiano (RPR), comme successeur potentiel.

La démission de M. Guiet s'explique, aussi, par son désir d'être sur les rangs lors des élections et de créer sa propre liste. Il en a déjà trouvé le nom : « En avant Soisy ! » Quant à M. Verdy, qui s'était également prononcé contre la politique d'urbanisme du *maire*, il vient d'être sollicité *par* sa fédération pour mener la liste socialiste, en essayant de rallier à lui d'autres courants, comme celui des écologistes. Son score aux élections cantonales ne peut que l'encourager...

Frédérique Lombard

Les collectivités locales sous le regard

LES GRANDS CLASSIQUES DE LA FRAUDE

Multiplier les avenants, négocier de gré à gré, sous-estimer les coûts : autant de moyens de fausser la concurrence

LES marchés publics ont été clairement identifiés comme l'un des *« foyers à risques »* de la corruption, dans le rapport que Robert Bouchery, conseiller d'Etat, a rédigé en 1993. Les détournements de procédure pouvant être opérés lors de la passation de ces marchés sont fort importants puisque des milliards de francs sont en jeu. Certains de ces mécanismes sont, aux yeux *des magistrats financiers*, de « grands classiques » de la fraude.

Le maire qui désire construire une piscine municipale ne peut désigner directement le maître d'œuvre lorsque les honoraires de cet homme de l'art sont susceptibles de dépasser la somme de 900 000 francs. Il lui faut lancer un appel à la concurrence. La collectivité doit désigner un jury de concours composé d'élus (dont le maire) et de personnalités qualifiées. Pour éviter, toutefois, de *se plier à cette contrainte*, certains maires assurent que la rémunération de l'architecte assurant la maîtrise d'œuvre sera inférieure à la barre fatidique, mais plusieurs avenants permettent, par la suite, de dépasser ce montant sans qu'il soit nécessaire d'user de la procédure du jury.

Lorsqu'il y est fait effectivement appel, la mise en concurrence des hommes de l'art peut n'être que formelle : le jury de concours possède un caractère seulement consultatif, et l'assemblée délibérante n'est pas obligée de tenir compte de son avis. Oubliant les préférences du jury, elle peut décider, en toute légalité, d'employer un maître d'œuvre régional ou un architecte à la mode. Il lui suffit de motiver sa décision, et cela de manière très vague.

Une opposition noyée par la technicité

Le maître d'œuvre joue un rôle extrêmement important, puisque c'est lui qui rédige l'avant-projet sommaire, le projet définitif, qui conseille la commission d'appel d'offres devant sélectionner les entreprises, *qui assure le suivi de* l'opération et réceptionne l'ouvrage. Il a le *pouvoir de fausser la concurrence* en se faisant le complice d'un maire mal intentionné ou d'un directeur des services techniques peu scrupuleux. Lorsqu'il rédige l'avant-projet, il peut introduire des contraintes telles qu'une seule entreprise sera en mesure de répondre : il peut, par exemple, exiger l'utilisation de tel brevet, ou l'intervention d'une société de telle taille...

Le maître d'œuvre peut aussi – il s'agit là d'un cas de figure courant – sous-estimer le coût financier de l'ouvrage. Il indique que la piscine, construite selon telles et telles normes techniques, coûtera 15 millions de francs, alors que c'est impossible. *Aucune entreprise ne* satisfait aux conditions requises, et *l'appel d'offres est déclaré infructueux*. Dans ce cas, le maître d'œuvre est autorisé à passer un « marché négocié » (anciennement dénommé « de gré à gré »). Il va démarcher les entreprises une par une, pour négocier un rabais des devis. L'entreprise que l'élu, ou le fonctionnaire, souhaitait privilégier sera retenue sans que le préfet chargé du contrôle de légalité puisse contester ce choix. *En effet, le maître* d'œuvre aura fait le tour de tous les *concurrents, et celui qui aura été* retenu sera, en apparence, celui qui aura le plus favorablement rectifié son offre.

Un marché public truqué laisse souvent apparaître une multitude d'avenants. Ces modifications apportées aux clauses primitives du contrat peuvent représenter 20 %, 50 %, voire 100 % du coût prévu par l'architecte. Au lieu de revenir à 15 millions de francs, la piscine en coûte 30 ! Ces avenants se justifient par l'apparition de phénomènes apparemment imprévus (dégradation du sous-sol, nécessité d'une étude technique supplémentaire, etc.). Or les magistrats des chambres régionales des comptes constatent que, la plupart du temps, sauf s'il est totale*ment incompétent, le maître d'œuvre* aurait dû prévoir ces phénomènes. L'imprévu – et donc les avenants – était, en fait, programmé dès le départ.

La « loi Sapin » de 1993 sur la prévention de la corruption impose certes que – dorénavant – la commission d'appel d'offres ayant examiné le marché initial soit tenue au courant des avenants. Mais cette *mesure ne modifiera pas le cours des* choses, tant que les conseils munici*paux, généraux ou régionaux* approuveront les avenants sans sourciller. Les commissions d'appel d'offres, depuis cette même loi, comprennent des représentants de l'opposition. Mais ces élus sont souvent dépassés par la technicité des dossiers.

Ces restrictions mises à part, les magistrats des chambres régionales des comptes estiment que, *depuis 1993*, le *dispositif législatif* comporte tous les mécanismes *nécessaires à la détection des* fraudes. Les représentants de la direction de la concurrence et de la consommation sont, par exemple, invités à siéger aux commissions d'appel d'offres. Hélas, ils assistent seulement au tiers d'entre elles. Lorsqu'ils décèlent des anomalies, ils les signalent aux préfets, mais ceux-ci ne donnent pas nécessairement suite à leurs remarques.

Les effectifs et la qualification du personnel des préfectures ne permettent pas de passer au crible tous les documents qui leur sont transmis pour qu'elles assurent le contrôle dont elles sont chargées. La loi a per*mis d'améliorer les mécanismes de* transparence. Il reste à les appliquer.

Rafaële Rivais

YVELINES : LE PARI DE LA TRANSPARENCE

Les conseillers régionaux retrouvent la responsabilité de la passation des marchés

UNE des premières mesures prises par Franck Borotra, député RPR, en tant que nouveau président du conseil général des Yvelines a été de réorganiser la commission d'appel d'offres du département. Il considérait que, *dans ce département* au budget d'investissement de 1,3 milliard de francs, la transparence de l'attribution des marchés publics était troublée par certaines pratiques privant les élus de la possibilité de faire leur choix en toute connaissance de cause.

Le nouveau président de cette commission, Jean Giamello, conseiller général (RPR) de Saint-Germain-en-Laye, a ainsi entrepris de généraliser la pratique de l'appel *d'offres ouvert au détriment* de l'appel d'offres restreint, systématiquement utilisé ces dernières années. *« Cette dernière formule donnait aux fonctionnaires des services un rôle de filtre incompatible avec l'esprit de la loi de décentralisation »*, déclare M. Giamello, exemples à l'appui.

L'appel d'offres restreint consiste à annoncer par voie de presse l'ouverture prochaine d'un marché public. Les entreprises répondent en envoyant leur *« fiche d'identité»*, un document purement technique. *« Si quarante se manifestent, on en retiendra par exemple une dizaine qui seront autorisées à retirer le dossier et à faire une proposition chiffrée. Mais, naturellement, les fonctionnaires avaient tendance à ne retenir que les entreprises qu'ils connaissaient déjà, privant les élus d'un choix plus large »*, explique le président de la commission.

Des publicités légales souvent elliptiques, des plis préalablement ouverts en l'absence des élus... *« Sans entacher la légalité des procédures, ces détails faussaient le jeu »*, estime M. Giamello, qui souhaite que les cinq conseillers généraux membres de la commission *« soient impliqués d'un bout à l'autre de la procédure »*. En mars dernier, un appel d'offres restreint avait été lancé pour un chantier de 13 millions de francs. *« Toutes les entreprises retenues se situaient curieusement à 8 % au-dessus de l'enveloppe. J'ai déclaré l'appel infructueux et j'ai relancé un appel d'offres ouvert, à l'issue duquel les propositions étaient dans l'enveloppe initiale. »* Désormais, les publications sont rédigées par la commission elle-même, et les enveloppes sont ouvertes publiquement.

Un effort de transparence qui, ces derniers mois, a fait économiser quelques centaines de milliers de francs par-ci par-là. *« Ce qui ne veut pas dire qu'il y ait eu des malhonnêtetés de la part des anciens membres de la commission ni des fonctionnaires du département »*, estime M. Giamello. *« Simplement*, conclut-il, *les missions et les objectifs prioritaires des politiques, qui sont tout de même responsables de l'argent des contribuables, ont repris le pas sur les circuits administratifs. »*

Pascale Sauvage

LE PIÈGE RÉUNIONNAIS

Dans l'île, de grosses sociétés comme la CGE tremblent sur leurs bases

DEUX affaires de corruption empoisonnent le climat politique réunionnais depuis plus de deux ans. L'orage est d'autant plus lourd qu'elles touchent au cœur les deux principales collectivités de la Réunion et que les deux élus concernés, Eric Boyer (sénateur, apparenté RPR), ancien président de l'assemblée départementale, condamné en *appel mais qui s'est pourvu en* cassation, et Gilbert Annette (député, apparenté socialiste), maire de Saint-Denis, se sont réellement révélés grâce aux lois de décentralisation.

Jusqu'à la mise en œuvre de cette réforme, en effet, la vie politique locale se résumait à un choc entre les tenants d'une vieille bourgeoisie foncière – majoritaire dans la presque totalité des vingt-quatre communes de l'île – et le Parti communiste réunionnais (PCR), qui avait fait de la ville du *Port son fief historique sous* l'impulsion de son secrétaire général de l'époque, Paul Vergès. Les élections municipales de 1983 ont détruit cette organisation politique. Dans de nombreuses municipalités, les « barons » du gaullisme ont mordu la poussière, vaincus par des hommes plus jeunes issus des rangs centristes, socialistes et même communistes.

Salué chaleureusement par la population du département, le *renouvellement de la classe politique* a vite subi un sérieux coup d'arrêt. Dès 1984, l'île a découvert avec incrédulité les turpitudes d'un de ces élus de la décentralisation. En effet, le maire de Sainte-Marie, Axel Kichenin (divers gauche), est alors inculpé pour ingérence, délit pour lequel il sera condamné. Il ne devra son salut qu'à une providentielle grâce présidentielle dont bénéficiera également le maire de Saint-Philippe et ancien député PS, Wilfrid Bertile, poursuivi lui aussi pour ingérence.

Dès cette époque, ces deux élus ne sont pas les seuls en cause. *Les maires de Saint-André et de* Saint-Louis, Jean-Paul Virapoullé (UDF-CDS) et Claude Hoarau (PCR) font également l'objet de poursuites judiciaires pour ingérence. Ils seront condamnés par le tribunal de Saint-Denis, mais bénéficieront d'une *« dispense de peine »*.

Ces premières affaires politico-judiciaires apprennent très vite aux élus réunionnais le poids réel de leurs responsabilités publiques. Habitués jusqu'au début des années 80 à gérer les dossiers municipaux sous l'aile protectrice des services de la préfecture, ils doivent désormais rendre des comptes sur leur propre gestion. Après ces épisodes judiciaires *qui ne laisseront que peu de* traces au sein de l'électorat (*excepté à Sainte-Marie et à Saint-Philippe* où les équipes municipales basculeront de nouveau à droite), les maires de la Réunion vont se donner des moyens d'éradiquer le risque d'ingérence, au risque même parfois de paralyser leur action.

Gendarmes cachés dans les placards

Mais dans une île aussi cen*tralisée que la Réunion* – les vingt-quatre maires tiennent les destinées de tous les autres postes électifs – dans ce département où les budgets municipaux se chiffrent par dizaines de millions de francs, les rapports entre les élus et l'argent public sont souvent ambigus. Les mairies, sous couvert de jouer un rôle *« social »* dans une île comptant plus de 80 000 chômeurs (35 % de la population active) entretiennent de véritables *clientèles électorales*.

Les généreuses distributions de feuilles de tôle, de sacs de ciment ou encore de camions de sable à l'approche des élections sont entrées ici dans la légende. L'embauche d'une main-d'œuvre ouvrière pléthorique, alors que les collectivités souffrent d'un sous-encadrement chronique, fait aussi partie du « folklore » local. Dans son dernier rapport annuel, la Cour des comptes a d'ailleurs épinglé la mairie de Saint-Louis sur ce point précis.

L'intervention de la corruption dans la vie politique locale est *relativement récente*. Beaucoup de rumeurs circulaient certes sur l'île avant le démarrage des « affaires », mais elles ne *s'appuyaient sur aucune* preuve infaillible. Le premier coup de tonnerre interviendra en 1990, à l'occasion d'un épisode burlesque. Souhaitant obtenir le marché des transports scolaires sur la *commune de la Salazie, un transporteur*, Samuel Carpaye, qui était *également conseiller général*, proposa au maire, Hilaire Maillot, une *enveloppe bien fournie*. M. Maillot fit mine d'accepter et tendit un *piège au transporteur* : il le fit venir dans son bureau à la chambre de métiers de Saint-Denis et, au moment où M. Carpaye montra l'argent au maire de Salazie, deux gendarmes cachés dans les placards de la chambre consulaire interpellèrent le transporteur en flagrant délit !

Pignon sur rue à Paris

L'amateurisme de ces deux anciens conseillers généraux tranche avec la froide organisation du circuit de « l'argent sale » dans le cadre des affaires de corruption présumée impliquant la mairie de Saint-Denis. Là, les pots-de-vin ont été versés par des sociétés écran ayant pignon sur rue à Paris ou en banlieue parisienne, avant d'atterrir à Djibouti sur le compte d'un homme d'affaires installé dans la Corne de l'Afrique et à la Réunion, René Gastaldi. Ce sont essentiellement les confidences de celui-ci lors de ses auditions par le juge d'instruction, Jean-Michel Prêtre, *qui font aujourd'hui trembler* les bases de la toute puissante Compagnie générale des eaux (CGE).

Ces confidences ont été confirmées par les déclarations de l'ancien adjoint au maire de Saint-Denis, Jules Raux, lui-même mis en examen pour corruption. Dans cette affaire, les élus de Saint-Denis se défendent de tout enrichissement personnel, concédant seulement que l'argent a servi au financement d'actions sociales urgentes et aussi d'une association d'*élus socialistes*.

En revanche, dans le dossier *du conseil général, au moins deux* anciens élus ont directement profité, à titre personnel, des pots-de-vin versés.

Selon les milieux judiciaires, la corruption à la Réunion porterait chaque année sur près de 200 millions de francs. Lorsque ces affaires ont éclaté, le président du syndicat patronal du bâtiment a jeté un véritable pavé dans la mare en affirmant que la plupart des marchés publics sur l'île donnaient lieu à des transactions douteuses. De nombreux élus et des chefs d'*entreprise* font le dos rond face à ces graves accusations. Mais en *attendant, ils n'osent plus demander* à l'Etat les aides dont l'île a le plus grand besoin.

de notre correspondant à Saint-Denis-de-la-Réunion
Alix Dijoux

UN ENTRETIEN AVEC PIERRE JOXE

Suite de la page I

» En transférant des pouvoirs, la décentralisation a transféré le *prestige*. Beaucoup de fonctionnaires de préfecture, pendant un *moment, ont pensé que* leur fonction de tutelle étant supprimée, leur fonction de contrôle étant transférée à d'autres, le contrôle de légalité devenait une tâche subalterne. Il y a eu une baisse de moral du personnel des préfectures ; ce personnel a hésité sur sa mission. Je pense qu'il recommence à être persuadé que sa fonction est très importante.

– La sauvegarde de l'emploi justifie-t-elle quelques entorses ?

– Les élus, du fait de la décentralisation, se sont trouvés plus en contact avec les milieux économiques, avec les milieux d'affaires. Plus le chômage se développe, plus les élus ont le sentiment qu'ils doivent chercher à faire quelque chose pour l'emploi local. Plus ils démarchent les entreprises, plus ils se trouvent imbriqués dans des relations qui peuvent, pour ceux qui ont ce genre de faiblesse, provoquer des tentations.

Prendre l'opinion à témoin

» La recherche de financements, la fréquentation du « business », la quête d'investisseurs, la nécessité de créer des emplois les amènent à jouer un rôle qui ne conduit pas nécessairement à des malhonnêtetés, mais souvent à des irrégularités aboutissant à vider de toute réalité l'appel à la concurrence, qui est le fondement de notre code des marchés. Que ces *irrégularités s'abritent derrière des* considérations plus ou moins sincères d'intérêt public local ne les empêche pas d'être, non seulement illégales, mais aussi coûteuses. En outre, elles facilitent les dérapages, tant il est vrai que le glissement de l'intérêt public ainsi entendu à l'intérêt privé est insidieux et facile.

– Les chambres régionales des comptes disposent-elles des moyens juridiques et techniques suffisants pour contrôler efficacement toutes les collectivités locales de leur ressort ?

– Les chambres ont été généreusement dotées, équipées, informatisées dans des conditions modernes. *Elles ont attiré* des personnels de qualité, pour qui elles ont été souvent une chance de promotion. Leur rôle principal n'est pas répressif. Il est essentiellement démocratique : il consiste à éclairer les élus sur les conséquences de leurs choix, à veiller à la transparence de leurs décisions et à informer les citoyens. Tous les mois, à travers la France, paraissent des dizaines d'articles de presse sur les lettres d'observation et les avis des chambres, plus ou moins critiques sur la gestion de telle ou telle collectivité locale. Cela reflète le rôle d'information que la loi leur donne.

» Les chambres régionales *n'ont pas un rôle de prise à partie* des élus, mais de prise à témoin de l'opinion. C'est particulièrement délicat, car cela suppose que chacune d'elles fasse un juste usage de ce pouvoir. Lorsqu'elles envoient des lettres d'observations, à travers la lecture devant le conseil municipal en séance publique, et indirectement par la presse, ce sont les électeurs qu'elles informent. Elles placent ainsi devant leurs responsabilités les citoyens comme les pouvoirs publics.

La prévention est prioritaire

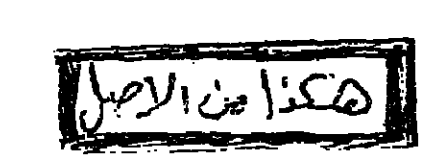
– Cette médecine préventive, cette peur du gendarme sont-elles suffisantes pour mettre fin à la dérive actuelle ?

– Les faits de corruption doivent être sévèrement sanctionnés, comme le prévoit la loi. Mais cela, c'est de la responsabilité du juge judiciaire. Pourtant, c'est quand même le rôle de prévention qui est prioritaire. Sans être pessimiste sur la nature humaine, il faut savoir qu'on n'empêchera jamais des gens malhonnêtes en position de pouvoir d'abuser de celui-ci pour en tirer un profit, éventuellement matériel. *Ils peuvent* simplement chercher à satisfaire leur *paranoïa, tout en restant* profondément honnêtes en termes financiers ; mais cela peut être déjà extrêmement dangereux, nuisible et avoir un coût social considérable. Par exemple, la construction de bâtiments sans utilité réelle peut être très coûteuse pour la collectivité sans que celui qui l'a décidée en tire un profit financier. Mais les mêmes perversions peuvent conduire à la recherche de profits personnels, se traduire par des gains financiers ou des avantages en nature.

» Aucune politique de sécurité *ne fera qu'il n'y aura plus jamais* d'assassin. Ce que l'on peut espérer, c'est que, lorsqu'il y en a, ils soient identifiés et jugés le plus souvent possible. Et *surtout* que les mécanismes de régulation fassent qu'il y en ait le moins possible. Le meilleur contrôle, c'est le contrôle démocratique.

» Le seul vrai contrôleur des élus, ce sont les électeurs. Mais comme le disait très bien Montesquieu : *« Il n'est pas indifférent que le peuple soit éclairé. »* Les chambres régionales des comptes contribuent, justement, à éclairer l'opinion. »

Propos recueillis par
Thierry Bréhier



des chambres régionales des comptes

DÉLIT DE FAVORITISME ET EMPLOI LOCAL

La priorité donnée aux entrepreneurs régionaux coûte cher aux contribuables

DEPUIS quelque temps, certains élus locaux s'étonnent d'être pris pour des délinquants financiers, alors qu'ils estiment avoir agi avec les meilleures intentions du monde. Pourtant, la préférence accordée à une entreprise locale, lors de la passation d'un marché public, tombe désormais sous le coup du délit de favoritisme.

Ce délit a été créé par la loi du 3 janvier 1991, relative à la transparence et à la régularité des procédures de marchés. L'article 7 stipule que tout élu ou agent d'une collectivité locale qui aura procuré à autrui *« un avantage injustifié »* sera puni d'une peine d'emprisonnement ou d'une amende. Le délit de favoritisme, repris par le nouveau code pénal, consiste par exemple à attribuer un marché à un fournisseur sans que les règles de publicité ou de mise en concurrence prévues par le code des marchés publics aient été observées, ou à accorder le marché dans des conditions telles que le principe d'égalité des candidats est manifestement violé.

Pour leur défense, les élus suspectés de favoritisme invoquent invariablement les trois mêmes arguments : ils voulaient défendre l'emploi local ; ils jugeaient nécessaire de soutenir une entreprise amenée à franchir un cap critique ; cette entreprise n'était pas plus chère que les autres, contrairement aux apparences, l'habitude de travailler avec elle entraînant une économie impossible à réaliser en cas de tractation avec des inconnus.

Les contribuables, pourtant, perdent toujours à l'affaire. Les administrations spécialistes de la concurrence constatent que le délit de favoritisme génère un surcoût de 20 % en moyenne. Ce pourcentage se répercute, inévitablement, sur les impôts locaux.

Les élus ont d'autant plus de mal à admettre qu'ils commettent un délit que ce dernier n'a pas encore, semble-t-il, été sanctionné. La sous-direction des affaires économiques et financières du ministère de la justice ne dispose pas de statistiques sur les condamnations qui auraient pu être enregistrées. Elle indique seulement que quelques procédures sont en cours, dans le cadre d'enquêtes préliminaires et d'informations.

A titre personnel, plusieurs magistrats financiers sont partisans de « faire des exemples », pour impressionner l'opinion. Si les élus qui se rendent coupables du délit de favoritisme étaient sanctionnés, d'autres, saisis par la peur du gendarme, hésiteraient peut-être à les imiter. Les entreprises lésées porteraient plainte plus volontiers. Pour l'instant, certaines chambres régionales des comptes constatent qu'il règne une certaine « loi du silence », les entreprises évincées s'abstenant de dénoncer un système dont elles pourraient, plus tard ou ailleurs, éventuellement bénéficier.

R. Rs.

Le mauvais exemple de Montargis

Sous-estimation des coûts, remise en cause des programmes, préférence donnée aux partenaires locaux, infractions aux règles de la maîtrise d'œuvre et des marchés de travaux : la liste est longue des *« anomalies dont la répétition et la variété donnent à ces constatations une valeur d'exemple »*, observe la Cour des comptes, à propos des opérations d'investissement du district de Montargis (Loiret).

Ce district est le plus ancien de France. Créé en 1959, présidé par Max Nublat (PC), maire de Montargis, il regroupe huit communes, soit 56 000 habitants. L'analyse des marchés conclus en 1991 et 1992 (environ 112 millions de francs) montre que la procédure utilisée par le district est celle de l'appel d'offres restreint pour 60 % du montant total des marchés. La chambre régionale des comptes du Centre estime qu'elle telle méthode *« conduit, en pratique, à éliminer des entreprises candidates présentant de sérieuses références »*.

Deux opérations sont particulièrement visées : la construction de bâtiments administratifs et culturels de l'île du Tivoli, et celle d'un complexe sportif dans la ZAC du Château Blanc à Villemandeur entre 1988 et 1992. Pour les travaux de l'île du Tivoli, le conseil du district a d'abord lancé un appel d'offres ouvert. Mais un document non daté, et signé du seul président, a déclaré l'appel d'offres infructueux. En définitive, le marché a été conclu, pour la somme de 20 millions de francs, avec l'entreprise arrivée en seconde position, dont la proposition initiale s'élevait à 22 millions de francs. Par la suite, quatre avenants sont intervenus, lui permettant de retrouver une commande d'un montant voisin.

Le logement du secrétaire général

Ce n'est pas tout. Le 21 mai 1991, le conseil du district autorise le président à signer le marché. Or, dès le 25 mars 1991, deux mois avant l'autorisation, une lettre de commande donne à l'entreprise retenue l'ordre de commencer les travaux. Cette entreprise, d'implantation locale, avait soumissionné en tant qu'entreprise générale. Elle a ensuite sous-traité 73 % du montant des travaux à d'autres entreprises locales.

La multiplication des avenants d'un montant élevé tend *« à remettre en cause l'égalité des candidats face à la commande publique »*, fait remarquer la chambre régionale des comptes. Son rapport évoque aussi, pour cette même opération du Tivoli, des dépenses, d'un montant de 591 000 francs, payées sur simples factures qui ont permis la réhabilitation d'un logement occupé sans titre légal par le secrétaire général du district. La chambre énumère, enfin, les insuffisances constatées : préparation sommaire ou irrégulière des projets, actes illégaux, pièces non transmises au préfet chargé du contrôle de légalité, modalités contestables de mise en concurrence des fournisseurs, absence d'information et de réaction de l'assemblée délibérante.

A ces observations, le président du district répond que, *« depuis 1993 aucun marché en régularisation n'a été signé et [que] les avenants ont été réduits au minimum indispensable »*. Il ajoute que le district ne disposant pas de service technique, il est fait appel aux services de la direction départementale de l'équipement. Surtout, M. Nublat fait remarquer qu'en faisant appel à des entreprises locales, le district a pu apporter ainsi sa part *« à la défense des emplois, à la lutte contre le chômage »*.

de notre correspondant à Orléans
Régis Guyotat

GRENOBLE : IRRÉGULARITÉS DANS L'EXTENSION DU TRAMWAY

La concession de travaux publics accordée pour l'installation des deuxième et troisième lignes aurait été fictive

« NOUS avons travaillé en toute bonne foi et nous avons la conscience tranquille. » Toutes tendances politiques confondues, les membres du syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération grenobloise estiment n'avoir pas démérité sur le dossier du tramway. Ils qualifient d'« injustes » les critiques contenues dans le rapport annuel de la Cour des comptes, qui reprend des observations déjà émises par la chambre régionale des comptes de Rhône-Alpes le 15 décembre 1993, à propos du montage juridique et financier mis en place lors de la construction des deuxième et troisième lignes.

Ce syndicat réunit le conseil général de l'Isère, présidé par Alain Carignon (RPR), et les vingt-trois communes de l'agglomération grenobloise, regroupées au sein d'une communauté de communes. Depuis 1985, il se préoccupe en priorité de la construction de son « tram », qui circule déjà sur quinze kilomètres de rails. Cinq mille mètres supplémentaires seront livrés, dans quelques mois, aux usagers des transports en commun. Alors que pour la première ligne, le syndicat mixte était maître d'ouvrage, il a décidé, à l'unanimité, de faire réaliser les deux suivantes dans le cadre d'une concession de travaux publics.

La Société d'aménagement des transports urbains de l'agglomération grenobloise, mise en place à cet effet, n'aurait été, d'après le rapport de la Cour, qu'un *« écran juridique dont le rôle s'est limité à confier les travaux de construction* [des rails du tramway] *à ses propres actionnaires, réunis dans un groupement d'entreprises »*. Cette concession qualifiée de *« fictive »* par les magistrats financiers aurait, d'autre part, permis au syndicat mixte de s'affranchir des règles de mise en concurrence imposées par le code des marchés publics. Le *« détournement de procédure »* aurait été finalement *« préjudiciable aux intérêts des collectivités publiques »*.

Recours massif à l'emprunt

La chambre régionale des comptes relève, par exemple, que la société d'aménagement a été créée avec un capital social minimum de 250 000 francs, *« sans rapport avec ses obligations de concessionnaire »*. Cette situation l'a naturellement contrainte à recourir massivement à l'emprunt, et à accroître le coût des travaux réalisés. Enfin, cette dernière aurait bénéficié *« d'avantages de trésorie injustifiés »*.

Charles Descours, sénateur RPR et président du syndicat mixte, ainsi que les membres de son bureau, Gilbert Biessy (PC) et Marc Baietto (PS), rejettent énergiquement les jugements portés contre leur organisme. Ils prétendent que la concession a, au contraire, généré des économies. *« Ainsi la troisième ligne reviendra 4 % moins cher que la première en francs courants, alors qu'elle fut construite il y a six ans »*, affirme M. Descours.

Il brandit, par ailleurs, une série de lettres prouvant que le préfet de l'Isère a exercé normalement son contrôle de légalité sur toutes les décisions prises par le syndicat. Forts du soutien des autorités administratives, le syndicat mixte a passé outre aux observations de la chambre régionale des comptes sur la réalisation de la deuxième ligne et a reconduit le système de la concession pour la troisième. La Cour des comptes est donc intervenue à son tour pour dénoncer ces pratiques grenobloises.

Eviter des dépôts de bilan

Pour leur défense, les élus de l'agglomération contre-attaquent sur les plans technique et économique. Ils estiment que la complexité du projet, révélé lors de la pose des premiers rails, exigeait le recours aux mêmes entreprises pour la réalisation des suivantes. Ils ajoutent que le système de la concession évitait au syndicat mixte d'être à nouveau confronté à la lourdeur de la gestion des marchés qui avait grossi la facture de la première ligne. Marc Baietto déclare : *« Si nous n'avions pas engagé immédiatement la construction de la troisième ligne, de nombreuses entreprises auraient déposé leur bilan. Huit cents emplois étaient alors en jeu »*. De son côté Gilbert Biessy estime qu'il fallait, à tout prix, *« éviter que les marchés de travaux échappent aux entreprises régionales »*.

de notre correspondant à Grenoble
Claude Francillon

Les magistrats, les élus et le « terrain »

Pour justifier certaines irrégularités commises lors de la passation des marchés publics, les élus locaux invoquent volontiers *l'urgence à laquelle ils* seraient confrontés (nécessité de construire une résidence universitaire avant la rentrée ou de réparer les dégradations survenues après un incident...). Compte tenu de cette urgence, le formalisme des procédures serait excessif, et seuls des magistrats financiers tatillons sans contact avec le « terrain » seraient susceptibles d'en exiger le respect intégral.

La Cour des comptes constate cette année encore que, dans nombre de cas, ces considérations sont invoquées à tort. Loin de paralyser l'action des élus, une application plus rigoureuse des règlements aurait conduit à des *« résultats plus satisfaisants du point de vue de l'économie, voire de la probité publique »*, indiquent notamment les magistrats dans l'introduction qui précède l'insertion relative aux collectivités territoriales du rapport annuel.

Précision

Après notre article intitulé « Les facteurs de la corruption » (*le Monde* daté 9 et 10 octobre), Mᵉ Jean-Pierre Prévost, avocat, *nous prie de préciser que le tribunal* administratif de Rouen a rejeté dans son ordonnance du 13 août 1993 la requête de Sodexho qui demandait la suspension de la passation du contrat de délégation de service de restauration scolaire entre la commune de Rouen et l'entreprise Hexagone. Le tribunal a constaté que Sodexho n'établissait pas en quoi la ville de Rouen n'aurait pas respecté les règles de mise en concurrence. A la suite de cette ordonnance le contrat attaqué a normalement été signé et mis en œuvre sans aucun recours ultérieur.

DANGEREUSES AIDES AUX ENTREPRISES EN DORDOGNE

Les habitants de deux cantons vont subir longtemps les conséquences d'interventions économiques malheureuses

LA volonté – *a priori* légitime – de créer des emplois dans les zones rurales peut avoir des conséquences dramatiques. Surtout quand les élus qui se tranforment en gestionnaires – soit par incompétence, soit par intérêt personnel – dépensent sans compter. Les contribuables sont alors les seuls à devoir payer pour les errements commis. La chambre régionale des comptes d'Aquitaine a relevé deux exemples particulièrement frappant en Dordogne.

Le groupement intercommunal de développement économique du canton de Bussière-Badil, présidé par Bernard Bioulac, ancien député socialiste et qui fut, jusqu'en mars 1992 président du conseil général de la Dordogne, a investi 28 millions de francs en six ans pour réaliser des ateliers relais devant être mis à la disposition d'entreprises. Les magistrats financiers relèvent que, dans cinq cas sur huit, les loyers devant être versés en retour ne couvraient pas les charges. De plus, deux des sociétés locataires ont été placées en liquidation, une troisième a accumulé les impayés, un bâtiment a même été aménagé avant qu'un occupant ait été trouvé.

A la fin l'année 1992, le déficit du groupement avoisinait les 10 millions de francs, soit 2 935 F par habitant du canton. Il ne sera pas apuré avant l'année 2006. D'ici là, les communes concernées devront accepter une hausse de leur fiscalité locale, allant de 19 % à 40 %. La chambre régionale des comptes juge sévèrement l'attitude du conseil général : *« Il a accordé imprudemment de nombreuses garanties pour les emprunts du syndicat. Elles atteignaient 16 millions de francs en 1993, soit à cette date près de la moitié des engagements de cette nature consentis par le département alors que le canton ne regroupe que 1 % de la population de la Dordogne. »*

« Attentisme et inactivité »

Le syndicat des eaux de Vélines, présidé par Didier Lourec, conseiller général RPR du canton, est en plus mauvaise posture encore : embauches pléthoriques, budgets irréalistes, ventes à perte, clients en cessation de paiement, gestion déficiente. Il doit aujourd'hui faire face à une dette colossale, au vu de ses faibles ressources. La chambre régionale des comptes chiffre à 63 millions de francs le total des annuités à rembourser et à 40 millions de francs la charge réelle que devront assumer les contribuables locaux. Soit plus de 3 600 francs par habitant.

Mis en examen pour banqueroute et ingérence au mois de décembre dernier, après la faillite des eaux de Vélines, Didier Lourec a été personnellement mis en cause. Alors que le code des communes l'interdit, il a été rétribué pour ses fonctions au sein du conseil d'administration de la régie créée par le syndicat intercommunal. Lorsque celle-ci s'est effacée devant une société d'économie mixte, dont il a pris la tête, il a bénéficié, en plus de son traitement d'instituteur et de ses vacations d'élu, d'une indemnité de 200 000 francs par an, assortie du remboursement de frais de l'ordre de 100 000 francs par an et de la mise à disposition d'une voiture de fonction.

Dans ces deux affaires, la chambre régionale dénonce *« l'attentisme et l'inactivité »* des services préfectoraux et de l'administration du Trésor. Prise en 1988, la décision d'implanter une usine d'embouteillage était illégale, puisqu'une collectivité publique ne peut intervenir dans des activités soumises à la concurrence, sauf en cas de carence avérée de l'initiative privée, ce qui n'était pas le cas. La chambre estime donc que le sous-préfet de Bergerac aurait dû se manifester dès 1989. Il ne l'a fait qu'en 1991.

De même le déficit du compte administratif 1988 du groupement de Bussière-Badil aurait dû conduire le préfet à saisir la chambre régionale des comptes. Cette dernière n'a été avisée que le 4 mai 1992, quelques semaines après que Bernard Bioulac a perdu la présidence du conseil général. *« Il est singulier qu'un déficit aussi considérable, eu égard à la capacité de ces petites communes, ait pu se développer pendant six ans sans que les autorités concernées aient réagi à temps »*, constatent les magistrats financiers.

« A la lumière de cette expérience, le conseil général de la Dordogne a décidé de ne plus accorder de garanties aux communes ou aux syndicats intercommunaux qui se lancent dans de telles opérations », affirme Bernard Cazeau, président socialiste de l'assemblée départementale depuis que, en mars 1994, la gauche a repris la majorité à la droite. Chacun son métier ! Les élus périgourdins sont en train de comprendre que l'économie n'est pas le leur.

de notre correspondant à Périgueux
Dominique Richard

BRETAGNE

LE SCHÉMA SANITAIRE RÉGIONAL INQUIÈTE ÉLUS ET PROFESSIONNELS

Une amélioration de la qualité des soins et un meilleur équilibre du territoire : deux impératifs difficilement conciliables

LA Bretagne sera, sans doute, l'une des dernières régions à être dotées d'un schéma régional d'organisation sanitaire. Car, derrière la volonté de mettre de l'ordre dans la carte hospitalière, comme l'impose la loi du 31 juillet 1991, les responsables locaux ont vu une contradiction avec le souci de mieux équilibrer le territoire. Brutalement le projet mis au point par la direction régionale de l'action sanitaire et sociale prévoit la suppression ou le redéploiement de 1 197 lits (596 en chirurgie, 355 en médecine, et 246 en obstétrique). Mais plus que cela encore, c'est le regroupement des centres de soins qui inquiète les Bretons.

Les huit secteurs prévus par la carte sanitaire s'articulent chacun autour d'un pôle de référence doté d'au moins sept spécialités et d'équipements lourds regroupés dans un centre hospitalier capable de prendre en charge les urgences majeures (1). Les pôles de base, ou de proximité, regroupent, eux, les établissements publics et privés qui assurent au moins une offre de soins polyvalente en médecine et chirurgie, éventuellement en obstétrique, et un service d'accueil de soins non programmés. Entre les deux, les pôles d'équilibre disposent de quelques spécialités et d'au moins un équipement lourd, en liaison avec le pôle de référence. L'obstétrique y est toujours assurée ainsi qu'une prise en charge du nouveau-né sur place pour les pathologies courantes. Il implique la présence d'un anesthésiste-réanimateur vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

Le premier employeur de la commune

Malgré les propos résolument rassurants tenus par l'administration, les personnels des établissements de soins redoutent que, derrière les mots de réorganisation, de redéploiement ou de complémentarité des moyens, ne se cachent la fermeture de services, la disparition d'établissements et, dans le privé, des suppressions d'emplois.

Les élus, particulièrement ceux des villes moyennes, rappellent que l'hôpital, ou la clinique, est un équipement structurant indispensable à la qualité de vie de leurs électeurs. De plus, très souvent, l'hôpital est le premier employeur de la commune.

Le devenir des maternités particulièrement suscite l'inquiétude. Sur les quarante-trois existantes en Bretagne, elles ne sont que onze à procéder à plus de 500 accouchements par an ; dans sept d'entre elles il y en a même moins de 300. Charles Padovani, directeur régional des affaires sanitaires et sociales, en assurant que, si certaines de ces petites maternités doivent être regroupées, d'autres ne seront pas fermées *« car il n'existe pas d'autres établissements assez proches »*, n'a pas rassuré tout le monde. *« Quelle entreprise, quel agriculteur, quel retraité, restera ou s'implantera ici si la sécurité première, les urgences minimum ne sont pas assurées ? »*, interroge Thierry Dalmard, président du comité de soutien à l'hôpital de Paimpol.

La caisse régionale d'assurance-maladie de Bretagne insiste, elle, fortement sur la qualité des soins et sur l'amélioration de la gestion des dépenses de santé. *« Aujourd'hui, la qualité des soins n'est pas assurée partout »*, reconnaît son directeur, Donald Goldie, ce qui revient à soutenir une amélioration de la carte sanitaire actuelle. Mais il ajoute : *« Sans évolution favorable, nous serons sans doute amenés à le faire savoir de façon plus précise. »*

Lors de sa réunion de la mi-septembre, le comité régional d'organisation sanitaire a émis un avis favorable sur le projet, à l'exception des propositions concernant les secteurs de Brest et de Rennes. Depuis, le préfet de région reçoit les ultimes doléances des élus locaux et prend note des dernières propositions des organisations syndicales, des représentants des hôpitaux, des cliniques privées ou de la caisse régionale d'assurance-maladie. Mais, au terme de ces consultations, il lui faudra trancher.

de notre correspondant à Rennes
Christian Tual

(1) Les huit secteurs de la nouvelle carte sanitaire de la Bretagne sont ceux de Brest-Morlaix (493 200 habitants), Quimper-Carhaix (308 000 habitants), Lorient-Hennebont (266 000 habitants), Vannes-Autray (297 500 habitants), Rennes (695 000 habitants), Saint-Malo-Dinan (229 100 habitants), Saint-Brieuc (371 950 habitants), et, à titre dérogatoire, Loudéac-Pontivy (134 600 habitants).

AUVERGNE

UN PETIT JOURNAL PARMI LES GRANDS

« L'Eveil de la Haute-Loire » fête son cinquantenaire, paraît l'après-midi et est indépendant. Comme « le Monde »...

L'EVEIL de la Haute-Loire est l'un des quatre journaux départementaux qui n'appartiennent pas à un grand groupe. Les trois autres sont *la Liberté* à Epinal, *l'Est, le Quotidien de la Réunion* et *l'Yonne républicaine*.

Fondé au Puy-en-Velay par quelques amis désireux de voir exprimées et défendues les idées de la droite modérée, démocrate, libérale et chrétienne – alors que le comité départemental de la Résistance soutenait puissamment un journal de gauche –, *l'Eveil* est autonome depuis un demi-siècle, et cela malgré le voisinage de « grands » : le groupe Hersant à l'est ; *la Montagne*, au nord et à l'ouest ; *Midi libre* au sud. Son capital est toujours détenu par quelques-uns des « pères fondateurs » et des descendants de ceux-ci.

Les finances de ce petit journal sont saines. Sa quinzaine de milliers d'exemplaires grand format vendus chaque jour se partagent entre 43 % d'abonnements et 57 % de ventes au numéro. La part de la publicité dans ses recettes le met à l'abri des crises économiques – comme celle dont la France semble sortir – qui, si elles l'affectent, ne mettent pas son existence en péril.

Engagement sans ostracisme

Connaissant parfaitement les désirs et les besoins de ses lecteurs, *l'Eveil* leur fournit d'abord et surtout des informations locales dans tous les domaines, même si la part des informations nationales et internationales n'est pas négligeable. Journal engagé, il ne fait cependant preuve d'aucun sectarisme : les syndicats, partis politiques et organismes socioprofessionnels de tous horizons font régulièrement appel à lui parce qu'ils connaissent son rayonnement. Pour autant, le quotidien ne met pas son drapeau dans sa poche et, lors des élections, par exemple, il soutient loyalement les candidats de son camp, sans pour autant refuser la parole à ceux du camp adverse.

Plutôt bien équipé techniquement – il offre assez souvent des illustrations en quadrichromie à ses lecteurs, – *l'Eveil*, qui a une quarantaine d'employés, dont sept journalistes, a la réputation d'être une bonne affaire. Il fait donc l'objet de la convoitise plus ou moins avouée des grands groupes. Quelle que soit la qualité de sa situation financière, son indépendance a aussi été préservée grâce à la personnalité de son PDG, Loïc Rabasce, qui, à soixante-seize ans, dirige toujours le journal qu'il a créé, même si l'homme-orchestre qu'il était le 19 octobre 1944 a abandonné quelques instruments. Si *l'Eveil* est aujourd'hui dans l'aisance, il n'est pas né dans l'opulence, et la polyvalence fut longtemps de rigueur. Elle est encore, souvent, de mise.

Toutefois, Loïc Rabasce sait mieux que quiconque – son expérience est unique en France – qu'en matière de presse, rien n'est définitif. A l'heure actuelle, « l'Eveil *vit bien en seconde division*, dit-il, *sans empiéter sur le territoire des gros de première* ». Le journal réalise l'essentiel de ses ventes dans le « cœur » de la Haute-Loire, même s'il est acheté et lu dans l'ouest de l'Ardèche et le nord-est de la Lozère. Il n'a jamais fait de gros efforts dans les « oreillettes » du département : le secteur d'Yssingeaux, à l'est, où domine *la Tribune* de Saint-Etienne, et la région de Brioude, à l'ouest, où règne *la Montagne* de Clermont-Ferrand.

De quoi l'avenir sera-t-il fait, en supposant que la prospérité financière se maintienne, alors même que les gains en ventes sont de plus en plus difficiles ? Louis Rabasce aimerait bien que « son » journal reste... indépendant.

de notre correspondant au Puy-en-Velay
Jean-Pierre Foron

BASSE-NORMANDIE

LE CAEN DE L'AVENIR SE BÂTIRA SUR UNE FRICHE INDUSTRIELLE

La fin des hauts-fourneaux a fait perdre des milliers d'emplois mais libéré 200 hectares au cœur de l'agglomération

LE coup de tonnerre de l'été 1991 n'a pas fini de rendre orageux le ciel caennais. La décision d'Usinor-Sacilor de fermer la seule usine sidérurgique de l'Ouest, la Société métallurgique de Normandie, ne pouvait que choquer une région habituée, depuis le début du siècle, à la silhouette des hauts-fourneaux de la SMN. Le Plateau, avec ses rues rectilignes, ses petites maisons ouvrières aux tuiles rouges et ses « villas », est déboussolé. Mais c'est aussi l'avenir de toute l'agglomération qui est en question parce que, aujourd'hui, elle n'a toujours pas récupéré les emplois perdus et qu'il lui faut décider ce qu'elle va faire des 200 hectares ainsi libérés presque en son cœur.

Les nombreuses manifestations qui ont tenté de s'opposer à la fermeture de cette cathédrale industrielle, qui employa plus de six mille personnes, furent sans effet. Le dernier haut-fourneau s'est éteint le 5 novembre 1993. Depuis, les cheminées et les grandes bâtisses tombent les unes après les autres, une partie du matériel récupérable ayant été vendue aux Chinois.

Aujourd'hui, enfin, les élus de l'agglomération caennaise s'interrogent : que faire des 200 hectares disponibles à l'entrée est de la ville ? *« C'est un enjeu majeur pour la fin du siècle que nous ne devons pas rater »*, dit Jean-Marie Girault, sénateur UDF, maire de Caen et président du district. Situé en partie entre l'Orne et le canal de Caen à la mer, le site ouvre la porte maritime de Caen pour s'achever sur le bassin Saint-Pierre, au cœur de la ville. *« Tout cela nécessite*, estime-t-il, *un projet fort et une obligation d'intercommunalité. »*

Crises et esquisses

Né à l'automne 1990 et regroupant dix-huit communes, le district du « Grand Caen » a quelques difficultés à canaliser les énergies. La fêlure n'est pas politique, entre la droite et la gauche, mais économique, entre communes riches et communes pauvres. Nanties de leurs zones industrielles nées dans les années 70, des communes périphériques comme Cormelles-le-Royal, Carpiquet, toutes deux gérées par des divers droite, ou Mondeville, dont le maire est socialiste – que leurs détracteurs baptisent volontiers *« émirats »* –, font bande à part. Elles mènent la danse contre un district trop ambitieux qui prendrait en charge la compétence économique dans une agglomération de deux cent mille habitants qui ne possède toujours pas d'agence d'urbanisme et de développement.

Après d'âpres déchirements sur la durée de de vie du district, le débat semble plus serein entre les maires des dix-huit communes. *« Les choses avancent bien »*, assure François Geindre, maire socialiste d'Hérouville-Saint-Clair, et premier vice-président du district. Le 21 octobre, les élus du district devraient s'accorder *« la compétence économique »* afin de gérer trois *« zones d'activités d'intérêt communautaire »* d'une petite centaine d'hectares chacune, dont une couvrant une partie du site de l'ex-SMN.

La crise d'adolescence passée, le district du « Grand Caen » a demandé *« une vaste réflexion d'ensemble »* à un groupe d'architectes. Les Parisiens Dominique Perrault, Jean Nouvel et Dominique Alba, et les Caennais Gérard Dubois, Yves-Marie Duval, Jean-Marie Bienvenu, Colin Sueur, imaginent ensemble une nouvelle organisation spatiale. Ils décomposent le site en trois espaces : le Plateau, la Vallée et la Corniche.

Partant d'un constat géographique, *« Caen, c'est l'eau »*, Dominique Perrault imagine inonder cette vallée entre l'Orne et le canal. *« L'avenir de la ville passe par l'irruption de la nature »*, assure-t-il. Une idée qui émeut le président de la chambre de commerce et d'industrie de Caen. *« Que faites-vous du port de Caen ? »*, demande Paul Spriet. *« La question fondamentale de l'avenir du port de Caen se pose. Elle attend une réponse lucide des partenaires. Celle-ci déterminera l'utilisation de l'espace de la Vallée »*, répondent les urbanistes.

Le problème du prix des terrains

Dominique Alba crayonne des zones industrielles sur 50 hectares, en jouant sur des pépinières d'entreprises, et mêle toutes sortes d'activités. L'architecte tient aussi à garder la dignité du lieu : *« Quelques bâtiments industriels doivent échapper à la démolition. »* Trait d'union de cet ensemble, la Corniche. *« Une route existe aujourd'hui dans l'enceinte de l'usine, ouvrons-la ! Il ne faut plus contourner l'usine, il faut dorénavant la pénétrer »*, pour que chacun se la réapproprie au plus vite, expliquent aussi les architectes.

Les « patrons » politiques du patron, Jean-Marie Girault et François Geindre, soutiennent ce vaste projet d'agglomération, car comme le dit le maire d'Hérouville, *« ce n'est pas un bout de ZAC à recomposer, c'est une vaste réflexion sur plusieurs dizaines d'années dont nous avons besoin »*. Mais il leur reste un obstacle concret à surmonter : l'acquisition des terrains qui appartiennent toujours à Usinor-Sacilor. Le groupe nationalisé a mis la barre très haut en évoquant un prix total de 35 millions de francs. Le district du « Grand Caen » rêve d'une cession gracieuse. L'écart reste large.

de notre correspondant à Caen
Jean-Jacques Lerosier

PAYS DE LA LOIRE

AÉROPORTS : CAP À L'OUEST

Nantes rêve d'un vol New-York-Paris « via » Notre-Dame-des-Champs

UN Airbus roumain bat de l'aile en approchant d'Orly ; les riverains de l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle manifestent contre les projets d'extension de ce dernier ; Bernard Bosson, ministre de l'équipement et des transports, annonce qu'une commission d'experts va être créée pour étudier l'opportunité d'implanter un grand aéroport international en province : il n'en fallait pas plus pour raviver les ambitions de l'Ouest nantais.

Le premier, Jean-Marc Ayrault, député (PS) de Loire-Atlantique, maire de Nantes, est monté au créneau pour rappeler à Edouard Balladur l'existence d'un ancien projet, relancé il y a quatre ans par les collectivités locales. Les conseillers généraux de la Loire-Atlantique, d'Ille-et-Vilaine, de Maine-et-Loire, la région des Pays de la Loire et le district de l'agglomération nantaise avaient, dès cette époque, prévu la construction au nord de Nantes, sur le site de Notre-Dame-des-Landes, d'une plate-forme aéroportuaire pouvant accueillir quatre millions de passagers par an.

Compte tenu de l'évolution des trafics sur les aéroports de Nantes-Atlantique et de Rennes-Saint-Jacques, une étude conduite par la chambre de commerce de Nantes-Saint-Nazaire a confirmé la nécessité d'envisager l'opération d'ici à l'an 2007. De récentes études de la DATAR (délégation à l'aménagement du territoire) ont à leur tour, retenu le projet, le faisant régulièrement figurer sur les cartes de l'Ouest. On comprend l'enthousiasme de Pierre Méhaignerie (CDS), président du conseil général d'Ille-et-Vilaine. *« Je crois en ce projet*, explique-t-il. *Nous avons une carte à jouer, c'est un élément structurant important pour l'avenir économique du grand Ouest et de ses sept millions d'habitants. »*

Dans un courrier adressé au premier ministre, Olivier Guichard (RPR), président du conseil régional des Pays de la Loire, ne dit pas autre chose. Tout comme M. Ayrault, qui va plus loin. *« Un grand aéroport international à l'ouest, ce serait l'occasion*, estime le maire de Nantes, *de raccrocher à l'Europe nos régions, qui se sentent à l'écart des grands flux économiques du continent. »*

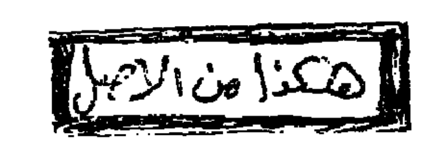
Un site disponible

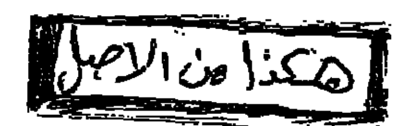
Au-delà des arguments théoriques dans la compétition désormais ouverte pour l'après-Roissy, le site de Notre-Dame-des-Landes dispose, aussi, d'atouts concrets. *« Parmi les nombreuses candidatures qui se sont déclarées*, souligne Luc Dejoie, sénateur (RPR) de Loire-Atlantique et président du conseil général de Loire-Atlantique, *nous sommes les seuls à disposer aujourd'hui d'un site disponible et rapidement opérationnel. »* Et de rappeler que, grâce à l'obstination de son prédécesseur, Charles-Henri de Cossé-Brissac, *« 850 hectares, sur les 1 200 hectares nécessaires, sont déjà propriété du département »* et qu'*« il est possible de lancer les bouteurs et de construire les premières pistes »*.

L'investissement a déjà été calculé : il tournerait autour des 2 milliards de francs. Sur ce point, Alain Mustière, président de la chambre de commerce et d'industrie de Nantes-Saint-Nazaire, met en avant des arguments économiques : *« Face à l'accroissement prévisible du trafic aérien sur l'aéroport de Nantes, qui accueille déjà un million de passagers par an, mais dont la capacité ne dépasse pas les deux millions*, estime M. Mustière, *400 millions de francs d'investissements seront, de toute façon, nécessaires dans les années qui viennent. Autant les réorienter tout de suite sur Notre-Dame-des-Landes ! »*

Reste une interrogation : comment un aéroport qui prétendrait desservir la capitale pourrait-il être implanté entre Nantes et Rennes, soit à deux heures de Paris par TGV ? *« C'est un faux problème*, répondent les élus locaux. *Nantes-Paris par avion, c'est quarante-cinq minutes. De Roissy ou d'Orly, il faut ensuite une heure pour rejoindre le centre de la capitale. Un vol New-York-Notre-Dame-des-Landes, avec transfert à Paris par TGV, prendrait une demi-heure de plus seulement. »* Encore faut-il convaincre les experts nommés par le gouvernement. D'ici là, l'actuel aéroport de Nantes-Atlantique, comme ceux de Lyon-Satolas et de Lille-Lesquin, se déclarent prêts à participer à l'allègement des trafics de la région parisienne. En attendant mieux...

de notre correspondant à Nantes
Yves Decaens





T FISCAL,
A CORSE

LANGUEDOC-ROUSSILLON

UN THÉÂTRE À LOYER MODÉRÉ

Etre à la fois président de l'office d'HLM et maire : un cumul « pratique »

C'EST un théâtre sommaire, aux apparences extérieures vétustes, niché au cœur de l'ancienne salle des fêtes de l'abbaye d'Aniane, dans l'Hérault. Ce lieu respire le neuf depuis que la troupe de théâtre logée là, le Centre culturel du Languedoc (CCL), et la mairie d'Aniane ont décidé de le transformer en vraie salle de spectacle.

L'intention est louable, mais la création de cet espace, aujourd'hui nommé le Théâtre du *Milieu-du-Ciel*, semble s'être faite dans des conditions discutables.

Lors d'une première phase de travaux, au premier semestre de 1993, des habitants d'Aniane se sont étonnés de voir arriver sur les lieux des camionnettes et des employés de l'office d'HLM. Ces ouvriers ont travaillé, essentiellement, au montage d'une estrade, sur laquelle on a installé cent cinquante fauteuils. Cette èstrade avait été précédemment conçue à l'office d'HLM.

Ameublement et construction

Pour justifier cette intervention, *a priori* sans lien avec le logement social, la mairie d'Aniane avait passé une convention d'assistance avec l'office d'HLM. Ce texte, daté du 25 juin 1993 et enregistré en mairie le 8 décembre, prévoit, dans son article 2, qu'afin de créer une estrade pour le théâtre les services municipaux pourront *« solliciter l'assistance technique des services techniques d'HLM-Hérault sur les méthodes de travail à adopter »*. Si nécessaire, les employés des HLM pourront même *« être sollicités directement en tant qu'intervenants »*.

Cette convention stipule, en outre, que *« la prestation d'HLM-Hérault se limite exclusivement à l'article2 »*, ce qui exclut clairement tous autres travaux que ceux liés à la conception et à l'installation de cette estrade.

Or le chantier ne s'est pas arrêté là. Le 21 septembre 1993, lors d'une réunion regroupant des représentants de la mairie, de la compagnie de théâtre et du CCL, André Ruiz (PS), qui cumule les fonctions de maire d'Aniane et de président de l'office départemental d'HLM, suggère de consulter un chef d'équipe des HLM pour envisager la révision de la toiture de l'édifice. Il convient, aussi, de la nécessité de réviser la scène, d'aménager une loge pour les artistes, d'installer un compteur EDF, de revoir une partie de l'installation électrique et de refaire les bureaux du théâtre. Les participants à cette réunion décident de se revoir à la mi-octobre pour planifier ces nouveaux travaux qui démarrent en novembre ; ils continueront pendant quatre mois, cette *fois en dehors de tout cadre* contractuel.

De nombreux témoins voient revenir dans la cour du théâtre les véhicules des HLM. Cinq employés de l'office vont travailler là de façon régulière, déchargeant du Placoplâtre, des échafaudages, de la peinture. Ils rénovent, notamment, un ancien appartement de quatre pièces pour en faire des bureaux destinés à la compagnie. Ils montent des cloisons, placent des faux plafonds, peignent, posent de la moquette.

A une personne qui les côtoie au café, où ils déjeunent souvent, les employés de l'office d'HLM confient : *« On refait des bureaux. »* Parmi une dizaine de témoins directs rencontrés à Aniane, un artiste, présent sur les lieux pendant les travaux, précise, lui aussi : *« Ce sont des gens qu'on pouvait retrouver si l'on passait à l'office d'HLM. Tout le monde le sait à Aniane. Je les ai vus travailler dans un petit local qui sert de coulisse et dans les bureaux. Ils faisaient des travaux d'ameublement et de construction. »*

Interrogé à ce sujet, M. Ruiz a qualifié ces affirmations de *« ragots »*. Il s'est retranché derrière la convention liant l'office d'HLM à la mairie d'Aniane, considérant que cette intervention est une banale prestation de conduite de travaux, comme l'office est souvent amené à en faire. Philippe Maury, le secrétaire général de la mairie d'Aniane, a, lui aussi, minimisé la portée des ces travaux, préférant parler d'un *« entretien »* des lieux réalisé de façon quasi exclusive par du personnel municipal et des contrats emploi-solidarité.

M. Maury affirme que l'office n'est intervenu sur ce chantier que pour des durées très courtes, pour lesquelles la mairie avait déjà réglé les sommes de 7 000 francs et 7 400 francs en 1993. Il ne se serait agi que d'une petite intervention sur l'estrade et d'un *« suivi technique »*. Pour 1994, il s'attend à ce que l'office lui réclame environ 10 000 francs, ce qui correspondrait, selon lui, à la présence d'un technicien de l'office, cantonné *dans un rôle de « conseil »*.

Surprenantes affirmations ! Outre le fait que la période d'intervention des employés des HLM semble avoir largement excédé celle mise en avant par M. Maury et qu'elle ne s'est pas limitée au montage de l'estrade, aucune facture en bonne et due forme n'a été envoyée par l'office, pour l'instant, à la mairie d'Aniane ni, par voie de conséquence, payée aux HLM. Par ailleurs, les tarifs cités peuvent sembler particulièrement bas compte tenu des travaux effectivement réalisés.

En fait, près de 150 000 francs de matériel auraient quitté la régie des travaux de l'office pour être utilisés dans le théâtre. A ce chiffre, il faudrait ajouter le prix de main-d'œuvre de cinq ouvriers pendant plusieurs mois, soit, au bas mot, 200 000 francs. En tout état de cause, le coût de ce chantier dépasse largement celui annoncé officiellement, comme en atteste une note interne manuscrite signée de la main du responsable de la régie des travaux de l'office le 23 avril 1993, au moment même où les travaux du théâtre se mettaient en route. Il évaluait alors, noir sur blanc, le prix de la seule estrade du théâtre à 91 580 francs, soit plus du triple des 24 000 francs évoqués par M. Maury.

de notre correspondant à Montpellier
Jacques Monin

RHÔNE-ALPES

LE PARI RISQUÉ DES THERMES D'AIX

La rénovation d'une station de bains autrefois glorieuse est lancée

LE premier coup de pioche des travaux de construction-rénovation des Thermes nationaux d'Aix-les-Bains devrait être donné début 1995. Les collectivités locales (ville d'Aix-les-Bains, département de la Savoie, région Rhône-Alpes) ont récemment confirmé le principe d'un engagement financier de l'ordre de 100 millions de francs, aux côtés de l'Etat (80 millions) et de l'établissement public des Thermes (45 millions).

Il s'agit, d'abord, de construire un nouvel établissement hôtelier et thermal sur le site Chevalley, situé à 300 mètres du centre-ville, où sont implantés les thermes actuels ; ensuite, de rénover ces derniers. Ce vaste chantier, globalement estimé à 450 millions de francs et qui ne sera vraisemblablement pas achevé avant la fin du siècle, est aussi un pari risqué. Les thermes, spécialisés dans le traitement des rhumatismes et propriété de l'Etat (un cas unique !) depuis le rattachement de la Savoie à la France en 1860, avaient-ils le choix ? Depuis 1986, ils perdent, en moyenne, un millier de curistes par an, et Aix-les-Bains, humiliation supplémentaire, a ainsi dû céder à Dax le titre envié de première cité thermale de France.

Les thermes, qui tirent gloire d'avoir accueilli des têtes couronnées venues de toute l'Europe, de la famille Bonaparte à la reine Victoria d'Angleterre, avant que la clientèle « Sécurité sociale » ne prenne le relais après la guerre, se sont révélés, au fil des ans, désuets et inadaptés. Employant quatre cents personnes et trois cents saisonniers, installés dans un vaste bâtiment de 55 000 mètres carrés pourvu de 855 mètres carrés de piscines et bassins, de cent cinquante cabines de boue et, surtout, de surfaces de couloirs supérieures à celles des soins, ils ont même été purement et simplement menacés de fermeture en 1990.

Des contaminations fécales avaient alors été détectées. Plus grave, des analyses avaient révélé la présence dans les bassins de bactéries susceptibles de provoquer de graves troubles respiratoires, en particulier chez les personnes âgées, la principale clientèle d'Aix-les-Bains. Suite à plusieurs plaintes, déposées par le syndicat mixte des thermes, puis par des curistes, Eric de Montgolfier, alors procureur de la République de Chambéry, avait été conduit à ouvrir une information *« pour tromperie sur la qualité d'un produit contenant des matières dangereuses susceptibles de porter atteinte à la santé »*.

L'arbitrage de M. Balladur

« Cette affaire a obligé tout le monde à réagir et, dans ce sens, en définitive, a eu un effet bénéfique », reconnaît aujourd'hui le directeur des Thermes, Jean-François Bénévise. Trente millions de francs ont été très rapidement investis dans de nouveaux forages, réalisés à des profondeurs exceptionnelles (2 200 mètres, par exemple, sur le terrain Chevalley, emplacement des futurs thermes, où l'eau soufrée est prélevée à 70 degrés) permettant de fournir 4 millions de litres par jour, débarrassés de toute pollution. Par ailleurs, des programmes de désinfection draconiens ont été institués à l'intérieur des locaux.

Ces efforts étaient, toutefois, insuffisants pour prétendre rattraper une fréquentation d'environ cinquante mille curistes par an. Un projet ambitieux d'extension et de rénovation a donc vu le jour. Le syndicat mixte, créé en 1991 pour le mener à terme et présidé par Gratien Ferrari, député (UDF-PR) de Savoie, maire d'Aix-les-Bains, syndicat qui réunit la commune et le département de Savoie, a tenté, en outre, de profiter du lancement du chantier pour obtenir une modification du statut juridique des Thermes, établissement public et administratif national (EPA) transformé en établissement public industriel et commercial (EPIC), cela afin que les collectivités locales savoyardes soient davantage impliquées.

Le bras de fer engagé avec différents ministères à ce sujet a nécessité un arbitrage au plus haut niveau. Saisi par Michel Barnier (RPR), ministre de l'environnement et président du conseil général de Savoie, Edouard Balladur, dans un courrier du 19 juillet dernier, a finalement considéré qu'il valait mieux, pour le moment, conserver à l'établissement son statut actuel et *« le subroger dans les droits et obligations du syndicat mixte des Thermes nationaux »*.

Mécontent de voir le syndicat mixte perdre la maîtrise d'ouvrage au profit de l'établissement public des Thermes, le maire d'Aix-les-Bains s'est incliné, afin de ne pas retarder davantage le lancement d'une opération qu'il considère comme vitale pour l'avenir de sa commune.

de notre correspondant à Chambéry
Philippe Revil

LES MÉTIERS DU SECTEUR PUBLIC

La préparation des élections municipales de juin 1995

LES COMMUNES NE VEULENT PLUS ÊTRE LES « VACHES À LAIT » DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Fortement sollicitées pour le financement des activités, les municipalités ont mis en place des règles du jeu fixant le montant et la répartition des subventions et la participation à l'amortissement des équipements



FOOTBALLEURS, cyclistes, basketteurs : ces sportifs électeurs réclament des stades, des piscines, des salles de sport et des subsides pour pratiquer leurs passe-temps favoris. Certes, les maires se montrent bons princes *pour ces équipes qui apportent un* peu de renommée à leur ville ou pour ces associations qui contribuent au bien-être et aux distractions de leurs habitants. Le poste d'adjoint aux sports est confié dans 70 % des communes à un ancien responsable d'association sportive. Il n'empêche que dans les dix dernières années les maires ont institué des règles du jeu pour que leurs relations ne relèvent pas seulement du *lobbying* électoral et pour mieux contrôler les dépenses dans ce secteur. Comme le dit familièrement un spécialiste : *« Les communes ne peuvent plus être considérées comme des vaches à lait. »*

Il est vrai que le rapport des forces est plutôt favorable aux élus : les équipements leur appartiennent et ils distribuent les subventions. Ce ne sont pas les quelques centaines de francs que les cent vingt-cinq mille associations et clubs font payer chaque année comme cotisation à leurs douze millions d'adhérents qui leur permettraient de s'offrir les moyens de fonctionnement dont ceux-ci rêvent.

Les maires, qui consacrent, en moyenne, 7 % de leur budget au sport, peuvent arguer que sans eux le sport, en France, n'existerait pas. Selon le rapport de 1991 du ministère de la jeunesse et des sports sur le financement du sport, l'aide de l'Etat s'élève à 7,5 milliards de francs et celle des départements et des régions à 2,5 milliards de francs, alors que les communes, elles, versent 22 milliards de francs. *Depuis cette date, la part des départements* et des régions a légèrement augmenté et a atteint 3 milliards de francs.

Face à leurs associations, la politique des villes évolue en fonction des besoins, des modes et des ressources. *« Depuis la fin de la guerre, on distingue trois phases dans la politique sportive : après la construction des équipements et la volonté de communiquer par le biais du sport, on assiste, aujourd'hui, à un retour à la gestion »*, estime Patrick Bayeux, du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT). Depuis quelques années, en effet, les élus tentent de mettre un peu d'ordre dans leurs rapports avec ces quémandeurs que sont les associations sportives. Les catastrophes liées au financement de quelques clubs et la loi Sapin, qui les oblige à plus de transparence, ont accéléré ce mouvement et poussé à la mise en place de quelques règles du jeu.

Traditionnellement, les aides des collectivités locales aux associations sportives sont de deux natures. De manière indirecte, elles mettent à leur disposition des installations, dont elles assurent généralement l'entretien ; en cas de déplacements pour des matches, elles acquittent *les factures* de transport et d'hébergement. De manière directe, elles alimentent, sous forme de subventions, les caisses des associations.

Critères de distribution

En ce qui concerne la mise à disposition des équipements qui sont aussi utilisés par les écoles, collèges et lycées, la gratuité n'est plus toujours la règle. La ville d'Annecy, par exemple, a posé comme contrepartie que les activités soient encadrées par des cadres diplômés dont la ville paie cependant la moitié de la rémunération ; à Paris, les heures d'utilisation sont facturées au club qui vient s'y entraîner – une ligne d'eau d'un bassin de 25 mètres est louée au tarif de 4,30 francs de l'heure –, mais on est bien loin des coûts réels. En effet, selon une enquête du CNFPT, une heure de piscine revient à 927 francs, une heure de gymnase coûte 100 francs et une heure de stade 334 francs.

C'est surtout dans l'attribution des subventions que les élus ont cherché à mettre au point des critères de distribution. Ils devaient, en effet, *trouver les moyens* d'endiguer des demandes de plus en plus nombreuses. Beaucoup de villes ont institué le système du contrat par objectifs, qui lie le montant de la subvention à la réalisation d'un ou plusieurs buts définis en commun par les élus et les responsables des clubs. *« Ce système a le double avantage de permettre à la ville de moduler et de rediscuter les subventions ; quant aux associations, cela leur permet de prévoir leur budget en fonction de la réalisation des objectifs et non du bon vouloir des élus »*, plaide Maurice Pujol, directeur des sports de la ville de Vichy. Le nombre d'adhérents ou de spectateurs, la progression dans le classement, la part consacrée à la formation ou à l'animation sont quelques-uns des critères communément admis. Les critères sont plus ou moins nombreux selon les villes et la marge de négociation plus ou moins importante.

La ville d'Annecy a été pionnière. Avec cent soixante associations sportives, dont quatre-vingt-sept sont subventionnées, pour cinquante mille habitants (cent vingt mille pour l'agglomération), la cité savoyarde est une des plus sportives de France. Il est vrai que le site, entre lac et montagne, y est particulièrement favorable. Depuis 1978, elle a mis en place un système relativement sophistiqué. Outre la dizaine de critères pour l'attribution des subventions, il introduit la notion de sport spectacle. Pour cela, la ville a imaginé la notion de contrat tripartite de parrainage, qui prévoit que lorsque la contribution de trois sponsors dépasse celle de la ville, celle-ci complète par une subvention exceptionnelle qui est elle-même plafonnée.

Par ailleurs, la cité savoyarde a fixé quelques garde-fous aux dépenses. Ainsi, en 1993, lorsque le club de football a déposé son bilan, la contribution de la ville n'a pas dépassé 1,2 million de francs, c'est-à-dire les 10 % du budget que s'étaient fixés les responsables municipaux. *« Il est assez facile d'expliquer aux électeurs qu'on ne peut pas dépenser davantage pour un sport qui ne réunit guère plus de deux mille spectateurs*, explique Christian Le Dilasser, directeur des sports de la ville d'Annecy. *Lorsqu'une association ou un club est confronté à des difficultés financières, on apporte une aide technique et un soutien auprès des banquiers, mais il doit être clair qu'on ne comble pas le déficit. »*

Contrôle de gestion

Cette inquiétude sur les risques de dérive explique le comportement des municipalités. Beaucoup d'entre elles ont mis en place des systèmes *de conseils aux associations, qui* sont aussi une manière de leur apprendre la gestion. A Nantes, un « Guide comptable » a été établi pour les aider à remplir leurs dossiers de demandes de subventions. A Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), on s'inquiète des risques inhérents aux activités commerciales de certaines associations sportives (stages de remise en forme par exemple), qui omettraient, par exemple, d'acquitter la TVA.

Pour gérer les 19 millions de francs qu'elle distribue chaque année à six cent douze associations, la Ville de Paris a, elle aussi, mis en place des *subventions d'objectifs*. Depuis 1987, toutes celles qui perçoivent plus de 10 000 francs de subventions par an y sont soumises. Chaque année, les bénéficiaires doivent ainsi venir passer une sorte d'examen : une bonne heure d'entretien avec un responsable de la direction des sports durant laquelle sont passées au crible les actions en faveur des jeunes, de la formation, les inscriptions dans les tournois, etc. *« Pour moi le nombre des licenciés n'a aucune signification. Je préfère les objectifs qualitatifs aux objectifs quantitatifs »*, assure Jean-François Béraud, directeur de la jeunesse et des sports de la Ville de Paris.

Sur les 19 millions de francs, 3,4 millions sont consacrés à des subventions exceptionnelles pour l'*organisation de manifestations* spécifiques. C'est par exemple le cas du « dojo d'été », qui permet aux judokas de pratiquer leur sport favori avec un animateur même durant la période de l'été, où la Fédération de judo fait relâche. De même, les *opérations de prévention*, qui offrent des activités aux jeunes adolescents pendant les congés d'été, reçoivent 1,6 million de francs.

Dans l'élaboration de leur politique sportive et dans leurs relations *avec les associations, les villes* sont obligées de tenir compte des exigences sociales et de l'évolution de la demande. Ainsi, dans les quartiers difficiles, le sport est quelquefois un moyen de reconstitution du tissu social et d'insertion des jeunes à la dérive, mais il faut dans ce cas accepter de prendre des libertés avec les traditions sportives ; le basket de rue consiste plutôt à jongler avec le ballon qu'à organiser des matches.

Les randonneurs du dimanche ou les accros du VTT ne sont pas, non plus, des obsédés de la performance. Très à la mode, ces disciplines du sport *santé ou bien-être* ne relèvent pas du système olympique. La pétanque, le skate-board, la gymnastique aquatique ou les bébés-nageurs, qui séduisent les jeunes ou les personnes âgées, n'ont pas leur place sous la flamme olympique. Ce qui n'empêche pas leurs adhérents de solliciter les moyens de pratiquer leur sport favori.

Même si les Français ne sont pas les plus sportifs des Européens, leur aspiration à occuper leurs week-ends, à entretenir leurs corps ou la nécessité d'utiliser le sport dans les quartiers difficiles feront que les maires seront de plus en plus sollicités. *« Il sera de plus en plus difficile de financer tous les équipements que nous souhaitons*, estime René Regnault, président de la commission enseignement, jeunesse et sports. *Il faudra rechercher des solutions dans le cadre de l'intercommunalité. »*

Françoise Chirot

45 000 agents

Animateurs, gardiens de stades, agents d'entretien, jardiniers, administratifs : quarante-cinq mille personnes travaillent dans les services des sports des collectivités territoriales.

Selon une enquête du CNFPT, les villes de plus de dix mille habitants sont presque toutes dotées d'un service des sports. Ils emploient cent quarante personnes dans les villes de plus de quatre-vingt mille habitants et cinquante personnes dans celles de trente mille à quatre-vingt mille habitants. Ces services ont en charge l'application de la politique sportive de la commune, la gestion du personnel, l'organisation des manifestations et la gestion des équipements, propriété des communes qui les gèrent à 95 % en direct. Ils sont généralement dirigés par des cadres de catégorie A (bac + 3), à l'exception de Paris qui s'offre un énarque.

La professionalisation de ces services entraîne une baisse d'influence des offices municipaux des sports (OMS). Créés après la guerre, pour être des lieux de concertation entre les différentes associations, les OMS sont présents dans neuf cent soixante villes, représentant vingt-cinq millions d'habitants. Ils contribuent à l'élaboration et à l'explication de la politique sportive d'une ville. *« Contrairement aux fédérations qui sont des structures verticales, les OMS permettent une relation entre les différentes disciplines sportives »*, explique Yves Lair, président de la Fédération des OMS et directeur des sports de Clermont-Ferrand.

F. Ch.

Les créneaux et l'ordinateur

Si le club X occupe pendant deux heures le stade Y, combien de temps restera-t-il à l'association Z pour plonger dans la piscine ? Absurde dans son énoncé, *ce problème est pourtant* celui que doivent résoudre quotidiennement les responsables de la gestion des équipements sportifs. Pour les aider à régler ce casse-tête, ils ont fait appel à l'informatique.

Ces dernières années, quelques sociétés informatiques ont mis au point des logiciels qui permettent de planifier l'utilisation des équipements et de savoir en temps réel ce qui est libre ou occupé. La société Dinafield, *basée à Poitiers, a installé* son programme Hercule dans une soixantaine de villes de plus de quarante mille habitants. Il permet, par exemple, aux habitants de réserver leurs courts de tennis par Minitel.

Avec ses trois mille aires (terrains de jeux, lignes d'eau, pistes, etc.), ses deux cent quatre-vingt mille créneaux horaires par semaine, ses quarante-cinq mille contrats par an pour mille huit cents associations, la Ville de Paris était *confrontée à des combinaisons* beaucoup plus complexes. Son système Planning, qui fonctionne depuis la rentrée sur les douze secteurs de la capitale, permet aux responsables de la direction de la jeunesse et des *sports de connaître exactement* le taux de fréquentation des équipements. Pour chaque créneau horaire, le gardien inscrit le nombre de sportifs présents en face du nom de l'association. Les éventuelles intempéries *sont mentionnées. C'est une* façon de s'assurer que ceux qui n'occupent pas les créneaux horaires qu'ils ont réservés ont de bonnes excuses. Autrement, leur contrat risque de ne pas être renouvelé, et leur place offerte à ceux qui sont sur les listes d'attente.

F. Ch.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Édité par la SARL *le Monde*
Durée de la société :
cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile
« Les rédacteurs du *Monde* »
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises.
Jean-Marie Colombani, gérant.

Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11.
Index - Microfilms : (1) 40-65-29-33
Commission paritaire des journaux et publication, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex.